

BULLETIN DE LA COMMISSION ROYALE  
DES MONUMENTS, SITES ET FOUILLES

TOME 35 – 2021



**Trame :**

- Tournai, cathédrale Notre-Dame, échafaudages d'une des tours de la croisée du transept (© IRPA-KIK, Bruxelles).

**Couverture :**

- Profondeville (Lustin), Chalet Normand (Carte postale ancienne. Collection privée Yves Dubois).

- Liège, les Terrasses, détail d'une phototypie publiée dans la *Revue de l'Architecture en Belgique*, 1883, pl. 58 (© Musée Wittert ULiège).

- Anhée, ancienne abbaye de Moulins, façade orientale du château (© Mathilde Macaux, 2019).

- Viroinval (Olloy-sur-Viroin), site du « Plateau des Cinqes », porte occidentale (Photo Steve Pirard © AWaP).

- Liège, église Saint-Martin, échafaudages de la tour (© IRPA-KIK, Bruxelles).

**Dos de la couverture :**

Cf. l'intérieur de la publication.

BULLETIN DE LA COMMISSION ROYALE  
DES MONUMENTS, SITES ET FOUILLES

---

TOME 35 - 2021



**Commission royale  
des Monuments, Sites et Fouilles**

Rue du Vertbois 13c  
B-4000 LIÈGE  
Tél. : 00 32 4 232 98 51/52  
info@crmsf.be  
www.crmsf.be

Illustrations et textes sont publiés sous la responsabilité des auteurs.

Droits de traduction et de reproduction réservés pour tous pays. Toute reproduction, même partielle, du texte ou de l'iconographie de cet ouvrage est soumise à l'autorisation écrite de l'éditeur. Toute copie ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, photocopie, microfilm, bande magnétique, disque ou autre, constitue une contrefaçon passible de peines prévues par la loi.

Malgré les multiples recherches, certains copyrights restent inconnus des auteurs ; les ayants droit sont priés de prendre contact avec l'éditeur.

*Diffusion :*

Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles  
Rue du Vertbois 13c  
B-4000 LIÈGE  
☎ 00 32 4 232 98 51/52  
✉ info@crmsf.be  
🌐 www.crmsf.be

*Coordination :*

Carole Carpeaux, Secrétaire adjointe de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles

*Réalisation graphique :*

Anne Merland – www.typographie.be

*Impression :*

Snel Grafics s.a., Vottem

*Éditeur responsable :*

Robert Tolle, Président de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles  
© Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles

Dépôt légal : D/2021/11.969/1  
ISBN : 978-2-9601866-7-3

# TABLE DES MATIÈRES

## Bulletin de la C.R.M.S.F. – Tome 35

<b>Préface</b> .....	5
<i>Baron TOLLET</i> <i>Président de la C.R.M.S.F.</i> <i>Pierre GILISSEN</i> <i>Secrétaire général adjoint du CESE Wallonie</i> <i>Secrétaire permanent de la C.R.M.S.F.</i>	
<b>Le Michelsberg à Olloy-sur-Viroin : analyse du matériel lithique du « Plateau des Cinques » (Viroinval, Namur)</b> .....	9
<i>Yorick WEENEN</i> <i>Titulaire d'un Master en Histoire de l'Art et Archéologie, Université libre de Bruxelles</i>	
<b>La réaffectation du site de l'ancienne abbaye cistercienne de Moulins à Anhée (1785-1988)</b> .....	33
<i>Mathilde MACAUX</i> <i>Titulaire d'un Master en Histoire de l'Art et Archéologie, Université catholique de Louvain</i> <i>Assistante-doctorante, PaTHs (AcanthuM) - ILEE, Département d'Histoire de l'Art et</i> <i>Archéologie, Université de Namur</i>	
<b>Les échafaudages sur les grands chantiers de restauration en Belgique au XIX<sup>e</sup> siècle</b> .....	91
<i>Antoine BAUDRY</i> <i>Doctorant en Histoire, Histoire de l'Art et Archéologie, Université de Liège</i>	
<b>L'habitat bourgeois à Liège : le lotissement de l'Île de Commerce (1879-1914)</b> .....	141
<i>Nicolas SOUGNEZ</i> <i>Titulaire d'un Master en Architecture, Université de Liège</i>	
<b>La villa mosane, résidence de villégiature en Haute-Meuse à la Belle Époque. Analyse typologique</b> .....	189
<i>Mathilde BADOUX</i> <i>Titulaire d'un Master en Architecture, Université de Liège</i>	



## Préface

Il convient d'emblée de remarquer qu'avec cette trente-cinquième livraison, la formule éditoriale actuelle du *Bulletin de la Commission royale* fête ses cinquante années d'existence. C'est en effet au début de l'année 1971 qu'était publié le tome 1, doté du millésime 1970, de la troisième série du *Bulletin*. Rappelons qu'à cette époque, notre vénérable institution avait été réorganisée sur une base linguistique par l'arrêté royal du 13 décembre 1968 relatif à la composition, l'organisation et les attributions de la Commission royale des Monuments et des Sites. Cet arrêté royal scindait en effet celle-ci en deux sections autonomes, l'une relevant du secteur culturel français, l'autre du secteur culturel néerlandais. De ce fait, le *Bulletin* ne pouvait plus paraître sous la forme bilingue qu'il connaissait depuis 1949. Le tome XVIII, paru en 1969, clôturait ainsi la deuxième série du *Bulletin*. Avec le présent numéro, trente-cinq tomes se sont ainsi succédé ces cinquante dernières années et on peut affirmer que cette collection constitue un ensemble unique sur le plan scientifique et documentaire en matière de Patrimoine en Belgique francophone.

Nous rappelons au lecteur qu'il peut consulter via la bibliothèque numérique de notre site Internet<sup>1</sup> la plupart de nos publications depuis 1862, soit :

- *Bulletin des Commissions royales d'Art et d'Archéologie* (de 1862 à 1942) ;
- *Bulletin de la Commission royale des Monuments et Sites – Bulletin van de Koninklijke Commissie voor Monumenten en Landschappen* (de 1949 à 1969) ;
- *Bulletin de la Commission royale des Monuments et des Sites édité par la section autonome française* (de 1970-1971 à 1987-1989) ;
- *Bulletin de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles* (depuis 1994-1995) ;
- *Dossier de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles* ;
- ainsi que des dépliants et brochures.

Les aspects les plus divers du Patrimoine y ont été évoqués : l'architecture, l'archéologie, l'histoire, les arts décoratifs, le Patrimoine industriel, mais aussi le Patrimoine naturel, les paysages, la géologie, etc.

Fidèle à la mission qui lui a été dévolue par le Bureau de la Commission royale depuis quelques années, le *Bulletin de la C.R.M.S.F.* se veut, une fois encore, dans la présente livraison, le reflet des travaux scientifiques de jeunes chercheurs issus de nos universités.

---

<sup>1</sup> <http://www.crmsf.be/fr/centre-darchives-documentations/bibliotheque-numerique>.

Pour en venir au contenu du présent tome 35, mis à part le premier article qui est relatif à l'archéologie préhistorique, *Le Michelsberg à Olloy-sur-Voroin : analyse du matériel lithique du « Plateau des Cinqes » (Viroinval, Namur)*, le *Bulletin* est cette fois entièrement consacré au XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle.

Le site archéologique du Plateau des Cinqes à Olloy-sur-Viroin est situé en pleine Caestienne. Présentant d'évidentes qualités défensives, ce site a fait l'objet d'occupations successives dans le temps à partir du Néolithique moyen, dès la première moitié du 4<sup>e</sup> millénaire ACN. De multiples campagnes de fouilles archéologiques s'y sont déroulées à partir de 1885 jusqu'aujourd'hui. L'article de Monsieur Yorick Weenen, titulaire d'un master en Histoire de l'Art et Archéologie de l'Université Libre de Bruxelles, fait le point sur l'étude du matériel lithique en silex (éclats, lames, lamelles, haches polies, nucléus et autres outils) découverts sur le site entre 2014 et 2017.

Madame Mathilde Macaux, assistante-doctorante au Département d'Histoire de l'Art et Archéologie de l'Université de Namur, étudie dans le cadre de sa thèse la question de la réaffectation des sites monastiques ruraux en Belgique à l'époque de la Révolution industrielle. Dans cet article, elle s'attache particulièrement au cas de *La réaffectation du site de l'ancienne abbaye cistercienne de Moulins à Anhée (1785-1988)*. L'auteur nous livre sa vision de l'histoire des lieux tout en mettant en exergue les valeurs architecturales et historiques des anciens bâtiments conventuels et de l'ancien complexe industriel, mais aussi des jardins et du site environnant.

Monsieur Antoine Baudry, doctorant en Histoire, Histoire de l'Art et Archéologie de l'Université de Liège, a choisi d'aborder un sujet hors du commun : *Les échafaudages sur les grands chantiers de restauration en Belgique au XIX<sup>e</sup> siècle*. Indissociable de l'image d'un bâtiment en cours de restauration, l'échafaudage n'a cependant jamais été étudié en tant que tel. Mis à part quelques photographies anciennes, on ne sait en effet pas grand-chose de précis à propos de leur technique, de leurs matériaux, de leur coût, etc. L'auteur nous donne quelques détails à cet égard au travers de l'examen de quelques chantiers emblématiques, comme par exemple la restauration du beffroi de Tournai de 1844 à 1847, de la basilique Saint-Martin à Liège de 1844 à 1846 et de 1868 à 1871, du beffroi de Mons de 1850 à 1865 ou encore, de l'église Saint-Loup à Namur de 1862 à 1867.

La Révolution industrielle et l'évolution démographique ont entraîné des modifications majeures dans pratiquement tous les grands centres urbains de Belgique au XIX<sup>e</sup> siècle. Le cas de la ville de Liège est emblématique à cet égard. À partir des années 1850, de nouveaux quartiers s'établissent en bordure de la vieille cité qui avait gardé sa structure médiévale jusque-là. Ainsi par exemple du quartier des Guillemins qui se développe après l'arrivée du chemin de fer en 1842 et la construction d'une nouvelle gare en 1863. Sous l'égide du directeur des Travaux publics de la Ville de Liège Hubert Blondin (1816-1881), s'ouvre à partir de 1876 un chantier titanesque, visant à implanter sur l'ancienne Île de Commerce un nouveau quartier, bordé d'un nouveau parc de 45.000 m<sup>2</sup>, le parc d'Avroy. De nouvelles rues et de nouveaux

boulevards vont ainsi accueillir durant une quinzaine d'années les hôtels particuliers et les maisons que se fait bâtir la grande bourgeoisie de l'époque, rivalisant de luxe et d'originalité. Les pouvoirs publics ne sont pas en reste, puisque s'y implantent également le nouveau Conservatoire de Musique, dont le chantier démarre en 1876 mais qui n'est inauguré qu'en 1887, et l'Hôtel des Ponts et Chaussées, qui date lui de 1877. Monsieur Nicolas Sougnez, titulaire d'un master en Architecture de l'Université de Liège, nous donne ici un article basé sur son mémoire de fin d'études, mémoire primé par le Prix de l'AWaP 2019, qui résume bien cette époque : *L'habitat bourgeois à Liège : le lotissement de l'Île de Commerce (1879-1914)*.

Le développement des chemins de fer durant tout le XIX<sup>e</sup> siècle et l'apparition de l'automobile au début du XX<sup>e</sup> siècle ont permis un grand développement du tourisme en Belgique, tant sur le littoral que dans le sud du pays, et ont notamment permis l'éclosion de nombreuses résidences de villégiature, singulièrement dans la vallée de la Meuse entre Namur et la frontière française. La bourgeoisie urbaine de l'époque, souhaitant fuir les désagréments des grands centres industriels, se fait alors construire de belles maisons de vacances au bord de l'eau pour profiter du grand air et des plaisirs que procure le fleuve : baignade, pêche, canotage et autres sports nautiques. Madame Mathilde Badoux, titulaire d'un master en Architecture de l'Université de Liège, nous détaille ici les grandes lignes de la typologie de ces nouvelles constructions dans son article *La villa mosane, résidence de villégiature en Haute-Meuse à la Belle Époque ; analyse typologique*.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

Pierre GILISSEN  
Secrétaire général adjoint du CESE Wallonie  
Secrétaire permanent de la C.R.M.S.F.

Baron TOLLET  
Président de la C.R.M.S.F.



***Yorick WEENEN***

*Titulaire d'un Master en Histoire de l'Art et Archéologie, Université libre de Bruxelles*

**Le Michelsberg  
à Olloy-sur-Viroin :  
analyse du matériel lithique  
du « Plateau des Cinqes »  
(Viroinval, Namur)**



## Le site

Situé sur la commune de Viroinval, en région namuroise, le site archéologique du « Plateau des Cinqes » à Olloy-sur-Viroin se trouve sur un promontoire rocheux qui surplombe un méandre du Viroin, le « Plateau des Cinqes » (fig. 1). Ce massif fait partie de la bande karstique de calcaire dévonien moyen appelée la Calestienne. Cette région géologique, longue de 130 km et d'une largeur comprise entre 2 et 10 km selon les endroits, serpente à travers les provinces de Namur et de Hainaut et déborde légèrement sur le territoire français. Ce ruban karstique sépare les plateaux schisteux ardennais, au sud, de la région marécageuse de la Fagne, au nord.

L'éperon rocheux d'Olloy-sur-Viroin constitue une position stratégique évidente, étant bordé sur trois côtés par la vallée où coule le Viroin. Les versants nord et sud présentent une pente assez abrupte et surplombent la rivière d'une soixantaine de mètres. Il n'est dès lors pas étonnant que des occupations se soient succédé sur ce site qui présente des qualités défensives incontestables.

Le site du « Plateau des Cinqes » a fait l'objet de fouilles archéologiques dès 1885. Celles-ci ont été réalisées par Alfred Bequet pour le compte de la Société archéologique de Namur. Il faudra ensuite attendre les fouilles ayant lieu entre 1940 et 1942 puis à nouveau en 1951 pour que le site soit exploité par les archéologues. L'a.s.b.l. « Amphora » reprend le site en 1979 et met en évidence l'existence d'une phase laténienne du rempart oriental.

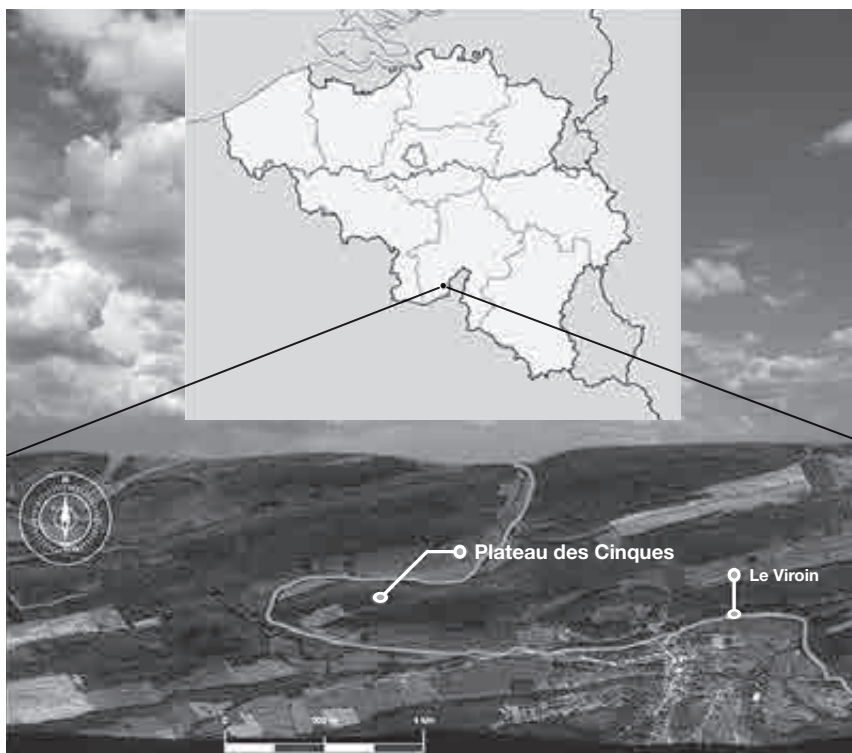


Fig. 1.- Localisation du site du « Plateau des Cinqes » à Olloy-sur-Viroin.  
© Yorick Weenen.

C'est en 2004 que le Service public de Wallonie autorise l'a.s.b.l. « Forges Saint-Roch » et le Centre de Recherches en Archéologie et Patrimoine (CReA-Patrimoine) de l'ULB à poursuivre la fouille du « Plateau des Cinqes ». Par le passé, les fouilles s'étaient surtout concentrées sur les remparts de l'Âge du Fer. Suite à cette reprise, des datations radiocarbone sont effectuées, notamment sur des vestiges présents à l'arrière du rempart oriental retrouvés dans des poches terreuses situées à la base de l'éboulement de la structure laténienne.

Les résultats ont donné des dates dans la première moitié du 4<sup>e</sup> millénaire avant notre ère. Ces datations concordent avec des découvertes plus anciennes qui ont eu lieu dans un champ situé de l'autre côté de ce même rempart. En effet, cette zone avait livré du matériel lithique attribué au Néolithique moyen. Des occupations du Néolithique final et de l'Âge du Bronze ont également été datées par ce procédé.

La céramique mise au jour entre 2004 et 2011 a été étudiée par Fanny Martin. La majorité des tessons se rapporte à l'occupation laténienne. Cependant, quelques fragments proviendraient de périodes plus anciennes sans que leur datation ait pu être déterminée.

En 2006, les premières traces d'une palissade néolithique sont découvertes sous le rempart oriental. Elle est constituée de quelques trous de poteaux qui ont livré du matériel archéologique, notamment un fragment de défense et du charbon de bois. Ces vestiges ont fait l'objet d'analyses radiocarbone et la structure a ainsi été attribuée au Néolithique moyen.

Avant le travail effectué dans le cadre de notre mémoire de maîtrise<sup>1</sup>, sur lequel cet article se base, le matériel en silex avait été globalement attribué à la phase néolithique moyenne du site, mais n'avait jamais fait l'objet d'une étude d'ensemble. Il a ainsi été constaté que seule une petite part du matériel néolithique est stratigraphiquement en place et qu'aucune de ces pièces n'est en place du point de vue archéologique. Les travaux de construction d'un système défensif à l'Âge du Fer et la faible épaisseur de la couche de terre forestière qui recouvre directement la roche calcaire du plateau en sont les causes principales. L'important couvert arboré actuel constitue un autre facteur qui s'ajoute à ces perturbations anciennes. De plus, les anfractuosités du substrat rocheux et les comblements des structures ont piégé ensemble du mobilier archéologique de différentes époques.

L'intérêt des chercheurs et des archéologues s'est dès lors davantage concentré sur les faits et structures archéologiques plutôt que sur l'établissement d'une stratigraphie ou sur la localisation du mobilier.

---

<sup>1</sup> WEENEN Yorick, 2019.

## Les phases d'occupation

Les premières occupations sur le site d'Olloy-sur-Viroin semblent remonter à la première moitié du 4<sup>e</sup> millénaire. Les multiples datations fournissent des résultats entre 3.940 et 3.640 avant notre ère. Cette phase d'occupation du Néolithique moyen a principalement livré un fossé et une palissade.

Il est probable que l'on soit déjà en présence d'une fortification de type « éperon tronqué », mais dont le pendant occidental du dispositif en palissade et fossé n'aurait pas été conservé ou n'aurait pas encore été localisé à ce jour. C'est en effet au Néolithique moyen que ce type de dispositif défensif utilisant les éperons rocheux apparaît dans nos régions.

D'après une datation radiocarbone effectuée sur un fragment osseux provenant du rempart oriental et le matériel récolté en divers endroits du site, une phase du 3<sup>e</sup> millénaire attribuée au Néolithique final aurait succédé à celle du Néolithique moyen.

Du matériel de l'Âge du Bronze a également été retrouvé, notamment un bracelet en alliage cuivreux. Plusieurs ossements humains découverts à l'intérieur de la masse du rempart ont fourni des dates radiocarbones correspondant également à cette période.

L'occupation laténienne est sans conteste une de celles qui ont laissé le plus de vestiges, au premier rang desquels nous retrouvons le rempart. Il serait plus exact de parler des remparts au pluriel, dans la mesure où il se présente aujourd'hui comme deux levées de terre qui scindent le plateau. Ces deux remparts comportaient chacun une porte (fig. 2).



*Fig. 2.- Porte occidentale du site du « Plateau des Cinqes ».  
Photo Steve Pirard © AWaP.*

Les versants nord et sud du plateau viennent compléter le dispositif défensif. Cette configuration en « éperon tronqué » s'observe également sur d'autres éperons rocheux de la Calestienne. Les premières phases des portes orientale et occidentale ont été datées de La Tène moyenne et finale, alors que les dernières remontent aux premiers siècles de notre ère. Toutes les traces d'occupation de cette phase se rapportent aux mêmes périodes.

De nombreux marchets recouvrent le plateau : on en a identifié environ 200, dont 130 à l'intérieur des remparts laténiens. Ceux parmi ces tertres en pierre qui ont pu être datés démontrent une utilisation funéraire du site s'étendant de la fin de la période laténienne jusqu'aux II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles de notre ère. L'étude du tertre le plus récent (marchet 178) a livré des datations au carbone 14 qui se situent entre 120 et 260 PCN, ce qui correspond à la datation d'une palissade (entre 60 et 220 de notre ère) ainsi qu'à la dernière phase de la porte occidentale. Enfin, une datation effectuée sur un os retrouvé dans une fosse du rempart occidental fournit une fourchette chronologique entre 430 et 620 de notre ère, mais aucune autre trace d'activité à cette période n'a été relevée dans l'état actuel des recherches.

## **Le mobilier lithique en silex**

L'étude du matériel en silex porte sur 461 pièces récoltées lors des campagnes de fouilles effectuées entre 2014 et 2017. Seules deux fosses parmi les structures attribuées à l'occupation du Néolithique moyen ont livré des pièces en silex. À elles deux, ces fosses ne totalisent que dix-neuf éléments lithiques, dont seulement six proviennent de couches qui ne présentaient pas de matériel postérieur au Néolithique. Il s'agit de trois petits fragments de silex, deux éclats non retouchés (dont un avec trace de poli) et une armature de flèche foliacée. Si l'on inclut les structures non datées mais qui pourraient appartenir au Néolithique, seule une lame de faucille provient d'une couche qui ne présente pas de contamination par du matériel plus récent.

Étant donné la proportion quasi nulle de pièces stratigraphiquement en place, le matériel en silex d'Olloy-sur-Viroin a été étudié dans sa globalité, comme un matériel de surface.

L'analyse des pièces s'est effectuée selon deux axes : d'une part, une analyse morpho-typologique et d'autre part, une analyse technologique du matériel. La mauvaise conservation de la plupart des pièces rend difficile la lecture d'une grande partie du *corpus*. Les talons en particulier sont souvent manquants ou très abîmés.

### ***L'état général du matériel***

Les 461 pièces en silex représentent 1.877 kg. Si l'on ne prend pas en compte les esquilles, débris et autres déchets, le nombre de pièces s'élève à 148, pour un poids total de 1.506 kg. Parmi ces 148 pièces lithiques, 60 sont fragmentaires (40,54 %) et 14 présentent un polissage.

Dans ces dernières, sept ne présentent pas de retouche et trois autres sont des éclats retouchés, mais qui ne peuvent être classés dans une catégorie d'outils.

Des 148 silex, 42 se présentent comme des éclats non retouchés dont les dimensions se situent dans la moyenne de celles des outils de l'assemblage. Onze fragments de lame sans traces de retouche identifiée avec certitude ainsi que treize éclats retouchés n'ont pas pu être classés typologiquement.

L'épaisse patine blanche qui recouvre la majorité du matériel en silex rend impossible la détermination de sa provenance. Seulement 5,86 % du *corpus* en silex (27 pièces sur 461 éléments) présentent au moins une plage de surface sans patine. Le silex est alors soit de couleur gris clair (N=19), soit gris-bleu tacheté de blanc (N=4), soit gris très foncé (presque noir), de couleur chocolat ou de couleur caramel dans un seul cas chacun. Deux des pièces en silex gris clair ainsi que celle couleur caramel ne présentent aucune patine, les autres présentent de la patine blanche sur au moins une partie de leur surface.

Tous ces silex sont à grain fin. Les silex gris clair et gris-bleu tacheté présentent quelques impuretés, la pièce en silex gris très foncé est très homogène. Le silex avec une matrice couleur chocolat comporte de petites inclusions claires. La pièce de couleur caramel est en silex très homogène sans traces de patine (il s'agit de la pierre à fusil moderne). Mis à part ce dernier cas, aucun lien n'a pu être établi entre une période d'occupation du site et un silex de nature particulière. Étant donné le faible taux de pièces sans patine et le manque de pièces dans des niveaux datables, cela n'est pas très surprenant.

Une patine blanche d'aspect similaire a déjà été rencontrée sur d'autres productions en silex découvertes dans la région de Couvin, où se trouve le site d'Olloy-sur-Viroin. Une épaisse patine blanche recouvre également des silex provenant de sites wallons du Néolithique moyen situés dans la vallée de la Meuse, comme Pont-de-Bonne, ou encore ceux découverts dans des sites hesbignons, comme en témoigne le matériel exposé au Musée d'Archéologie hesbignonne de Saint-Georges-sur-Meuse.

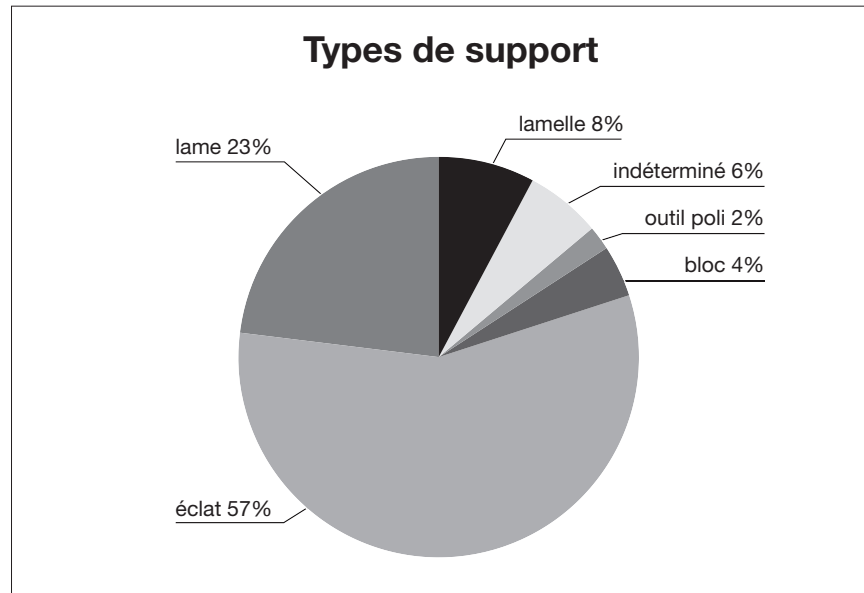
Au moins trois sortes de silex différents ont ainsi été utilisées pour les assemblages lithiques préhistoriques du « Plateau des Cinqes ». Le silex couleur caramel n'étant utilisé que pour une pièce d'époque moderne, nous n'avons aucune preuve de son utilisation sur le site à une période plus ancienne.

### ***Les supports d'outils***

Si l'on ne prend en compte que les outils pouvant appartenir à une période néolithique (145 pièces), mettant ainsi de côté les deux microlithes et la pierre à fusil, il y a une nette majorité de produits sur éclat (N=83) par rapport aux lames et lamelles (N=45). Si l'on ne prend en compte que les pièces retouchées, les produits laminaires et lamellaires représentent 25 % des 83 outils (N=21), dont 20 % pour les seules lames retouchées (N=17).

Fig. 3.- Proportion des supports pour les pièces néolithiques du site du « Plateau des Cinqes ».

© Yorick Weenen.



Cette situation coïncide avec ce que l'on peut trouver sur les sites des périodes des Néolithiques moyen II (Michelsberg) et récent (« Seine-Oise-Marne ») (fig. 3).

### **Les éclats**

Du *corpus* étudié, seuls 23 éclats ont conservé leur bulbe de percussion, qui est toujours large et bien marqué. Certaines pièces comportent des ondulations fortement marquées sur la face d'éclatement (11 cas). La plupart des bulbes comportent également des cicatrices (15 cas) et parfois des lancettes (4 cas). Ces traces indiquent l'utilisation d'une percussion dure directe.

Seules six pièces ont conservé une partie suffisante de leur talon pour pouvoir déterminer l'aspect du plan de frappe. Le cas le plus fréquent semble être le talon lisse (3 cas), viennent ensuite le talon dièdre (2 cas) et le talon facetté (1 cas). Quelques pièces de petites dimensions (N=2) semblent avoir été tirées du même endroit qu'un éclat précédent, le talon est alors en « aile d'oiseau ». Ces mêmes quatre cas sont constatés sur le site Michelsberg de Thieusies, où ils sont les types les plus fréquents.

### **Les lames**

Les produits laminaires se présentent en deux catégories : les lames à section trapézoïdale ou triangulaire et les lames à section d'aspect plus ovalaire et plate. Les lames à section ovalaire sont en moyenne plus larges que les autres. Le débitage des lames est toujours unipolaire.

Les lames trapézoïdales sont systématiquement retouchées, presque toujours de façon continue (fig. 4). Les lames à section triangulaire sont parfois retouchées et lorsqu'elles le sont, c'est le plus souvent de façon continue. En revanche, les lames à section ovalaire ne sont qu'exceptionnellement retouchées et quand une retouche subsiste,

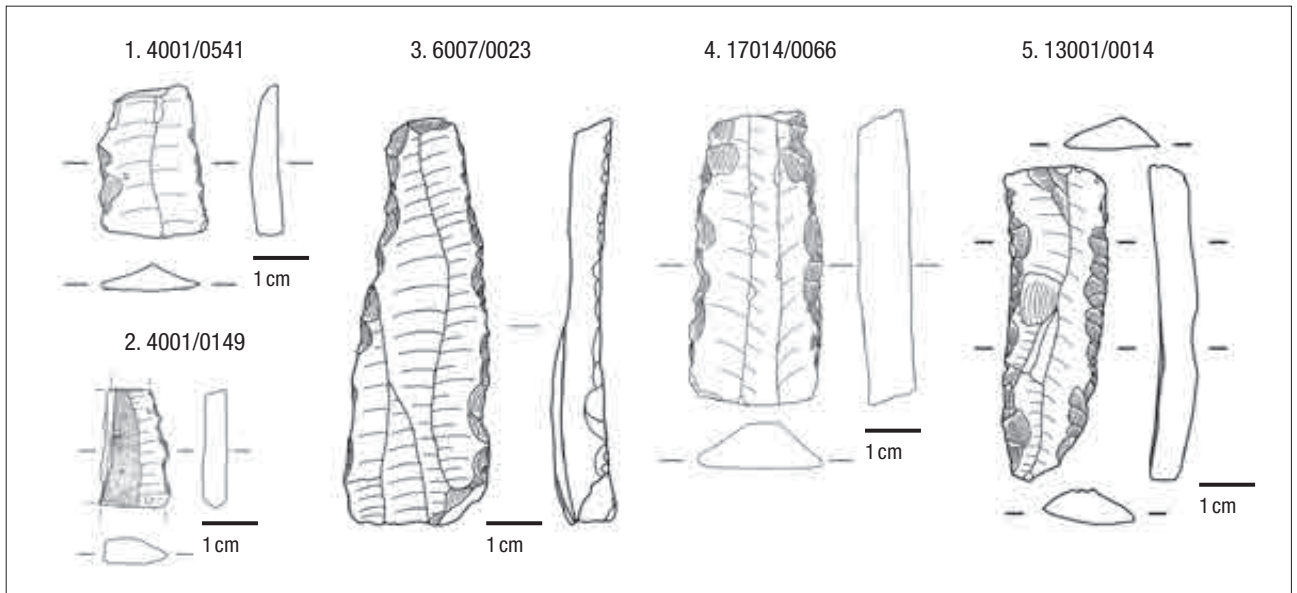


Fig. 4.- Site du « Plateau des Cinques » :  
lames retouchées.  
© Yorick Weenen.

elle est toujours partielle. Ces lames très plates sont en effet celles qui présentent les surfaces les plus abîmées, au point qu'il n'est pas toujours possible de déterminer si une retouche intentionnelle a eu lieu.

La technique de débitage utilisée pour ces deux catégories de lames est également différente. Les lames triangulaires et trapézoïdales, quand leur extrémité proximale a été conservée (3 cas), présentent un bulbe de percussion peu marqué et sans cicatrices. Sur tous les exemplaires, la face d'éclatement est lisse, plane et avec une légère concavité dans la longueur. Les négatifs d'enlèvement des lames précédentes, qui ont donné les pans de la face supérieure, sont également lisses. Ces indices laissent penser que ces lames ont été tirées à la percussion indirecte. Seule une lame triangulaire a conservé son talon, celui-ci est lisse. Le débitage est unipolaire ou, plus rarement, bipolaire. Ces lames correspondent aux caractéristiques métriques (largeur et épaisseur) et technologiques des « lames minières » découvertes sur des sites Michelsberg comme Braine-l'Alleud « Paudure » ou Thieusies.

Contrairement aux précédentes, les lames plates à section ovale possèdent un bulbe de percussion assez important avec des cicatrices et la face d'éclatement présente des ondulations bien marquées (4 cas). On retrouve d'ailleurs les mêmes traces laissées par l'onde de choc sur la face supérieure, ce qui indique que les lames précédentes ont été tirées de la même façon. Ces lames sont tirées à la percussion directe. Les talons sont lisses (3 cas) ou dièdres (1 cas).

Nous sommes donc en présence de deux méthodes de production différentes. Il est intéressant de noter que les lames retouchées, qui ont été attribuées au Néolithique moyen II sur base de leur morphotypologie, s'intègrent toutes dans la première catégorie de lames. Leur retouche est le plus souvent directe, marginale et écailleuse. Elle est semi-abrupte sur les exemplaires plus épais et rasante dans les autres cas. Aucune attribution chronoculturelle certaine ne peut être avancée pour l'autre catégorie de lame.

### **Les lamelles**

Sur les douze lamelles du site, trois comportent une retouche. Celle-ci peut être continue ou non, mais est toujours directe, marginale, écailleuse et abrupte (semi-abrupte dans un cas).

Parmi les lamelles retouchées, une seule a conservé sa partie proximale même si le talon est un peu abîmé. Deux lamelles sans retouche ont également conservé cette partie. L'une d'entre elles présente un bulbe de percussion très marqué et a probablement été tirée à la percussion directe. Deux autres lamelles ont été produites au moyen d'une percussion indirecte.

### **Les haches polies**

Des trois exemplaires de hache polie du site, une seule est complète (fig. 5). Celle-ci est de forme trapézoïdale, avec la plus grande largeur au niveau du tranchant. La section est ovale et le talon est arrondi. Le tranchant présente une délinéation convexe s'arrondissant sur les bords ; il semble asymétrique, mais cette impression est due aux enlèvements accidentels présents sur un des côtés.

Les trois haches polies possèdent des méplats latéraux sur les bords, même si les deux pièces fragmentaires n'en ont conservé qu'une petite section.

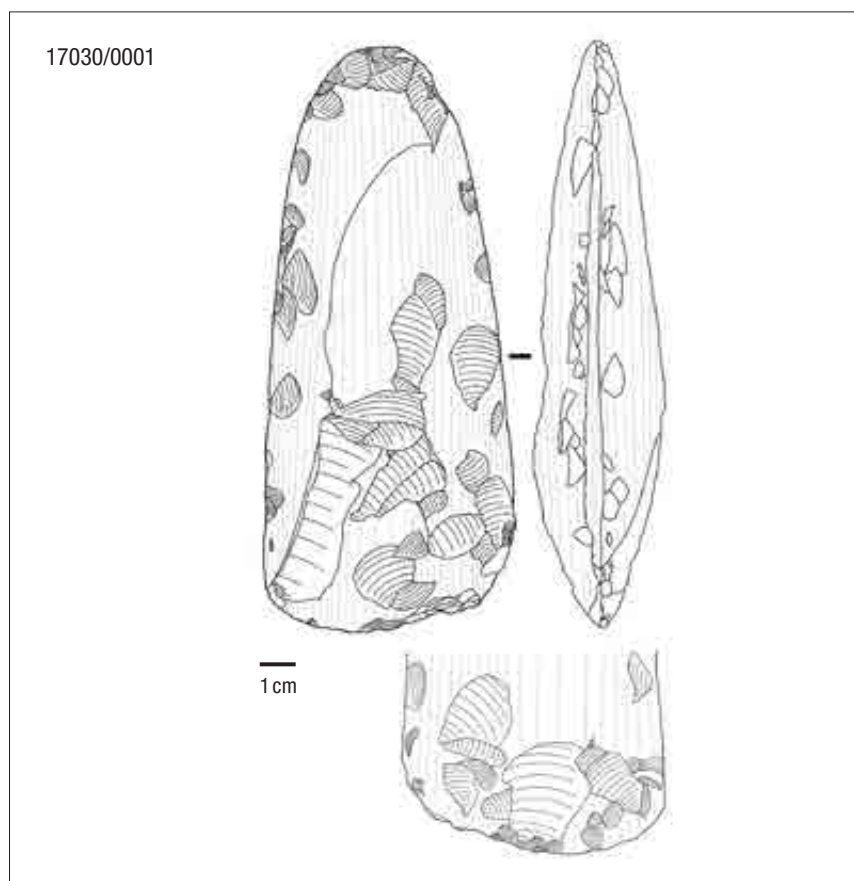


Fig. 5.- Site du « Plateau des Cinqes » :  
hache polie.  
© Yorick Weenen.

## Les nucléus

Les quatre nucléus retrouvés sur le site sont à éclats. Mis à part deux d'entre eux qui présentent un aspect lamellaire, tous les négatifs d'enlèvement ont la forme d'éclat. Aucune trace de préparation n'a été observée : ni mise en forme préparatoire, ni aménagement de plan de frappe. Tous les éclats ont été tirés à partir d'une cassure, d'une arête du nucléus ou d'un négatif d'enlèvement précédent. Les tailleurs ont tenté de tirer le maximum de ces nucléus, avec divers degrés de réussite. Deux sont visiblement épuisés, un autre ne présente plus une très grande réserve de matière première. Cela démontre une volonté marquée de rentabiliser au maximum les ressources en silex disponibles.

Un nucléus produit à partir d'un talon de hache polie (fig. 6) a été abandonné après obtention d'éclats faisant de 20 à 25 mm pour les plus grands. Les enlèvements d'éclats tirés depuis le plan de frappe lisse (créé par la cassure transversale qui parcourt toute la largeur de la pièce) présentent tous un réfléchissement.

Le débitage est peu soigné, opportuniste et quasi exclusivement sur éclat. Ces caractéristiques, ainsi que l'état épuisé de la quasi-totalité des nucléus, correspondent à ce que l'on trouve dans les contextes domestiques du Michelsberg.

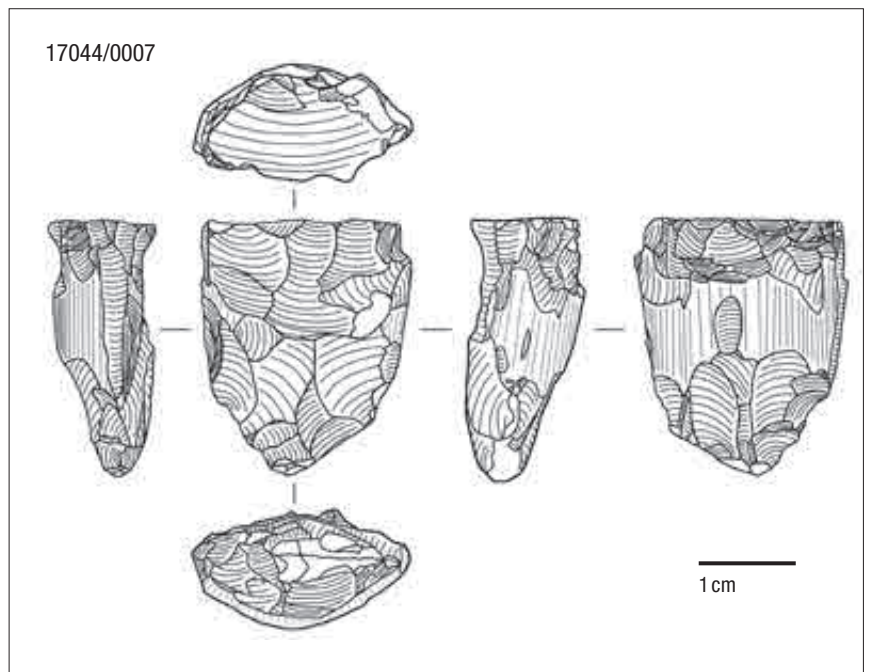
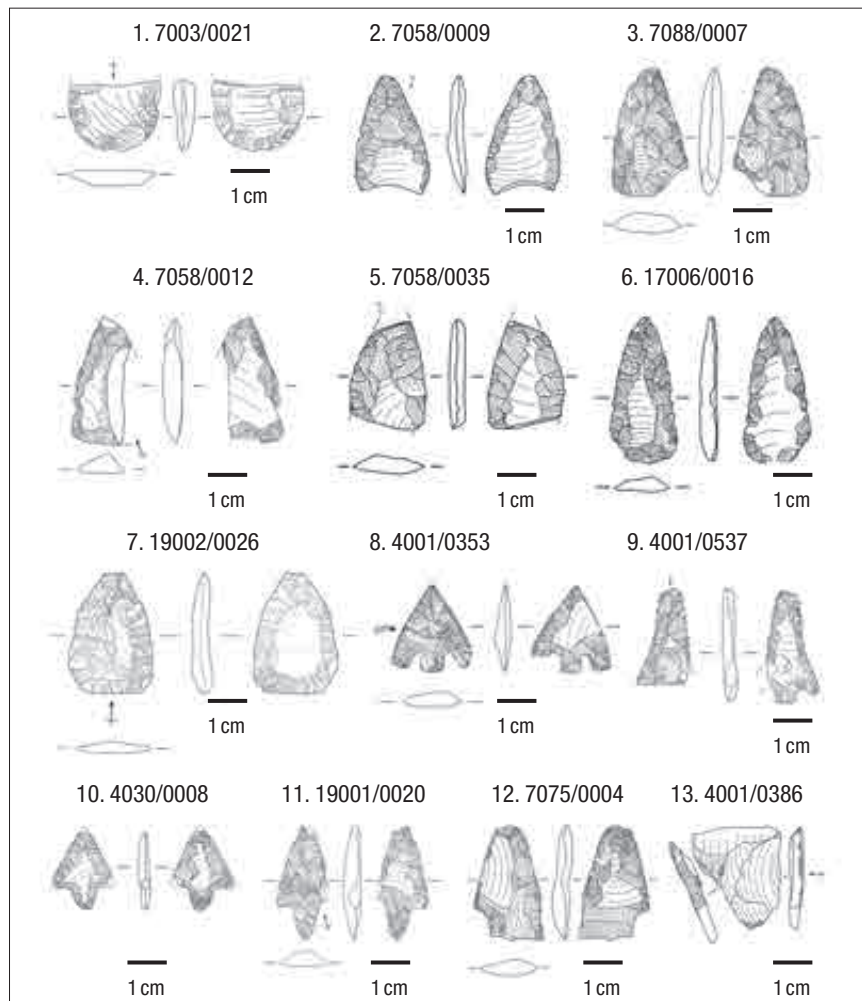


Fig. 6.- Site du « Plateau des Cinqes » :  
nucléus sur hache polie.  
© Yorick Weenen.

Fig. 7.- Site du « Plateau des Cinqes » :  
armatures de flèche : 1-7 : pointes foliacées ;  
8-12 : pointes pédonculées ;  
13 : transversale.  
© Yorick Weenen.



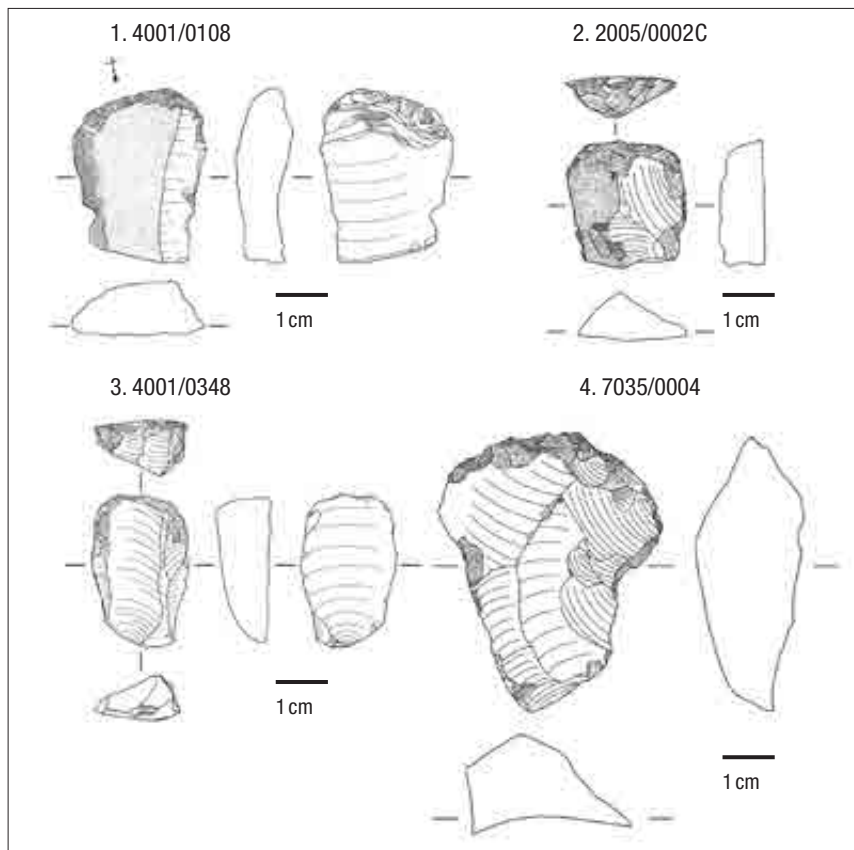
### Les armatures

De nombreuses armatures de flèche ont été découvertes sur le site d'Olloy-sur-Viroin (fig. 7). Elles sont de trois types différents. Nous trouvons les pointes de flèche foliacées (N=10), ensuite les pédonculées (N=5) et finalement, une transversale (ou tranchante).

Les pointes foliacées ont des bords convexes et une largeur maximale qui ne se situe pas à la base de l'outil, contrairement à une armature triangulaire. La base de l'outil peut être rectiligne ou convexe. Dans le matériel découvert à Olloy, la retouche des armatures de ce type est rasante, écaillée, bifaciale, presque toujours continue et en général envahissante à couvrante. Quelques exemplaires présentent une retouche qui peut être moins étendue, subparallèle ou semi-abrupte sur les parties les plus épaisses.

Les armatures pédonculées ont un appendice basal destiné à faciliter la fixation : le pédoncule. Sur aucun des exemplaires d'Olloy, ce pédoncule n'est assez long pour être qualifié de soie. Deux de ces pointes présentent des ailerons, équarris pour un exemplaire, dégagés par des encoches. Les bords du limbe sont rectilignes ou légèrement convexes,

Fig. 8.- Site du « Plateau des Cinques » : grattoirs.  
© Yorick Weenen.



sauf pour la pointe à ailerons (non équarris) qui présente des bords concaves denticulés. La retouche est continue, bifaciale, subparallèle à écailleuse et envahissante à couvrante.

L'armature transversale a été réalisée sur un fragment de lame, ce qui constitue un cas fréquent. Elle comporte les bords abrupts et la forme trapézoïdale (ou triangulaire) caractéristique de ce type d'armature. Réalisée sur un fragment de lame assez mince, cette pointe a été produite par flexion. La base et les bords présentent une troncature directe et partielle.

Un exemplaire, classé dans les armatures pédonculées, n'est qu'à l'état d'ébauche, le pédoncule n'étant dégagé par une encoche que sur le côté gauche. Il pourrait s'agir d'une réutilisation d'une partie d'une lame datant du Néolithique final ou de l'Âge du Bronze ancien. En effet, le côté inférieur présente à sa base deux enlèvements plats, parallèles et transversaux qui couvrent toute la largeur restante de la pièce. Ce type de retouche, appelée « en écharpe », est observé sur les lames produites au début des Âges des Métaux.

### **Les grattoirs**

À une exception près, les huit grattoirs du site d'Olloy sont sur éclat (fig. 8). Le front de grattoir, de délinéation convexe, est obtenu par une retouche marginale, semi-abrupte, directe et écailleuse ou subparallèle. L'un des grattoirs, produit sur un éclat épais, présente une retouche abrupte.

Certaines pièces comportent d'autres enlèvements, le plus souvent discontinus, marginaux et écailleux ou scalariformes. Deux exemplaires présentent une large partie corticale.

### **Les denticulés**

Les six outils denticulés découverts à Olloy-sur-Viroin sont tous sur éclat (fig. 9). La retouche denticulée est formée d'enlèvements directs, semi-abrupts (abrupts dans un cas) et marginaux. Sur la majorité des exemplaires, la denticulation est produite par une suite de coches, d'encoches ou d'une combinaison de coches et d'encoches. Sur deux exemplaires, la retouche denticulée est produite par de larges enlèvements écailleux semi-abrupts.

### **Les microdenticulés**

Des cinq exemplaires de microdenticulés mis au jour sur le site, un seul a été produit sur un fragment de lame (fig. 10). Les enlèvements qui composent la retouche sont directs, marginaux, écailleux, semi-abrupts à abrupts et souvent irréguliers. Un exemplaire montre en revanche une retouche inverse, régulière, marginale et semi-abrupte. Celui-ci présente également une partie corticale sur le bord opposé à la retouche qui comporte cependant un coup de burin avec réfléchissement.

### **Les microlithes**

Un des microlithes appartient assurément au Mésolithique : le « Triangle/Feuille de gui » (fig. 11). Ce type d'outil n'a été produit qu'au sein des groupes mésolithiques à armatures à retouche couvrante. Dans nos régions, cela correspond à la culture qu'on qualifie parfois de « Rhein-Meuse-Schelde » datant de la transition entre les Mésolithiques moyen et récent. Il est probable que l'autre microlithe du *corpus*, moins typique, soit à rattacher à la même culture. Jusqu'à présent, aucun autre indice ne renvoie à cette période, ce qui laisse penser que cette trouvaille ne reflète pas nécessairement une occupation du site à l'époque mésolithique.

Le premier microlithe est donc de type géométrique, plus précisément un triangle scalène à retouche couvrante, très proche typologiquement des « Feuilles de gui » qui, quant à elles, présentent un bord droit convexe opposé au bord gauche rectiligne (la latéralisation s'effectue dans ce cas avec la pointe la plus effilée vers le haut). Toutes les formes de transition semblent d'ailleurs exister entre ces deux types. Les extrémités distale et proximale sont fragmentaires. La retouche de la face supérieure est rectiligne, continue, directe, écailleuse et rasante, tandis que celle de l'autre face est partielle et très plate.

La seconde pièce est une pointe fragmentaire. Ses longs bords sont légèrement convergents. La retouche du bord gauche est continue, directe, écailleuse et rasante. La partie proximale du bord droit présente une retouche directe, abrupte et écailleuse, tandis que la retouche du reste du bord droit est bifaciale, écailleuse et rasante.

Fig. 9.- Site du « Plateau des Cinques » :  
denticulés.  
© Yorick Weenen.

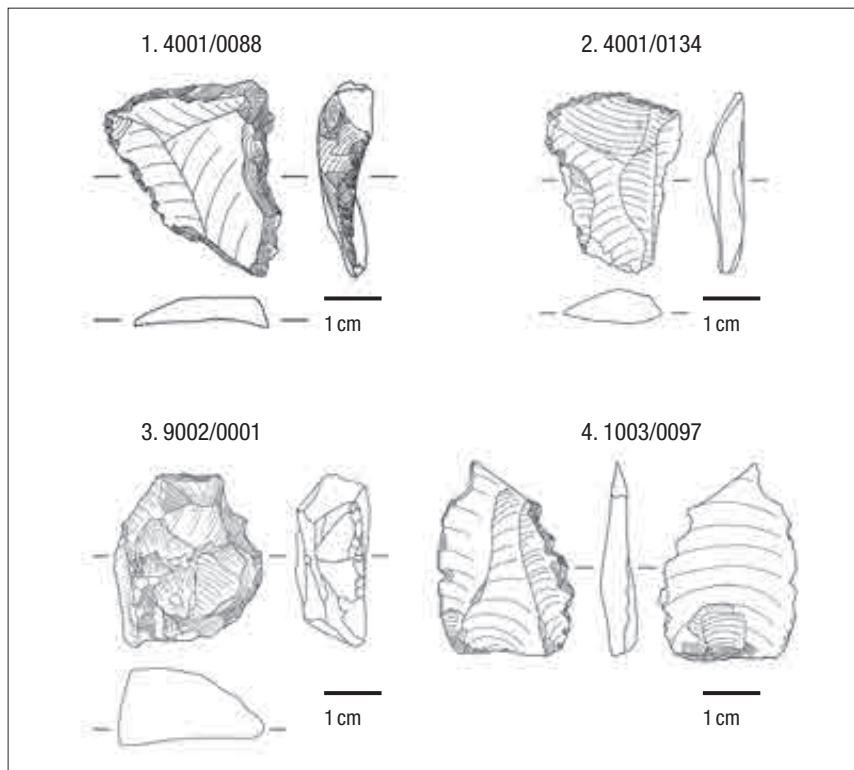


Fig. 10.- Site du « Plateau des Cinques » :  
microdenticulés.  
© Yorick Weenen.

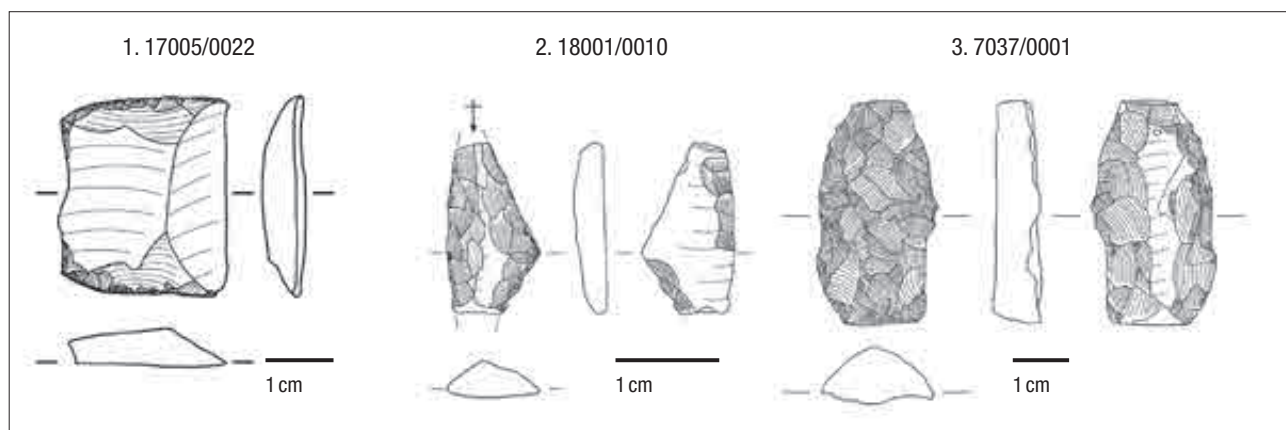
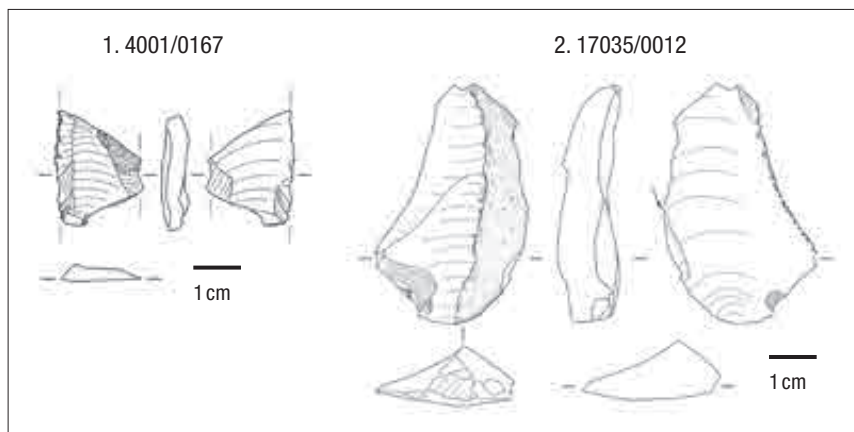


Fig. 11.- Site du « Plateau des Cinques » : 1 : pierre à fusil ; 2 : microlithe ; 3 : briquet.  
© Yorick Weenen.

## Le briquet

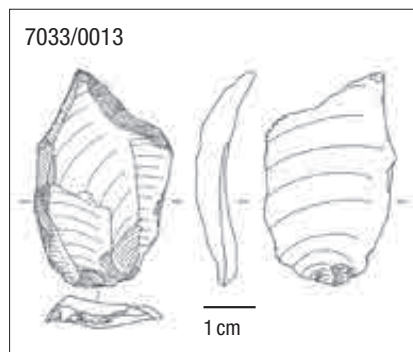
Un outil présentant deux cassures nettes aux extrémités distale et proximale a été interprété comme un briquet (fig. 11). Quelques enlèvements récents, certainement provoqués par les conditions d'enfouissement, sont visibles sur ces mêmes extrémités ainsi que sur la face inférieure. La retouche de la face supérieure est couvrante et présente deux types d'enlèvements.

Au centre du briquet, de part et d'autre de son axe morphologique, les enlèvements sont majoritairement en écharpe et présentent tous un aspect poli. Ce même poli est observé sur la partie centrale de la face inférieure restée brute de retouche. Les enlèvements périphériques sont par contre directs, longs, écailleux, majoritairement rasants et se présentent parfois en plusieurs générations. Aucun de ces enlèvements n'a le lustre de la partie centrale.

La retouche de la face inférieure du briquet est envahissante, inverse, écailleuse, très plate et sur plusieurs générations, ce qui a créé des corniches très profondes. Ces enlèvements résultent de chocs répétés, répartis sur les longs bords de la pièce, qui ont progressivement réduit la largeur de l'outil et expliquent l'irrégularité des bords latéraux.

Cette pièce présente en son centre la retouche en écharpe caractéristique que l'on retrouve sur les outils lithiques de nos régions au Néolithique final et encore parfois au Bronze ancien. Il s'agit de la retouche typiquement utilisée pour les poignards de la fin du Néolithique. Il est donc possible d'envisager l'hypothèse d'un fragment d'outil de ce type qui aurait ensuite été réemployé comme un briquet à une période postérieure indéterminée. Cette réutilisation expliquerait les différences de retouche et de poli, ainsi que les chocs répétés de la face inférieure.

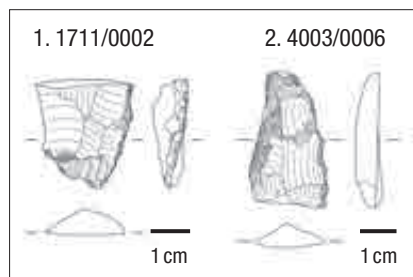
Fig. 12.- Site du « Plateau des Cinqes » : perçoir.  
© Yorick Weenen.



## Les autres types d'outils

Les perçoirs, au nombre de deux, sont sur lame. Le premier est un perçoir déjeté dont la retouche se limite à dégager la partie active au moyen d'enlèvements directs marginaux, écailleux et semi-abrupts (fig. 12). Le second est un perçoir double qui rappelle vaguement les perçoirs en étoile. Si son support est typologiquement un éclat au vu de ses dimensions, il a été produit sur une lame. La retouche présente les mêmes caractéristiques que l'autre exemplaire.

Fig. 13.- Site du « Plateau des Cinqes » : lames de faucille.  
© Yorick Weenen.



Les deux lames de faucille présentent un dos épais abattu par des enlèvements écailleux et abrupts (fig. 13). Un exemplaire comporte une retouche marginale légèrement denticulée, directe, rasante à semi-abrupte sur son bord actif, qui lui donne une délinéation générale convexe. L'autre pièce ne présente des retouches que sur sa base et son dos.

Le seul burin découvert sur le site est d'angle sur cassure transversale. Il a été réalisé sur un segment de lame fine à trois pans. La retouche est partielle, directe, marginale et écailleuse. Le coup de burin est situé sur le bord proximal gauche.

L'unique racloir mis au jour est produit sur un éclat laminaire. Suite à des chocs postérieurs à l'enfouissement, la retouche ne se trouve plus que sur la partie proximale du bord gauche. Les enlèvements sont continus, marginaux, rasants et écailleux.

Un possible percuteur présente, outre les traces interprétées comme résultant des chocs liés à son utilisation, les vestiges d'une surface polie qui indique qu'il provient d'une extrémité distale de ciseau. Une partie de la lame d'origine est encore visible.

Finalement, une pierre à fusil a également été retrouvée. Celle-ci a été produite sur un fragment mésial de lame. Le silex est de couleur caramel et sans patine (fig. 11).

### ***Une possible présence de la technique Kombewa***

La technique Kombewa a été démontrée dans les sites Michelsberg de l'Aisne. Sa présence a été supposée dans le nord de la France et en Belgique, mais uniquement sur base des dessins et de descriptions de pièces. La question s'est donc posée pour les armatures foliacées d'Olloy-sur-Viroin. L'analyse de ces pointes de flèche a révélé trois candidats potentiels à une telle technique. Il est toutefois à noter que le caractère généralement détérioré et patiné de l'assemblage lithique du site d'Olloy complique les observations.

La première pointe est fragmentaire, ce qui rend l'analyse délicate. Étant donné que la face supérieure, très plane, présente deux négatifs d'enlèvements antérieurs, s'il s'agit bel et bien d'un éclat Kombewa, ce serait alors un éclat second.

La seconde a perdu sa base, mais on peut encore deviner un bulbe de percussion sous une retouche qui l'a un peu aminci. La face supérieure a subi une retouche d'amincissement plus importante qui couvre toute la moitié distale de la pièce d'enlèvements profonds. La direction d'un large enlèvement proximal et la convexité visible à la pointe de la pièce permettent d'envisager que la face supérieure soit également une surface d'éclatement. L'éclat serait alors un candidat à la technique Kombewa de l'assemblage. La section de l'armature présente en effet une biconvexité à la pointe, ainsi que dans la partie mésio-proximale.

La troisième et dernière armature est fragmentaire aux extrémités distale et proximale. La face inférieure indique que l'éclat a été tiré depuis la pointe. La face supérieure présente un seul enlèvement depuis le bord droit qui pourrait constituer l'ancienne face d'éclatement d'un éclat-nucléus Kombewa. Aucun bulbe de percussion n'est cependant décelable de ce côté de l'outil. La section de l'armature présente une face inférieure assez plate. La face supérieure montre quant à elle une partie bombée dans la moitié gauche précédée d'un léger creusement. Ce renflement ne suit pas l'axe de la pièce, mais un léger arc de cercle en s'incurvant vers le bord droit. Cela correspond aux marques d'ondulations laissées sur une face d'éclatement.

L'état fragmentaire de ces trois pièces ne permet pas de certitude quant à l'usage de la technique Kombewa, mais les indices récoltés pour chacune d'entre elles permettent de le supposer.

## Attributions culturelles (fig. 14)

Les armatures de flèche foliacée sont fréquentes au Michelsberg. La plupart de ces pointes présentent une forme peu élancée et une base faiblement convexe, ce qui correspond à un Michelsberg relativement récent. Cette phase plus récente du Michelsberg est d'ailleurs également pauvre en tranchets. Or, aucun n'a à ce jour été découvert sur le « Plateau des Cinqes ». Les lames retouchées, en particulier vu leur nombre, sont également typiques du Néolithique moyen.

Les pièces polies en silex, haches et ciseaux, apparaissent au Néolithique moyen et restent en usage aux périodes ultérieures. C'est aussi le cas pour leurs réutilisations en nucléus et *a fortiori*, pour les éclats qui en sont tirés. Il est également possible que des haches polies abandonnées aient été récupérées à une période ultérieure du Néolithique, ou même aux Âges des Métaux, pour servir de réserve de matière première.

Les microdenticulés sont très nombreux dans le groupe de Deûle-Escout, mais sont également présents au Néolithique récent et le sont encore dans la culture campaniforme.

Les armatures pédonculées sont produites à partir du Néolithique récent, mais elles y sont assez rares. Elles deviennent plus fréquentes au Néolithique final. Celles possédant des ailerons équarris sont par contre caractéristiques de la phase finale du Néolithique. On retrouve encore les armatures à ailerons en silex durant les Âges des Métaux, mais la morphologie des armatures d'Olloy-sur-Viroin correspond peu à leur profil.

Le briquet constitue également une pièce intéressante. La retouche en écharpe apparaissant dans nos régions à la fin du Néolithique, l'outil originel a sans doute été taillé à cette époque. Il aurait ensuite été réutilisé comme briquet, à une période indéterminée. Enfin, la pierre à fusil appartient bien entendu à une époque moderne.

Type	Nombre	Pourcentage	Attribution chrono-culturelle
Lames retouchées	17	20,48%	Michelsberg
Armatures foliacées	10	12,05%	Michelsberg récent
Armatures pédonculées	5	6,02%	Néolithique récent à final
Armature transversale	1	1,20%	
Grattoirs	8	9,64%	
Denticulés	6	7,23%	
Microdenticulés	5	6,02%	Néolithique récent à final
Lamelles	3	3,61%	
Perçoirs	2	2,41%	
Faucilles	2	2,41%	
Burin	1	1,20%	
Racloir	1	1,20%	
Briquet	1	1,20%	Néolithique final-Bronze ancien
Percuteur	1	1,20%	Néolithique moyen à final
Éclats retouchés	13	15,66%	
Nucléus	4	4,82%	
Haches polies	3	3,61%	Néolithique moyen à final
<b>Total</b>	<b>83</b>	<b>100,00%</b>	

Fig. 14.- Attributions culturelles des pièces néolithiques en silex du site du « Plateau des Cinqes ».

© Yorick Weenen.

L'analyse des autres outils fournit des résultats beaucoup moins caractéristiques, puisqu'aucun indice sur la culture qui les a produits ne peut en être tiré. Une fréquence élevée des grattoirs est typique de la période néolithique en général. Un nombre important de denticulés n'est pas non plus inhabituel pour le Néolithique.

Des cas de réutilisation ont été observés, dont le meilleur exemple est la conversion de hache polie en nucléus. Quatorze éclats (dont trois retouchés) proviennent assurément de pièces polies, mais il n'a pas été possible de classer typologiquement un seul d'entre eux. Aucun indice typologique ou technologique ne permet de déterminer à quelle période ces réutilisations ont eu lieu, ni même si elles sont toutes à attribuer à la même occupation du site. Mis à part les trois éclats retouchés, aucune des vingt-et-une pièces présentant un polissage n'est assurément le résultat d'un acte volontaire.

Ces éclats retouchés, ainsi que les nucléus sur fragment de hache polie, nous assurent cependant que des réutilisations intentionnelles ont eu lieu. Les derniers enlèvements des nucléus découverts à Olloy sont de petites dimensions. De plus, le débitage paraît assez anarchique. Il apparaît dès lors que les tailleurs n'étaient probablement pas très expérimentés et qu'ils ne semblent pas avoir cherché à produire des lames. En effet, seules quelques rares traces d'enlèvements laminaires ou lamellaires ont été observées.

Si la réutilisation des haches polies comme nucléus à éclats est bien connue au Néolithique, on ne peut exclure une récupération plus tardive. Nombre de ces éclats et négatifs d'enlèvement sont en effet de petites dimensions et, le plus souvent, sans trace de préparation d'un plan de frappe. De plus, les rares éclats retouchés provenant de ces nucléus de seconde main ne peuvent être classés typologiquement. Cela correspond aux usages de l'Âge du Bronze, mais deux négatifs d'enlèvement sont incompatibles avec cette hypothèse : les enlèvements clairement lamellaires présents sur chacun des nucléus issus d'une hache polie. En effet, aucune production de laminaire ou lamellaire n'est attestée aux Âges des Métaux et cet indice tend à davantage situer cette récupération à la période néolithique. Par contre, il est évident que la réutilisation de lames de poignard n'a pu se faire qu'à partir du Néolithique final.

Les proportions de supports laminaires et sur éclats correspondent globalement à celles des ensembles du Néolithique moyen, voire du Néolithique récent. Puisqu'il est impossible de déterminer avec certitude l'attribution chronologique de tous les outils, il serait vain d'y chercher davantage qu'une tendance.

Les lames, et en particulier celles retouchées, correspondent aux « lames minières » retrouvées sur les sites Michelsberg, tant d'un point de vue métrique que technologique. De même, la technique Kombewa, si elle s'avère bien présente dans le *corpus* des armatures perçantes, constitue un indice supplémentaire de la présence du Michelsberg.

Les grattoirs sur éclat sont proportionnellement peu nombreux (N=7), mais ils restent les outils les plus fréquents en dehors des armatures foliacées. Ces pièces pourraient donc provenir de l'occupation du Néolithique moyen, d'autant que les plus larges trouvent de bonnes comparaisons sur le site de Pont-de-Bonne. Il est courant de ne trouver qu'un très faible nombre de grattoirs sur lame durant la période Michelsberg. Cependant, puisque les grattoirs font partie de la panoplie de base de l'outillage tout au long du Néolithique, on ne peut pas les y attribuer de façon certaine.

Les denticulés font également partie des outils produits pendant toute la période néolithique, mais leur nombre est ici proportionnellement très élevé pour un site Michelsberg. Les lamelles, les perçoirs et le burin sont présents au Michelsberg dans des proportions comparables à celles de l'ensemble d'Olloy. Un faible nombre de burins semble d'ailleurs être la norme pour les sites Michelsberg.

Les lames de faucille et les racloirs sont rarement découverts dans nos régions pour les sites de la deuxième moitié du Néolithique moyen. La proportion importante de ces pièces à Olloy est en réalité due au faible nombre de pièces : un racloir et deux lames de faucille ne sont pas des nombres exceptionnels pour les assemblages lithiques du Michelsberg belge.

Suite à cette analyse, deux phases chronologiques peuvent donc être mises en évidence. La première rassemble des outils typiques du Néolithique moyen, avec un grand nombre d'armatures foliacées et de lames retouchées. La proportion générale des supports correspond à ce que l'on trouve pour cette période. Certains indices indiqueraient plus précisément une phase récente du Michelsberg : l'importante proportion de pointes foliacées courtes, la fréquence d'outils polis et l'absence de tranchet. La présence de la technique Kombewa, si elle se confirmait, ne ferait que renforcer davantage cette attribution à une phase tardive. Les lames retouchées correspondent à celles que l'on trouve en contexte Michelsberg dans nos régions et leur fréquence se situe tout à fait dans la moyenne constatée pour le Néolithique moyen belge.

L'abondance d'armatures de flèche, le nombre important de grattoirs, la présence de haches polies, l'absence de tranchet et les réutilisations d'outils polis comme nucléus à éclats sont des caractéristiques que le matériel lithique d'Olloy-sur-Viroin partage avec le site de Mairy « Les Hautes Chanvières », également situé dans la vallée de la Meuse et qui se place comme le site Michelsberg d'importance le plus proche géographiquement d'Olloy, à l'exception de celui de Thuin.

La seconde période mise en évidence est représentée par des outils comme la pointe de flèche à ailerons équarris, le briquet et, dans une certaine mesure, les microdenticulés. Ces pièces sont caractéristiques du Néolithique final. Une grande proportion de microdenticulés sont observés sur certains sites de cette période, en particulier dans ceux des groupes dits « précampaniformes ». Ils constituent souvent la moitié des assemblages de ce début de Néolithique final.

Les autres pointes pédonculées peuvent aussi bien être attribuées au Néolithique récent qu'au Néolithique final. En Belgique, elles constituent environ 96 % des armatures des tombes collectives de la fin du Néolithique. Cependant, les armatures à pédoncule et ailerons sont moins fréquentes au Néolithique récent. Quant aux armatures à pédoncule et ailerons récurrents, elles apparaissent à la charnière entre le Néolithique récent et le Néolithique final. La proportion relativement élevée de ces armatures à Olloy-sur-Viroin laisse plutôt supposer une appartenance au Néolithique final.

La fréquence des denticulés est également compatible avec les données quantitatives que l'on connaît des autres sites du Néolithique final. C'est notamment le cas de Seclin, d'Houplin-Ancoisne, de Raillencourt-Sainte-olle ou de Saint-Saulve, tous situés dans le département du Nord en France.

La dernière attribution envisageable concerne les outils simples, comme des denticulés sur éclat ou les éclats retouchés. On ne peut exclure que certains proviennent d'une occupation de l'Âge du Bronze. Cela s'applique bien entendu également aux nombreux éclats bruts de retouche retrouvés sur le site.

Il semble donc, dans l'état actuel de la recherche, qu'une partie du *corpus* lithique renvoie à un Néolithique final précambaniforme. Cette distinction est difficile à déterminer au vu du faible nombre de pièces et de l'absence de céramique identifiable.

### ***La question des microlithes sur les sites Michelsberg***

La présence de rares microlithes, outils pourtant typiquement associés au Mésolithique, a été constatée dans des assemblages du Michelsberg, en particulier des « Feuilles de gui » et des trapèzes. C'est le cas sur de nombreux sites, en particulier sur ceux de Thieusies « Ferme de l'Hosté » et de Neufvilles « Gué du Plantin ». Plus récemment, des pointes de type mésolithique ont été découvertes à Pont-de-Bonne. D'après nos recherches, les autres pièces microlithiques des sites Michelsberg de Belgique sont le fruit de récoltes de surface, de prospections ou de contextes vaguement identifiés. Ces autres sites ne peuvent donc être retenus comme des preuves de la présence de microlithes au Néolithique moyen.

Sur le site de Pont-de-Bonne, une seule pointe mésolithique a été mise au jour. Elle se situait *sous les niveaux d'occupation néolithiques, au sommet de l'argile en place*<sup>2</sup>. De plus, elle a été produite dans un silex totalement différent du reste de l'assemblage lithique. En l'absence de lien stratigraphique, économique et technologique avec le reste du *corpus*, ce microlithe peut raisonnablement être écarté de l'ensemble néolithique.

Le site du « Gué du Plantin » a fait l'objet de nouvelles analyses radiocarbones AMS en 2003. Des noisettes en provenance d'une couche identifiée comme néolithique ont pourtant fourni une datation

---

<sup>2</sup> DELYE Emmanuel, 2016, p. 77.

de  $7.605 \pm 45$  BP. Ce résultat laisse penser qu'au moins une partie du matériel Michelsberg a pu se retrouver mélangé à des objets qui proviennent de couches mésolithiques antérieures.

Il ne reste que le site de Thieusies, dont deux « Feuilles de gui » (sur un ensemble des six microlithes) sont dans un silex qui ne semble pas être retrouvé ailleurs sur le site. Pour les quatre autres pièces, une révision en profondeur des données de fouilles serait nécessaire pour vérifier la possibilité d'une attribution à une phase mésolithique du site. Les fouilleurs ont évoqué, et mis en doute, la possibilité que ces outils puissent avoir déjà été présents sur le sol lors de l'installation des Néolithiques. À l'heure actuelle, Thieusies reste donc le seul site où des microlithes se trouveraient en contexte Michelsberg.

Ces éléments remettent en question l'hypothèse d'un « héritage des traditions micro- ou mésolithiques » ou celle de contacts entre des populations Michelsberg et mésolithiques. Pour Olloy-sur-Viroin, nous nous contenterons de supposer un passage sur les lieux par une population mésolithique.

## Conclusion

La nature du site d'Olloy-sur-Viroin ne nous permet malheureusement pas de définir des assemblages lithiques cohérents qui pourraient être attribués à une culture néolithique. La faible ampleur stratigraphique et les perturbations engendrées par la construction de l'enceinte laténienne et d'autres structures à partir des Âges des Métaux impliquent qu'on ne peut considérer que quelques rares pièces comme étant en place. Et la plupart d'entre elles ne sont certainement plus en position primaire.

Certains outils du *corpus* nous permettent cependant de distinguer au moins deux périodes d'exploitation du site. La première est une occupation Michelsberg et la deuxième est à situer au Néolithique final.

Au Michelsberg, l'occupation du plateau devait former un éperon barré. Cette époque est d'ailleurs celle où l'on voit apparaître ce type de structure sur le territoire belge. Ces installations fortifiées de hauteur sont nombreuses au Michelsberg, mais leur fonction exacte reste controversée. Tout comme Olloy-sur-Viroin, ces sites livrent un matériel lithique et céramique du Michelsberg plus pauvre que celui découvert dans les centres miniers ou dans les grandes enceintes situées dans les plaines.

Avec cinq datations au radiocarbone, cette phase d'occupation peut être calée chronologiquement entre 3.800 et 3.600 avant notre ère, soit à la fin du Néolithique moyen II de nos régions. Cette fourchette chronologique, correspondant pour nos régions à une phase des plus récentes de la culture de Michelsberg, est en totale adéquation avec les particularités de l'assemblage lithique : de nombreuses armatures foliacées courtes à base arrondie et aucun tranchet.

La phase Néolithique final est représentée par des outils montrant des indications typiques de cette période. Typologiquement, il s'agit de microdenticulés et d'une pointe de flèche à pédoncule et ailerons équarris. Technologiquement, on peut y adjoindre deux pièces avec une retouche plate transversale ou « en écharpe ». Malheureusement, aucune structure n'a pu être rattachée à cette période qui fait la charnière avec l'Âge du Bronze ancien, bien qu'une datation radiocarbone vienne pourtant confirmer une activité sur le site d'Olloy-sur-Viroin à cette époque.

## Bibliographie

DE HEINZELIN Jean, HAESAERT Paul, DE LAET Sigfried J., *Le Gué du Plantin (Neufvilles, Hainaut), site néolithique et romain*, Bruges, 1977 (= *Dissertationes Archarologicae Gandenses*, 17).

DELYE Emmanuel, *Les fortifications celtique et carolingienne du Rocher du Vieux-Château à Pont-de-Bonne (Modave, Belgique)*, Amay, 2016 (= *Bulletin du Cercle archéologique Hesbaye-Condruz*, 32).

FOURNY Michel, VAN ASSCHE Michel, « Le site neolithique Michelsberg de Braine-l'Alleud "Paudure" (Brabant). Sondages et prospections » dans *Amphora*, 69, 1993, p. 1-35.

MANOLAKAKIS Laurence, GARMOND Nicolas, « Différencier les armatures de flèches du Chasséen et du Michelsberg en Bassin parisien » dans *Revue archéologique de Picardie*, numéro spécial 28, 2011, p. 349-363.

MARTIN Fanny, « Olloy-sur-Viroin "Plateau des Cinkes" : la céramique découverte lors des campagnes de fouille 2004-2011 (prov. de Namur, Belgique) » dans *Lunula : archaeologia protohistorica*, 21, 2013, p. 161-166.

MARTIN Fanny, PLEUGER Jean-Luc, « Viroinval/Olloy-sur-Viroin et Dourbes : la céramique découverte lors des campagnes de fouille 2004-2011 sur le "Plateau des Cinqes" » dans *Chronique de l'Archéologie wallonne*, 21, 2014, p. 298-301.

PLEUGER Jean-Luc, MARTIN Fanny, WARMENBOL Eugène, « Viroinval/Olloy-sur-Viroin et Dourbes : la fortification protohistorique du "Plateau des Cinqes", campagne de fouilles 2016 » dans *Chronique de l'Archéologie wallonne*, 25, 2017, p. 205-205.

PLEUGER Jean-Luc, WARMENBOL Eugène, *La fortification proto-historique du « Plateau des Cinqes » à Olloy-sur-Viroin : bilan 2004-2014*, 2015 (URL : <http://www.archeostage.com/test/media/Olloy-Bilan-2004-2014.pdf> [dernière consultation le 07/01/2021]).

- SALANOVA Laure, BRUNET Paul, COTTIAUX Richard, HAMON Tony, LANGRY-FRANÇOIS Fabien, MARTINEAU Remi, POLLONI Angélique, SOHN Maïtena, « Du Néolithique récent à l'âge du Bronze dans le centre nord de la France : les étapes de l'évolution chrono-culturelle » dans *Revue archéologique de Picardie*, numéro spécial 28, 2011, p. 77-102.
- VANMONTFORT Bart, HAESAERT Paul, JADIN Ivan, « Deux dates radiocarbone par AMS sur le gisement néolithique du Gué du Plantin (Neufvilles, Province du Hainaut, Belgique) » dans *Notae Praehistoricae*, 23, 2003, p. 173-179.
- VERMEERSCH Pierre M., « Le Michelsberg en Belgique » dans *Acta Archaeologica Lovaniensia*, 26-27, 1987-1988, p. 1-20.
- VERMEERSCH Pierre M., « A Michelsberg Settlement at Schorisse-Bosstraat » dans *Helenium*, 31, 1991, p. 190-212.
- VERMEERSCH Pierre M., VYNCKIER Geert, WALTER Richard, *Thieusies, Ferme de l'Hosté, site Michelsberg. II - le matériel lithique*, Leuven, 1990 (= *Studia Praehistorica Belgica*, 6).
- WEENEN Yorick, *Le Michelsberg à Olloy, une étude du matériel*, mémoire de master en histoire de l'art et archéologie, Université libre de Bruxelles, 2019 (non publié).

***Mathilde MACAUX***

*Titulaire d'un Master en Histoire de l'Art et Archéologie, Université catholique de Louvain  
Assistante-doctorante, PaTHs (AcanthuM) - ILEE, Département d'Histoire de l'Art et  
Archéologie, Université de Namur*

**La réaffectation du site  
de l'ancienne abbaye  
cistercienne de Moulins  
à Anhée (1785-1988)**



## Introduction

La présente étude s'intègre dans le cadre d'un projet de thèse actuellement conduit à l'Université de Namur sur la problématique de la réaffectation des sites monastiques ruraux en Belgique aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, qui se focalise principalement sur les sites ayant reçu une affectation industrielle (sucreries, distilleries, filatures, métallurgies, verreries...)¹. Le domaine de l'ancienne abbaye cistercienne de Moulins à Anhée², réaffecté en usines à cuivre dès le deuxième tiers du XIX<sup>e</sup> siècle, s'avère constituer un cas particulièrement significatif de ce phénomène ayant touché un grand nombre de monastères sécularisés³. L'article retrace l'évolution architecturale et paysagère du complexe monastique et ce, en cinq parties représentatives des différentes phases d'occupation du lieu, allant de la mise sous économat à l'aménagement des usines à cuivre, en passant par les affectations en hôpital militaire et en résidence de plaisance.

La méthodologie, centrée sur l'approche géo-historique, s'attachant à restituer la dynamique et la structure des milieux dans le temps long⁴, repose sur la mise en œuvre d'un système d'information géographique dit « historique » (HGIS⁵ ou SIG historique). Il offre l'avantage de décrire, de visualiser et d'expliquer, sous la forme de cartes et de plans-masses de synthèse correspondant à des états précis de l'histoire du site monastique et des bâtiments, la gradation chronologique fine des changements architecturaux et paysagers des monastères sécularisés dans un contexte rural en mutation⁶. Les données historiques, architecturales et paysagères recensées au fil d'approches diverses – historique, archéologique, typologique, stylistique et paysagère – sont insérées et synthétisées dans le SIG historique. Leur triangulation augmente la qualité des cartes de reconstruction – autant de couches temporelles fiables et comparables – qui, dessinées à partir du cadastre moderne (1830-1834), font la synthèse de plusieurs sections de cartes et plans anciens superposés et ce, afin de reconstituer le plus authentiquement possible l'état du site à une période donnée. La fiabilité des résultats peut également être renforcée en combinant les approches progressive (*progressive/retrospective mapping*) et régressive (*retrogressive mapping*) – c'est-à-dire en alternant une lecture des sources tantôt en avançant, tantôt en remontant dans le temps –, ce qui permet une meilleure compréhension de l'évolution

---

¹ Le projet de recherches doctorales est mené sous la direction de Mathieu Piavaux (promoteur, Département d'Histoire de l'Art et Archéologie, UNamur) et de Claudine Houbart (co-promotrice, Département d'Architecture, ULiège).

² L'abbaye de Moulins est située sur l'ancienne commune de Warnant, appartenant aujourd'hui à l'entité d'Anhée, à environ 20 km au sud de Namur et à 8 km au nord de Dinant, dans la province de Namur. Elle se dresse sur la rive droite de la Moline, dans une vallée encaissée, à 1 km en amont du point de confluence de la rivière et de la Meuse.

³ Citons, par exemple, les abbayes d'Heylissem (Hélécine) et de la Paix-Dieu (Amay) réaffectées en sucreries-distilleries, celles de Saint-Denis-en-Brocqueroie (Mons) et de Florival (Grez-Doiceau) converties en filatures ou encore, le prieuré Saint-Nicolas d'Oignies (Aiseau-Presles) transformé en fabrique de glaces et de produits chimiques ainsi que le monastère du Val-Saint-Lambert (Seraing) affecté en cristalleries.

⁴ JACOB-ROUSSEAU Nicolas, 2009, p. 211.

⁵ *Historical Geographical Information System*. L'information historique est exploitée en étant replacée dans l'espace.

⁶ KLAARENBECK Reinout, 2019, p. 237-257 ; KLAARENBECK Reinout, COOMANS Thomas, 2015, p. 31-44 ; 2017, p. 364-389 ; LÓPEZ SALAS Estefanía, 2015, p. 168-182.

des caractéristiques du territoire étudié et d'éviter, dans la mesure du possible, toute interprétation excessive<sup>7</sup>. Voici brièvement exposés les sources et documents qui ont permis, conjointement aux observations effectuées *in situ*, d'appréhender non seulement l'évolution architecturale et fonctionnelle, mais aussi l'évolution paysagère, de l'ancien site monastique de Moulines à partir de l'extrême fin du XVIII<sup>e</sup> siècle jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle<sup>8</sup>.

L'essentiel des archives de l'abbaye et des usines de Moulines relatives à la période qui nous occupe sont conservées aux Archives générales du Royaume à Bruxelles<sup>9</sup>, aux Archives de l'État à Namur<sup>10</sup>, ainsi qu'aux Archives de la Direction du Cadastre de la province de Namur<sup>11</sup>. Un dossier concernant le projet de classement de l'ancien site industriel de Moulines est également préservé aux Centre d'Archives et de Documentation de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles à Liège<sup>12</sup>, tandis que plusieurs autres documents sont issus de collections privées. Si les sources écrites se révèlent être relativement abondantes pour les périodes autrichiennes et françaises, celles des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, essentiellement privées, sont plus rares et assez dispersées. Les archives cadastrales constituent dès lors indéniablement les pièces les plus précieuses pour l'étude de la réaffectation du bâti et de son évolution fonctionnelle aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles.

Les sources iconographiques antérieures au XIX<sup>e</sup> siècle, permettant de faire l'état des lieux de l'abbaye à la fin de l'Ancien Régime, sont le dessin à la plume de Remacle Leloup (c. 1740), le plan terrier du domaine abbatial extrait de la carte de Ferraris (1777) et le plan dressé par l'arpenteur assermenté Jean-Joseph Depaije en vue du projet de vente du monastère (1788)<sup>13</sup>. Pour les XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, les plans cadastraux et les croquis d'arpentage<sup>14</sup>, croisés avec les cartes topographiques anciennes<sup>15</sup>, les dessins d'architectes<sup>16</sup>, les vues d'ensembles dessinées ou gravées<sup>17</sup> et les photographies et cartes postales anciennes<sup>18</sup> s'avèrent fondamentaux.

<sup>7</sup> ANTONSON Hans, 2018, p. 11.

<sup>8</sup> En raison de la taille de l'article, seuls les plans reconstituant l'évolution des modifications (construction, transformation, destruction) et l'évolution fonctionnelle du bâti sont ici exposés.

<sup>9</sup> A.G.R., C.G.G., n<sup>os</sup> 1548-1552 ; A.G.R., C.P.A., n<sup>o</sup> 831A ; A.G.R., D.C.C.É., n<sup>o</sup> 509.

<sup>10</sup> A.É.N., A.C., Anhée, division 3, section D, matrices cadastrales ; A.É.N., A.P.N., n<sup>os</sup> 1590, 1656, 1674, 1694, 1852 ; A.É.N., D.N., n<sup>os</sup> 39, 71 ; A.É.N., É.N., n<sup>os</sup> 233, 845, 847, 860, 865, 870, 876 ; A.É.N., J.R., n<sup>os</sup> 364, 367.

<sup>11</sup> D.C.N., Anhée, division 3, section D, croquis d'arpentage.

<sup>12</sup> A.C.R.M.S.F., dossier « Anhée 2.15 ».

<sup>13</sup> Voir fig. 1 et 2.

<sup>14</sup> L'Administration générale de la Documentation patrimoniale est l'auteur des croquis d'arpentage publiés dans le présent article et jouit des droits de propriété intellectuelle repris dans la loi relative aux droits d'auteurs et aux droits voisins.

<sup>15</sup> La carte de Vandermaelen au 1/20.000<sup>e</sup> (1846-1854), la carte du dépôt de la guerre au 1/20.000<sup>e</sup> (1865-1883) et les cartes de l'Institut cartographique militaire aux 1/20.000<sup>e</sup> et 1/25.000<sup>e</sup> (1883-1905 et 1910-1950), disponibles sur *WalOnMap* et *Cartésius*, sont systématiquement consultées.

<sup>16</sup> Trois plans du XIX<sup>e</sup> siècle figurent les aménagements des usines de Moulines entre 1842 et 1863 : A.É.N., A.P.N., n<sup>o</sup> 1694, 1840 (fig. 37) ; n<sup>o</sup> 1674, 1852 ; A.C.R.M.S.F., dossier « Anhée 2.15 », 1863 (fig. 39).

<sup>17</sup> Voir fig. 1, 13, 30, 36 et 46.

<sup>18</sup> Ainsi des clichés pris par les éditeurs de cartes postales Nestor Laflotte (c. 1910) et Nels (1930s-1940s) ; de ceux répertoriés dans la photothèque de l'IRPA (1930s-1940s) ; de ceux issus de la prospection menée en 1987 par la Région wallonne dans le cadre de l'IPIC et de ceux effectués par les anhétois Jean Closset, Remy Closset, J. Poncelet et Claude Carly (1960s et 1990s).

Dès la dernière décennie du XIX<sup>e</sup> siècle, plusieurs travaux d'historiens se sont intéressés à l'histoire médiévale et moderne de l'abbaye<sup>19</sup>. Il faut toutefois attendre la fin des années 1970 pour que l'histoire récente du site commence à préoccuper la communauté scientifique. André Dagant est le premier à défendre la valeur patrimoniale du complexe industriel de Moulins<sup>20</sup>. Dans les décennies suivantes et ce, jusqu'au début du XXI<sup>e</sup> siècle, si un certain nombre d'études ont contribué à la mise en valeur et à la connaissance du site abbatial, peu d'entre elles se sont préoccupées du site industriel<sup>21</sup>. Nous retenons surtout les travaux menés dans les années 1990 par l'historien amateur anhétois Jean Closset<sup>22</sup> qui a rédigé, avec le concours de sa femme Dorette Sovet, ce qui constitue manifestement l'histoire la plus documentée de l'abbaye de Moulins<sup>23</sup>. L'une de ces études retrace notamment les étapes de l'évolution du site monastique et industriel à partir des archives cadastrales des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles<sup>24</sup>.

À l'issue de l'état de la question, nous pouvons conclure que les travaux relatifs à l'histoire récente du site de l'ancienne abbaye cistercienne de Moulins sont relativement sommaires. Aucune monographie n'a encore été publiée et les travaux de Jean Closset constituent, à ce jour, les références les plus complètes et les plus documentées sur l'histoire du site monastique et industriel. La problématique de la réaffectation de l'abbaye aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, et de son évolution architecturale et paysagère, reste dès lors un terrain encore en friche.

## **État des lieux de l'abbaye à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle (*ante* 1785)**

À l'aube de sa mise sous économat, le 5 juillet 1785, l'abbaye de Moulins constitue l'une des abbayes principales de la province de Namur<sup>25</sup>.

<sup>19</sup> REUSENS E., KUYL P. D., DE RIDDER C. B., 1868, p. 375-382 ; REUSENS E., KUYL P. D., DE RIDDER C. B., BARBIER J., 1871, p. 5-18 ; BERLIÈRE Ursmer, 1890, p. 174-176 ; BARBIER Victor, 1908 ; CANIVEZ Jean-Marie, 1926, p. 225-231 ; BOVESSE Jean, 1962 ; MOUREAUX Philippe, 1974.

<sup>20</sup> DAGANT André, 1979, p. 35-39 ; 1981, 52-76.

<sup>21</sup> WILLEM Léon, de VILLEGAS de CLERCAMP Alonzo, 1993 ; BARTHÉLEMY Jean, BAUDSON André, 1994 ; BRICTEUX Pierre, TOMSIN Philippe, 1995, p. 286-287 ; COUPIENNE I., 1996 ; COLLECTIF, 1996, p. 90-97 ; de HARLEZ de DEULIN Nathalie, ROBBERTS Léo, 1997, p. 111-116 ; JAVAUX Jean-Louis, 1998, p. 141-145 ; COOMANS Thomas, VANDENHEEDE Laetitia, 2003, p. 69-100 ; DE REYTERE Charles, 2005 ; MALOTTEAU Caroline, 2005 ; « Parc du château de Moulins », 2008, p. 46-49 ; DELOOZ Roger, 2011 ; VANRIE André, VAN NIEUWENHUYSEN Andrée, 2016.

<sup>22</sup> Nous le remercions vivement pour la précieuse documentation qu'il nous a transmise.

<sup>23</sup> CLOSSET Jean, JACQUES Alphonse, 1993 ; CLOSSET Jean, SOVET Dorette, 1993 ; CLOSSET Jean, 1995 ; CLOSSET Jean, SOVET Dorette, 1997. Une partie de ces travaux, à ce jour non publiés, est disponible sur : CLOSSET-SOVET Jean et Dorette, s. d.

<sup>24</sup> CLOSSET Jean, 1994.

<sup>25</sup> L'abbaye de Moulins, dit « monastère de l'Alleu-Notre-Dame », remonte au premier tiers du XIII<sup>e</sup> siècle. En 1233, une communauté de moniales cisterciennes venues de Soleilmont s'installe dans la vallée de la Molignée sous la bénédiction de Jean d'Aps (c. 1188-1238), évêque de Liège. Le relâchement des mœurs, tant spirituel que temporel, qui frappe le monastère au début du XV<sup>e</sup> siècle, contraint le Chapitre général de Cîteaux à remplacer les religieuses par des moines venus des abbayes de Villers et d'Aulne. Sous la conduite de Jean de Gesves (1414-1420), premier d'une longue liste de 25 abbés qui se succéderont durant près de quatre siècles, la communauté de Moulins se redresse et l'abbaye devient un véritable centre de renouveau spirituel cistercien du territoire namurois (de SAUMERY Pierre-Lambert, 1744, p. 352-354 ; BERLIÈRE Ursmer, 1890, p. 82-83 ; COLLECTIF, 1996, p. 92).

L'abbé Bruno Vallez (1748-1787) est alors à la tête d'une communauté de 21 religieux qui administrent un vaste domaine foncier d'environ 1.200 hectares s'étendant de Salet à Anhée<sup>26</sup>.

Le périmètre du grand enclos monastique, couvrant une superficie d'environ 15 hectares, est entièrement circonscrit par la Molignée. Le ruisseau suit son cours naturel au nord et à l'ouest tandis qu'il est canalisé au sud et à l'est. Un long bief rectiligne d'environ 900 m constitue la clôture méridionale de l'enclos ; il alimente, depuis le sud-est, deux canaux de dérivation secondaires qui délimitent l'enceinte orientale du monastère. La zone occidentale de l'enclos est occupée par de vastes jardins ponctués de trois étangs de retenue. Les bâtiments monastiques, regroupés autour de trois cours, leur font face, à l'est. La basse-cour se développe au nord, l'église et le cloître s'élèvent au sud, et la cour d'honneur, qui se déploie entre les deux, assure le lien entre les pôles spirituel (*ora*) et agricole (*labora*). L'accès au monastère s'organise depuis l'orient, via trois entrées : un porche s'ouvrant sur la basse-cour constitue l'entrée principale du couvent ; un pont, construit au-dessus du bief, permet d'accéder au moulin et à ses dépendances ; un passage, aménagé au-dessus des canaux de dérivation de la Molignée permet aux laïcs d'accéder à l'église depuis l'extérieur de l'enclos (fig. 1<sup>27</sup>).

Fig. 1.- LELOUP Remacle, Vue de l'abaie de Moulin dans le comté de Namur, c. 1744, encre, mine de plomb et lavis sur papier, 20,8 x 32,5 cm.

© Ville de Liège - Bibliothèque Ulysse Capitaine.



<sup>26</sup> A.É.N., É.N., n° 847, *État des biens, revenus et charges de l'abbaye de Moulin dont l'économat a été établi le 5 juillet 1785*, juillet 1785.

<sup>27</sup> Voir également le plan de l'abbaye au XVIII<sup>e</sup> siècle (fig. 3A).

## Des réformes de l'empereur Joseph II à la suppression de l'abbaye (1785-1789)

### *Les réformes de Joseph II et la mise sous économat de l'abbaye (1785-1787)*

Le 17 mars 1783, l'empereur des Pays-Bas autrichiens, Joseph II (1741-1790), promulgue à Bruxelles un édit annonçant officiellement la suppression des couvents contemplatifs qu'il considère comme *inutiles*<sup>28</sup>. Cet édit s'inscrit dans le contexte plus large d'une série de réformes entreprises par l'empereur entre 1781 et 1787, visant non seulement à réorganiser en profondeur l'administration et l'ordre judiciaire des Pays-Bas, mais surtout à destituer l'Église de ses privilèges et à subordonner celle-ci à son autorité<sup>29</sup>. La politique anticléricale du souverain, nourrie de l'esprit des Lumières, est dans la droite ligne de celle de sa mère, Marie-Thérèse d'Autriche (1717-1780), qui a ardemment lutté contre *le développement de la puissance matérielle de l'Église afin d'éviter que celle-ci ne devienne un état dans l'État*<sup>30</sup>. Elle avait déjà entrepris, dans ce but, la suppression de plusieurs monastères et limité le recrutement des religieux<sup>31</sup>.

En vue de l'aliénation des couvents *inutiles*, les fiscaux de chaque province reçoivent, par lettre circulaire du 4 janvier 1782, l'ordre de fournir à l'empereur une liste des institutions religieuses de leur territoire *qui mènent une vie purement contemplative, sans contribuer d'une manière visible au bien-être du prochain et de la Société Civile*<sup>32</sup>. Si la première vague de suppression frappe essentiellement les couvents féminins, le mouvement s'étend ensuite aux abbayes et aux prieurés, concernant autant d'hommes que de femmes, des ordres de Cîteaux, de saint Benoît, ainsi que des chanoines réguliers de Prémontré et de saint Augustin. Les monastères momentanément maintenus sont, théoriquement, ceux qui s'occupent de l'enseignement et de l'éducation de la jeunesse, ceux qui forment les prêtres et les vicaires, où l'étude est en vigueur, ceux qui exploitent des terres incultes et des mines, et enfin, ceux qui tirent leurs revenus de pays étrangers ou bien ceux dont l'abbé ou l'abbesse siège aux États<sup>33</sup>. Les autres, superflus, doivent être supprimés. En réalité, un certain nombre d'abbayes répondant à ces critères ont été aliénées pour d'autres motifs : soit pour des raisons politiques, comme sanction par opposition à une conduite révolutionnaire, ou encore pour des raisons financières<sup>34</sup>.

<sup>28</sup> QUASTING Robert, 1783, p. 45-46.

<sup>29</sup> Citons, par exemple, l'Édit de Tolérance de 1781, reconnaissant officiellement la pratique du protestantisme dans l'ensemble des états sous domination autrichienne, et les réformes institutionnelles de 1787, conduisant une restructuration profonde du système institutionnel des Pays-Bas (DOUXCHAMPS-LEFÈVRE Cécile, 2005, p. 196-197).

<sup>30</sup> DOUXCHAMPS-LEFÈVRE Cécile, 2005, p. 184.

<sup>31</sup> LOTTIN Alain, 1999, p. 7-19.

<sup>32</sup> A.G.R., C.P.A., n° 831A, *Lettre circulaire aux conseillers fiscaux de toutes les provinces*, 4 janvier 1782.

<sup>33</sup> A.G.R., D.C.C.É, n° 509, *Rapport du Chancelier de Cour et d'État Joseph Kaunitz*, 13 mai 1786, f° 1rv.

<sup>34</sup> Ainsi, par exemple, des abbayes de Cambron (Cambron-Casteau), de Parc (Heverlee), de Coudenberg (Bruxelles) et du Val-des-Écoliers (Mons) (DE SCHEPPER Gratianus, 1942, p. 256-257).

En 1786, une liste de 49 abbayes à supprimer est établie par le chancelier Joseph Kaunitz (1737-1797)<sup>35</sup>. L'abbaye de Moulins, déjà jugée en 1782 comme *purement contemplative* dans le rapport du procureur général du Conseil Souverain de Namur, Jean-Baptiste Grosse, en fait partie<sup>36</sup>. Avant leur dissolution définitive, les monastères désignés par l'empereur sont mis sous l'économat d'un administrateur-économe employé par la Caisse de Religion, comité institué par Joseph II afin d'assurer la gestion des biens et des revenus des couvents dispersés, ainsi que le versement des pensions aux anciens religieux<sup>37</sup>. La fonction d'administrateur implique non seulement de diriger et d'administrer les biens des monastères, d'en tirer un maximum de profit et d'en percevoir les revenus, mais aussi de pourvoir aux besoins du monastère et des individus qui le composent jusqu'à ce qu'ils quittent les lieux<sup>38</sup>.

À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, bien qu'elle exploite encore un vaste domaine agricole et industriel, l'abbaye de Moulins, qui a accumulé de nombreuses dettes, peine à gérer son temporel<sup>39</sup>. Les raisons de cet endettement peuvent s'expliquer par les grands travaux d'embellissement du monastère entrepris au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle tels que la construction de l'église classique, ayant engendré plusieurs emprunts, et l'édification de la grange en double large<sup>40</sup>. La *position de dérangement* dans laquelle se trouve dès lors l'abbaye conduit le Conseil du comté de Namur à ordonner, le 5 juillet 1785, sa mise sous économat. L'abbé Bruno Vallez est immédiatement destitué de ses prérogatives temporelles, l'administration du monastère revenant désormais à l'administrateur-économe Charles de Francquen, avocat au Conseil de Namur<sup>41</sup>.

Dès sa nomination, de Francquen tente de rétablir la santé financière de l'abbaye. Après avoir dressé l'inventaire des biens et relevé l'état des comptes, il règle les salaires des personnes non payées par les religieux – ouvriers, domestiques, fournisseurs, institutions – et s'attèle à la lourde tâche de tirer un maximum de profit des ressources du domaine afin de régler la dette<sup>42</sup>. Il relance, par exemple, l'activité de la papeterie exploitée par les locataires Quérité et Keusters<sup>43</sup>, loue la petite ferme *intra muros* à Jean Léonard, fermier de la cense d'Henneumont, pour un bail de neuf ans<sup>44</sup>, fait cultiver les jardins de l'enclos par l'ancien jardinier de

---

<sup>35</sup> Cette liste a malheureusement été perdue (A.G.R., D.C.C.É., n° 509, *Rapport du Chancelier de Cour et d'État Joseph Kaunitz*, 13 mai 1786, f° 7r).

<sup>36</sup> A.G.R., C.P.A., n° 831A, *Lettre du Procureur Général de Namur à propos de la liste des couvents contemplatifs de l'un et de l'autre sexe de la province de Namur*, 14 janvier 1782, f° 2r.

<sup>37</sup> Une pension rarement versée par le Comité qui se trouve rapidement en déficit (COSEMANS Alex, LAVALLEYE Jacques, 1926, 155-189).

<sup>38</sup> A.É.N., É.N., n° 845, *Nomination de Charles de Francquen en tant qu'administrateur-économe de l'abbaye de Moulins*, 27 juin 1785.

<sup>39</sup> En 1785, l'abbaye a amassé 59.029 florins de dettes pour un revenu annuel total de seulement 16.886 florins (CLOSSET Jean, SOVET Dorette, 1997, p. 67).

<sup>40</sup> Sous l'abbatit de Bruno Vallez, 64.000 florins de travaux ont été dépensés (A.É.N., É.N., n° 845, *Lettre de Bruno Vallez au conseiller de l'État de Namur*, 1785).

<sup>41</sup> A.É.N., É.N., n° 845, *Déclaration officielle de la mise sous économat de l'abbaye faite au Conseil de Namur*, 5 juillet 1785.

<sup>42</sup> CLOSSET Jean, SOVET Dorette, 1997, p. 67-69.

<sup>43</sup> A.É.N., É.N., n° 847, *État des biens, revenus et charges de l'abbaye de Moulins dont l'économat a été établi le 5 juillet 1785*, juillet 1785, f° 85r.

<sup>44</sup> *Idem*, f° 52v.

l'abbaye et vend leurs récoltes aux plus offrants<sup>45</sup>. La Caisse de Religion octroie même une avance d'environ 70.000 florins afin de permettre au monastère de redresser son administration, une somme couverte par les biens restant à l'abbaye. Toutefois, en 1786, l'état des bâtiments situés autour du cloître est de plus en plus délabré : le plafond du réfectoire s'est effondré et le frontispice de l'église menace de s'écrouler<sup>46</sup>. Dans son rapport au chancelier Kaunitz, le conseiller Crumpipen estime les travaux de réparation et d'entretien de l'ensemble des bâtiments du monastère à 40.000 florins<sup>47</sup>. Ces circonstances décident finalement les commissaires du Conseil Privé à condamner ce monastère *d'aucune utilité, isolé au milieu des champs*<sup>48</sup>, et dont les bâtiments sont une charge financière plus qu'un bénéfice. D'autres raisons ont favorisé cette décision, tels le grand âge de l'abbé Bruno Vallez, *hors d'état de conduire le spirituel*<sup>49</sup> à 80 ans, ainsi que la prétendue mauvaise entente entre les dix-huit religieux.

### ***La suppression de l'abbaye et le projet de mise en vente de l'enclos (1787-1789)***

L'abbaye de Moulins est supprimée par décret le 26 mars 1787. La surveillance des bâtiments, désormais inhabités<sup>50</sup>, est confiée à Charles Bernard, ancien domestique de l'abbaye, rapidement secondé par l'ancien berger du couvent<sup>51</sup>. La tâche de surveiller le grand domaine boisé du monastère revient, quant à elle, au valet d'hôte, Joseph Ramoisée, nommé *forestier et garde de bois*<sup>52</sup>.

Exécutant les directives des commissaires de la Caisse de Religion, de Francquen procède dans un premier temps à la vente aux enchères du mobilier et des provisions de l'abbaye<sup>53</sup>. Se pose ensuite la question de la vente des bâtiments eux-mêmes. Celle-ci est abordée pour la première fois dans le rapport du 9 février 1788 que l'official de la Chambre des Comptes à Bruxelles Poncelet adresse au Conseil de Namur. Il propose de vendre les bâtiments de l'enclos en un seul marché et de dresser la carte figurative de l'abbaye : *Dans le cas que le Conseil soit d'intention de vendre tous les bâtiments avec l'enclos, j'estime sous*

<sup>45</sup> A.G.R., C.G.G., n° 1548, *Vente du bétail et des provisions de l'abbaye supprimée de Moulins*, pièce 35, 8 mars 1788 ; n° 1549, *Ordre à l'administrateur de Francquen de payer le gage du jardinier de l'abbaye de Moulins et à employer les ouvriers nécessaires à la culture des jardins du prieuré de Saint-Héribert*, pièce 38, 7 mai 1788.

<sup>46</sup> (...) *la chute d'une poutre vient d'entraîner celle de tout l'étage, composé de cellules de religieux, au-dessus du réfectoire (...). Qu'au surplus on se trouve menacé à tout instant de la chute du frontispice de l'église* (A.G.R., D.C.C.É, n° 509, *Extrait du protocole du Conseil Privé de Sa Majesté joint au rapport de Crumpipen*, 14 octobre 1786, f° 1r).

<sup>47</sup> A.G.R., D.C.C.É, n° 509, *Rapport de Crumpipen au Chancelier Kaunitz concernant la suppression de l'abbaye de Moulins*, 30 décembre 1786, f° 1r ; *Rapport du Chancelier de Cour et d'État Joseph Kaunitz*, 2 mars 1787, f° 2r-3v.

<sup>48</sup> A.G.R., D.C.C.É, n° 509, *Protocole de la Commission Écclésiastique à propos de la suppression de l'abbaye de Moulins joint au rapport de Crumpipen*, 22 décembre 1786, f° 1v.

<sup>49</sup> *Ibidem*.

<sup>50</sup> Le dernier religieux quitte les lieux le 28 avril (A.É.N., É.N., n° 860, *Certificats de sortie des religieux*, 28 avril 1787).

<sup>51</sup> Le statut d'ancien domestique de l'abbaye leur permet de bénéficier de ce poste ainsi que d'un salaire plus élevé (A.G.R., C.G.G., n° 1548, *Concernant le traitement du concierge de l'abbaye supprimée de Moulins*, pièce 14, 31 juillet 1787 ; n° 1548, *Concernant l'établissement d'un deuxième concierge à l'abbaye de Moulins*, pièce 27, 29 février 1788).

<sup>52</sup> Il est tenu de veiller (...) à la conservation dudit bois, (...) prendre soigneux égard à ce qu'il ne s'y commette aucun dégât ou fouille, (...) calmer les délinquants et en faire un rapport (...) là où il appartiendra (...) (A.G.R., C.G.G., n° 1548, *Concernant l'établissement d'un garde des bois à l'abbaye de Moulins*, pièce 31, 4 avril 1788).

<sup>53</sup> CLOSSET Jean, SOVET Dorette, 1997, p. 71.

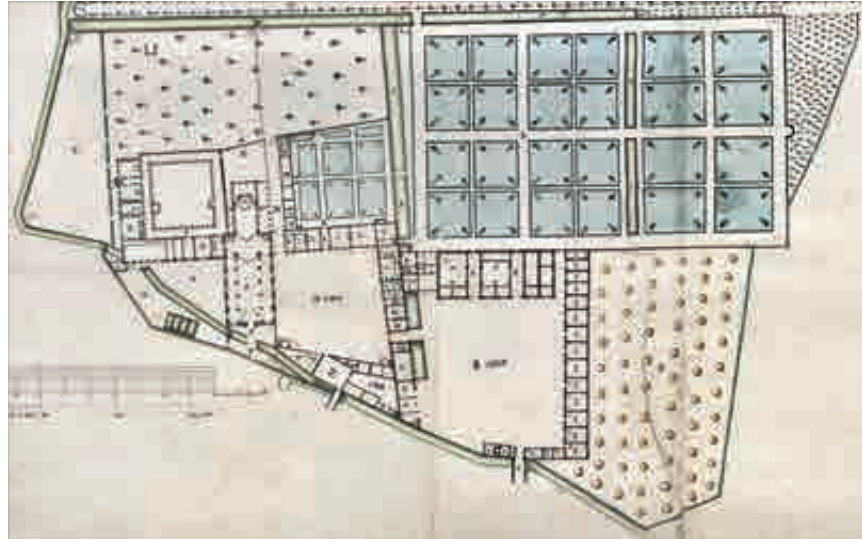
*très humble correction qu'il conviendrait de vendre le tout dans un seul marché, et comme il est difficile de pouvoir prouver cette proposition sans la démontrer sur la carte figurative, je supplie vos seigneuries de m'autoriser à la faire faire pendant mon séjour (...). Plus loin, il poursuit : J'ai déjà eu l'honneur d'observer ci-dessus que les matériaux étaient pour ainsi dire de nulle valeur dans la province de Namur, conséquemment il ne s'agit pas ici de vendre les bâtiments en partie pour les démolir comme nous avons vu l'exemple à l'égard des autres couvents supprimés, et les terres y étant généralement assez stériles, vu qu'elles doivent reposer au bout de la troisième année, il n'y a donc qu'un grand marché qui pourrait faire concourir un grand nombre d'amateurs*<sup>54</sup>.

Au mois de mars 1788, le mesurage, l'évaluation et le plan des bâtiments et des terrains de l'enclos sont effectués par le maître-maçon Remi-Joseph Melotte et le maître-charpentier Jean-Joseph Depaije, régulièrement employés pour travailler aux *bâtiments des Domaines de Sa Majesté*, et tous deux réputés pour être les experts *les plus intelligents de la ville de Namur*<sup>55</sup>.

Ainsi que le montre le plan dressé par Depaije, de Francquen envisage de diviser l'enclos en trois marchés : l'église et le couvent, le quartier des hôtes et le quartier de l'abbé (fig. 2). Loin de tenir compte des conseils de l'official Poncelet, il entreprend même des travaux d'aménagement de la basse-cour afin de créer deux lots supplémentaires : ceux de la grande et de la petite ferme<sup>56</sup>. Estimé une nouvelle fois, en août 1789, par le géomètre Beaulieu, l'enclos est finalement partagé en six marchés<sup>57</sup>.

Fig. 2.- DEPAIJE Jean-Joseph, Plan de l'abbaye de Moulin, 1788, stylo et aquarelle sur papier, 198 x 82,5 cm, détail des bâtiments et jardins.

© A.G.R., Cartes et plans manuscrits, série II, n° 347.



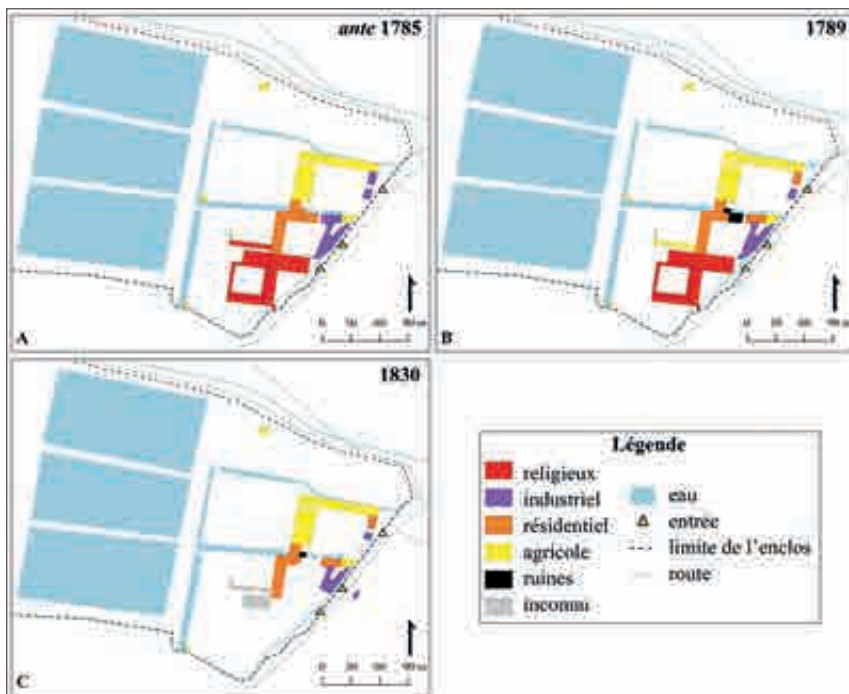
<sup>54</sup> A.G.R., C.G.G., n° 1549, *Rapport de l'official Poncelet proposant de vendre l'abbaye en un seul marché et d'en dresser la carte figurative*, pièce 35, 1788, f° 5v-8v.

<sup>55</sup> *Idem*, n° 1550, *Rapport de la Chambre des Comptes concernant la proposition de l'administrateur de Francquen de faire estimer par d'autres experts les ouvrages effectués aux bâtiments de l'abbaye de Moulins*, 21 décembre 1788.

<sup>56</sup> Au mois de juin 1789, Auguste de Vicroll d'Ammencourt, premier lieutenant au régiment de ligne d'infanterie, manifeste son intérêt pour acheter l'abbaye de Moulins. Il souhaite bénéficier des bâtiments entourant la cour d'honneur ainsi que de l'aile abritant la brasserie, une requête qui n'aboutit pas (A.G.R., C.G.G., n° 1551, *Lettre d'Auguste de Vicroll d'Ammencourt*, 17 juin 1789).

<sup>57</sup> A.G.R., C.G.G., n° 1552, *Estimation des différents marchés repris dans la vente des possessions de l'abbaye supprimée de Moulins par le géomètre Beaulieu*, 11 août 1789.

Fig. 3.- Ancienne abbaye de Moulins, évolution de la répartition fonctionnelle du bâti de 1785 à 1830.  
© Mathilde Macaux, 2020.



Après consultation des experts, l'administrateur de Francquen propose un projet de vente de l'abbaye et de son domaine en onze lots<sup>58</sup>. Le projet est ralenti par le régime autrichien qui s'oppose à la vente des terres de culture et des bois, impliquant de vendre les fermes sans leurs terres<sup>59</sup>. De plus, l'année 1789 est frappée par la révolution brabançonne ; l'abbaye est réquisitionnée comme hôpital militaire, ce qui met un terme définitif à la vente des bâtiments.

Bien que le projet de vente soit resté sans suite, la perspective de séparer les bâtiments et les dépendances en six portions distinctes d'une part, et la nécessité de remettre les édifices en état d'autre part, ont entraîné, au cours des années 1788 et 1789, de nombreuses interventions sur le bâti. Plusieurs réparations de second œuvre ont été entreprises sur l'ensemble des bâtiments de l'abbaye allant du remplacement de vitres<sup>60</sup> au raccommodage de serrures, en passant par le pavement d'espaces extérieurs<sup>61</sup>. Les interventions les plus importantes ont néanmoins été opérées au sein de la basse-cour (fig. 3.B et 4.A).

Pour des raisons pratiques liées à la vente des bâtiments, les logements des fermiers de la grande et de la petite cense de Moulins, contigus au quartier de l'abbé et à l'aile nord du quartier des hôtes qui devaient

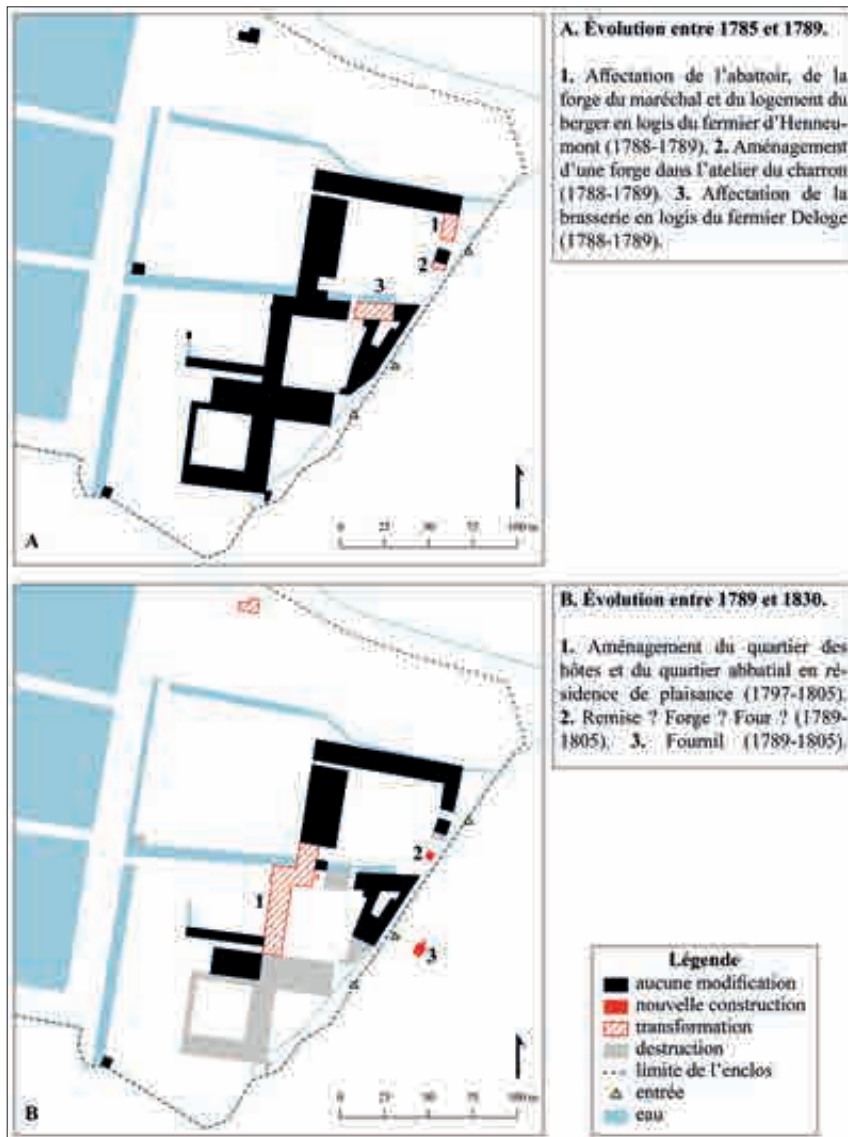
<sup>58</sup> A.É.N., É.N., n° 865, *Projet de vente en onze lots des bâtiments et du domaine de l'abbaye supprimée de Moulins proposé par l'administrateur Charles de Francquen*, 1789.

<sup>59</sup> CLOSSET Jean, SOVET Dorette, 1997, p. 76.

<sup>60</sup> Étant donné le projet de vente des bâtiments et afin de faire des économies, seules les vitres des pièces couvertes d'un plancher, susceptible d'être altéré par la pluie, sont remplacées (A.G.R., C.G.G., n° 1548, *Réparations aux vitres des bâtiments de l'abbaye supprimée de Moulins*, pièce 32, 15 mars 1788).

<sup>61</sup> Il y a encore une autre réparation à faire au pavement de la cour du meunier, il est tellement délabré qu'il ne peut plus du tout s'en servir (A.G.R., C.G.G., n° 1549, *Rapport de l'official Poncelet à propos des réparations à faire aux censes d'Anhée, de Salet et de Purnode, ainsi qu'aux deux fermes de la basse-cour de l'abbaye*, pièce 45, 27 mai 1788, f° 2r).

Fig. 4.- Idem, évolution des modifications du bâti de 1785 à 1830.  
© Mathilde Macaux, 2020.



faire l'objet du troisième marché, sont relocalisés afin de former deux marchés supplémentaires. Les conseillers de la Caisse de Religion souhaitent en effet éviter toute *servitude passive ou active*<sup>62</sup> lors de l'aliénation des biens, c'est-à-dire d'éviter tout devoir attaché à un terrain ou à une dépendance envers un quelconque voisin<sup>63</sup>.

Le logis du fermier d'Henneumont (fig. 5.I), enclavé entre le quartier de l'abbé et la muraille de séparation des deuxième et troisième marchés, est déplacé dans l'île d'entrée de la basse-cour abritant l'abattoir – appelé aussi *tuerie* ou *boucherie*<sup>64</sup> –, la forge du maréchal et le logis

<sup>62</sup> A.G.R., C.G.G., n° 1549, *Rapport de la Chambre des Comptes concernant l'adaptation de la tuerie ou boucherie de l'abbaye supprimée de Moulins pour le logement du fermier d'Henneumont*, pièce 56, 31 juillet 1788, f° 1v.

<sup>63</sup> « Servitude » dans FURETIÈRE Antoine, 1960, p. 1910.

<sup>64</sup> A.G.R., C.G.G., n° 1549, *Rapport de la Chambre des Comptes concernant l'adaptation de la tuerie ou boucherie de l'abbaye supprimée de Moulins pour le logement du fermier d'Henneumont*, pièce 56, 31 juillet 1788.



Fig. 5.- DEPAIJE Jean-Joseph, Plan de l'abbaye de Moulin, 1788, stylo et aquarelle sur papier, 198 x 82,5 cm, détail de la basse-cour abbatiale, cense du fermier d'Henneumont (en bleu) et cense du fermier Deloge (en vert).

© A.G.R., Cartes et plans manuscrits, série II, n° 347.

du berger (fig. 5.C et 4.A.1). Afin de rendre ces dépendances habitables, il est nécessaire de les percer de fenêtres supplémentaires, d'y ajouter des cheminées ainsi qu'un pavement en pierre, mais aussi de réparer leurs murs et leurs charpentes<sup>65</sup>. À l'origine, seul l'abattoir devait être adapté en habitation. Toutefois, l'impossibilité de construire une cave sous l'édifice, en raison de la proximité du canal de dérivation, décide l'administrateur de Francquen à agrandir l'espace habitable, en convertissant à cette fonction la forge ainsi que la *place du berger*, attenantes à l'abattoir sur le plan<sup>66</sup>. Une nouvelle forge est dès lors réaménagée dans l'ancien ouvroir du charron (fig. 5.D.a et 4.A.2), annexé au four (fig. 5.D.b) et à la chambre du portier (fig. 5.D.c)<sup>67</sup>. Le logis du fermier, les cinq étables (fig. 5.E) qui lui sont contiguës et l'extrémité sud de la grange (fig. 5.F) – désignés sur le plan de 1788 par un petit symbole de forme triangulaire – constituent la petite cense de Moulins et forment ensemble ce qui devait être le quatrième marché<sup>68</sup>.

La brasserie et une partie des remises de l'abbaye (fig. 5.G) sont, quant à elles, adaptées afin d'accueillir le nouveau logement du fermier Deloge (fig. 4.A.3). Localisé à l'origine à l'extrémité orientale de l'aile nord du quartier des hôtes (fig. 5.H), le bâtiment était, selon le rapport de la Chambre des Comptes du 27 août 1788, en très mauvais état et menaçait de s'effondrer<sup>69</sup>. Si la restauration de l'édifice est envisagée, la nécessité de percer des fenêtres dans la façade méridionale, donnant sur la cour d'honneur, et qui devait être comprise dans le deuxième marché, constitue une servitude préjudiciable à la vente des bâtiments. En effet, *tous les amateurs seront rebutés de faire l'acquisition d'un terrain qui les exposera à être continuellement espionnés par leurs voisins*<sup>70</sup>. Afin d'éviter cette servitude, mais aussi de faire des économies, la restauration du bâtiment étant plus onéreuse que de réaffecter une autre aile de la basse-cour, les commissaires du Conseil du Gouvernement général décident d'aménager l'ancienne brasserie de l'abbaye et une partie des remises qui lui sont contiguës en habitation. Les travaux impliquent la création de trois nouvelles pièces – une cuisine, une chambre et une salle réservée aux domestiques –, chacune agrémentée d'une cheminée et pavée de pierres bleues ; le creusement d'une cave sous toute la superficie de la brasserie ; le percement de trois entrées ; la réparation des charpentes

<sup>65</sup> A.É.N., É.N., n° 870, *Devis de Depaije et Mélotte concernant les réparations à faire aux deux places de la basse-cour qui vont être aménagées en logement pour le fermier d'Henneumont*, 25 juillet 1788.

<sup>66</sup> (...) *il était nécessaire d'ajouter à cette habitation une autre place pour remplacer celle qui lui servait de cave, que la forge de maréchal immédiatement contiguë était la seule place qui peut être adaptée à ce logement nouveau, que cet atelier pouvait facilement être transporté et placé dans un vieux bâtiment inutile de cette même basse-cour indiqué dans le plan du monastère sous le nom de l'ouvroir du charron* (...) (A.G.R., C.G.G., n° 1549, *Lettre de l'administrateur Charles de Francquen insistant sur la nécessité de convertir la forge de maréchal en logement pour le fermier de la petite cense*, pièce 56, 13 octobre 1788, f° 1r). Voir également : A.É.N., É.N., n° 870, *Devis de Melotte pour les travaux à faire pour adapter la tuerie et les deux autres places qui lui sont contiguës en logement pour le fermier de la petite ferme*, 1788.

<sup>67</sup> La reconstruction d'une forge est indispensable étant donné que le fermier Deloge a droit, par contrat de bail, de pouvoir jouir de l'exploitation d'une forge à 50 % (A.G.R., C.G.G., n° 1549, *Rapport de l'official Poncelet concernant la nécessité de construire une nouvelle forge de maréchal*, pièce 56, 27 octobre 1788, f° 3r).

<sup>68</sup> A.G.R., C.G.G., n° 1549, *Estimation des différents marchés repris dans la vente des possessions de l'abbaye supprimée de Moulins par le géomètre Beaulieu*, 11 août 1789, f° 2v.

<sup>69</sup> *Idem*, *Rapport de la chambre des comptes concernant l'adaptation d'une nouvelle ferme dans la basse-cour de l'abbaye supprimée de Moulins*, pièce 56, 27 août 1788.

<sup>70</sup> *Idem*, f° 1v-2r.

et l'installation de nouveaux châssis<sup>71</sup>. La grande cense de Moulins devait donc former le cinquième marché comprenant : le nouveau logis du fermier avec les remises à voitures, la nouvelle forge du maréchal, le four et le logis du portier, les huit étables et écuries attenantes à celle du fermier d'Henneumont (fig. 5.E), ainsi que l'espace d'engrangement central et septentrional de la grange en double large (fig. 5.F)<sup>72</sup>.

Les autorités ordonnent également de restaurer la grange qui, suite à la chute de cinq piliers soutenant la charpente, menaçait de s'écrouler<sup>73</sup>. Tout en précisant la nature des réparations à entreprendre, le devis du 29 février 1788, établi par Depaije et Melotte, donne une idée de l'ampleur des dégâts : construction de cinq nouveaux piliers, réparations de la charpente, raccommodage des *murs de masse* et de quatre voûtes<sup>74</sup>.

## La révolution brabançonne et l'hôpital militaire (1789-1791)

Déconstruisant les préceptes d'un système administratif et judiciaire ancré dans les Pays-Bas méridionaux depuis le Moyen Âge, les réformes de Joseph II suscitent un mécontentement général au sein du clergé et de la population locale qui ne manque pas de dénoncer l'empereur comme *un voleur des biens d'églises et de couvents*<sup>75</sup>. Les États provinciaux du Brabant, de Namur et du Hainaut, fervents opposants des idées joséphistes, réagissent et font alliance afin d'organiser le mouvement de résistance ; ils rassemblent un groupe de volontaires patriotes qui constituera la future armée des États Belges Unis. Sous l'influence des événements révolutionnaires qui se déroulent en France et à Liège à la même période, la révolution brabançonne finit par éclater à Turnhout en octobre 1789<sup>76</sup>. L'armée patriotique entre à Namur le 17 décembre ; elle réquisitionne dans la foulée l'abbaye de Moulins afin d'y installer un hôpital militaire, la plaine d'Anhée faisant office de zone de repli défensive<sup>77</sup>. Le site de l'abbaye de Moulins possède les caractéristiques idéales pour l'implantation d'un hôpital militaire : de vastes bâtiments munis de longues pièces

<sup>71</sup> A.É.N., É.N., n° 870, *Devis de Depaije et de Melotte concernant les réparations à faire pour l'aménagement de la brasserie en logement à destination du fermier Deloge*, 17 juillet 1788.

<sup>72</sup> A.G.R., C.G.G., n° 1549, *Estimation des différents marchés repris dans la vente des possessions de l'abbaye supprimée de Moulins par le géomètre Beaulieu*, 11 août 1789, f° 3r.

<sup>73</sup> *La grange qui est commune pour les deux fermiers est une des plus belles et des plus vastes que l'on puisse voir ; elle est nouvellement bâtie, et cependant elle menace ruines par la chute de cinq piliers qui la soutiennent. Toutes les écuries ainsi que les bergeries menacent également ruines et si on diffère encore davantage de faire procéder à ces réparations, il est à craindre que cette grange, les écuries et bergeries ne croulent un jour ou l'autre et pour lors la Caisse de Religion sera exposée à des dépenses beaucoup plus excessives, si on doit absolument faire rebâtir au lieu de restaurer (A.G.R., C.G.G., n° 1549, Rapport de l'official Poncelet à propos des réparations à faire aux censes d'Anhée, de Salet et de Purnode, ainsi qu'aux deux fermes de la basse-cour de l'abbaye, pièce 45, 27 mai 1788, f° 1v-2r).*

<sup>74</sup> A.É.N., É.N., n° 870, *Devis de Depaije et de Melotte à propos des réparations à faire à la grange et aux écuries de l'abbaye de Moulins*, 22 février 1788.

<sup>75</sup> DOUXCHAMPS-LEFÈVRE Cécile, 2005, p. 197. Voir également : LEFÈVRE J., 1927, p. 113.

<sup>76</sup> DOUXCHAMPS-LEFÈVRE Cécile, 2005, p. 199 ; HASQUIN Hervé, 2007, p. 289 ; PIRENNE Henri, 1992, p. 31-180.

<sup>77</sup> CLOSSET Jean, SOVET Dorette, 1997, p. 78. *L'on croit qu'en ce moment il serait expédient qu'il y eut un hôpital général établi à Namur et quelques hôpitaux ambulants situés le plus commodément possible pour les troupes et notamment à Bouvignes (A.É.N., É.N., n° 870, 233, Pièces relatives à l'hôpital militaire de Namur. Description du plan d'un hôpital militaire, [1789]).*

aux larges fenêtres destinées à accueillir les malades, ainsi que la proximité d'une rivière pour assurer les besoins en eau et le maintien de l'hygiène. Si quelques documents d'archives attestent de la présence d'un hôpital militaire à Moulins du début de l'année 1790 jusqu'au mois de novembre<sup>78</sup>, aucun d'entre eux ne fournit des indications sur le fonctionnement quotidien de l'hôpital et encore moins, sur les éventuels aménagements entrepris pour adapter le site à un tel usage.

À la fin de l'année 1790, l'armée impériale est finalement victorieuse. L'hôpital est abandonné le 25 novembre 1790 et les derniers malades quittent les lieux au mois de février de l'année suivante, laissant derrière eux des bâtiments vides et fortement dégradés<sup>79</sup>. La tâche de relever l'ampleur des dégâts occasionnés revient au négociant namurois Jean-François Van Ringh qui, le 24 juillet 1790, avait été nommé nouvel administrateur des biens de l'abbaye<sup>80</sup>. Le monastère étant dans un état de désolation importante, ce dernier fait dresser, avec le soutien des Seigneurs États de la province de Namur, un devis estimatif permettant de *prendre connaissance (...) des réparations et des restaurations nécessaires pour mettre le tout dans un état décent et habitable*<sup>81</sup>. Ce travail est confié aux experts Gilson – entrepreneur et inspecteur de la route –, Gérard – entrepreneur et maître maçon – et Rousseau – maître charpentier de la ville de Namur –, qui décrivent avec minutie les interventions à opérer sur le bâti. Les vitres et les toitures de l'ensemble des bâtiments doivent être réparées ; les murs de la sacristie, le frontispice de l'église et les murs de clôture des jardins et de leurs réservoirs doivent être renforcés ; le plafond du réfectoire doit être reconstruit ; les serrures, les portes, les planchers et les pavements d'un grand nombre de pièces doivent être raccommodés, sans oublier les tapisseries et les cheminées<sup>82</sup>. Ainsi qu'en témoignent les comptes de l'administrateur Van Ringh, le devis est approuvé par les provinces des Pays-Bas qui octroient une somme de 8.972 florins au Conseil du Gouvernement général en dédommagement des dégâts occasionnés par l'occupation militaire du site<sup>83</sup>. Bien que les archives ne permettent pas de savoir si la totalité des réparations a été effectuée, les comptes de l'administrateur et quelques pièces justificatives attestent que des travaux ont effectivement eu lieu<sup>84</sup>.

---

<sup>78</sup> L'hôpital militaire est mentionné à plusieurs reprises dans l'administration et les comptes de gestion de l'administrateur Van Ringh (A.É.N., É.N., n° 876, *Comptes et renseignements de l'administrateur Jean-François Van Ringh pour l'année 1790-1791*, 29 mars 1792).

<sup>79</sup> *L'hôpital de Moulins ayant désisté le 25 novembre 1790, et cette maison étant dans un état très délabré (...)* (A.É.N., É.N., n° 876, *Mémoire des promérités dus au notaire Dethy par le sieur Jean-François Van Ringh en qualité d'administrateur des biens de l'abbaye de Moulins*, 1790-1791, f° 3v). Voir également : CLOSSET Jean, SOVET Dorette, 1997, p. 79.

<sup>80</sup> *Jean-François Van Ringh (...) en sa qualité d'administrateur des biens de l'abbaye de Moulins (...), nommé par dépêche des Seigneurs États de cette province [Namur] sous la date du vingt-quatre juillet 1790 jusqu'au 13 octobre 1791 (...)*. Il est secondé par le notaire Dethy désigné pour l'aider à rassembler les documents de cette maison qui s'était retrouvée sans titres, papiers et documents quelconques (A.É.N., É.N., n° 876, *Comptes et renseignements de l'administrateur Jean-François Van Ringh pour l'année 1790-1791*, 29 mars 1792, f° 1r).

<sup>81</sup> A.É.N., É.N., n° 870, *Devis des experts Gilson, Gérard et Rousseau à propos des réparations et restaurations à faire pour mettre l'abbaye dans un état décent et habitable après l'occupation militaire du site*, 6 juillet 1791, f° 1r.

<sup>82</sup> *Idem*, f° 1r-7v.

<sup>83</sup> A.É.N., É.N., n° 876, *Comptes et renseignements de l'administrateur Jean-François Van Ringh pour l'année 1790-1791*, 29 mars 1792, f° 4r.

<sup>84</sup> *Idem*, *État des livrances faites par J.-B. André, maître plombier, par ordre de l'administrateur Van Ringh*, 1791 ; *Mémoire des journées déboursées et des livrances faites par Antoine Laloux, maître ardoisier, pour les réparations et restaurations aux toits de l'abbaye de Moulins*, 14 octobre 1790.

## L'espoir de rétablissement du monastère et sa mise en vente comme bien national (1792-1797)

La remise en état des bâtiments se poursuit de 1792 à 1794, sous les administrations successives de Clavareau et du notaire Dethy. Durant cette période d'accalmie, le monastère est mis en location à Quérité, exploitant de la papeterie, tandis que Ramoisée conserve son poste de concierge<sup>85</sup>.

Le 7 avril 1792, le baron de Landre, gentilhomme français, fait part de son intérêt pour l'abbaye de Moulins à l'administrateur Clavareau. Il propose d'échanger son château et ses terres, situés à Évrehailles<sup>86</sup>, contre le site abbatial, où il envisage d'installer une *habitation champêtre plus étendue et plus commode (...)* [et] *surtout plus à portée de la grande route* [Namur-Luxembourg] *que son château d'Évrehailles*<sup>87</sup>. L'échange n'étant pas possible, il suggère, en vain, d'acheter les bâtiments en tout ou en partie.

Un an plus tard, l'abbé Bruno Vallez et les religieux dispersés ont l'espoir de voir le rétablissement de leur maison<sup>88</sup>. Le gouvernement des Pays-Bas avait en effet manifesté, dans la dépêche du 28 août 1793, le projet de rétablir les couvents supprimés. Une commission de réintégration est constituée dans ce but par les États de Namur et ses membres se réunissent à plusieurs reprises afin de discuter des modalités de réinsertion des religieux à Moulins<sup>89</sup>. Toutefois, les troupes révolutionnaires françaises viennent mettre un terme à toute perspective de restauration.

L'abbaye de Moulins, intégrée au département de Sambre-et-Meuse, est l'un des premiers monastères mis en vente dans l'arrondissement de Namur<sup>90</sup>. Les bâtiments étant inoccupés, l'adjudication des biens a pu être entreprise rapidement. L'affiche publiée en vue de la vente aux enchères décrit sommairement l'abbaye et son enclos, donnant ainsi de précieuses indications sur la composition du monastère à l'aube du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>91</sup>. L'abbaye est vendue en cinq lots le 17 février 1797. Les bâtiments monastiques et les jardins (lot n° 1), le moulin (lot n° 2), la petite ferme (lot n° 3), la grande ferme (lot n° 4) ainsi que le *pachis aux greffes et le pachis aux saules* (lot n° 5) sont acquis par un certain Jean-Louis-Joseph Rousseau de Rimogne, commerçant français provenant de Charleville, pour la somme totale de 245.600 livres<sup>92</sup>. Les terres et les fermes du domaine sont partagées entre plusieurs ex-religieux

<sup>85</sup> CLOSSET Jean, SOVET Dorette, 1997, p. 80.

<sup>86</sup> Village situé en face de l'abbaye de Moulins, sur la rive droite de la Meuse.

<sup>87</sup> A.É.N., É.N., n° 845, *Le baron de Landre propose au Gouvernement d'échanger les bâtiments de Moulins avec son château d'Évrehailles*, 7 avril 1792, f° 2r. Voir également : CLOSSET Jean, SOVET Dorette, 1997, p. 80.

<sup>88</sup> En février 1790, l'abbé Bruno Vallez et les religieux avaient déjà introduit une demande de rétablissement du couvent aux États Souverains de Namur qui accueillirent favorablement cette requête (A.É.N., É.N., n° 845, *Les anciens religieux demandent aux États Souverains de Namur le rétablissement de l'abbaye de Moulins*, 3 février 1790).

<sup>89</sup> CLOSSET Jean, SOVET Dorette, 1997, p. 80.

<sup>90</sup> *Idem*, p. 83.

<sup>91</sup> A.É.N., D.N., n° 71, *Procès verbaux d'adjudication des ventes des biens nationaux*, 17 février 1797.

<sup>92</sup> *Idem*, n° 39, *Répertoire des biens vendus dans la province de Namur*, 1797. Au moment de la vente, le moulin et la petite cense sont exploités par Pierre-Joseph Béguin, meunier de l'abbaye depuis 1781, tandis que la grande cense est toujours louée au fermier Deloge.

et sociétés financières étrangères, tandis que la papeterie revient à la société française Paulée et Cie<sup>93</sup>. En vertu de la politique forestière issue de la Révolution<sup>94</sup>, les bois échappent à la vente et deviennent propriété de l'État.

## De l'abbaye à la résidence privée de Jean-Louis-Joseph Rousseau (1797-1826)

L'abbaye est désormais la propriété de Jean-Louis-Joseph Rousseau de Rimogne (?-1826). Issu d'une ancienne famille noble originaire de Bourgogne, dont les aïeux se sont établis à Jumet dès la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, il est le fils aîné de neuf enfants<sup>95</sup>. En 1779, il acquiert et modernise avec son père, Jean-Louis Rousseau (1720-1788)<sup>96</sup>, directeur des Mines de Fresnes-sur-Escaut, les grandes ardoisières de Rimogne, en Champagne, faisant du site une des exploitations les plus importantes du genre<sup>97</sup>. Selon les recherches de Jean Closset menées dans les archives de l'abbaye de Leffe, Jean-Louis Rousseau, toujours soucieux d'étendre son patrimoine industriel, s'est rendu en 1784 et au début du XIX<sup>e</sup> siècle dans la région de Dinant et plus précisément, à Anhée, Houx, Yvoir et Bouvignes, afin d'y prospecter d'éventuelles veines de charbon<sup>98</sup>. La vallée de la Molignée n'était donc pas inconnue de la famille. Nous pouvons supposer qu'à l'occasion de l'une de ses visites dans le pays dinantais et après avoir été informé de la mise en vente de l'abbaye comme bien national, Jean-Louis-Joseph, le fils, ait été conquis par le charme du site de Moulins, idéal pour y installer une maison de campagne.

Le cadastre par masse de culture de la commune de Moulins, dressé en 1805 par le géomètre en chef P.-C.-J. Colin et l'arpenteur F.-J. Lambert, est le plus ancien document témoignant de l'état des bâtiments et des jardins alors qu'ils étaient occupés par J.-L.-J. Rousseau, devenu maire de Moulins-Warnant<sup>99</sup>. Bien que le bâti y soit représenté de manière schématique, plusieurs modifications se remarquent très clairement sur le plan (fig. 6). Entre 1797 et 1805, le propriétaire fait démanteler le cloître et l'église, dont seuls subsistent le chœur et la sacristie (fig. 6.a), ainsi que les petites annexes situées au sud du moulin à farine. Il aménage le quartier de l'abbé et celui des hôtes en château de

---

<sup>93</sup> Plusieurs compagnies financières françaises – tels Paulée et Cie de Paris, Lecoulteux de Canteleu, les frères Bodin, Pommier de Paris – achètent, entre 1797 et 1801, un grand nombre de domaines ecclésiastiques afin de les revendre à profit (BODINIER Bernard, TEYSSIER Éric, ANTOINE François, MORICEAU Jean-Marc, 2000, p. 287).

<sup>94</sup> LORMANT François, 2008, p. 69-100.

<sup>95</sup> VITON de SAINT-ALLAIS Nicolas, 1873, p. 335-336.

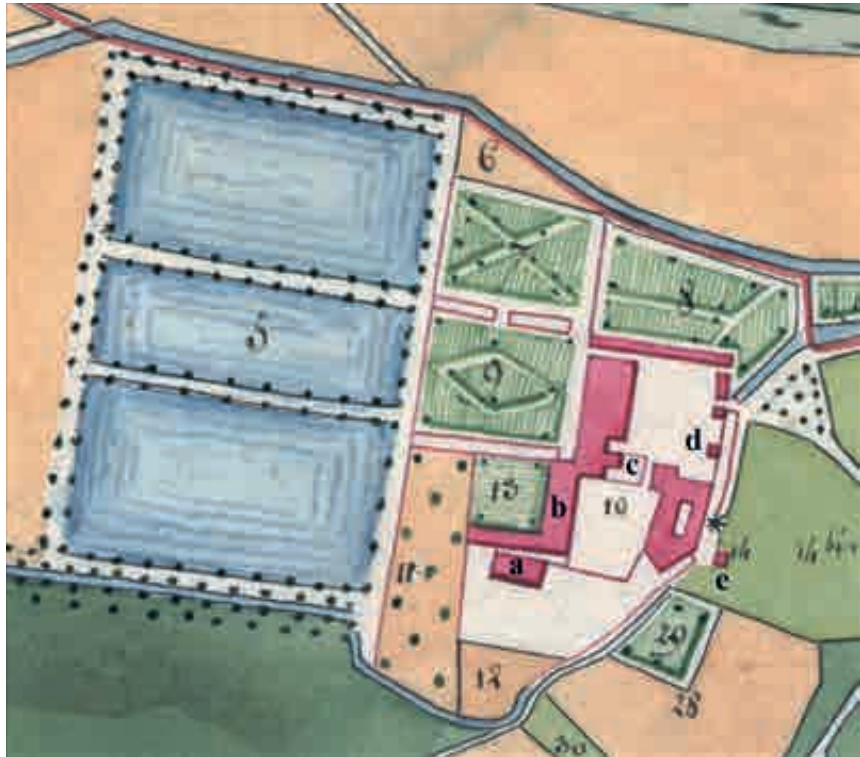
<sup>96</sup> Jean-Louis Rousseau de Rimogne (Jumet, 1720 - Rimogne, 1788), industriel français spécialisé dans l'exploitation minière, a réalisé plusieurs campagnes de prospection de houille dans la province du Forez (Loire) et dans le comté de Namur. En plus de ses titres de seigneur de Rimogne et d'Hiraumont, ses services lui ont valu d'être nommé baron du Saint-Empire (WEISS M., 1841, p. 307).

<sup>97</sup> L'usine a connu son apogée jusque dans les années 1960 pour finalement fermer ses portes en 1971 (BENNANI Maya, DEBROCK Bruno, GRIOT François, MARASI Julien, 2009, p. 200-201 ; WEISS M., 1841, p. 307 ; « Collecte des archives des Ardoisières de Rimogne (...) », 2013).

<sup>98</sup> CLOSSET Jean, SOVET Dorette, 1997, p. 84.

<sup>99</sup> WILLEM Léon, 1993, p. 7 ; CLOSSET-SOVET Jean et Dorette, s. d.

Fig. 6.- COLIN P.-C.-J., LAMBERT François-Joseph, Plan de la commune de Moulin, 1805, copie lavée en couleurs, 74 x 97 cm, 1/5.000<sup>e</sup>, détail de l'abbaye de Moulins.  
© A.É.N., Plans cadastraux manuscrits, n° 47.853.2.



plaisance ; leurs vastes bâtiments, composés de multiples pièces, sont particulièrement propices à ce type d'affectation (fig. 6.b et 4.B.1)<sup>100</sup>. Cette nouvelle installation implique la destruction de la partie orientale de l'aile nord du quartier des hôtes et plus spécifiquement, de l'ancien logement du fermier Deloge (fig. 6.c) qui était, déjà en 1788, *sur le point de crouler*<sup>101</sup>. Un jardin d'agrément y est aménagé de 1806 à 1837<sup>102</sup>.

Le cadastre de 1805 atteste en outre de la construction de deux nouveaux petits bâtiments au plan quadrangulaire : le premier se situe au sud-est de la basse-cour (fig. 6.d), tandis que le second se localise en dehors de l'enclos, à proximité du passage menant au moulin (fig. 6.e). Un extrait du devis de 1791, établi par les experts de la ville de Namur, permet de comprendre, du moins en partie, les circonstances de leur édification : *Le bâtiment du maréchal doit être démoli, on pourra se servir d'une partie de mur qui sert de clôture à la cour, le four se trouvant dans ledit bâtiment on pourrait le raccommoder mais il est conseillable de le faire hors de la cour [par] crainte d'incendie*<sup>103</sup>.

<sup>100</sup> Un plan daté de 1806, publié dans l'étude de Jean-Louis Javaux, confirme l'affectation du lieu en château (JAVAUX Jean-Louis, 1998, p. 141).

<sup>101</sup> A.G.R., C.G.G., n° 1549, *Rapport de la chambre des comptes concernant l'adaptation d'une nouvelle ferme dans la basse-cour de l'abbaye supprimée de Moulins*, pièce 56, 27 août 1788. Les archives ne spécifient pas ce qu'est devenu ce bâtiment entre 1788 et 1797, une fois qu'il a été désaffecté. Celui-ci est probablement resté inhabité et a continué à se dégrader. Était-il encore debout en 1797 ? Nous pouvons seulement supposer que si le bâtiment avait été en bon état, il aurait probablement été intégré à la résidence de plaisance du nouveau maître des lieux.

<sup>102</sup> A.É.N., A.C., Anhée, division 3, section D, matrices cadastrales, article 74, parcelle 72.

<sup>103</sup> A.É.N., É.N., n° 870, *Devis des experts Gilson, Gérard et Rousseau à propos des réparations et restaurations à faire pour mettre l'abbaye dans un état décent et habitable après l'occupation militaire du site*, 6 juillet 1791, f° 13r.

Ainsi, en 1791, les experts estiment d'une part que le *bâtiment du maréchal* – désignant la forge déplacée en 1788 dans l'ancien ouvroir du charron<sup>104</sup> – doit être démantelé ; ils jugent d'autre part que le four, situé dans le même bâtiment, doit soit être restauré, soit être reconstruit en dehors de la basse-cour, afin d'éviter toute propagation du feu en cas d'incendie. La forge et le four de la basse-cour ont dès lors été détruits. Seuls le mur faisant clôture et le volume qui était, du temps de l'abbaye, dédié à la chambre du portier, sont encore en place. Un nouveau *fournil* a été reconstruit en dehors de l'enclos, face au moulin (fig. 4.B.3)<sup>105</sup>. Il est démoli en 1863<sup>106</sup>.

La fonction du bâtiment situé au sud-est de la basse-cour reste, quant à elle, inconnue jusqu'en 1944 ; deux photographies anciennes de l'IRPA, prises cette année-là, identifient également le bâtiment à un fournil<sup>107</sup>. Une cheminée en brique, aujourd'hui disparue, mais dont les traces du conduit d'évacuation sont encore lisibles sur le gouttereau nord, a été ajoutée au bâti d'origine<sup>108</sup>. Avant cette date, le bâti abritait sans doute une remise, une forge – la précédente ayant été détruite entre 1791 et 1805 – voire même, déjà un four (fig. 4.B.2).

L'occupation du sol, au sein de l'enclos, se maintient entre la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et le début du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>109</sup>. Le grand jardin potager et l'houblonnière semblent toutefois avoir été aménagés en jardins d'agrément avec leurs parterres et leurs allées organisés symétriquement selon le modèle du jardin « à la française » (fig. 6). Les 220 hectares de terres du domaine de J.-L.-J. Rousseau, anciennes propriétés de l'abbaye, sont quant à eux administrés par un fermier et un meunier locataires<sup>110</sup>.

Le 10 janvier 1826, Hortense Rousseau vend les biens de son défunt père à Alphonse-Marie-Eugène de Jacquier de Rosée (1801-1854), résidant au château de Leffe<sup>111</sup>, qui acquiert à son tour les bâtiments de l'ancien monastère et les terres attenantes<sup>112</sup>.

---

<sup>104</sup> Cf. *supra*, p. 45.

<sup>105</sup> Au XIX<sup>e</sup> siècle, la grande majorité des fermes du Condroz sont équipées d'un four à pain. Il est généralement installé, par mesure de sécurité, à l'écart du logis, au côté d'une dépendance ou mieux encore, seul dans le jardin ou le potager (GENICOT Luc Francis, 1989, p. 233). Voir également : A.É.N., A.C., Anhée, division 3, section D, matrices cadastrales, article 74, parcelle 91.

<sup>106</sup> A.É.N., A.C., Anhée, division 3, section D, matrices cadastrales, article 90, parcelle 91.

<sup>107</sup> IRPA, clichés B074623 et B074624.

<sup>108</sup> Cette identification est confirmée par le croquis d'arpentage de 1947 sur lequel la forme caractéristique du four, faisant saillie sur le mur nord, est reconnaissable et apparaît pour la première fois (D.C.N., Anhée, division 3, section D, 1947, croquis d'arpentage n° 2, nouvelle situation, parcelle 74h).

<sup>109</sup> En superposant la carte de Ferraris de 1777 au cadastre par masse de culture de 1805, on note que l'occupation du sol reste sensiblement la même.

<sup>110</sup> WILLEM Léon, 1993, p. 7 ; CLOSSET-SOVET Jean et Dorette, s. d.

<sup>111</sup> Le château de Leffe est la propriété de la baronne Marie-Joséphine de Goër de Herve qu'il épouse le 14 septembre 1823 (DOUXCHAMPS-LEFÈVRE Cécile, ROUHART-CHABOT Juliette, BRUWIER Marinette, 1962, p. 34).

<sup>112</sup> WILLEM Léon, de VILLEGAS de CLERCAMP Alonzo, 1993, p. 9.

## L'industrialisation du site (1826-1988)

De 1826 à 1831, le site récemment acquis par Alphonse de Jacquier de Rosée évolue peu et les aménagements entrepris par J.-L.-J. Rousseau subsistent (fig. 3.C et 4.B)<sup>113</sup>. Le jeune propriétaire, héritier d'une famille de maîtres des forges établie dans la vallée de la Mollignée depuis le XVII<sup>e</sup> siècle<sup>114</sup>, s'installe dans l'aile résidentielle et continue à exploiter la cuivrerie anthéenne de son père, décédé en 1826, dont il hérite en 1834<sup>115</sup>.

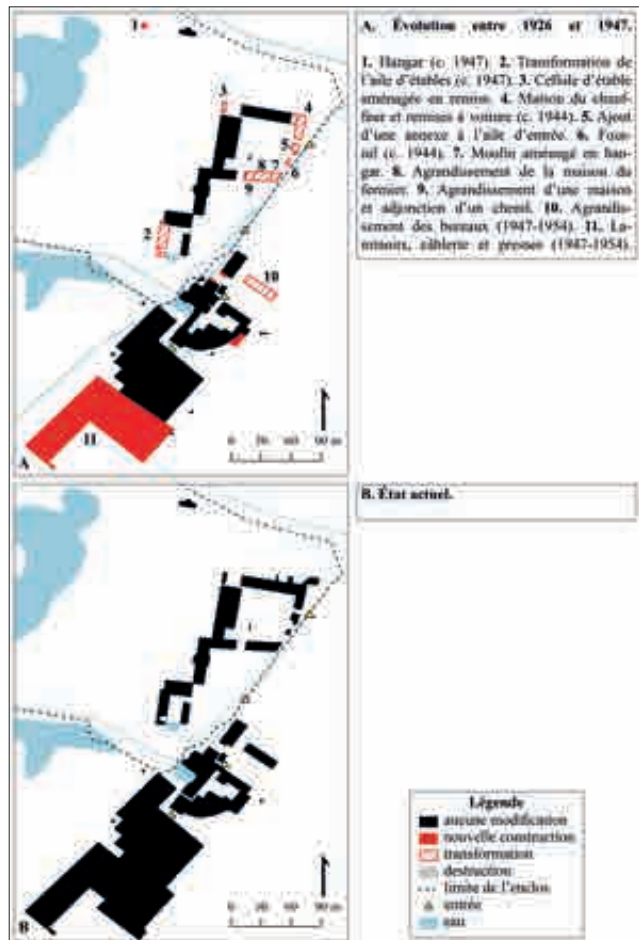
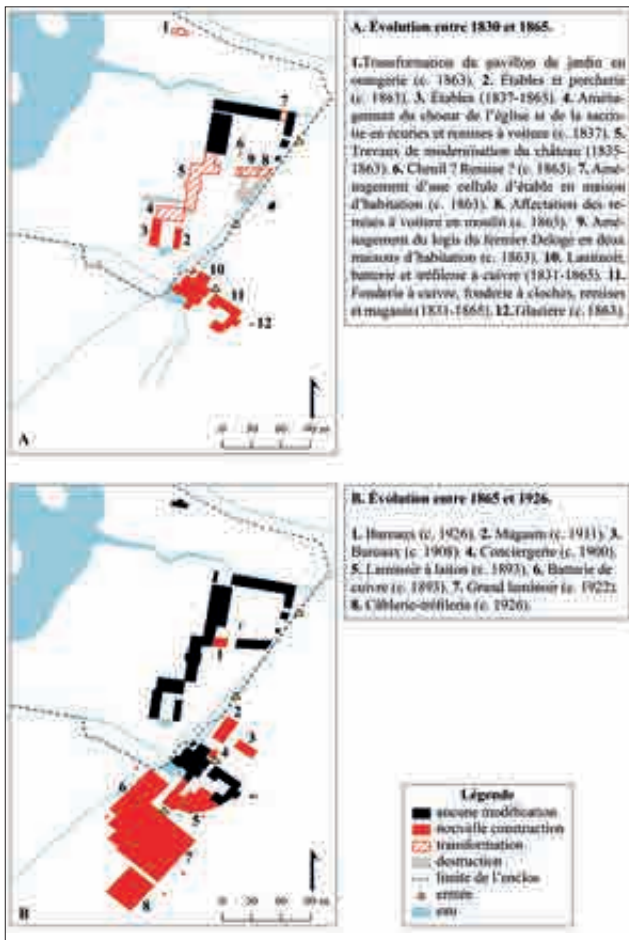


Fig. 7.- Ancienne abbaye de Moulins, évolution des modifications du bâti de 1830 à 1926.

© Mathilde Macaux, 2020.

Fig. 8.- Idem, évolution des modifications du bâti de 1926 à 2020.

© Mathilde Macaux, 2020.

<sup>113</sup> La situation du cadastre primitif de 1830-1833 est sensiblement la même que celle du cadastre par masse de culture de 1805. Le cadastre primitif fait dès lors état des transformations opérées par J.-L.-J. Rousseau de 1797 à 1805. Voir fig. 6 et 28.

<sup>114</sup> DOUXCHAMPS-LEFÈVRE Cécile, ROUHART-CHABOT Juliette, BRUWIER Marinette, 1962, p. 7.

<sup>115</sup> Antoine-Laurent de Jacquier de Rosée (1747-1826), père d'Alphonse, baron de Rosée et seigneur d'Anthée, Cochenée, Fontaine, Flavion, fonde l'usine à cuivre et à laitier d'Anthée en 1787. Il est propriétaire de plusieurs usines de métaux ferreux de la région de l'Entre-Sambre-et-Meuse qui atteignent leur apogée à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle mais qui ne survivront pas à la révolution industrielle (DE BELDER J., 1982, p. 16).

Dès 1837, Alphonse de Jacquier de Rosée amorce les premiers travaux de reconversion de l'ancien site monastique. Il donne au quartier des hôtes une allure de château classique, l'agrémentant d'un avant-corps quadrangulaire côté cour et d'un avant corps convexe côté jardin. Au sud-ouest de la résidence familiale, il fait détruire les derniers vestiges du cloître en remplacement desquels il commande l'érection de la « petite ferme »<sup>116</sup>, laquelle intègre l'ancien chœur de l'église en guise d'aile septentrionale<sup>117</sup>. Enfin, il installe, au sud du site, les premières infrastructures de ce qui deviendra l'une des plus importantes métallurgies de la région de l'Entre-Sambre-et-Meuse.

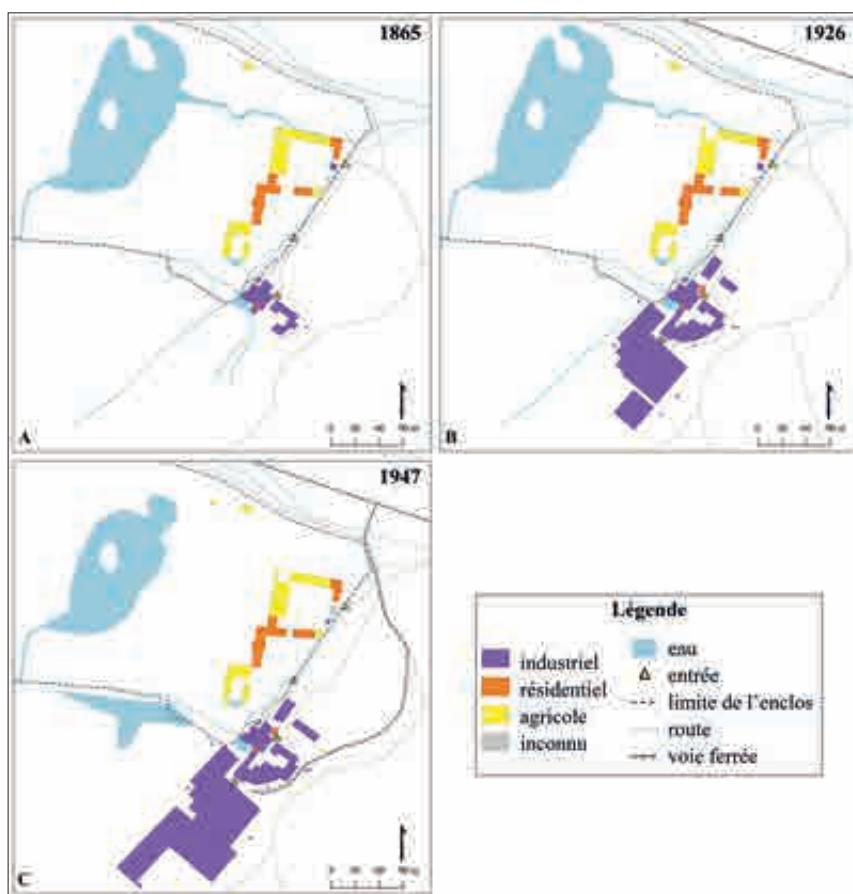


Fig. 9.- Idem, évolution de la répartition fonctionnelle du bâti de 1865 à 1947.  
© Mathilde Macaux, 2020.

Ces transformations sont le point de départ d'une série d'aménagements du site – tant de son architecture que de son paysage – opérés par la famille de Jacquier de Rosée jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle. Nous en retraçons l'évolution architecturale et fonctionnelle en croisant les données livrées par les archives cadastrales<sup>118</sup> et l'iconographie ancienne, avec les sources écrites et les observations du bâti conservé sur le terrain (fig. 7-9).

<sup>116</sup> Nom qui permet de la distinguer de la grande basse-cour abbatiale.

<sup>117</sup> COLLECTIF, 1996, p. 94.

<sup>118</sup> Il est à noter que l'année d'enregistrement de la mutation sur le croquis d'arpentage ou sur la matrice cadastrale ne correspond pas toujours à l'année de mise en œuvre de la transformation, souvent entreprise dans les années qui précèdent ; elle fait néanmoins office de *terminus ante quem*.



Fig. 10.- Idem, 1837, croquis d'arpentage n° 51, situation ancienne.

© D.C.N., Anhée, division 3, section D.



Fig. 11.- Idem, 1837, croquis d'arpentage n° 51, situation nouvelle (construction de l'usine primitive, transformation du château, aménagement de la petite ferme et du parc).

© D.C.N., Anhée, division 3, section D.

### **Le château et le parc paysager à l'anglaise**

Afin de mettre sa résidence de plaisance au goût du jour, Alphonse de Jacquier de Rosée engage, autour de 1835, les travaux de modernisation du quartier des hôtes et du quartier de l'abbé, affectés en résidence dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle par J.-L.-J. Rousseau (fig. 7.A.5). Le logis et la cour subissent une *amélioration notable* ainsi qu'une *démolition partielle*<sup>119</sup>. Le croquis d'arpentage de 1837 illustre ces transformations qui définissent encore le bâti actuel (fig. 10-11).

Le propriétaire, sans doute par souci d'harmonisation des façades de sa nouvelle demeure, fait non seulement démanteler l'aile de dépendances située au sud de l'ancien jardin de l'abbé mais aussi le bâti qui renfermait, de 1785 à 1788, le premier logement du fermier d'Henneumont.

Il agrémente la façade est du quartier des hôtes d'un avant-corps ponctué de deux niveaux de trois baies surbaissées – les fenêtres de la façade d'origine ont été remployées dans l'avancée – et couronné d'un fronton triangulaire percé d'une fenêtre en demi-lune. La baie centrale du premier niveau a été aménagée en porte. La façade orientale forme dès lors un ensemble régulier de deux niveaux de neuf baies prolongé, au sud, de dépendances (fig. 12). Ces dernières, proches de la petite ferme, devaient probablement servir d'espaces de stockage et de remise à voiture – une porte cochère est inscrite dans l'extrémité méridionale de la façade. La date exacte de ces aménagements n'est pas connue, mais il est à supposer qu'ils aient été effectués dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.

<sup>119</sup> A.É.N., A.C., Anhée, division 3, section D, matrices cadastrales, article 74, parcelle 65.

Fig. 12.- Idem, façade orientale du château muni d'un avant-corps, 1835-1837.  
© Mathilde Macaux, 2019.



Fig. 13.- VASSE Jacques-Antoine-Abraham, Château de Moulin commune de Warnant canton de Dinant appartenant à Mr le Baron Alph. De Rosée, c. 1844, lithographie, façade occidentale du château vue depuis le parc. Collection privée.



Côté jardin, l'axe de l'avant-corps se termine par une semi-rotonde faisant saillie sur le mur de la façade occidentale. Une lithographie réalisée vers 1844 par Jacques-Antoine-Abraham Vasse, offre une vue en élévation de cette aile orientale fraîchement restaurée (fig. 13). De part et d'autre du volume semi-circulaire, couronné d'une balustrade aujourd'hui disparue<sup>120</sup>, trois travées de baies à linteau droit ont été aménagées. Certaines ont été ajoutées en trompe-l'œil par souci de symétrie. Le tout forme un ensemble de trois niveaux dégressifs de neuf travées ; les trois situées au centre sont percées, au niveau inférieur, de portes-fenêtres. Le volume, souligné aux extrémités de pilastres d'angle – non représentés sur la lithographie –, est couvert d'un versant de toiture à croupes (fig. 14).

<sup>120</sup> Les traces d'encastrage des balustres sont toutefois encore visibles.

Fig. 14.- Ancienne abbaye de Moulins, façade occidentale du château agrémentée d'une semi-rotonde, 1835-1837.  
© Mathilde Macaux, 2019.



Alphonse de Jacquier de Rosée opère également une transformation radicale des jardins. Les anciens espaces jardinés des moines, dont la structure et l'agencement à la française avaient été relativement bien préservés par J.-L.-J. Rousseau, sont redessinés en un vaste parc paysager à l'anglaise planté d'arbres couvrant une superficie d'environ 15 hectares<sup>121</sup>. Au centre du jardin paysager s'étend un plan d'eau aux contours courbes et irréguliers, ponctué d'un îlot. Il est alimenté en amont par les eaux du grand bief, tandis que le trop plein s'évacue en aval par un canal rejoignant la Molignée (fig. 9.A). Sa création a été rendue possible par la fusion des trois étangs de retenue quadrangulaires d'origine. L'installation de ce nouveau parc a aussi eu pour conséquences l'assèchement des réservoirs et la disparition des murs de clôture des jardins ; seuls les murs en pierre délimitant le jardin potager de J.-L.-J. Rousseau ont été conservés – les murs en brique fermant actuellement le jardin au sud ont sans doute été ajoutés à cette époque afin d'isoler le jardin d'utilité du parc d'agrément. La dite *grande terre de Moulins*, située à l'ouest des jardins, a quant à elle été divisée en trois parcelles : la plus grande est occupée par une terre et les deux autres, par un verger<sup>122</sup>.

Le dessin de J.-A.-A. Vasse (fig. 13) donne une idée de ce à quoi devait ressembler le parc à l'époque de son aménagement. La pièce d'eau, bordée de sapins, de saules et de divers feuillus<sup>123</sup>, apparaît à l'avant-plan. Un chemin tortueux, invitant à la promenade, permet d'en faire le tour, un petit pont à tablier arqué ayant été installé pour enjamber le canal d'évacuation des eaux. Bien qu'elle n'ait pas été représentée sur la lithographie, une seconde passerelle devait certainement franchir le petit canal d'alimentation situé en amont. Une carte postale, éditée par l'imprimeur Nestor Laflotte vers 1910, atteste de la présence d'une passerelle à cet endroit au début du XX<sup>e</sup> siècle (fig. 15). Celle-ci, munie d'une rambarde métallique, est encore en place aujourd'hui.

<sup>121</sup> Le parc aurait été créé par un paysagiste anglais dont l'identité est, à ce jour, non identifiée (« Parc du château de Moulins », 2008, p. 46-49).

<sup>122</sup> A.É.N., A.C., Anhée, division 3, section D, matrices cadastrales, article 90, parcelles 50a, 50b et 50c.

<sup>123</sup> Dans son inventaire, Nathalie de Harlez de Deulin signale notamment la présence de hêtres pourpres, de chênes, de marronniers, de platanes ou encore de tilleuls de Hollande (« Parc du château de Moulins », 2008, p. 47).



Fig. 15.- Idem, passerelle du parc du château, XIX<sup>e</sup> siècle.

Carte postale ancienne (Nestor Laflotte, 1910). Collection privée.

Avec son parc paysager à l'anglaise et ses nouveaux aménagements, la résidence d'Alphonse de Jacquier de Rosée s'inscrit véritablement dans le style des demeures de plaisance néoclassiques déjà en vogue à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Son allure sobre, ses lignes épurées et la symétrie de ses façades rappellent, par exemple, le château de Seneffe (1763-1768) et son petit théâtre (1779) muni d'une rotonde ou encore, le château de Mariemont avec son avant-corps et sa belle façade enduite (1754-1774). Au XIX<sup>e</sup> siècle, il était fréquent de voir un industriel réaffecter un bâtiment monastique – souvent l'ancienne hôtellerie ou l'ancien quartier abbatial – en résidence familiale, comme à Moulins et à Heylisssem, ou bien construire un nouveau château sur le site, à proximité des installations industrielles, comme à Saint-Denis-en-Brocqueroie.

Après la mort d'Alphonse de Jacquier de Rosée en 1854, ses descendants continuent d'aménager et d'adapter la demeure à leurs besoins. En détruisant le moulin domestique, qui avait pourtant été modernisé par son père en 1846<sup>124</sup>, et ses dépendances, Clément de Jacquier de Rosée (1835-1905) libère le champ visuel et ouvre une large perspective sur le château, qui peut désormais être vu à distance, et dont l'aile septentrionale a été allongée (fig. 16). L'emplacement de l'ancien moulin se devine encore aujourd'hui grâce au bief se déversant dans le canal de dérivation, face à la résidence<sup>125</sup>. Il agrémente par ailleurs la résidence familiale d'une serre – sans doute destinée à accueillir un jardin d'hiver – qui apparaît encore sur une carte postale éditée autour des années 1910 (fig. 17 et 7.A.5). La parcelle de la cour d'honneur est pour sa part prolongée jusqu'à la deuxième travée

Fig. 16.- Idem, 1863, croquis d'arpentage n° 5, ancienne et nouvelle situations (démolition du moulin, agrandissement de l'aile nord du château, transformation des bâtiments de la petite ferme et de la basse-cour).

© D.C.N., Anhée, division 3, section D.



<sup>124</sup> La matrice cadastrale de 1846 mentionne une amélioration notable du moulin à farine. En 1843, Alphonse de Jacquier de Rosée adresse une lettre au Gouvernement provincial de Namur dans laquelle il demande de pouvoir apporter des modifications au moulin domestique, probablement dans le but d'augmenter le rendement de la mouture. Sa requête est acceptée et, en 1849, l'ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées de la province de Namur, Charles Dumon, vérifie par procès-verbal les travaux qui ont été exécutés : le couronnement des vannes d'abée a été élevé et un nouveau déversoir a été construit (A.É.N., A.P.N., n° 1590, *Alphonse de Jacquier de Rosée demande au Gouvernement provincial de Namur de pouvoir faire des changements à un moulin à farine*, 21 octobre 1843 ; *Procès-verbal de vérification des travaux exécutés au moulin à farine de Moulins par l'ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées Charles DUMON*, 17 juillet 1849).

<sup>125</sup> COOMANS Thomas, VANDENHEEDE Laetitia, 2003, p. 85.

Fig. 17.- Idem, aile nord du château annexée d'une serre, c. 1863.  
© IRPA-KIK, Bruxelles.



méridionale de la grange, impliquant le creusement d'un espace clôturé ainsi que l'édification d'un muret de séparation en brique ponctué de deux tourelles quadrangulaires et d'une grille encadrée de deux piliers. Un dispositif dont la fonction reste inconnue : chenil ? remise ? (fig. 7.A.6)<sup>126</sup>.

Dans le parc, le cabinet du jardin potager est remanié en orangerie et flanqué, de part et d'autre, de deux serres chauffées adossées au mur de clôture nord (fig. 7.A.1)<sup>127</sup>. L'orangerie, dont les vestiges subsistent, se compose de deux pavillons identiques en brique joints et couverts d'une toiture en bâtière d'ardoises. Les murs pignons, orientés au sud, sont chacun structurés de deux baies à linteau bombé encadrant une porte, aujourd'hui réduite en fenêtre, et percés, au centre du fronton, d'une ouverture en demi-lune qui ne manque pas de rappeler celle de l'avant-corps du château (fig. 18)<sup>128</sup>. Appuyées contre le mur septentrional en pierre, les serres, constituées de châssis en métal vitrés, sont munies d'un système de chauffage par thermosiphon, impliquant la circulation d'eau chaude dans des conduites destinées à diffuser la chaleur dans le volume<sup>129</sup>. La première, à l'ouest de l'orangerie, réservée à la culture des fleurs, est élevée sur un soubassement en pierre et présente un profil arqué en anse de panier tandis que la seconde, à l'est, réservée à la culture de la vigne<sup>130</sup>, est élevée sur un soubassement en brique et couverte d'un simple appentis au profil rectiligne<sup>131</sup>.

<sup>126</sup> IPIC, cliché 91005-INV-0218-01-PHOT-11-01.

<sup>127</sup> A.É.N., A.C., Anhée, division 3, section D, matrices cadastrales, article 90, parcelle 80a. Les pavillons de jardins sont fréquemment remaniés en orangeries au XIX<sup>e</sup> siècle et joints au jardin potager sur le mur nord (de HARLEZ de DEULIN Nathalie, 2008, p. 327).

<sup>128</sup> « Parc du château de Moulins » (...), 2008, p. 47.

<sup>129</sup> Ce système de chauffage, utilisé tant pour les serres que pour les habitations, se perfectionne dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Les conduites de la serre occidentale se distinguent encore *in situ* (AUDOT Louis-Eustache, 1857 ; de HARLEZ de DEULIN Nathalie, 2008, p. 334).

<sup>130</sup> « Parc du château de Moulins », 2008, p. 47.

<sup>131</sup> Les serres, aujourd'hui en ruines, apparaissent toujours en élévation sur un cliché de l'IPIC datant de 1987 : 91005-INV-0218-01-PHOT-09-01.

Fig. 18.- Idem, façade sud de l'orangerie, c. 1863.  
© Mathilde Macaux, 2019.



Fig. 19.- Idem, aile nord du château annexée de nouveaux bureaux, c. 1926.  
Carte postale ancienne (Nels, c. 1940).  
Collection privée.



La situation du château et du parc évolue peu jusque dans le premier tiers du XX<sup>e</sup> siècle. Autour de 1926, des bureaux sont construits dans le prolongement de l'aile nord de la résidence – ce qui entraîne la destruction de la serre de 1863 – dans un style s'harmonisant mieux avec celui du château<sup>132</sup>. Le nouvel édifice est muni de façades en brique, construites sur un soubassement en pierre, et reliées entre elles par des chaînes d'angles en pierre. La façade sud couronnée d'une balustrade en pierre est ponctuée de quatre baies à linteau bombé tandis que la façade nord est percée de trois baies semblables aux précédentes (fig. 7.B.1 et 19).

<sup>132</sup> D.C.N., Anhée, division 3, section D, 1926, croquis d'arpentage n° 7, situation nouvelle, parcelle 65d.

Les premières transformations significatives du parc paysager, depuis sa création par Alphonse de Jacquier de Rosée, sont entreprises un peu avant le milieu du XX<sup>e</sup> siècle par Frédéric de Jacquier de Rosée. L'état du parc était effectivement resté stable tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>133</sup>. Il faut attendre les années 1940 pour voir un changement de la topographie du lieu<sup>134</sup>. Sa superficie est effectivement réduite et le canal d'évacuation des eaux, qui traversait la perspective du parc d'ouest en est, est asséché (fig. 9.B et 9.C). L'îlot, désigné comme *bois d'agrément* dans les archives cadastrales, est préservé au centre de la pièce d'eau. À l'ouest du parc, le verger septentrional est agrandi tandis que le verger méridional est englobé dans une nouvelle parcelle qu'occupe une pâture. La grande terre de Moulins est divisée en une terre ainsi qu'en une prairie. Un petit hangar au plan quadrangulaire est par ailleurs construit à l'angle nord-ouest du jardin potager (fig. 8.A.1).

Entre 1837 et 1950, le volume global de l'ancien quartier des hôtes et du quartier de l'abbé reste sensiblement le même, à l'exception de quelques aménagements tels que l'ajout d'un avant-corps, d'une semi-rotonde et le percement de baies. L'aile nord du quartier des hôtes a subi, en gros-œuvre, les transformations les plus importantes. Réduite de moitié au début du XIX<sup>e</sup> siècle sous J.-L.-J. Rousseau, elle est prolongée d'une annexe – une serre puis des bureaux – dès la deuxième moitié du siècle. Le parc à l'anglaise est l'un des aménagements les plus significatifs du XIX<sup>e</sup> siècle, remaniant totalement l'aspect des jardins. Il laisse encore dans le paysage d'aujourd'hui une marque claire de cette époque.

### **La petite ferme**

La petite ferme, localisée au sud-ouest du château, est édifiée dans le premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle, à l'emplacement de l'ancien quartier conventuel<sup>135</sup>. La parcelle, désignée *bâtiments et cour* sur le cadastre primitif, est occupée par les vestiges du chœur et de la sacristie, qui devaient probablement être affectés en remises à l'époque où le site appartenait à J.-L.-J. Rousseau<sup>136</sup>. Dès 1837, ces vestiges, constituant l'aile nord de la petite ferme, sont transformés en écuries et en remises à voiture (fig. 7.A.4). Un bâtiment en L, abritant plusieurs cellules d'étables, est construit au sud-ouest de la cour tandis qu'un édifice de plan rectangulaire est inscrit dans son prolongement, au sud. La ferme se développe alors sur un plan en ordre mixte (fig. 11).

Afin d'adapter les vestiges du chœur à la fonction agricole, Alphonse de Jacquier de Rosée a entrepris plusieurs modifications qui sont encore lisibles sur le bâti actuel. Une annexe, édifiée dans le prolongement du château, est ajoutée à la façade orientale de l'ancien chœur (fig. 16)<sup>137</sup>.

<sup>133</sup> Les cartes topographiques du dépôt de la guerre de 1867 et de 1886 représentent, par exemple, l'étang et le parc avec ses chemins sinueux, et ses jardins – les vergers et le jardin clos – tels qu'ils ont été conçus en 1837.

<sup>134</sup> D.C.N., Anhée, division 3, section D, 1947, croquis d'arpentage n° 2, situation nouvelle, parcelles 50d, 50e, 50f, 50g et 56c.

<sup>135</sup> *Idem*, 1837, croquis d'arpentage n° 51, nouvelle situation, parcelle 63a.

<sup>136</sup> A.É.N., A.C., Anhée, division 3, section D, matrices cadastrales, article 74, parcelle 63.

<sup>137</sup> La situation ancienne du croquis de 1863 montre qu'une annexe a été ajoutée entre 1837 et 1863.



Fig. 20.- Idem, mur pignon sud de l'aile principale du château, traces d'un appentis et d'une baie, XVIII<sup>e</sup> siècle.  
© Mathilde Macaux, 2019.



Fig. 21.- Idem, petite ferme vue depuis l'abreuvoir situé au sud, 1837-1863.  
© Mathilde Macaux, 2019.



Fig. 22.- Idem, façade sud de l'aile septentrionale de la petite ferme, traces des encadrements en pierre des fenêtres hautes du chœur de l'église abbatiale, première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.  
© Mathilde Macaux, 2019.



Fig. 23.- Idem, façade nord de l'aile septentrionale de la petite ferme, traces des encadrements en pierre des fenêtres hautes du chœur de l'église abbatiale, première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.  
© Mathilde Macaux, 2019.

Les traces laissées sur le mur pignon sud de l'aile résidentielle principale laissent supposer que l'annexe était accessible depuis les dépendances du logis, par une porte à linteau surbaissé de briques, et que le bâti était couvert d'un appentis (fig. 20).

Cinq fenêtres surbaissées à encadrement en brique et pierre ainsi qu'une porte soulignée d'un encadrement en pierre de taille sont aménagées au premier niveau de la façade méridionale de l'ancien chœur. Une baie gerberesse à linteau droit, surmontant la troisième fenêtre, permet quant à elle d'accéder au fenil qui s'étend au premier étage (fig. 21). Les fenêtres hautes de l'ancienne église – dont les parties inférieures des encadrements harpés en pierre de taille sont toujours identifiables en façade – ont été comblées d'un appareillage en moellons calcaire (fig. 22). D'autres vestiges de l'abbatiale, visibles depuis l'intérieur du fenil, ont été conservés : ainsi d'une voûte en berceau transversal, de pilastres moulurés en stuc d'esprit Louis XIV qui encadraient les fenêtres hautes ou encore, des amorces du chevet à trois pans<sup>138</sup>.

La façade nord, que les visiteurs du XVIII<sup>e</sup> siècle apercevaient depuis le quartier des hôtes et le jardin de l'abbé, repose sur un haut soubassement en moellons régulièrement assisés contrastant avec la maçonnerie en moellons tout venant de la façade opposée qui, orientée vers le cloître, était quant à elle cachée. Un bandeau en pierre de taille sépare le soubassement du reste de la façade en brique et pierre. Les anciennes fenêtres du chœur, situées juste au-dessus du cordon, ont été comblées d'un appareillage en brique (fig. 23). Le mur gouttereau est doublé d'une galerie d'arcades surbaissées à clé en brique de huit travées, chacune ponctuée d'un petit oculus (fig. 24).

<sup>138</sup> IPIC, clichés 91005-INV-0219-01-PHOT-07-01 ; 91005-INV-0219-01-PHOT-08-01 ; 91005-INV-0219-01-PHOT-09-01 et 91005-INV-0219-01-PHOT-10-01. COLLECTIF, 1996, p. 143.

Fig. 24.- Idem, galerie d'arcades en brique accolée à la façade nord de l'aile septentrionale de la petite ferme, deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.  
© Mathilde Macaux, 2019.



Fig. 25.- Idem, façade occidentale de l'aile septentrionale de la petite ferme, traces de l'appentis primitif de la galerie d'arcades ainsi que des baies en anses de panier de la sacristie, deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.  
© Mathilde Macaux, 2019.



Ainsi que l'attestent les traces laissées sur le mur occidental de la galerie, celle-ci était couverte au XVIII<sup>e</sup> siècle d'un appentis dont le faîte s'élevait à hauteur du cordon de la façade (fig. 25). Au XIX<sup>e</sup> siècle, la galerie a été surhaussée d'environ 1 m par un appareillage en brique entraînant d'une part, le comblement des fenêtres hautes du chœur et d'autre part, l'ajout de la frise d'*oculi*. Le comblement des arcades des première, deuxième, septième et huitième travées, ainsi que l'aménagement d'une baie – aujourd'hui aveugle – et d'une porte dans le mur occidental, sont des interventions qui peuvent être vraisemblablement datées de la même époque.

La façade ouest, en appareillage de pierre calcaire, porte les traces des anciennes baies en anse de panier à clé de la sacristie, dont les arcs se distinguent également depuis l'intérieur du fenil<sup>139</sup>. Ces dernières ont été agrandies, rétrécies ou entièrement comblées (fig. 25).

Donnant sur la cour d'honneur, la façade orientale, construite en brique, est ponctuée de trois travées de portes charretières. Les deux premières, en partant du sud, s'ouvrent sur une remise à voiture. Elles

<sup>139</sup> IPIC, clichés 91005-INV-0219-01-PHOT-05-01 et 91005-INV-0219-01-PHOT-06-01.

Fig. 26.- Idem, façade orientale de l'aile septentrionale de la petite ferme, premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle.

© Mathilde Macaux, 2019.



sont encadrées de deux pilastres en brique dont les bases moulurées en pierre pourraient constituer des réemplois de l'église abbatiale du XVIII<sup>e</sup> siècle. La porte charretière de la troisième travée permet, quant à elle, d'accéder à la galerie d'arcades, faisant office de seconde remise à voiture (fig. 26).

En 1863, la ferme d'Alphonse de Jacquier de Rosée est agrandie par ses descendants dont les interventions définissent la structure actuelle. Au nord de la cour, l'annexe prolongeant l'aile du château est détruite. L'aile d'étables occidentale est allongée vers le sud (fig. 7.A.3) tandis que l'aile en retour d'équerre et le bâtiment qui lui est adjacent sont démantelés au profit d'un bassin semi-circulaire servant d'abreuvoir. Fermant la cour au sud, ce dernier est alimenté par le canal de dérivation de la Mognée. Un nouveau corps d'étables de plan rectangulaire, muni d'une porcherie, est pour sa part édifié à l'est (fig. 7.A.2). La ferme, uniquement accessible depuis la cour d'honneur, s'organise désormais en ordre fermé autour d'une cour rectangulaire (fig. 16).

Les bâtiments ruraux conservent cet agencement jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle. Autour de 1947, l'aile occidentale est démantelée sur environ un tiers au sud, mais le bâti est toutefois prolongé d'une annexe au nord. Deux petits édifices agencés perpendiculairement viennent combler l'espace entre l'aile ouest et l'abreuvoir (fig. 8.A.2). L'aile septentrionale abrite des écuries et un garage<sup>140</sup>.

### **La basse-cour**

Lorsqu'Alphonse de Jacquier de Rosée fait l'acquisition de l'abbaye, la basse-cour conserve l'aspect que lui avait donné J.-L.-J. Rousseau en 1805 (fig. 3.C). Le nouveau propriétaire n'y effectue pas d'interventions majeures de son vivant ; la modernisation de la ferme est du ressort de ses descendants, bien qu'ils touchent peu au gros-œuvre.

<sup>140</sup> D.C.N., Anhée, division 3, section D, 1947, croquis d'arpentage n° 2, situation nouvelle, parcelle 63c.

Fig. 27.- Idem, maison du chauffeur et logis de l'aile d'entrée de la basse-cour vus depuis l'ouest, milieu du XX<sup>e</sup> siècle. Photographie de Rémy Closset, 1969. Collection privée.



Les premières interventions significatives entreprises sur le bâti remontent à la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. La cellule d'étable contiguë à l'ancien logis du fermier d'Henneumont, toujours affecté en habitation, est convertie en maison (fig. 7.A.7)<sup>141</sup>. Une trentaine d'années plus tard, l'aile d'étables fermant la cour au nord est privée de ses trois avant-dernières travées occidentales (fig. 7.B)<sup>142</sup>.

Il faut attendre le milieu du XX<sup>e</sup> siècle pour que de nouvelles modifications du bâti soient renseignées sur le cadastre. À l'ouest de la cour, une petite extension de plan trapézoïdal est ajoutée au mur pignon méridional de l'aile d'entrée tandis qu'un petit bâtiment, situé plus au sud, est transformé en fournil<sup>143</sup> (fig. 8.A.5 et 8.A.6). Au nord, l'ancienne aile d'étables des moines accueille, dans les trois premières travées de gauche, ladite *maison du chauffeur* (fig. 8.A.4)<sup>144</sup>. Les sept travées suivantes sont affectées en écuries alors que la dernière travée, isolée depuis 1890, abrite une remise (fig. 8.A.3)<sup>145</sup>. Ainsi qu'en témoigne une photographie ancienne datant de 1969, la maison du chauffeur était non seulement composée d'un espace d'habitation proprement dit mais aussi de remises à voiture accessibles par deux arcades en brique à linteau bombé aménagées dans la façade et ouvertes sur la cour, ce qui a certainement valu au logis son appellation (fig. 27).

Dans la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle, les limites des parcelles de la basse-cour varieront à plusieurs reprises. Il n'y aura cependant plus d'interventions majeures sur le bâti avant le début du XXI<sup>e</sup> siècle, qui verra l'aménagement des écuries en gîtes et de la grange en salle de réception.

<sup>141</sup> *Idem*, 1863, croquis d'arpentage n° 5, situation nouvelle, parcelle 74c.

<sup>142</sup> *Idem*, 1890, croquis d'arpentage n° 15, situation nouvelle, parcelle 74f.

<sup>143</sup> Cf. *supra*, p. 51.

<sup>144</sup> D.C.N., Anhée, division 3, section D, 1947, croquis d'arpentage n° 2, situation nouvelle, parcelle 74g.

<sup>145</sup> *Idem*, 1947, croquis d'arpentage n° 2, situation nouvelle, parcelle 74g ; 1890, croquis d'arpentage n° 15, situation nouvelle, parcelle 74f.

Quant à l'aile située au sud-est de la basse-cour, en raison des multiples transformations et des changements d'affectation subis depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, elle mérite d'être étudiée plus en détails.

Pour rappel, édifié dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, ce corps de bâtiment était, du temps des derniers moines, affecté en brasserie à l'ouest et en remises à voiture à l'est. De 1788 à 1789, l'administrateur-économiste Charles de Francquen fait aménager le bâtiment de l'ancienne brasserie et une partie des remises en habitation à destination du fermier Deloge, entraînant une première campagne de travaux qui modifient l'aspect du bâti d'origine<sup>146</sup>. Lors de la vente de l'abbaye en 1797, la grande cense est toujours occupée par Charles Deloge et sa famille<sup>147</sup>. Ceux-ci ont certainement continué à l'exploiter sous J.-L.-J. Rousseau qui, dès son arrivée, avait mis la ferme et le moulin en location.

L'état et les affectations de l'aile sud-est n'évoluent pas avant la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Sur le plan primitif de 1830-1833 et sur le croquis de 1837, la maison du fermier Deloge, délimitée par la parcelle 70, apparaît en tant que zone bâtie tandis que les remises à voiture, intégrées à la basse-cour, figurent en tant que zone couverte mais ouverte (fig. 10 et 28).

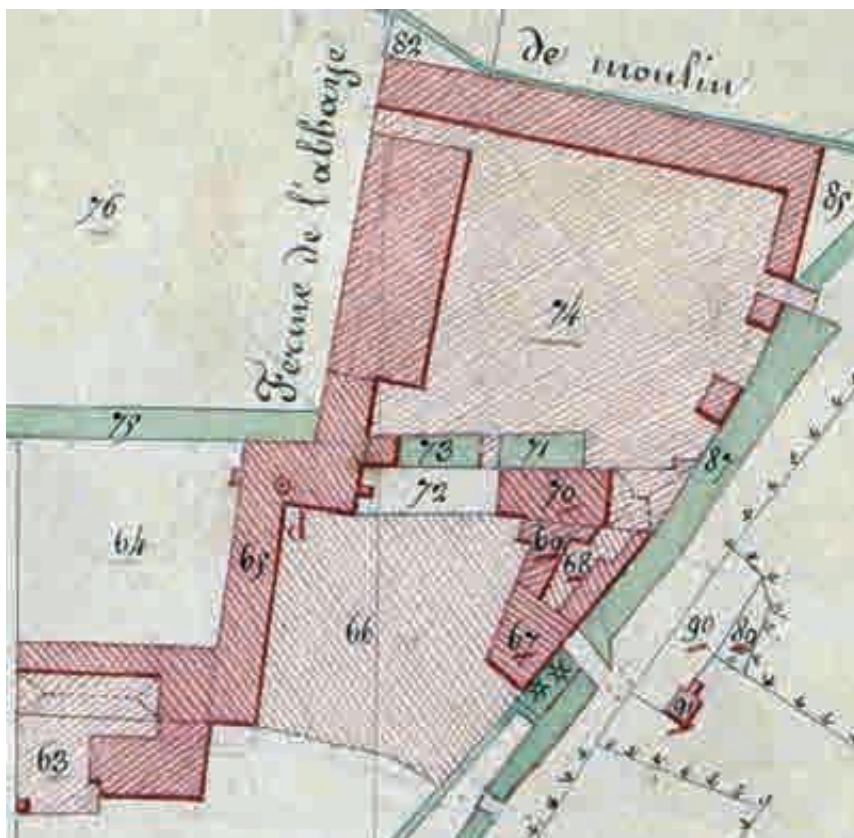


Fig. 28.- JANUS, Commune de Warnant, section D de Moulin, abbaye de Moulins, plan primitif, 1830-1833, 1/2.500<sup>e</sup>.  
© A.É.N., cadastre, plan primitif, n° 15000.

<sup>146</sup> Cf. *supra*, p. 43-46.

<sup>147</sup> A.É.N., D.N., n° 39, *Répertoire des biens vendus dans la Province de Namur*, 1797.



Fig. 29.- Ancienne abbaye de Moulins, façade orientale de l'aile sud-est de la basse-cour percée d'une ouverture circulaire réservée au passage de l'arbre tournant d'un moulin, deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.

© Mathilde Macaux, 2019.

En 1863 (fig. 16), le logis est divisé en deux parcelles distinctes (70a et 70b) – la maison étant sans doute occupée par deux locataires différents – et les remises à voiture changent de fonction. Désormais affectées en bâtiment rural (74e), ces dernières apparaissent sur le croquis d'arpentage en tant que zone bâtie. Bien qu'aucune source ne mentionne la fonction précise de cet édifice, les traces laissées sur le bâti ne laissent pas de doute quant à son affectation en moulin (fig. 7.A.8 et 7.A.9).

La base du mur pignon oriental, en moellons calcaire tout venant sur soubassement appareillé en saillie, comporte une ouverture circulaire réservée au passage de l'arbre tournant qui actionnait la machinerie située au premier niveau. Elle est flanquée, sur la gauche, d'une petite baie à linteau droit et est surmontée, au second niveau, d'une baie à linteau bombé plus tardive, ayant remplacé une ancienne ouverture aujourd'hui comblée (fig. 29).

Les études architecturales effectuées dans les années 1990 font remonter la partie inférieure du mur pignon au XVII<sup>e</sup> siècle<sup>148</sup>. Il s'agirait des vestiges d'un deuxième moulin domestique<sup>149</sup>, qui semble être représenté en élévation sur la gouache d'Adrien de Montigny (fig. 30)



Fig. 30.- MONTIGNY Adrien de, Abbayes D'Esmolins, 1604, gouache, emplacement supposé du deuxième moulin domestique.

© BnF, RESERVE VG-76-FOL, Folio 4.

<sup>148</sup> COLLECTIF, 1996, p. 90-97 ; JAVAUX Jean-Louis, 1998, p. 141-145.

<sup>149</sup> Lors de sa fondation, l'abbaye acquiert deux moulins domaniaux – à huile et à farine – situés au confluent de la Molignée et de la Meuse. Laissés à l'état de ruines à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, les moines reçoivent l'autorisation de construire un nouveau moulin à farine dans l'enceinte abbatiale afin qu'ils puissent bénéficier de la protection accordée aux établissements religieux. Ce dernier, accessible depuis une porte extérieure reste à la disposition des villageois pour la mouture de leurs grains – ce qui correspond à la situation du plan de 1788. Jusqu'en 1724, il est géré par le meunier Louis Wilmet. Les moines reconstruisent également un moulin à huile en dehors de l'enclos. Vendu en 1776, celui-ci est transformé en polissoir ou moulin à carreaux, ainsi que l'atteste la carte de Ferraris. Il est envisageable qu'au XVII<sup>e</sup> siècle, les moines aient également édifiés un second moulin (à huile ?) au sein de l'enclos, à côté du moulin à farine (DEREINE Georges, 1987, p. 71 ; A.É.N., A.É, n° 3152, *Inventaire des effets du meunier de l'abbaye de Moulins Louis Wilmet, 1724* ; CLOSSET-SOVET Jean et Dorette, s. d.).



Fig. 31. - LELOUP Remacle, Vue de l'abaie de Moulin dans le comté de Namur, c. 1744, encre, mine de plomb et lavis sur papier, 20,8 x 32,5 cm, emplacement superposé du deuxième moulin domestique. © Ville de Liège - Bibliothèque Ulysse Capitaine.

peinte en 1604, ainsi que sur le dessin de Remacle Leloup réalisé en 1744 (fig. 31). Le moulin, non référencé sur le plan de 1788, aurait cessé ses activités dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. À cette époque, Bruno Vallez restaure la basse-cour – la grange en double large porte ses armes accompagnées du millésime 1762 – et aménage l'aile sud-ouest, dont l'extrémité orientale, affectée en remises à voiture, aurait dès lors été construite sur les vestiges de l'ancien moulin. Les nombreux remaniements de la maçonnerie et l'absence d'angle dans la partie inférieure du mur pignon oriental semblent aller dans le sens de cette hypothèse (fig. 29 et 32).

Une large lucarne, destinée au déchargement des sacs de farine<sup>150</sup>, a été percée, probablement au XIX<sup>e</sup> siècle, dans le versant de toiture nord, interrompant ainsi la corniche redentée de la façade en brique du XVIII<sup>e</sup> siècle (fig. 33).

À l'intérieur, le plancher porte toujours la marque du trou permettant au gros fer d'activer les meules situées à l'étage (fig. 34). L'une d'entre elles était d'ailleurs encore en place lors d'une prospection menée par J. Poncelet en 1993.

À l'issue de l'analyse tant historique que matérielle, les remises à voiture semblent avoir été aménagées en moulin dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, ce qui peut être confirmé par l'adjonction de la large lucarne « tire-sac » sur la façade du XVIII<sup>e</sup> siècle. Il est probable qu'après avoir démantelé l'ancien moulin à farine des moines, Clément de Jacquier de Rosée ait fait installer une nouvelle meunerie dans les remises à voiture, profitant ainsi des aménagements du XVII<sup>e</sup> siècle ? Dans sa lettre adressée au Gouvernement provincial de Namur en 1843, Alphonse de Jacquier de Rosée envisageait déjà de *placer un nouveau moulin à farine à environ 70 mètres plus en aval de celui existant*<sup>151</sup>, ce qui correspond *grosso-modo* à la distance qui sépare l'emplacement du moulin à farine primitif de l'aile sud-est de la basse-cour. Bien que la nouvelle meunerie n'ait finalement pas été construite à cette époque – aucun document d'archives n'y fait référence –, Clément de Jacquier de Rosée connaissait certainement les intentions de son père et souhaitait, comme lui, construire un moulin plus perfectionné. Bien que cela reste une hypothèse, le moulin domestique du XVII<sup>e</sup> siècle aurait retrouvé, après plus d'un siècle d'inactivité, sa fonction initiale.

Fig. 32.- Ancienne abbaye de Moulins, absence de chaîne d'angle à la jonction du mur pignon oriental et du mur septentrional de l'aile sud-est de la basse-cour, deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.

© Mathilde Macaux, 2019.



À l'aube du milieu du XX<sup>e</sup> siècle, les espaces habitables de l'aile sud-est de la basse-cour sont agrandis, entraînant le comblement de deux arcades, tandis que la superficie du moulin, désormais affecté en hangar, est rétrécie (fig. 33). Une première maison occupe les trois premières travées occidentales ; un second logis, appelé *maison du fermier*, s'étend sur les cinq travées suivantes. C'est probablement à cette époque que les arcades ont été obturées. Un chenil, adossé au mur pignon occidental, prolonge l'aile vers le château (fig. 8.A.7, 8.A.8 et 8.A.9)<sup>152</sup>.

<sup>150</sup> Les sacs de blé sont montés au grenier à l'aide d'un tire-sac mû pas des poulies, soit par un balcon extérieur, soit par des trappes intérieures.

<sup>151</sup> A.É.N., A.P.N., n° 1590, Alphonse de Jacquier de Rosée demande au Gouvernement provincial de Namur de pouvoir faire des changements à un moulin à farine, 21 octobre 1843.

<sup>152</sup> D.C.N., Anhéé, division 3, section D, 1947, croquis d'arpentage n° 2, situation nouvelle, parcelle 74g.



Fig. 33.- Idem, façade nord de l'aile sud-est de la basse-cour munie d'une fenêtre tire-sac, XIX<sup>e</sup> siècle (?).  
© SPW-AWaP - Inventaire du patrimoine immobilier culturel, 1987.

### **Le domaine**

En 1826, lors de la vente des biens de J.-L.-J. Rousseau, les terres labourables de l'ancien domaine monastique sont partagées entre Alphonse de Jacquier de Rosée, qui acquiert plus de 130 hectares de terres dépendant de l'ancienne ferme abbatiale, dispersées dans la campagne d'Anhée, et Auguste Joseph Bauchau (1779-1827), maître des forges de Moulins<sup>153</sup>, qui obtient des terres s'étendant au nord de l'enclos, de la papeterie, dont il est propriétaire depuis 1819, au confluent Molignée-Meuse, où se situent ses ateliers de forgeage<sup>154</sup>. Deux ans plus tard, sa femme, Marie-Thérèse Eugénie Licot (1785-1865), achète aux Domaines de l'État le *Grand Bois de Moulins*, le *Petit Bois*, le *Bois d'Ohet* et le *Bois de Creute*, propriétés de l'abbaye sous l'Ancien Régime<sup>155</sup>. Ainsi, en 1830, les terres et les bois de l'ancien domaine de l'abbaye de Moulins sont répartis entre deux familles d'entrepreneurs, qui ont eu un impact considérable sur le développement industriel de Warnant et d'Anhée dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.

Fig. 34.- Idem, plafond intérieur du premier niveau de l'aile sud-est de la basse-cour percé d'un trou destiné au passage du gros fer activant les meules du moulin, XIX<sup>e</sup> siècle (?).  
© Mathilde Macaux, 2019.



Dans le dernier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle, les forges de Moulins cessent leurs activités tandis que l'apparition du chemin de fer – plus particulièrement des lignes Namur-Dinant et Tamines-Dinant –, ainsi que la canalisation de la Meuse, favorisent le développement des usines fondées par Alphonse de Jacquier de Rosée en 1831, alors en pleine expansion<sup>156</sup>.

<sup>153</sup> Les forges de Moulins et les terres qui en dépendent sont achetées en 1798 par Auguste Joseph Bauchau à la famille Dautrebande (CLOSSET Jean, SOVET Dorette, 1993, p. 6).

<sup>154</sup> Pour plus amples informations à propos du patrimoine de la famille Bauchau dans les communes d'Anhée et de Warnant, voir : CLOSSET Jean, SOVET Dorette, 1993.

<sup>155</sup> En 1815, le territoire de la Belgique fait à nouveau partie du domaine des Pays-Bas. Suite à une loi de 1922, les bois, devenus propriétés de l'État à la Révolution, peuvent finalement être vendus.

<sup>156</sup> BELAYEW Dimitri, LAVANDY Phillippe, 2017, p. 24-25.

## Le pôle industriel

Couvrant une superficie d'environ 3 hectares, le complexe industriel de Moulins s'est développé en deux temps. Les infrastructures industrielles primitives, dite « usine primitive » ou « ancienne usine », ont été construites entre 1831 et 1914, tandis que l'usine moderne a été édifiée entre 1918 et 1975. Il s'agit d'un ensemble authentique, témoignant de plus d'un siècle d'industrie, dont nous retraçons l'évolution à la lumière du cadastre. Un premier travail de dépouillement des archives cadastrales a été effectué par Jean Closset dans les années 1990 ; la synthèse qui va suivre est redevable à cette étude pionnière.

### L'usine primitive (1831-1914)

#### Histoire

Les infrastructures industrielles primitives, construites entre 1831 et 1914, se dressent au sud-est du château, au seuil d'un petit vallon, au fond duquel s'étendaient un étang, asséché à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, ainsi que des terres labourables. L'ancien site cistercien, localisé dans une vallée isolée, mais proche de la Meuse, et muni d'un imposant réseau hydraulique creusé par les moines, possédait des atouts indéniables pour l'installation d'un complexe industriel. Ainsi, le site offrait non seulement à Alphonse de Jacquier de Rosée une spacieuse bâtisse où aménager sa résidence personnelle, mais aussi de vastes terrains à bâtir et l'énergie hydraulique nécessaire au développement ainsi qu'au fonctionnement de son usine à cuivre. La situation en milieu rural, à l'écart des bourgs, permettait aussi de préserver la population locale des éventuelles nuisances occasionnées par l'industrie – bruit, fumées, vibrations, odeurs.

Fig. 35.- Idem, Usines à cuivre de Moulins, cheminée de l'usine primitive portant le millésime 1831.

© Mathilde Macaux, 2019.



L'édification des premiers bâtiments industriels, initialement destinés à fournir en matières premières les artisans de dinanderies locaux<sup>157</sup>, remonte aux années 1830 ; l'une des cheminées de la fabrique est marquée du millésime 1831 (fig. 35). Alphonse de Jacquier de Rosée reçoit ensuite, par arrêté royal du 30 décembre 1835, l'autorisation d'installer un laminoir à Moulins ; une lithographie le figure en activité autour de 1837 (fig. 36)<sup>158</sup>. Le laminoir et la fonderie à cuivre sont construits sur un espace jadis occupé par une terre et par un pré<sup>159</sup>. Le canal de dérivation de la Molignée est quant à lui dévié et élargit à son extrémité orientale, afin que l'eau puisse alimenter le laminoir en force motrice (fig. 11). La *Manufacture de Cuivre rouge, Laiton et Zinc à Moulins* est ainsi fondée.

<sup>157</sup> COLLECTIF, 1996, p. 95.

<sup>158</sup> A.É.N., A.P.N., n° 1694, *Arrêté royal autorisant à Alphonse de Jacquier de Rosée de construire une batterie de cuivre à Moulins*, 25 janvier 1842.

<sup>159</sup> A.É.N., A.C., Anhée, division 3, section D, matrices cadastrales, article 74, parcelles 97 et 93.



Fig. 36.- LEMAITRE A. I., [Usine de Moulins près de Namur], en-tête d'une facture datée du 8 avril 1837, lithographie, détail de l'intérieur du laminoir.  
Collection privée.

Entre 1840 et 1847, de nouvelles constructions viennent compléter ce noyau primitif. Le 24 mars 1840, l'industriel manifeste, dans une lettre adressée à la Députation des États de la province de Namur, son projet d'ajouter au laminoir une batterie de cuivre à six marteaux avec les fours qui en dépendent<sup>160</sup>. Un plan du géomètre Depaije figure la situation du nouvel établissement industriel dont la construction, acceptée le 25 janvier 1842<sup>161</sup>, implique de dévier légèrement le canal de décharge du moulin à farine afin que l'eau puisse faire tourner la roue hydraulique – de 1,82 m de diamètre sur 1,44 m de large – de la nouvelle batterie (fig. 37). À cette mutation s'ajoutent d'autres changements : l'agrandissement du laminoir par une tréfilerie de cuivre, la construction à neuf d'une forge de maréchal, d'une remise, d'une fonderie à fer et d'un atelier de chaudronnerie, ainsi que la conversion d'une partie du laminoir en maison, probablement à destination du personnel surveillant<sup>162</sup>.

En 1841, lors de l'Exposition des Produits de l'Industrie nationale de Bruxelles, la qualité des produits issus de la manufacture de Moulins est récompensée par une première médaille d'or<sup>163</sup>. Ce prix, qui est une nouvelle fois attribué à Alphonse de Jacquier de Rosée en 1848, a sans nul doute favorisé l'agrandissement du complexe industriel au cours des années 1840<sup>164</sup>. La valeur de la production de l'usine est encore soulignée à l'occasion de l'Exposition provinciale de Namur (1849) et de l'Exposition universelle de Londres (1851)<sup>165</sup>. Une année plus tard, les mérites de l'industriel sont salués par Léopold I<sup>er</sup> qui élève ce dernier au rang de baron<sup>166</sup>. Le propriétaire ne manquait pas de faire mention de ces titres et

<sup>160</sup> A.É.N., A.P.N., n° 1694, *Affiche de la députation du Conseil provincial de la province de Namur reproduisant la pétition d'Alphonse de Jacquier de Rosée concernant la construction d'un laminoir*, 25 janvier 1840.

<sup>161</sup> *Idem*, *Arrêté royal autorisant à Alphonse de Jacquier de Rosée de construire une batterie de cuivre à Moulins*, 25 janvier 1842.

<sup>162</sup> A.É.N., A.C., Anhée, division 3, section D, matrices cadastrales, article 90, parcelles 97c, 97d, 97e, 93d et 93e ; D.C.N., Anhée, division 3, section D, 1847, croquis d'arpentage n° 15, nouvelle situation, parcelles 97c, 97d, 97e, 93d et 93e ; CLOSSET Jean, 1994, p. 3.

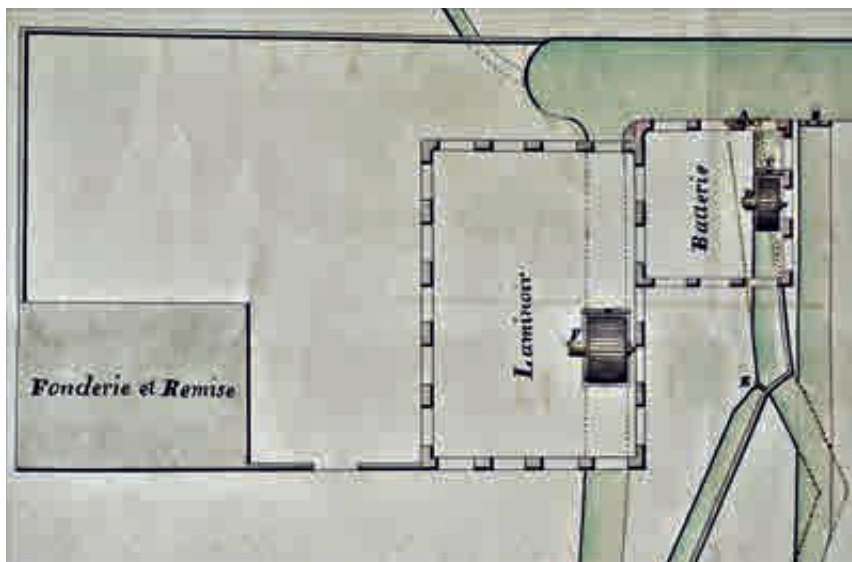
<sup>163</sup> PERROT Édouard, 1841, p. 123-124 et 365.

<sup>164</sup> DEVAUX A., 1848, p. 488.

<sup>165</sup> *Indicateur général des produits belges admis à l'Exposition universelle de Londres, avec mention des prix de vente*, 1851, p. 192. Ces deux récompenses sont mentionnées sur l'en-tête d'une facture de l'usine datée de 1863 : Frères Carbotte de Namur, [Manufacture de cuivre rouge, laiton et zinc de Mad. La Baronne de Rosée à Moulins], en-tête d'une facture datée du 8 avril 1863, lithographie et stylo sur papier (collection privée).

<sup>166</sup> DOUXCHAMPS-LEFÈVRE Cécile, ROUHART-CHABOT Juliette, BRUWIER Marinette, 1962, p. 11.

Fig. 37.- DEPAIJE Jean-Joseph, Plan d'une partie du ruisseau de Moulin formant le cours-d'eau de la batterie que Monsieur Alphonse de Rosée demande l'autorisation de construire, 1840, encre et aquarelle sur papier, 1/500°. © A.É.N., A.P.N., n° 1694.



récompenses sur les en-têtes gravées des factures de l'entreprise, qu'il prenait soin d'actualiser au fil du temps. Ceux-ci y étaient figurés sous la forme de médailles, ornées de textes et d'allégories, rehaussant le nom de l'établissement (fig. 38). L'analyse de ces papiers à en-tête permet non seulement de mesurer la renommée de l'entreprise et d'évaluer l'évolution tant de sa production que de son statut, mais également de mettre en lumière l'importance que revêtait le maintien de la paix entre les nations industrialisées afin d'assurer la qualité des échanges et la prospérité du commerce international, en pleine expansion.

Après la mort d'Alphonse de Jacquier de Rosée (1854) et de son épouse, Marie-Joséphine de Goër (1863), l'entreprise est reprise par leur fils, Clément de Jacquier de Rosée, et devient la *Société des Usines à cuivre de Moulins*. Un plan de géomètre, réalisé en 1863, figure les dernières transformations effectuées par les fondateurs de l'usine (fig. 39). En 1855, les activités de la fonderie à fer s'arrêtent ; le bâtiment se voit annexé à la fonderie à cuivre qui lui est juxtaposée<sup>167</sup>. À l'est de la cour, une remise est convertie en fonderie à cloches tandis qu'une nouvelle aile, construite en retour d'équerre au sud-est, accueille trois remises et un magasin (fig. 7.A.11)<sup>168</sup>. À l'ouest de la cour, le laminoir-tréfilerie est muni, au nord, d'un imposant four de plan quadrangulaire et est doté, au sud-est, d'un foyer plus petit (fig. 7.A.10). Un bureau et un gazomètre, dont un plan de la disposition intérieure a été conservé<sup>169</sup>, sont édifiés à l'entrée de l'établissement, au nord-ouest du laminoir<sup>170</sup>. Une décaperie et une remise flanquent la maison du personnel surveillant, au sud. Une glacière a été creusée à l'ouest du site, dans un versant rocheux (fig. 7.A.12)<sup>171</sup>.

<sup>167</sup> D.C.N., Anhée, division 3, section D, 1863, croquis d'arpentage n° 7, ancienne situation, parcelles 97c et 93b.

<sup>168</sup> *Idem*, 1863, croquis d'arpentage n° 7, nouvelle situation, parcelle 93g.

<sup>169</sup> L'arrêté royal de 1852 autorise Alphonse de Jacquier de Rosée à *établir un appareil à fabriquer du gaz pour l'éclairage de la fabrique de cuivre située à Moulins, commune de Warnant (Namur)* (A.É.N., A.P.N., n° 1674, Arrêté royal autorisant Alphonse de Jacquier de Rosée à installer un gazomètre aux usines de Moulins, 15 juillet 1852, f° 1v).

<sup>170</sup> D.C.N., Anhée, division 3, section D, 1863, croquis d'arpentage n° 7, nouvelle situation, parcelles 97i et 97j.

<sup>171</sup> *Idem*, 1863, croquis d'arpentage n° 7, nouvelle situation, parcelle 99c.





Fig. 40.- Ancienne abbaye de Moulins, Usines à cuivre de Moulins, entrée nord de l'usine primitive avant la construction des bureaux et de la conciergerie, la fonderie ne dispose pas encore d'un clocheton, c. 1900. Photographie ancienne. Collection privée.

Au début des années 1890, la fonderie de cloches a cessé ses activités et a été remplacée par un magasin et une forgette, tandis qu'un atelier de chaudronnerie lui est adjoint<sup>172</sup>. Clément de Jacquier de Rosée poursuit la modernisation de l'usine et y fait installer, dès 1893<sup>173</sup>, un imposant laminoir à laiton, actionné par une machine à vapeur verticale et une machine à vapeur horizontale, qui ferment la cour au sud (fig. 7.B.5)<sup>174</sup>. En 1901, le laminoir s'agrandit et est perfectionné d'une machine à vapeur monocylindrique<sup>175</sup>. Une conciergerie est également édifiée à l'entrée du complexe industriel (fig. 7.B.4)<sup>176</sup>. Une photographie ancienne, prise avant la construction de la conciergerie, montre, qu'à l'origine, le clocheton dont le son des cloches rythmait la vie des ouvriers, surmontait non pas la fonderie mais bien le laminoir-tréfilerie primitif (fig. 40). Le clocheton de la fonderie remplace celui du laminoir seulement après 1900.

En 1906, le complexe industriel revient à Frédéric de Jacquier de Rosée, fils de Clément, décédé le 14 décembre 1905, et prend le statut de société en commandite simple : *S.C.S Frédéric de Rosée et Cie* à Moulins. Peu de temps après, les diverses parcelles formant l'usine primitive sont rassemblées sous un seul et même numéro parcellaire<sup>177</sup>. Le nouveau directeur continue à agrandir le laminoir à laiton, qui est finalement relié aux installations du siècle précédent, et fait construire, à l'ouest de la route d'accès au site, un édifice de plan rectangulaire

<sup>172</sup> *Idem*, 1890, croquis d'arpentage n° 15, nouvelle situation, parcelle 93c.

<sup>173</sup> *La Société des Usines à cuivre et à laiton à Moulins Warnant, demande l'autorisation d'installer dans ses établissements, une machine à vapeur, destinée à activer un nouveau train de cylindres à laminer le cuivre jaune, autrement dit laiton* (A.É.N., A.P.N., n° 1656, *Demande d'autorisation pour l'installation d'une machine à vapeur dans le laminoir à laiton Société des Usines à cuivre de Moulins*, 16 septembre 1893).

<sup>174</sup> D.C.N., Anhée, division 3, section D, 1894, croquis d'arpentage n° 9, nouvelle situation, parcelle 101s ; 1896, croquis d'arpentage n° 8, nouvelle situation, parcelle 101t ; CLOSSET Jean, 1994, p. 4.

<sup>175</sup> D.C.N., Anhée, division 3, section D, 1901, croquis d'arpentage n° 9, nouvelle situation, parcelle 101v ; CLOSSET Jean, 1994, p. 4.

<sup>176</sup> D.C.N., Anhée, division 3, section D, 1802, croquis d'arpentage n° 8, nouvelle situation, parcelle 97o.

<sup>177</sup> *Idem*, 1908, croquis d'arpentage n° 10, nouvelle situation, parcelle 93h.



Fig. 41.- *Idem*, bureaux et conciergerie, début du XX<sup>e</sup> siècle. Carte postale ancienne (Nestor Laflotte, 1910). Collection privée.

assurant la fonction de bureaux (fig. 7.B.3 et 41). En 1911, un magasin est construit au nord-ouest, en face des bureaux, tandis qu'une nouvelle batterie de cuivre, remplaçant celle de 1840, est édiflée au sud-ouest et amorce l'usine moderne (fig. 7.B.2 et 7.B.6)<sup>178</sup>. Ainsi, à l'aube de la Première Guerre mondiale, engendrant une période d'inactivité de la manufacture, le complexe industriel couvre une superficie d'environ 68 ares<sup>179</sup>.

#### Analyse architecturale

Construits tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, tant en fonction de l'espace disponible que des progrès techniques, les bâtiments de l'usine primitive se sont développés autour d'une cour centrale, formant un ensemble relativement homogène. Le noyau le plus ancien, bâti de 1831 à 1863, par Alphonse de Jacquier de Rosée et son épouse, s'étend au nord de la cour, tandis que les édifices plus récents, construits entre 1890 et 1914 par Clément et Frédéric de Jacquier de Rosée, se dressent au sud.

<sup>178</sup> *Idem*, 1911, croquis d'arpentage n° 12, nouvelle situation, parcelle 93i.

<sup>179</sup> CLOSSET Jean, 1994, p. 5.

Les bâtiments industriels, tels qu'ils se présentent en 1863, se composent, d'ouest en est, d'une batterie, d'un laminoir-tréfilerie et des fours qui en dépendent, d'un gazomètre, d'un bureau, d'une fonderie de cuivre, d'une forge, d'une fonderie de cloches, ainsi que de magasins et de remises (fig. 39). L'accès à l'usine s'organise depuis le nord par un passage disposé entre le laminoir et la fonderie de cuivre, s'ouvrant sur une cour en U prolongée par un jardin clos de murs. Quatre imposantes cheminées carrées en brique dominent l'ensemble.

Édifiées en brique sous bâtières de tuiles, ces constructions se caractérisent par une architecture issue de la première révolution industrielle qui s'impose en Wallonie dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle. La première phase d'industrialisation (1800-1850) constitue une période de transition durant laquelle émerge une nouvelle typologie architecturale régie par les principes de « rationalisme fonctionnel », d'efficience et de non esthétisme, mais qui est néanmoins toujours marquée par les formes de l'architecture traditionnelle<sup>180</sup>. Tandis qu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'architecture industrielle se libère des anciennes techniques et s'affranchit de la tradition – l'utilisation systématique de l'acier, du verre et du béton armé permet d'édifier de gigantesques structures mises au point selon des exigences fonctionnelles spécifiques, destinées à accueillir une machinerie de plus en plus perfectionnée –, celle des premiers temps de l'industrie ne s'en détache jamais vraiment. Ainsi, comme le souligne Carlo Scarascia Mugnozza, *la formulation d'un langage architectural spécifique aux établissements industriels est le fruit d'un processus très lent*<sup>181</sup>. Il faut attendre la fin du XIX<sup>e</sup> siècle pour voir apparaître une typologie propre aux constructions industrielles.

Les usines de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, de dimensions relativement modestes, continuent à utiliser des matériaux traditionnels – essentiellement la brique, plus rarement la pierre, pour les murs, ainsi que le bois pour les charpentes – tout en intégrant des structures en fer<sup>182</sup>. Bien que le métal ait été utilisé dans la construction des bâtiments industriels dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, les fermes et les structures constructives à armature entièrement métallique, en fer et fonte, puis en acier dès 1863, n'ont été systématisées en Belgique qu'à partir de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>183</sup>. À Moulins, la charpente en bois du laminoir est renforcée par des poutres en fer et des fermes métalliques en treillis « à l'anglaise »<sup>184</sup>, tandis que celle de la fonderie de cuivre est soutenue par des poutres métalliques et des colonnes en fonte<sup>185</sup>, probablement ajoutées dans les décennies suivant sa construction (fig. 42). Les murs sont

<sup>180</sup> VERPOEST Luc, 1995, p. 53-55.

<sup>181</sup> SCARASCIA MUGNOZZA Carlo, 1975, p. 87.

<sup>182</sup> FORTI Alain, 1994, p. 22.

<sup>183</sup> Elles se sont notamment développées sous l'impulsion des expérimentations menées en construction ignifuge, cherchant à combattre ou du moins à limiter de la manière la plus optimale possible les risques d'incendies (HOLZER Stefan M., 2018, p. 60 ; VERPOEST Luc, 1995, p. 54).

<sup>184</sup> HOLZER Stefan M., 2018, p. 63.

<sup>185</sup> L'usage de structures mixtes, alliant le bois et le fer, est fréquent dans les bâtiments industriels et ferroviaires jusque dans les années 1850 (ADDIS Bill, 2018, p. 218).

Fig. 42.- Idem, ferme métallique en treillis « à l'anglaise » du laminoir, 1831-1837.  
© Mathilde Macaux, 2021.



consolidés par des tirants métalliques munis de plaques d'encrage circulaires ornées d'un motif en étoile, récurrent à cette époque<sup>186</sup>. Le sol de l'établissement est couvert de plaques de fonte, visibles sur la lithographie de 1837, et dont les négatifs se distinguent encore actuellement (fig. 36). Les cheminées carrées, typiques des années 1830-1840<sup>187</sup>, sont quant à elles ponctuées de cerclages métalliques (fig. 35). Rapidement devenues symbole par excellence de l'industrie, celles-ci font souvent l'objet d'un traitement esthétique particulier ; à Moulins, comme à Tourcoing, elles sont ornées de motifs géométriques et portent le millésime de la fondation de l'usine<sup>188</sup>.

Encore imprégnées de références typologiques traditionnelles, les nouvelles bâtisses industrielles arborent, à l'époque des styles « néo », un certain historicisme qui rappelle tantôt l'architecture classique, tantôt l'architecture gothique, ou encore l'architecture rurale. Leur décor historisant se cantonne le plus souvent sur les façades comme pour effacer, au moyen de cet agrément esthétique, le caractère fonctionnel de l'édifice et afin d'assurer son intégration dans l'environnement paysager – les usines étant essentiellement implantées en dehors des villes<sup>189</sup>. Il s'agit là peut-être d'une manière de rassurer les contemporains, qui face à cette industrialisation constante, appréhendent la perte de leurs paysages ruraux traditionnels<sup>190</sup>.

L'utilisation simultanée de motifs issus de divers courants architecturaux est un phénomène récurrent engendrant l'émergence d'ensembles industriels singuliers manifestant un certain éclectisme épuré, les formes

<sup>186</sup> Ce type d'encrage métallique avec motif en étoile caractérise également les façades de la filature de lin Le Blan à Lille, ainsi que celles du bâtiment administratif des charbonnages de Belle-Vue à Élouges (BRICTEUX Pierre, TOMSIN Philippe, 1995, p. 286 ; GRENIER Lise, WIESER-BENEDETTI Hans, 1979, p. 145).

<sup>187</sup> COLLECTIF, 1996, p. 95.

<sup>188</sup> La cheminée cylindrique de l'usine Toulemon-Brochart à Tourcoing porte le millésime 1914 (GRENIER Lise, WIESER-BENEDETTI Hans, 1979, p. 182).

<sup>189</sup> FLUCK Pierre, 2017, p. 244-247 ; LINTERS Adriaan, BASTIN Christine, EVRARD Jacques, 1986, p. 42.

<sup>190</sup> FORTI Alain, 1994, p. 24 ; VERPOEST Luc, 1995, p. 56.

Fig. 43.- Idem, façade sud du laminoir avec décor serlien et châssis métalliques en combinaison d'ogives, 1831-1837.  
© Mathilde Macaux, 2021.



traditionnelles ayant été revisitées et simplifiées. À Moulins, par exemple, des décors serliens ou palladiens, rappelant l'architecture du XVI<sup>e</sup> siècle, côtoient des baies en plein cintre aux châssis métalliques en combinaison d'ogives d'inspiration médiévale (fig. 43-44). Un phénomène semblable s'observe à l'ancienne abbaye de Saint-Denis-en-Brocqueroie, près de Mons, réaffectée en filature de coton au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>191</sup>.

Fig. 44.- Idem, fenêtre à châssis en combinaison d'ogives de la façade nord du laminoir, 1831-1837.  
© Mathilde Macaux, 2019.



Toujours à Moulins, d'autres références à l'architecture néo-classique se manifestent en façades et ce, dans la répétition et la symétrie des rythmes des arcatures et des baies en plein cintre, encadrées de pilastres, et dont la verticalité est compensée par un cordon en brique, surmonté d'un second niveau à serlienne aveugle (fig. 45). Une lithographie des usines à cuivre, figurant sur une quittance datée de 1858, montre une vision idéalisée de l'entreprise où la composition des façades et l'organisation des volumes sont autant magnifiées que monumentalisées (fig. 46). L'édifice, muni d'un corps principal et de deux ailes en retour d'équerre entourant une cour fermée par une grille, se dresse tel un véritable « temple de l'industrie » dont la typologie rappelle les palais classiques de la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle (le palais des États de Bourgogne à Dijon) et les projets de cités industrielles idéales, fonctionnelles et rationnelles de Claude-Nicolas Ledoux, qui inspireront l'architecture et l'urbanisme du XIX<sup>e</sup> siècle (la saline royale d'Arc-et-Senans). La haute cheminée dominant l'aile de gauche, d'où s'échappe une épaisse fumée, participe à la glorification de l'activité industrielle d'une entreprise en pleine effervescence. Les propriétaires mettent ainsi en scène leurs usines dans une image manifestement imprégnée de classicisme. Ces motifs et compositions néo-classiques, réduits à leur plus simple expression, se retrouvent aux charbonnages du Grand-Hornu (1810-1830), aux charbonnages des Houillères Unies de Gilly (1864) ou encore, aux usines chimiques de Florefe (1854).

<sup>191</sup> Une vue de *La Belgique industrielle* figure, dans le prolongement de la façade classique de l'ancien dortoir et réfectoire des moines affectés en ateliers de fabrication, un volume moderne et fonctionnel rectangulaire à toit plat percé de baies d'ogives à remplages, destiné à abriter la machinerie de l'usine (BAYAV Gérard, 1994, p. 306-309).

Fig. 45.- Idem, façade septentrionale de la fonderie, 1831-1837.  
© Mathilde Macaux, 2021.



Fig. 46.- Frères Carbotte de Namur, [Usines de cuivres rouge jaune & zinc], en-tête d'une facture datée du 17 septembre 1858, lithographie et stylo sur papier.  
Collection privée.

Les toitures à croupettes du laminoir et de la fonderie de Moulins, sommées d'un clocheton, se réfèrent quant à elles à l'architecture rurale des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles et rappellent indéniablement la forme typique des couvertures des bâtiments ruraux, ainsi de la grange en double large de la basse-cour abbatiale de 1762 ou encore des étables de la petite ferme datant du deuxième tiers du XIX<sup>e</sup> siècle. Dans le cas d'une réaffectation industrielle d'anciens bâtiments monastiques, les granges abbatiales domestiques, situées dans l'enclos, peuvent directement servir de lieu de stockage pour la matière première comme à la sucrerie-distillerie *Lemaur Rome et Cie* de la Paix-Dieu à Amay<sup>192</sup>.

Les usines de la première phase d'industrialisation sont tantôt construites aux abords d'une ancienne abbaye ou d'un château, accueillant les quartiers privés du directeur de l'usine (usines à cuivre de Moulins, glacerie et fabrique de produits chimiques de Sainte-Marie d'Oignies, usines Cockerill à Seraing), tantôt directement installées dans les bâtiments existants adaptés en fonction des besoins de l'entreprise (filature de coton de Saint-Denis-en-Brocqueroie, sucrerie-distillerie de la Paix-Dieu). Ces propriétés d'Ancien Régime, abandonnées et vendues comme bien nationaux suite à la Révolution française, constituent ainsi, aux prémices de la révolution industrielle, une véritable aubaine pour les industriels qui cherchent un lieu où s'établir<sup>193</sup>. Les contextes traditionnels, ruraux ou urbains, dans lesquels les bâtiments industriels sont implantés dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, ont probablement contribué à favoriser, dans un premier temps, la persistance d'un langage architectural « classique » au sein des constructions industrielles<sup>194</sup>.

<sup>192</sup> La grange sert de magasin de betteraves (BOULEZ Virginie, 2016, p. 211).

<sup>193</sup> FORTI Alain, 1994, p. 21 ; LINTERS Adriaan, BASTIN Christine, EVRARD Jacques, 1986, p. 46 ; PÉTERS Arnaud, DESTATTE Julien, VANVELTHEM Lionel, 2015, p. 93.

<sup>194</sup> VERPOEST Luc, 1995, p. 54.

Les constructions édifiées entre 1890 et 1914, libérées des anciennes techniques et des formes traditionnelles, arborent un langage architectural singulier qui se distingue significativement des bâtisses de la période précédente. Aux façades de brique rouge imprégnées de classicisme se substituent de hauts murs en pans de fer hourdés de brique percés de verrières latérales plus ou moins grandes. Les toitures à croupettes couvertes de tuiles, soutenues par des charpentes mixtes, sont remplacées par des couvertures en *sheds*, de tôles et de verre, reposant sur des structures strictement métalliques. Inventé en Angleterre autour de 1850 afin de pallier aux problèmes d'effets de serre provoqués par les verrières des premiers bâtiments industriels, le *shed*, littéralement « lieu de stockage » en anglais, est directement lié à la révolution industrielle. Cette toiture à deux versants en forme de dent de scie comporte un versant plus court et plus pentu, vitré et systématiquement orienté vers le nord, qui permet de maintenir un refroidissement et un éclairage constant à l'intérieur de l'usine et ce, tout au long de la journée. Un autre avantage du *shed*, lorsqu'il est soutenu par des poutres en treillis, réside dans sa capacité à couvrir de vastes surfaces sans multiplier les éléments porteurs ; de grands ateliers-halles bénéficiant d'un éclairage optimisé voient ainsi le jour<sup>195</sup>. À Moulins, le laminoir à laiton, qui abrite les premières machines à vapeur de la manufacture, s'impose par son plan trapézoïdal couvert de trois travées de *sheds* soutenus par des poutres métalliques en treillis (fig. 47). La nouvelle batterie de cuivre de 1911 garde un caractère plus traditionnel avec ses murs en pierre, ses fenêtres à linteau bombé et ses cinq travées de *sheds* couverts de tuiles. Les édifices n'assurant pas de fonction strictement industrielle, tels les bureaux et la conciergerie, se rapprochent du



*Fig. 47.- Ancienne abbaye de Moulins, Usines à cuivre de Moulins, façade occidentale du laminoir à laiton avec toiture en sheds, c. 1893.*

© Mathilde Macaux, 2021.

<sup>195</sup> FORTI Alain, 1994, p. 23 ; PÉROUSE de MONTCLOS Jean-Marie, 1993, p. 336.



Fig. 48.- Idem, façade septentrionale des bureaux, c. 1909.

© Mathilde Macaux, 2019.

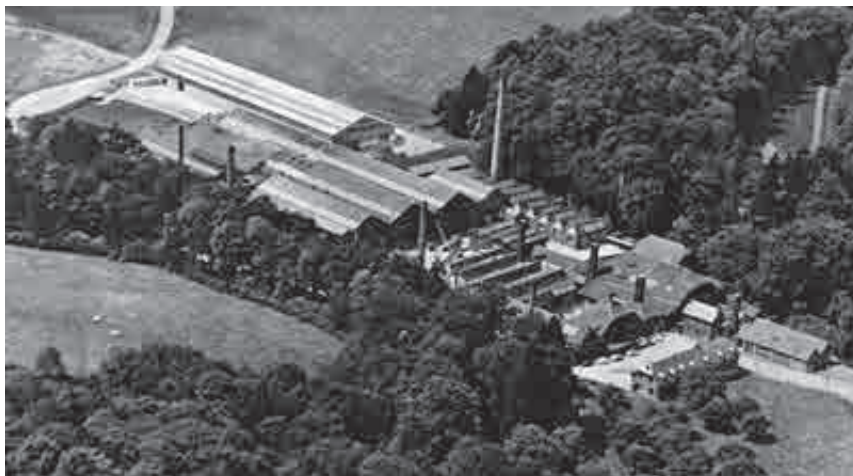
style de l'architecture civile de l'époque et notamment des nouvelles demeures d'industriels, avec leurs murs en brique ponctués de bandeaux de pierre, leurs fenêtres encadrées de brique et pierre, et leur toiture à croupettes supportée par des aisseliers en bois (fig. 48).

Cette deuxième phase de développement de l'architecture industrielle s'affirme à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle avec l'avènement de la seconde révolution industrielle (1863-1946) définie non seulement par l'utilisation de nouvelles sources d'énergie, tels l'électricité, le gaz et le pétrole, mais aussi par l'utilisation généralisée de l'acier dans la construction prenant le pas sur le fer grâce à l'invention du convertisseur Bessemer (1863)<sup>196</sup>. L'architecture industrielle, désormais dictée par les impératifs techniques et fonctionnels, développe une typologie propre dénuée d'esthétisme – l'ingénieur l'emporte sur l'architecte – et déterminée par des espaces de travail fonctionnels – la forme est au service de la fonction. La construction de vastes volumes au plan rectangulaire, l'utilisation de nouveaux matériaux – acier, verre, béton armé – et l'emploi de structures à treillis, de pans métalliques et de *sheds*, deviennent systématiques et définissent ainsi le langage architectural industriel de la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle où *la valeur d'une construction ne réside pas dans son apparence extérieure mais dans un contenu qui lui est inhérent*<sup>197</sup>.

<sup>196</sup> ESPION Bernard, PROVOST Michel, WIBAUT Romain, WOUTERS Ine, 2018, p. 9 ; ASSELAIN Jean-Charles, 2020.

<sup>197</sup> LINTERS Adriaan, BASTIN Christine, EVRARD Jacques, 1986, p. 42.

Fig. 49.- Idem, l'usine primitive (à droite) et l'usine moderne (à gauche), 1831-1975. Carte postale ancienne (Nels, 1966). Collection privée.



### L'usine moderne (1918-1988)

#### Histoire

Ayant échappé aux destructions de la guerre, l'usine de Moulins poursuit son expansion moderne dès les années 1920. Elle est bientôt directement reliée à la ligne de chemin de fer Athus-Meuse via une ligne privée (fig. 9.C)<sup>198</sup>. Des travaux de terrassement ont été nécessaires afin que le complexe puisse s'étendre au sein de la reculée rocheuse, le long de la route montant à Haut-le-Wastia. En 1922, un grand laminoir ainsi que de nouvelles cheminées cylindriques sont édifiés<sup>199</sup>. Le laminoir, atteignant presque la superficie de l'ancienne usine, constitue le noyau auxquelles vont venir se greffer les futures installations (fig. 7.B.7). Autour de 1926, ce dernier s'étend vers l'occident pour rejoindre la batterie de cuivre de 1911 et une câblerie-tréfilerie, qui s'accolera au laminoir en 1929, vient s'ajouter au sud-ouest de celui-ci (fig. 7.B.8)<sup>200</sup>. Entre 1947 et 1954, deux laminoirs sont aménagés à proximité de la nouvelle câblerie et les bureaux, situés à l'entrée, sont agrandis (fig. 8.A.10 et 8.A.11)<sup>201</sup>.

Dans la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle, Emmanuel de Jacquier de Rosée dirige l'établissement familial, devenu la *Société Anonyme de Rosée et Compagnie*, dont il hérite en 1958. La contribution majeure de ce dernier est d'avoir substitué à l'ancien système de combustion au charbon de bois un système fonctionnant au gaz et au gasoil<sup>202</sup>. Il fait également installer, à l'extrémité sud du site, une presse (1965) et des fours à cloches (1974). Ainsi, en 1975, les usines atteignent leur expansion maximale (fig. 49).

<sup>198</sup> Nous ne connaissons pas la date exacte d'apparition de la ligne de chemin de fer privée reliant les usines au chemin de fer de l'État.

<sup>199</sup> D.C.N., Anhée, division 3, section D, 1922, croquis d'arpentage n° 2, nouvelle situation, parcelle 93k.

<sup>200</sup> *Idem*, 1926, croquis d'arpentage n° 7, nouvelle situation, parcelle 93l.

<sup>201</sup> *Idem*, 1970, croquis d'arpentage n° 1, nouvelle situation, parcelles 88w et 93v.

<sup>202</sup> CLOSSET Jean, 1994, p. 6.

Fig. 50.- Idem, façade nord du grand laminoir, c. 1922.  
© Mathilde Macaux, 2021.



La conjoncture économique générale, impliquant notamment la hausse du prix des produits cuivreux, a pour conséquence la mise en faillite, le 27 juin 1978, des usines à cuivre de Moulins<sup>203</sup>. Celles-ci sont cédées à la s.a. Trimex de Charleroi, qui continue à produire des fils pour les constructions électriques et du matériel automobile<sup>204</sup>. Elle ferme à son tour ses portes en 1988<sup>205</sup>. Entretemps, un projet de classement de l'ensemble des infrastructures industrielles primitives et des terrains environnants a été entrepris par la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles<sup>206</sup>. Après plus de dix années de négociations, il restera néanmoins sans suite, laissant un site aujourd'hui à l'état de ruines.

### Analyse architecturale

L'usine moderne se caractérise par un ensemble de constructions ayant une superficie plus importante que celle de l'usine primitive. De plan rectangulaire, ces différents ateliers-halles s'organisent autour du grand laminoir, édifice le plus ancien et le plus vaste de la nouvelle usine, à partir duquel cette dernière se développe tout au long du XX<sup>e</sup> siècle.

Les bâtiments construits entre 1921 et 1950 comportent des murs en pans de fer ou d'acier hourdis de brique surmontés d'un couvrement en appentis, percé de longues verrières et soutenu de fermes et de structures portantes métalliques (fig. 50) ; ceux édifiés à partir des années 1960 ont abandonné la brique au profit du béton et de la tôle, utilisés tant pour les murs que pour les toitures. Ainsi se développe au fil du XX<sup>e</sup> siècle un véritable *art de l'enveloppe* où le bâti industriel, banalisé, devient une entité interchangeable, pouvant être affectée à n'importe quelle fonction, *utilitaire, taillable et corvéable à merci*<sup>207</sup>.

<sup>203</sup> Ainsi que l'affirme un habitant de Warnant, la société importait du cuivre du Katanga et devait recourir à des emprunts pour acheter la matière première.

<sup>204</sup> DAGANT André, 1981, p. 59.

<sup>205</sup> CLOSSET Jean, 1994, p. 6.

<sup>206</sup> A.C.R.M.S.F, dossier « Anhée 2.15 ».

<sup>207</sup> FORTI Alain, 1994, p. 27-28.



Fig. 51.- Idem, cheminée cylindrique en brique, c. 1922.

© Mathilde Macaux, 2021.

Les hautes cheminées circulaires en brique, datant des années 1920, dont seulement deux subsistent encore actuellement, dominent l'ensemble et se terminent par une « couronne de marquis » qui rappelle encore une fois l'architecture traditionnelle (fig. 51). Si les cheminées carrées du deuxième tiers du XIX<sup>e</sup> siècle sont davantage ornées de motifs géométriques, les cheminées rondes, adoptées à partir des années 1860 pour leur plus grande résistance, sont terminées tantôt de couronnes, tantôt de crénelage, dans un esprit néo-médiéval<sup>208</sup>. Bien que de nouvelles formes soient adoptées à partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les traces de l'architecture traditionnelle peuvent dès lors encore être perceptibles sur certains édifices.

Le complexe industriel de Moulins s'avère particulièrement précieux du point de vue patrimonial car toute l'histoire de l'architecture industrielle y est préservée. L'avantage d'un site industriel en milieu rural est de bénéficier de vastes espaces constructibles, ce qui a permis de conserver les anciennes infrastructures qui continuaient de fonctionner alors que les nouveaux bâtiments étaient en construction. Ainsi, les bâtiments offrent un aperçu de l'évolution de l'architecture industrielle du début du XIX<sup>e</sup> siècle à la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Au nord, les plus anciennes installations en brique sont encore imprégnées de la tradition tandis qu'un *art de l'enveloppe* s'affirme au fur et à mesure que l'on progresse vers le sud.

## Conclusion

Les affectations successives que connaît le site rural de l'ancienne abbaye cistercienne de Moulins au cours des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, font aujourd'hui partie intégrante de l'histoire et de l'identité du lieu. À travers la présente étude du processus de transformation du site, depuis sa mise sous économat jusqu'à sa réaffectation industrielle, nous espérons, une fois de plus, souligner la valeur patrimoniale remarquable de l'abbaye et du complexe industriel de Moulins, tout en sensibilisant la communauté scientifique et les instances en charge de la protection du patrimoine à l'histoire récente de ces sites monastiques réaffectés en industries et à l'identité patrimoniale qui en découle. Le site de Moulins mériterait effectivement d'être classé comme monument et site, pour sa valeur historique, architecturale et paysagère, non seulement en tant que témoin de l'histoire des communautés cisterciennes de nos régions, mais aussi comme témoin de l'héritage industriel rural de Wallonie. Si les anciens bâtiments conventuels, affectés à la fonction résidentielle, sont actuellement bien conservés, les infrastructures industrielles continuent pour la plupart de se dégrader.

<sup>208</sup> FLUCK Pierre, 2017, p. 276 ; GRENIER Lise, WIESER-BENEDETTI Hans, 1979, p. 23-24.

## Abréviations et sigles

A.C.	Fonds des Archives cadastrales
A.C.R.M.S.F.	Liège, Centre d'Archives et de Documentation de la C.R.M.S.F., fonds de la C.R.M.S.F.
A.E.	Fonds des Archives ecclésiastiques
A.É.N.	Archives de l'État à Namur
A.G.R.	Archives générales du Royaume
A.P.N.	Fonds de l'Administration provinciale de Namur, dossiers relatifs aux industries et aux commerces
C.G.G.	Fonds du Conseil du Gouvernement général
C.P.A.	Fonds du Conseil privé sous le régime autrichien
C.R.M.S.F.	Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles
D.C.C.É.	Fonds du Département des Pays-Bas de la Chancellerie de Cour et d'État
D.C.N.	Direction du Cadastre de la province de Namur
D.N.	Fonds des Domaines nationaux, province de Namur
É.N.	Fonds des États de Namur
IPIC	<i>Inventaire du Patrimoine immobilier culturel</i>
IRPA	Institut royal du Patrimoine artistique
J.R.	Fonds de la famille de Jacquier de Rosée

## Bibliographie

### ***Fonds d'archives***

- A.C.R.M.S.F., dossier « Anhee 2.15 ».
- A.É.N., A.C., Anhee, division 3, section D, matrices cadastrales.
- A.É.N., A.E., n° 3152.
- A.É.N., A.P.N., n°s 1590, 1656, 1674, 1694, 1852.
- A.É.N., D.N., n°s 39, 71.
- A.É.N., É.N., n°s 233, 845, 847, 860, 865, 870, 876.
- A.É.N., J.R., n°s 364, 367.
- A.G.R., C.G.G., n°s 1548-1552.
- A.G.R., C.P.A., n° 831A.
- A.G.R., D.C.C.É., n° 509.
- D.C.N., Anhee, division 3, section D, croquis d'arpentage.

## **Sources éditées**

de SAUMERY Pierre-Lambert, « L'Abaye de Moulins » dans de SAUMERY Pierre-Lambert, *Les délices du País de Liège, ou Description géographique, topographique et chorographique des monumens sacrés et profanes de cet Evêché-principauté et de ses limites*, t. IV, Liège, 1744, p. 352-354.

DEVAUX A., *Rapport du jury et documents de l'Exposition de l'industrie belge en 1847. Première partie*, Bruxelles, 1848.

*Indicateur général des produits belges admis à l'Exposition universelle de Londres, avec mention des prix de vente*, Londres, 1851.

PERROT Édouard, *Revue de l'Exposition des produits de l'industrie nationale en 1841*, Bruxelles, 1841.

QUASTING Robert, *Recueil de tous les édits et réformes de Sa Majesté l'Empereur Joseph II depuis son avènement à la souveraineté jusqu'à la présente époque... août 1783, émanés pour les Pais-Bas autrichiens. Précédé de l'Examen du tableau de l'administration de S.M. l'Empereur Joseph II pendant l'année 1782 avec des réflexions du patriote bruxellois*, Ostende, 1783.

## **Travaux**

ADDIS Bill, « Le fer et les structures mixtes aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles » dans ESPION Bernard, PROVOST Michel, WIBAUT Romain, WOUTERS Ine, *Patrimoines de fonte, fer et acier : architectures et ouvrages d'art*, Bruxelles, 2018, p. 216-222.

AUDOT Louis-Eustache, *L'art de chauffer par le thermosiphon ou calorifère à eau chaude les serres et les habitations suivi d'un article sur le calorifère à air chaud*, Paris, 1857.

BARBIER Victor, *Obituaire de l'abbaye de Moulins de l'ordre de Cîteaux*, Louvain, 1908.

BARTHÉLEMY Jean, BAUDSON André, *Le patrimoine industriel. Journées du patrimoine en Wallonie : samedi et dimanche 10 et 11 septembre 1994*, Namur, 1994.

BAVAY Gérard, « La filature de coton de l'abbaye de Saint-Denis-en-Brocqueroie » dans PAQUET Pierre, BAUDSON André, *Le patrimoine industriel de Wallonie*, Liège, 1994, p. 306-309 (= Le Patrimoine de Wallonie).

BELAYEW Dimitri, LAVANDY Phillippe, *Paysages, mémoires de nos territoires : Anhée, Anhée*, 2017.

BENNANI Maya, DEBROCK Bruno, GRIOT François, MARASI Julien, « Rimogne. Ensemble d'industrie extractive des ardoisières de Rimogne » dans DOREL-FERRÉ Gracia, *Patrimoine industriel des Ardennes*, Langres, 2009, p. 200-201.

- BERLIÈRE Ursmer, « Abbaye de Moulins » dans BERLIÈRE Ursmer, *Monasticon Belge*, vol. 1 (provinces de Namur et de Hainaut), Maredsous, 1890, p. 174-176.
- BODINIER Bernard, TEYSSIER Éric, ANTOINE François, MORICEAU Jean-Marc, *L'événement le plus important de la Révolution : la vente des biens nationaux (1789-1867) en France et dans les territoires annexés*, Paris, 2000 (= Mémoires et documents d'histoire de la Révolution française, 53).
- BOULEZ Virginie, *La Paix-Dieu. Du rêve cistercien au patrimoine vivant : bilan de vingt ans de fouilles*, Namur, 2016 (= Les Dossiers de l'IPW, 21).
- BOVESSE Jean, *Inventaire général sommaire des archives ecclésiastiques de la province de Namur*, Bruxelles, 1962.
- BRICTEUX Pierre, TOMSIN Philippe, « Laminoirs à cuivre de Moulins Anhée » dans BRICTEUX Pierre, TOMSIN Philippe, HANNECART-MASURE Évelyne, *Sites et bâtiments industriels anciens de Wallonie*, Liège, 1995, p. 286-287 (= Inventaires thématiques).
- CANIVEZ Jean-Marie, *L'ordre de Cîteaux en Belgique : des origines (1132) au XX<sup>me</sup> siècle : aperçu d'histoire monastique*, Forges-lez-Chimay, 1926.
- CLOSSET Jean, *Moulins. De l'abbaye au château et à l'usine à cuivre. Deux cent ans de transformations d'un site (1787-1988)*, Anhée, 1994.
- CLOSSET Jean, *Les églises et les paroisses de Senenne et d'Anhée : 1160-1995*, Anhée, 1995.
- CLOSSET Jean, JACQUES Alphonse, *Des forges et de la papeterie de Moulins aux entreprises de la famille Bauchau*, Anhée, 1993.
- CLOSSET Jean, SOVET Dorette, *Histoire de la formation du patrimoine de la famille Bauchau dans les communes d'Anhée et de Warnant (1798-1865)*, Anhée, 1993.
- CLOSSET Jean, SOVET Dorette, *L'abbaye cistercienne de Moulin-Warnant*, Anhée, 1997.
- COLLECTIF, *Le Patrimoine monumental de la Belgique. Wallonie*, vol. 22.1, Sprimont, 1996.
- COOMANS Thomas, VANDENHEEDE Laetitia, « Les moulins à eau de l'enclos monastique entre Ardenne et Flandre » dans COOMANS Thomas, *Moulins abbatiaux entre Rhin et Escaut/Abdijmolens tussen Rijn en Schelde*, Utrecht, 2003, p. 69-100.
- COSEMANS Alex, LAVALLEYE Jacques, « Inventaire des archives du Comité de la Caisse de Religion » dans CUVÉLIER Joseph (éd.), *Travaux du cours pratique d'archivéonomie donné pendant les années 1920-1925*, Bruxelles, 1926, p. 155-189.

- COUPIENNE I., *Problématique de la valorisation du patrimoine industriel : contribution à la restauration du site de Moulins (Anhée)*, travail de fin d'études, Institut supérieur industriel de Huy, 1996.
- DAGANT André, « La transmission du patrimoine archéologique industriel en Belgique » dans *Technologia*, 2 (2), 1979, p. 35-39.
- DAGANT André, « L'archéologie industrielle à Moulins par Yvoir en province de Namur » dans *Technologia*, 4 (3), 1981, p. 52-76.
- DE BELDER J., « Changes in the socio-economic status of the Belgian nobility in the nineteenth century » dans *The Low Countries History Yearbook. Acta Historiae Neerlandicae*, XV, 1982, p. 1-20.
- de HARLEZ de DEULIN Nathalie, *Parcs et jardins historiques de Wallonie*, Namur, 2008 (= Le Patrimoine de Wallonie).
- de HARLEZ de DEULIN Nathalie , ROBBERTS Léo, *Les ouvrages hydrauliques*, Liège, 1997 (= Héritages de Wallonie).
- DE REYTERE Charles, *Sauvetage d'un site : les usines à cuivre de Moulins*, mémoire-projet en vue de l'obtention du diplôme d'architecte, Institut supérieur d'Architecture Saint-Luc Liège, 2005.
- DE SCHEPPER Gratianus, *La réorganisation des paroisses et la suppression des couvents dans les Pays-Bas autrichiens sous le règne de Joseph II*, Louvain, 1942.
- DELOOZ Roger, *La vallée de la Molignée*, Lonzée, 2011.
- DEREINE Georges, « Le moulin de Preitz. Les forges » dans *Le Molignard*, 2, 1987, p. 65-79.
- DOUXCHAMPS-LEFÈVRE Cécile, *Une province dans un monde. Le comté de Namur 1421-1797*, Namur, 2005 (= Monographies du Musée des arts anciens du Namurois, 29).
- DOUXCHAMPS-LEFÈVRE Cécile, ROUHART-CHABOT Juliette, BRUWIER Marinette, *Inventaire des archives de la famille de Jacquier de Rosée*, Bruxelles, 1962.
- ESPION Bernard, PROVOST Michel, WIBAUT Romain, WOUTERS Ine, *Patrimoines de fonte, fer et acier : architectures et ouvrages d'art*, Bruxelles, 2018.
- FLUCK Pierre, *Manuel d'archéologie industrielle. Archéologie et patrimoine*, Paris, 2017.
- FORTI Alain, « L'architecture industrielle : révolution ou évolution ? » dans PAQUET Pierre, BAUDSON André, *Le patrimoine industriel de Wallonie*, Liège, 1994, p. 13-30 (= Le Patrimoine de Wallonie).
- FURETIÈRE Antoine, *Dictionnaire universel*, La Haye, 1690.

- GENICOT Luc Francis, *Condroz*, Liège, 1989 (= Architecture rurale de Wallonie, 10).
- GRENIER Lise, WIESER-BENEDETTI Hans, *Les châteaux de l'industrie : recherches sur l'architecture de la région lilloise de 1830 à 1930*, Paris/Bruxelles, 1979.
- HASQUIN Hervé, *Joseph II. Catholique anticlérical et réformateur impatient 1741-1790*, Bruxelles, 2007.
- HOLZER Stefan M., « Aperçu des typologies structurales de charpentes en fer (1820-1900) » dans ESPION Bernard, PROVOST Michel, WIBAUT Romain, WOUTERS Ine, *Patrimoines de fonte, fer et acier : architectures et ouvrages d'art*, Bruxelles, 2018, p. 60-65.
- JACOB-ROUSSEAU Nicolas, « Géohistoire/géo-histoire : quelles méthodes pour quel récit ? » dans *Géocarrefour*, 84/4, 2009, p. 211-216.
- JAVAUX Jean-Louis, « L'abbaye de Moulins à Warnant (Anhée) » dans TOUSSAINT Jacques (éd.), *Les cisterciens en Namurois*, 1998, p. 141-145.
- KLAARENBEK Reinout, « The Secularisation of Urban Space. Mapping the Afterlife of Religious Houses in Brussels, Antwerp and Bruges » dans COOMANS Thomas, CATTOOR Bieke, DE JONGE Krista (éd.), *Mapping Landscapes in Transformation. Multidisciplinary Methods for Historical Analysis*, Louvain, 2019, p. 237-257.
- KLAARENBEK Reinout, COOMANS Thomas, « Reusing Urban Convents as State Schools in Belgian Towns (1773-1803) » dans *Revista de História da Arte*, 5, 2015, p. 31-44.
- KLAARENBEK Reinout, COOMANS Thomas, « From Guessing to "Gissing" : HisGIS Analysis for Mapping Urban Transformation and Military Reuse of Suppressed Convents in Brussels, Antwerp and Bruges (1773-1860) » dans PLOSNIĆ ŠKARIĆ Ana (éd.), *Mapping Urban Changes/Mapiranje urbanih promjena*, actes col. [Dubrovnik, 20-22/09/2017], Zagreb, 2017, p. 364-389.
- LEFÈVRE J., « Le prélude de la suppression des abbayes par Joseph II. 1781-1782 » dans *Analecta praemonstatensia*, III/I, 1927, p. 113-124.
- LINTERS Adriaan, BASTIN Christine, EVRARD Jacques, *Industria. Architecture industrielle en Belgique*, Liège/Bruxelles, 1986.
- LÓPEZ SALAS Estefanía, « Descubriendo un paisaje histórico. El espacio cercado del monasterio de San Julián de Samos en el siglo XIX » dans *Revista de História da Arte*, 5, 2015, p. 168-182.
- LORMANT François, « La politique de la forêt sous le Consulat et l'Empire. L'exemple du département de la Meurthe » dans *Napoleonica. La Revue*, 1/1, 2008, p. 69-100.

- LOTTIN Alain, « Un “Modèle” : Joseph II et le Joséphisme 1780-1790 » dans LOTTIN Alain (dir.), *Église, vie religieuse et révolutions dans la France du Nord*, actes col. [Chantilly, 27-29/11/1986], Lille, 1999, p. 7-19.
- MALOTTEAU Caroline, *Le patrimoine foncier de l'abbaye de Moulins à Warnant (1233-1500)*, mémoire de master en histoire, Université Libre de Bruxelles, Faculté de philosophie et lettres, 2005.
- MOUREAUX Philippe, *La statistique industrielle dans les Pays-Bas autrichiens à l'époque de Marie-Thérèse. Documents et cartes*, Bruxelles, 1974.
- « Parc du château de Moulins » dans de HARLEZ de DEULIN Nathalie, DELSEMME Serge, HOYOS Didier, MOREAU Odile, *Parcs et jardins historiques de Wallonie*, vol. 7 (province de Namur, arrondissement de Dinant et de Philippeville), Namur, 2008, p. 46-49 (= Inventaires thématiques).
- PÉROUSE de MONTCLOS Jean-Marie, *Architecture : vocabulaire*, Paris, 1993.
- PÉTERS Arnaud, DESTATTE Julien, VANVELTHEM Lionel, « Les châteaux d'industriels dans le bassin liégeois : état des lieux » dans BIOUL Anne-Catherine (dir.), *Une nouvelle vie pour les châteaux d'industriels. Sauvegarder et réaffecter ces lieux de mémoire*, Namur, 2015, p. 93-101 (= Les Dossiers de l'IPW, 18).
- PIRENNE Henri, « La Révolution brabançonne » dans PIRENNE Henri, VERCRUYSSÉ Jérôme, *Les États Belges Unis. Histoire de la révolution belge de 1789-1790*, Paris/Louvain-la-Neuve, 1992, p. 31-180.
- REUSENS E., KUYL P. D., DE RIDDER C. B., « L'abbaye de Moulins acquiert la propriété de la forêt de Rouveroit, près d'Anhée » dans *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, V, 1868, p. 375-382.
- REUSENS E., KUYL P. D., DE RIDDER C. B., BARBIER J., « Documents concernant la substitution de religieux aux religieuses à l'abbaye de Moulins (Namur) » dans *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, VIII, 1871, p. 5-18.
- SCARASCIA MUGNOZZA Carlo, *Le paysage de l'industrie : région du Nord, Wallonie, Ruhr*, Bruxelles, 1975.
- VANRIE André, VAN NIEUWENHUYSEN Andrée, *Inventaire analytique des actes conservés dans les archives de l'abbaye de Moulins : XIII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Bruxelles, 2016.
- VERPOEST Luc, « Les édifices industriels au XIX<sup>e</sup> siècle » dans ORIS Michel, ROEGIERS Jan, VAN DER HERTEN Bart (dir.), *La Belgique industrielle en 1850. Deux cents images d'un monde nouveau*, Deurne, 1995, p. 53-58.

VITON de SAINT-ALLAIS Nicolas, *Nobiliaire universel de France ou recueil des généalogies historiques des maisons nobles de ce royaume*, vol. III/I, Paris, 1873.

WEISS M., *Biographie universelle*, t. 5 (PLU-SZY), Paris, 1841.

WILLEM Léon, *Les usines de Moulins : sauvetage d'un complexe industriel*, Warnant, 1993.

WILLEM Léon, de VILLEGAS de CLERCAMP Alonzo, *Les Usines de Moulins. La famille Jacquier de Rosée - Maîtres de Forges*, plaquette réalisée à l'occasion des Journées du Patrimoine, Warnant, 1993.

## Ressources électroniques

ANTONSON Hans, « Revisiting the “Reading Landscape Backwards” Approach : Advantages, Disadvantages, and Use of the Retrogressive Method » dans *Rural Landscapes : Society, Environment, History*, 5(1), 2018, p. 1-15 (URL : <http://doi.org/10.16993/rl.47> [dernière consultation le 03/03/2021]).

ASSELAIN Jean-Charles, « Révolution industrielle » dans *Encyclopædia Universalis*, 2020 (URL : <https://www.universalis.fr/encyclopedie/revolution-industrielle/> [dernière consultation le 25/07/2019]).

CLOSSET-SOVET Jean et Dorette, *L'abbaye cistercienne de Moulins Warnant*, s. d. (URL : <http://remyclosset.magix.net/abbaye%20moulin.htm> [dernière consultation le 15/04/2019]).

« Collecte des archives des Ardoisières de Rimogne. L'or bleu des Ardennes », dans ARDENNES CONSEIL DÉPARTEMENTAL, *Archives départementales des Ardennes*, 26 juin 2013 (URL : <https://archives.cd08.fr/article.php?laref=54&titre=collecte-des-archives-des-ardoisieres-de-rimogne> [dernière consultation le 18/05/2019]).

*Antoine BAUDRY*

*Doctorant en Histoire, Histoire de l'Art et Archéologie, Université de Liège<sup>1</sup>*

# **Les échafaudages sur les grands chantiers de restauration en Belgique au XIX<sup>e</sup> siècle**

---

<sup>1</sup> Courriel : [baudryantoine@hotmail.fr](mailto:baudryantoine@hotmail.fr).



*Une étude manque sur l'échafaudage du XIX<sup>e</sup> siècle appliqué à la restauration des monuments historiques*<sup>2</sup>. Ce constat, dressé par Arnaud Timbert pour la sphère française dans sa récente étude dédiée à la restauration du château de Pierrefonds par Eugène Viollet-le-Duc<sup>3</sup>, peut également être établi pour la Belgique. À ce jour, il n'existe en effet aucune analyse, même partielle ou fragmentaire, de l'emploi des échafaudages sur les chantiers de restauration menés dans le plat pays au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup>.

Paradoxalement pourtant, ces structures sont indissociables des travaux de restauration avec lesquels ils évoluent étroitement et conjointement. Symboles de la vie quotidienne du chantier et fidèles compagnons des ouvriers, les échafaudages habillent temporairement le monument, enveloppent celui-ci de bois et de ferrailles, en occultent les détails tout en préservant les volumes, laissent entrapercevoir ici une portion de parement dénudée, là, un maçon à la besogne. Éphémères, ils constituent un aspect matériel et un intervalle temporel particuliers lors d'une restauration et ne cessent, par leur aspect pittoresque, d'attirer aujourd'hui nos regards curieux et amusés sur les photographies anciennes. Mais que savons-nous de leurs matériaux, de leurs techniques, de leurs coûts, de leurs acteurs ou encore de leurs usages ? Assurément, bien peu... Il convient dès à présent de craqueler ce vernis d'émerveillement pour investir la matière historique sous-jacente.

Si cette lacune s'explique partiellement par l'engouement encore récent de la communauté scientifique pour les chantiers de restauration du XIX<sup>e</sup> siècle et leurs aspects matériels<sup>5</sup>, elle se comprend d'autant mieux à l'aune des maigres données conservées sur les échafaudages. Par essence, les vestiges de ces structures éphémères ne sont *a priori* pas légion, car la pratique architecturale en Belgique à cette époque n'encourage pas l'ostension de reliquats tels des ancrages ou des trous de boulin<sup>6</sup>. Une étude de cas le démontrera, l'archéologie du bâti doit néanmoins impérativement s'emparer de ce sujet recelant des trésors insoupçonnés. Les iconographies anciennes, quant à elles, si elles peuvent être relativement abondantes pour certains sites, demeurent cependant peu fréquentes et assez mal détaillées. Ces clichés délivrent néanmoins des informations essentielles sur les agencements de ces ouvrages. À ce titre, notons que des photographies prises durant le XX<sup>e</sup> siècle sont ici mobilisées avec prudence pour illustrer la matière

---

<sup>2</sup> TIMBERT Arnaud, 2017, note 329.

<sup>3</sup> *Idem*, p. 205-210.

<sup>4</sup> Plusieurs études françaises sont à signaler concernant les échafaudages traditionnels. Outre la référence précédente, on consultera : BAUD Anne, BERNARDI Philippe, HARTMANN-VIRNICH Andreas *et alii*, 1996 ; BAUDEZ B., 2010, p. 88-95 ; PILLET E., 2015, p. 87-100.

<sup>5</sup> Notons par ailleurs que la recherche scientifique belge s'est récemment emparée du rôle du bois dans la construction au XIX<sup>e</sup> siècle. Pour se cantonner à quelques récentes contributions : VANDENABEELE Louis, BERTELS Inge, WOUTERS Ine, « Designing timber trusses (...) », 2016, p. 612-619 ; VANDENABEELE Louis, BERTELS Inge, WOUTERS Ine, « Baltic shipping marks (...) », 2016, p. 157-175 ; VANDENABEELE Louis, 2018 ; DEGRAEVE Matthijs, VANDYCK Frederik, BERTELS Inge, DENEWETH Heidi, VAN DE VOORDE Stephanie, 2018, p. 427-442 ; VANDENABEELE Louis, BERTELS Inge, WOUTERS Ine, 2019, p. 819-830.

<sup>6</sup> Au demeurant, les trous de boulin apparaissent peu dans les édifices médiévaux et modernes de nos contrées, alors qu'ils sont très présents dans certaines régions de France par exemple (voir les nombreux exemples dans : BAUD Anne, BERNARDI Philippe, HARTMANN-VIRNICH Andreas *et alii*, 1996).

du siècle précédent. En effet, certains échafaudages érigés durant l'entre-deux-guerres, ou après la Seconde Guerre mondiale, perpétuent manifestement des pratiques plus anciennes<sup>7</sup>. Quant aux sources écrites, ressource principale de notre étude, elles s'avèrent souvent fragmentaires, éparpillées dans des fonds multiples, et hasardeuses à dénicher. Au sein du *corpus* ici retenu, seuls les beffrois de Mons et de Tournai bénéficient de fonds spéciaux pour lesquels, grâce au remarquable travail des archivistes de l'État, des données sur les échafaudages sont clairement annoncés dans les inventaires. Pour les autres édifices, la récolte est nettement plus laborieuse<sup>8</sup>.

Tributaire de ces facteurs, une recherche spécifiquement axée sur les échafaudages trouve rapidement ses limites, car elle ne peut à ce jour qu'offrir des éclairages partiels sur une vaste zone d'ombre dont les contours sont, qui plus est, mal définis. Aussi, le présent article ne constitue-t-il qu'un premier essai que des recherches futures devront enrichir.

Les propos ici exposés, issus de notre recherche doctorale<sup>9</sup>, se focalisent sur les grands chantiers de restauration d'édifices religieux ou civils, dont les fonds d'archives conséquents fournissent des informations pertinentes et étoffées sur le sujet. Les fonds documentaires dédiés à des chantiers plus modestes, quant à eux, n'ont pas livré suffisamment de données. Qui plus est, les iconographies anciennes laissent sous-entendre d'importantes différences, bien compréhensibles au demeurant, entre les échafaudages déployés sur des monuments colossaux (cathédrales, collégiales, *etc.*) et ceux mis en œuvre sur des édifices moins ambitieux (églises paroissiales rurales, par exemple). Ces constats invitent donc à séparer ces investigations.

Cet article est scindé en deux parties. Un premier volet envisage plusieurs approches monographiques des sites les mieux documentés, pour que le lecteur puisse ainsi embrasser toutes les données relatives à un édifice et saisir, au travers des quelques cas sélectionnés, le caractère disparate des informations et la difficulté de pouvoir interconnecter celles-ci. Un second volet se risque à une première synthèse transversale sur diverses thématiques, en amalgamant toutes les données récoltées au cours de nos recherches<sup>10</sup>.

---

<sup>7</sup> Tel est notamment le cas en France, où certains échafaudages en bois étaient encore employés au cours de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle (BAUD Anne, BERNARDI Philippe, HARTMANN-VIRNICH Andreas *et alii*, 1996, p. 17-24).

<sup>8</sup> À titre illustratif, sur les onze dossiers relatifs à la restauration de l'église Notre-Dame à Dinant conservés aux A.É.N., seule une quinzaine de courriers évoque les échafaudages...

<sup>9</sup> BAUDRY Antoine, *Intervenir sur les édifices historiques (...)*, 2021.

<sup>10</sup> Nous tenons à remercier chaleureusement Charline Piscart qui, outre nous avoir renseigné et transmis les documents relatifs au beffroi de Mons, nous a offert la primeur de leur publication. Cette recherche n'aurait assurément pas eu la même saveur sans cet apport particulièrement éclairant !

## Approches monographiques

### ***Le beffroi de Tournai (1844-1847)***

L'échafaudage dressé en 1844 pour restaurer le beffroi de Tournai est documenté par un relevé général des sommes versées pour cette entreprise au cours des années 1844 à 1847<sup>11</sup>. Si les informations contenues dans cette archive demeurent synthétiques, elles offrent néanmoins l'avantage de renseigner et ce, de manière claire, le coût et les matériaux d'une telle structure au cours d'une période relativement ancienne pour l'histoire belge.

Ainsi, l'ouvrage met en œuvre des bois de sapin, fournis par le marchand de bois Claes, et du bois blanc, délivré par le maître-charpentier et entrepreneur Amé Payen (1796-?)<sup>12</sup>. Ce dernier est également rémunéré à forfait *pour façon et montage de l'échafaud*. Le terme *façon* désigne certainement la mise en forme des bois et non la conception de la structure qui, elle, est confiée à l'architecte de la Ville Bruno Renard (1781-1861), le beffroi étant un bien communal. On remarque également l'intervention du serrurier Lor, qui réalise une grande quantité d'éléments métalliques, soit *boulons, tirants, étriers, etc.*, de même que l'utilisation d'un *goudronnage*, probablement pour protéger les bois des intempéries.

En 1844, le coût total de la construction s'élève à environ 5.713,12 francs, somme à laquelle il faut peut-être ajouter une expertise chiffrée à 255 francs, mais dont l'objet reste inconnu. Au cours des années suivantes, des compléments sont apportés à la structure en place par divers acteurs<sup>13</sup> et des déplacements sont opérés au gré de l'évolution du chantier, ce qui entraîne une hausse des coûts : au moins 770,46 francs en 1845-1846 et 349,39 francs en 1846-1847. Notons qu'une fois les travaux de restauration effectués, l'échafaudage est démonté et entreposé dans un magasin, pour un peu moins de 539,37 francs (il s'agit là de la dernière mention le concernant). Le coût des échafaudages est ainsi évalué à un peu moins d'un quart de la dépense totale (env. 7.372,34 francs sur 30.504,04 francs, soit 24,16 %), ce qui représente une part non négligeable de cette courte campagne de travaux échelonnée sur quatre années.

---

<sup>11</sup> Cette pièce s'accompagne d'un devis estimatif pour les travaux à effectuer au cours des années suivantes. Nous ne prenons pas en compte ce deuxième document, car il ne constitue qu'une évaluation et non un compte précis des travaux réalisés (A.É.T., T.P.V.T., dossier 1298, relevé du montant des états payés jusqu'à ce jour pour les travaux exécutés au beffroi, mai 1848 ; devis estimatif des travaux restant à effectuer pour la complète restauration du beffroi, 29 novembre 1847).

<sup>12</sup> LEFEBVRE Gaston, 1990, p. 197. Il s'agit probablement d'un membre de la « dynastie » des architectes tournaisiens Payen (voir : SOIL E. J., 1901, col. 773-776).

<sup>13</sup> Le charron Yseux, le marchand de bois Mambour-Levasseur, le serrurier Bocquet et un certain Duvinage sont rémunérés pour supplément d'échafaudage, fourniture de menus matériels (cordes, échelles), changements apportés à l'échafaudage et démontage d'une partie de l'échafaudage. Notons qu'un plombier intervient également sur le chantier, mais son travail n'est pas précisé. Nous le verrons, une mention relative à l'échafaudage de l'église Saint-Martin à Liège, contemporain de celui du beffroi de Tournai, mentionne des éléments de plomb à destination de ces structures (cf. *infra*, p. 98).

## ***L'église Saint-Pierre à Saint-Hubert (1844)***

En 1844, un important échafaudage est dressé contre la façade occidentale de l'église Saint-Pierre à Saint-Hubert. À cette occasion, l'administration communale offre « gracieusement » les bois nécessaires à la confection de la structure, ce qui peut être perçu comme une contribution financière à la restauration du monument, par ailleurs réclamée par les autres administrations impliquées<sup>14</sup>. La coupe des arbres, réalisée dans la commune par un négociant du cru dénommé Duchesne Haquin, demeure cependant aux frais de la fabrique<sup>15</sup>. La commande comprend *la quantité de 236 mètres cubes de bois dont 16 de bois de chêne, le tout sur pied et en grume*<sup>16</sup>. Compte tenu des autres cas évoqués dans le présent article, on peut raisonnablement déduire de ce passage que l'essence principale, non mentionnée, demeure le sapin. Ces bois sont travaillés et assemblés à pied d'œuvre cette même année par une main-d'œuvre abondante composée de quatorze charpentiers et de dix-huit scieurs de long<sup>17</sup>. Le relevé des ouvriers demeure général pour des besoins administratifs ; l'on se gardera donc de croire que tous ces hommes travaillaient simultanément sur le chantier<sup>18</sup>.

En outre, ces opérations sont effectuées sous la direction du surveillant et conducteur des travaux *Limonier (père)*, un maître-menuisier originaire de Bouillon et résidant à Saint-Hubert. Au moins deux raisons semblent aiguiller ce choix. D'une part, la présence de Limonier (père) dans une région peu fournie en main-d'œuvre du bâtiment est des plus appréciées par les administrations locales qui emploient l'homme de l'art à des travaux divers. En outre, lorsqu'il est nommé surveillant et conducteur des travaux de restauration de l'église, l'intéressé est déjà chargé de l'appropriation des anciens bâtiments abbatiaux en pénitencier ainsi que de la construction de la caserne de gendarmerie du village<sup>19</sup>. D'autre part, sa qualification de maître-menuisier le place certainement comme un candidat de premier choix pour superviser les travaux d'échafaudage de la façade occidentale.

Une photographie malheureusement non datée a immortalisé ces échafaudages (fig. 1). Ces derniers ne semblent toutefois pas être complets au regard de l'important cubage susmentionné, si bien qu'il est difficile, pour l'heure, de situer précisément ce cliché dans la chronologie du chantier ; retenons la fourchette, large, de 1844-1868<sup>20</sup>. On y aperçoit une structure composée de perches verticales (ou *échasses, tandières*,

---

<sup>14</sup> Un passage contenu dans un courrier de l'administration communale va dans ce sens, puisqu'il précise que ce bois a été mis à la disposition de la fabrique de l'Eglise de cette ville et du Gouvernement, à l'effet de servir à la confection des échafaudages pour les restaurations à faire à la dite église (A.É.S.H., A.F.É.S.P.S.H., registre des délibérations 1842-1878, lettre de la fabrique au ministre de la justice, 22 janvier 1861).

<sup>15</sup> A.É.S.H., A.F.É.S.P.S.H., registre des délibérations 1842-1878, compte-rendu de la séance du 21 avril 1859 ; lettre de la fabrique au ministre de la justice, 22 janvier 1861 ; A.C.R.M.S.F., dossier « Saint-Hubert 1.2 », lettre de la fabrique à la C.R.M., 15 mars 1844.

<sup>16</sup> A.É.S.H., A.F.É.S.P.S.H., registre des délibérations 1842-1878, lettre de la fabrique au ministre de la justice, 22 janvier 1861.

<sup>17</sup> BAUDRY Antoine, « La restauration de l'abbatiale (...) », 2018, p. 151 et 153.

<sup>18</sup> Sur la critique de tels documents, voir : BAUDRY Antoine, *Intervenir sur les édifices historiques (...)*, 2021.

<sup>19</sup> A.É.S.H., A.F.É.S.P.S.H., délibérations 1842-1878, compte-rendu de la séance du 10 juin 1844. Sur le pénitencier, voir : DUPONT-BOUCHAT Marie-Sylvie, 1981, p. 161-182.

<sup>20</sup> Les travaux de la façade, entamés en 1844, sont achevés sous l'architecte Charles Bouvrie, peut-être en 1867-1868 (PITTIE Véronique, 1999, p. 67-69).

Fig. 1.- Les échafaudages contre la façade de l'ancienne abbatale de Saint-Hubert, vers 1844-1868.

D'après PITTIE Véronique, 1999, p. 68.



esparres) installées en léger retrait des parements. Ces éléments sont régulièrement encastrés dans la maçonnerie à l'aide d'ancres métalliques. De nombreux étriers les parsèment. Les platelages, quant à eux, ont déjà été enlevés, signe que la besogne touche à sa fin. Une observation minutieuse de cette photographie révèle certains désaxements dans les perches. Il s'agit manifestement de plusieurs pièces aboutées, c'est-à-dire fixées ensemble, par chevauchement, avec des ligatures, pratique courante dans l'échafaudage traditionnel. Des moises (ou *traverses*, *longrines*) relient horizontalement les perches. Outre leur rôle de raidissement, peut-être servent-elles également à la fixation des boulines et/ou à la protection des ouvriers ? Au-dessus du second entablement de la façade, des madriers fortement saillants rigidifient la structure<sup>21</sup>. On note l'installation d'un engin de levage dans l'angle sud-ouest de la tour méridionale, pratique usuelle à cette époque<sup>22</sup>.

<sup>21</sup> Sur ces éléments de vocabulaire et la pratique de l'aboutement, voir : BAUD Anne, BERNARDI Philippe, HARTMANN-VIRNICH Andreas *et alii*, 1996, p. 18-19, 79-84 ; *De la charpente (...)*, 1852, p. 126-129.

<sup>22</sup> Cf. *infra*, p. 116.

## ***L'église Saint-Martin à Liège – les parties orientales (1844-1866)***

Après une première expertise inquiétante réalisée en 1839 et quelques années d'âpres négociations budgétaires, la restauration de l'église Saint-Martin à Liège est entamée au cours du printemps 1844. Cette année-là, un échafaudage est dressé contre une portion du bras nord du transept et ensuite, contre un des contreforts du chœur. Cette structure de base, entretenue et modifiée au fil du temps, est employée jusqu'à l'achèvement des travaux des parties orientales du monument, en 1866. Elle n'est à ce jour documentée que par la comptabilité générale de la fabrique ainsi que par quelques courriers échangés entre celle-ci et les fournisseurs.

Les échafaudages sont établis en avril 1844 par une main-d'œuvre dirigée par Libert Bayet et Ferdinand Barbier, respectivement maître-maçon et maître-tailleur de pierres, le premier assurant également la tâche de surveillant et conducteur des travaux. La chronologie détaillée du chantier invite à croire qu'un de ces deux protagonistes, probablement Libert Bayet, est à l'origine des échafaudages<sup>23</sup>. Au 7 septembre, la *dépense faite pour achat de bois, madriers, planches, treuil, poulies, échelles et autres objets pour les échafaudages* s'élève à 2.534,61 francs<sup>24</sup>. Cette somme relativement faible trahit l'ampleur modeste de cet ouvrage qui, par ailleurs, est destiné à effectuer des travaux ciblés : un contrefort, chaque année.

Le sapin de la Baltique semble être l'essence principale employée pour réaliser ces échafaudages. En effet, entre 1844 et 1851, et même jusqu'en 1862, la fabrique passe d'importantes commandes d'*esparres* aux négociants anversois N. Josson & C. Josson, qui se les procurent sur les quais du port avant de les envoyer à bonne destination par le biais du chemin de fer (cf. annexe 1)<sup>25</sup>. Les échelles, planches, horrons et wères *de bois blanc*<sup>26</sup>, des petites livraisons de madriers *de bois blanc* et de perches *de sapin* ou *du pays*, partiellement destinées aux échafaudages, sont quant à elles commandées à des acteurs locaux : Henin d'Angleur, Joseph Grisard, Beudrihayé, Mottard, Hapart, ou encore Benoît Lafleur, Jean-Pierre Georis et Groven<sup>27</sup>.

La comptabilité générale ne délivre pas d'autres détails sur le caractère matériel de ces structures. Tout au plus peut-on souligner l'utilisation de plomb, en très faibles quantités, pour couvrir certaines pièces<sup>28</sup>. Il s'agit sans doute d'une mesure destinée à protéger les bois des intempéries.

<sup>23</sup> Sur ce chantier, consulter : BAUDRY Antoine, « La restauration de l'église Saint-Martin à Liège (...) », 2021, p. 159-163.

<sup>24</sup> A.F.É.S.M.L., dossier VII.A.3, lettre de la fabrique au ministre de la justice, 5 septembre 1844.

<sup>25</sup> *Idem*, lettres du négociant Josson à Henri Magis, 12 juillet 1849 et 17 avril 1850 ; lettre de la fabrique au négociant Josson, 28 août 1849 ; dossier VII.A.2, lettre de la fabrique au négociant Josson, 8 avril 1845 ; prix-courant des bois de sapin du nord et de chêne chez N. Josson.

<sup>26</sup> Il s'agit de termes wallons désignant des refendages pour le premier, des chevrons pour le second.

<sup>27</sup> Un des courriers au sieur Grisard s'apparente assez explicitement à un premier contact : *Nous avons besoin le plus tôt possible, de plusieurs planches de 8 pieds de longueur. Veuillez nous envoyer la charge d'une voiture à deux chevaux & nous mesurerons ici la contenance. Ayez soin de faire un bon choix car cette fourniture nous engagera de faire plusieurs autres sous peu de tems* (A.F.É.S.M.L., dossier VII.A.2, lettres de la fabrique à Joseph Grisard, 1<sup>er</sup> et 8 avril 1845 ; lettres du négociant Josson à Lavalleye, avril et 19 avril 1845).

<sup>28</sup> A.F.É.S.M.L., dossier VII.A.2.

Notons que sur le chantier de restauration de l'église Sainte-Croix, situé à quelques encablures du précédent, les premières commandes de bois passées du 20 mai au 23 août 1845, pour une somme totale de 774,24 francs, et que l'on peut légitimement supposer être destinées au moins en partie aux échafaudages de la tour du *Westbau*, comprennent des wères, des refendages, des perches et des vernes de sapin. Le schéma d'approvisionnement diffère cependant radicalement. En effet, ces éléments arrivent débités par la firme *Veuve Ch. P. de Borre et compagnie, société des scieries mécaniques de Sclessin*, et sont acheminés via la Meuse par le truchement du batelier Benoît Lafleur. La comptabilité détaillée de l'entreprise renseigne quant à elle que le serrurier Jean Quidonne réalise en 1846 des boulons de 12 pouces ainsi que des tirants de 10 et 17 pieds pour l'échafaudage<sup>29</sup>.

Ces réalités croisées correspondent aux prescriptions générales pour l'établissement d'un échafaudage en vue de la reconstruction d'un contrefort du chœur de l'église Saint-Denis à Liège en 1840. Ce document précise que l'ouvrage doit être établi en bois de sapin et rigidifié par des boulons en fer<sup>30</sup>.

### ***Le beffroi de Mons (1850-1865)***

Des quelques sites sélectionnés pour les données qu'ils contiennent sur les échafaudages, celui du beffroi de Mons peut se targuer d'être le mieux documenté par des courriers, des devis, des cahiers des charges, des comptabilités générales et détaillées, etc. Ces précieuses archives offrent l'opportunité d'étudier en détail plusieurs aspects de la structure dressée de 1851 à 1865 pour restaurer cette tour, tels sa commande, son prix et son impact sur le budget global des opérations, ou encore sa matérialité, même si très peu de documents iconographiques viennent aujourd'hui enrichir visuellement cette problématique.

L'état de conservation du beffroi de Mons est signalé comme inquiétant en 1844 et des travaux de consolidation urgents à la charpente sont effectués quatre ans plus tard<sup>31</sup>. Ce n'est qu'à partir de 1850 que la Ville de Mons, propriétaire du bâtiment, initie une importante campagne de restauration. Parmi les démarches et réflexions prioritaires engagées à l'époque figurent celles relatives à l'établissement d'un échafaudage devant couvrir simultanément une face et un angle de l'édifice, sur une hauteur de 50 m / 170 pieds.

Le 6 juin 1850, le marché visant la fourniture du matériel ainsi que la construction de l'échafaudage du beffroi est mis en adjudication publique<sup>32</sup>. Les soumissionnaires, pour concourir, doivent satisfaire à un devis et un cahier des charges dressé par l'architecte communal Charles-François Sury (1814-1865)<sup>33</sup>. Au stade actuel de nos recherches,

<sup>29</sup> A.F.É.S.C.L., factures 1844-1846.

<sup>30</sup> A.C.R.M.S.F., dossier « Liège 1.19 », devis estimatif des ouvrages à faire pour reconstruire le contrefort qui périclite au transept de l'église Saint Denis à Liège, 22 septembre 1840.

<sup>31</sup> *Idem*, dossier « Mons 2.71 », lettre de la C.R.M. au ministre de l'intérieur, 19 avril 1844 ; compte sommaire des dépenses faites pour la restauration de la tour du château à Mons, jusqu'au 31 décembre 1855.

<sup>32</sup> *Idem*, lettre du ministre de l'intérieur à la C.R.M., 10 août 1850.

<sup>33</sup> A.É.M., V.M.S.C., dossier 775.2, devis et cahier des charges pour la construction d'un échafaudage devant servir à la restauration de la tour du château, 8 avril 1850 (cf. annexe 2). Sur l'architecte, consulter : MATTHIEU Ernest, 1929, col. 277-279.

il s'agit de l'unique document de ce genre pour la commande d'un échafaudage débusqué à ce jour. Seul un entrepreneur se manifeste : le dénommé Ph. Hallard, qui remet une offre à 11.000 francs<sup>34</sup>. Cette dernière, jugée trop onéreuse par rapport aux estimations de 8.600 francs de Charles-François Sury, est rejetée par la Ville, qui décide d'acquérir elle-même les matériaux et ustensiles nécessaires, qu'elle confiera par la suite à un entrepreneur<sup>35</sup>. L'administration communale est confortée dans ce schéma par les prix avantageux des bois de sapin de la Baltique que pourraient lui procurer certains fournisseurs, notamment Jean-Baptiste-Vincent Cousin-Duchâteau<sup>36</sup> et l'anversois N. Josson, que nous avons déjà rencontré sur le chantier de Saint-Martin à Liège<sup>37</sup>. Les soumissions pour la confection de l'échafaudage étant elles aussi trop élevées, la Ville décide *in fine* de prendre intégralement les choses en main et de procéder en régie<sup>38</sup>. À ce sujet, Charles-François Sury devait d'ailleurs y aller d'un commentaire soulignant la spécificité d'un tel travail : *L'échafaudage dont il s'agit est un travail qui n'est pas à la portée de la plupart des entrepreneurs de notre ville en ce sens que fort peu d'entre eux ont à leur disposition un matériel convenable et des ouvriers habitués à ce genre d'ouvrage*<sup>39</sup>. Issu d'une lignée de maîtres-charpentiers montois, l'architecte apparaît comme un candidat de premier choix pour poser ce diagnostic.

Le 15 septembre, l'ouvrage est attribué à l'entrepreneur Jean Joseph Greuse<sup>40</sup>. L'année étant déjà bien avancée, les travaux ne sont toutefois entamés qu'après l'hiver, au début de l'année 1851<sup>41</sup>. Les *bois de sapin du nord*<sup>42</sup> sont fournis par le marchand de bois Jean-Baptiste-Vincent Cousin-Duchâteau (1797-1884<sup>43</sup>), principalement entre le 16 septembre 1850 et le 14 janvier 1851, bien que plusieurs livraisons soient à signaler en mai cette deuxième année<sup>44</sup>. Un courrier du 19 mai 1851 précise que la partie supérieure est sur le point d'être achevée<sup>45</sup>.

---

<sup>34</sup> A.É.M., V.M.S.C., dossier 775.2, lettre de l'entrepreneur Ph. Hallard à l'administration communale de Mons, 7 juin 1850.

<sup>35</sup> A.C.R.M.S.F., dossier « Mons 2.71 », lettre du ministre de l'intérieur à la C.R.M., 10 août 1850 ; A.É.M., registre des résolutions du conseil communal de la Ville de Mons, séance du 22 juin 1850.

<sup>36</sup> A.É.M., V.M.S.C., dossier 775.1, lettre de Jean-Baptiste-Vincent Cousin-Duchâteau à Charles-François Sury, 14 juillet 1850.

<sup>37</sup> *Idem*, dossier 775.2, lettres du négociant Josson à Charles-François Sury, 11 et 14 juin 1850 ; lettre de Charles-François Sury à l'échevin des travaux publics de Mons, 21 juin 1851 ; A.É.M., registre des résolutions du conseil communal de la Ville de Mons, séances des 15 et 22 juin 1850.

<sup>38</sup> Il n'est question que d'une soumission, à 30 francs le m<sup>3</sup>, alors que les estimations de Charles-François Sury étaient de 22 francs par m<sup>3</sup> (A.É.M., registre des résolutions du conseil communal de la Ville de Mons, séance du 24 août 1850).

<sup>39</sup> A.É.M., V.M.S.C., dossier 775.2, lettre de Charles-François Sury à l'administration communale de Mons, non datée.

<sup>40</sup> *Idem*, dossier 775.1, cahier des charges pour l'entreprise de la main d'œuvre et pose d'un échafaudage devant servir à la restauration de la tour du château, 5 juillet 1850.

<sup>41</sup> A.C.R.M.S.F., dossier « Mons 2.71 », lettre de l'administration communale de Mons à la C.R.M., 28 août 1850.

<sup>42</sup> *Idem*, compte sommaire des dépenses faites pour la restauration de la tour du château à Mons, jusqu'au 31 décembre 1855.

<sup>43</sup> Jean-Baptiste-Vincent Cousin-Duchâteau est propriétaire d'une importante scierie dans la périphérie montoise (Pont canal). Il fut par ailleurs conseiller communal de 1836 à 1848 (LEFÈVRE Patrick, 1989, p. 80).

<sup>44</sup> A.É.M., V.M.S.C., dossier 775.1, certificat de paiement pour bois livrés pour l'échafaudage de la tour du château, 23 juillet 1851.

<sup>45</sup> A.C.R.M.S.F., dossier « Mons 2.71 », lettre de l'administration communale de Mons à la C.R.M., 19 mai 1851.



Fig. 2.- Plan du premier placement des échafaudages du beffroi de Mons par Charles-François Sury, vers 1850.  
© A.É.M., V.M.S.C., dossier 775.2.

Le 23 juin, la Commission royale des Monuments déclare que *Les échafaudages qui viennent d'être établis pour la restauration extérieure sur toute la hauteur du monument*<sup>46</sup>, *sont bien combinés ; ils ont coûté 8.600 francs, mais les matériaux qui les composent conserveront une valeur assez importante après l'achèvement des travaux*<sup>47</sup>.

Comme évoqué précédemment, les échafaudages sont effectivement établis de manière à pouvoir restaurer une face et un angle de la tour simultanément (fig. 2). Tout comme l'indique le courrier de la Commission royale des Monuments évoqué ci-dessus, leur coût exact se chiffre à 8.633,46 francs, répartis sur plusieurs postes : 5.859,52 francs pour les bois de sapin livrés par Jean-Baptiste-Vincent Cousin-Duchâteau, 711,58 francs pour les ferrures fournies par le serrurier Lessigne, 183 francs pour les *planches praticables* de Latour, 77,02 francs pour des clous et des lattes de Dusart et enfin, 1.802,34 francs pour la main-d'œuvre employée par Jean-Joseph Greuse. Il s'agit d'un des postes financiers les plus élevés de l'année (8.633,46 francs sur 21.580,30 francs dépensés en 1851, soit 40 % des dépenses). La structure comprend 12 étages<sup>48</sup>.

La vie de l'échafaudage postérieure à sa phase de construction, si elle est effectivement documentée par diverses pièces comptables, demeure plus ambiguë à interpréter, car ces dernières ne précisent pas toujours la destination des commandes, ou englobent ces travaux avec d'autres postes (charpente, planchers, etc.).

Après la reconstruction de l'angle sud-ouest et de sa face adjacente en 1851-1852, l'échafaudage est déplacé à l'angle nord-ouest pour que celui-ci soit restauré en 1853<sup>49</sup>. La structure est démontée à la fin de l'année 1855 et un courrier de 1856 précise qu'il faudrait l'exhausser de 13 m et la reconstruire sur les faces sud et est, mais également veiller à remplacer les bois *hors de service*. Pour ce faire, il est question de l'asseoir dans le jardin d'un particulier, madame Vanderstraeten<sup>50</sup>, aussi dénommée la veuve Fremiet, qui introduit certaines réclamations auprès de l'administration communale<sup>51</sup>. L'échafaudage est une nouvelle fois démonté en 1860<sup>52</sup>, année au cours de laquelle les travaux sont interrompus en raison d'un litige avec ladite propriétaire<sup>53</sup>. Fin février-début mars 1861, la construction à un nouvel endroit est entamée<sup>54</sup>, et le 28 mars, la Ville de Mons lance un marché public *pour la fourniture de*

<sup>46</sup> Le dernier étage ne semble pas couvert (cf. *infra*, p. 102).

<sup>47</sup> A.C.R.M.S.F., dossier « Mons 2.71 », lettre de la C.R.M. au ministre de l'intérieur, 21 juin 1851.

<sup>48</sup> A.É.M., V.M.S.C., dossier 775.1, compte de Jean-Joseph Greuse pour l'échafaudage de la tour du château, 1856 ; dossier 775.2, notes sur les coûts de l'échafaudage, non datées ; relevé des sommes dépensées de 1851 à 1859 ; A.C.R.M.S.F., dossier « Mons 2.71 », état indicatif des travaux exécutés pour la restauration du beffroi de Mons, 19 novembre 1853.

<sup>49</sup> A.C.R.M.S.F., dossier « Mons 2.71 », état indicatif des travaux exécutés pour la restauration du beffroi de Mons, 19 novembre 1853 ; A.É.M., V.M.S.C., dossier 775.2, note de Charles-François Sury pour la C.R.M., 19 novembre 1853.

<sup>50</sup> A.É.M., V.M.S.C., dossier 775.1, lettres de Charles-François Sury à l'administration communale de Mons, 3 et 13 décembre 1855. De nombreuses commandes de bois sont par ailleurs à signaler en 1855-1856 (A.É.M., V.M.S.C., dossier 775.1, notes sur la livraison des bois, 1855-1856).

<sup>51</sup> A.É.M., registre des résolutions du conseil communal de la Ville de Mons, séance du 22 février 1856.

<sup>52</sup> A.É.M., V.M.S.C., dossier 775.1, note de journées pour démonter l'échafaudage du château, 1860.

<sup>53</sup> A.C.R.M.S.F., dossier « Mons 2.71 », lettre de la C.R.M. à l'administration communale de Mons, 8 décembre 1860 ; lettre de l'administration communale de Mons à la C.R.M., 4 mars 1861.

<sup>54</sup> *Idem*, lettre de l'administration communale de Mons à la C.R.M., 4 mars 1861.



Fig. 3.- Appel à soumission pour la fourniture des bois de l'échafaudage du beffroi de Mons, 1861.

© A.É.M., V.M.S.C., dossier 775.2.

bois de Sapin du Nord (pièces de charpente et poutrelles) nécessaires au renouvellement d'une partie de l'échafaudage employé à la restauration du beffroi (fig. 3)<sup>55</sup>. Cette année-là, d'importantes livraisons de bois, englobant 84,492 m<sup>3</sup> pour un total de 3.170,82 francs (soit 2.027,81 pour les matériaux et 1.143,01 pour la main-d'œuvre) attestent d'un développement conséquent de la structure<sup>56</sup>. Par après, les données font malheureusement défaut. En 1865, sur proposition de Charles-François Sury qui précise que *le moment est favorable pour obtenir le prix le plus avantageux des bois*<sup>57</sup>, une grande partie des matériaux et du matériel est mis en vente publique par l'administration communale<sup>58</sup>, par le biais du notaire Degand<sup>59</sup>.

Jean-Baptiste-Vincent Cousin-Duchâteau et Jean-Joseph Greuse demeurent les entrepreneurs principaux de cette aventure pour ce qui retourne de la livraison des bois et de leur mise en œuvre. On peut néanmoins citer l'intervention, plus ponctuelle, d'un autre marchand de bois dénommé Loiseaux. On remarque des commandes annuelles de ferrures et ancrages, de clous et de pointes<sup>60</sup>. Le détail d'une facture du serrurier Jules Fontaine précise la nature des ferrailles employées à l'échafaudage, probablement au cours des années 1851-1852 : il s'agit d'étriers, de tirants, de clavettes et de flatts (?)<sup>61</sup>.

Notons que le démontage de l'échafaudage du 5 avril au 14 juillet 1860 est lui aussi documenté par un état des ouvriers, ce qui permet d'appréhender la composition des équipes dévolues à un tel travail. Au cours des sept premières semaines (5 avril-19 mai), celles-ci se composent majoritairement de neuf individus, soit sept manœuvres et deux charpentiers<sup>62</sup>. S'ensuivent trois semaines (21 mai-12 juin) au cours desquelles l'équipe est réduite à quatre ou cinq individus, soit trois manœuvres et un ou deux charpentier(s) et enfin, cinq semaines avec trois personnes, soit deux manœuvres et un charpentier<sup>63</sup>. On remarque par ailleurs qu'au cours des travaux des années précédentes, le charpentier Jean-Joseph Greuse est rémunéré à plusieurs reprises pour le montage des pierres<sup>64</sup> et que la *manœuvre des échafaudages* s'effectue de concert avec les tailleurs de pierres<sup>65</sup>, ce qui sous-entend un travail collaboratif bien compréhensible entre ces deux corps de métier<sup>66</sup>.

<sup>55</sup> A.É.M., V.M.S.C., dossier 775.2, appel à soumission pour la fourniture de bois de sapin pour l'échafaudage du beffroi, 28 mars 1861.

<sup>56</sup> *Idem*, dossier 775.1, compte de Jean-Joseph Greuse, 1861.

<sup>57</sup> *Idem*, dossier 775.2, lettre de Charles-François Sury à l'administration communale de Mons, 14 mars 1865.

<sup>58</sup> A.É.M., registre des résolutions du conseil communal de la Ville de Mons, séance du 6 mai 1865.

<sup>59</sup> A.É.M., V.M.S.C., dossier 775.2, lettre de Charles-François Sury à l'administration communale de Mons, 14 mars 1865.

<sup>60</sup> A.C.R.M.S.F., dossier « Mons 2.71 », compte sommaire des dépenses faites pour la restauration de la tour du château à Mons, jusqu'au 31 décembre 1855 ; A.É.M., V.M.S.C., dossier 775.1, lettre de Charles-François Sury à l'administration communale de Mons, 13 décembre 1855.

<sup>61</sup> A.É.M., V.M.S.C., dossier 775.2, notes sur le coût de l'échafaudage, non datées.

<sup>62</sup> Excepté la première semaine, au cours de laquelle l'équipe comprend quatre manœuvres et deux charpentiers.

<sup>63</sup> A.É.M., V.M.S.C., dossier 775.1, note de journées pour démonter l'échafaudage du château, 1860.

<sup>64</sup> A.C.R.M.S.F., dossier « Mons 2.71 », état indicatif des travaux exécutés pour la restauration du beffroi de Mons, 19 novembre 1853.

<sup>65</sup> *Idem*, compte sommaire des dépenses faites pour la restauration de la tour du château à Mons, jusqu'au 31 décembre 1855.

<sup>66</sup> En 1849, c'est à un ardoisier que revient la tâche de réparer les échafaudages existants sur le chantier de l'église Saint-Martin à Liège.

Fig. 4.- Démolition de la porte de Bertaimont à Mons, vers 1861-1862. Les échafaudages du beffroi sont visibles à l'arrière-plan.

© IRPA-KIK, Bruxelles.



Fig. 5.- Ce dessin de l'architecte Charles-François Sury représente-t-il l'échafaudage du beffroi ?

© A.É.M., V.M.S.C., dossier 775.2.



Les échafaudages du beffroi sont immortalisés sur une photographie prise durant la démolition des fortifications montoises, en face de la porte de Bertaimont en cours de démantèlement, en 1861-1862 (fig. 4). Le cliché ne permet pas d'approfondir la structure. Tout au plus peut-on y deviner les longues perches verticales, les boulines successifs et, peut-être, des pièces qui pourraient s'apparenter à des aisseliers ou des croix de saint André. À ce titre, notons qu'un croquis de Charles-François Sury dessiné à la suite d'un brouillon de cahier des charges pour la confection de l'échafaudage du beffroi représente une structure charpentée dotée de tels organes (aisseliers). Peut-être s'agit-il d'un détail de l'ouvrage (fig. 5) ? Certains documents comptables laissent sous-entendre la diversité et le caractère complexe de cet échafaudage ; en effet, on y retrouve des poutrelles, des sablières, des gitages, des croix de saint André, des contrefiches, des moises, des chaines, des mainils, des arbalétriers, des blochets, des sommiers ou encore des poussarts<sup>67</sup>. Ces documents ayant été rédigés de la main de l'architecte Charles-François Sury, pour rappel issu d'une lignée de maîtres-charpentiers, on peut présumer de leur exactitude. Gageons que des photographies inédites puissent à l'avenir permettre d'appréhender plus finement la structure et l'articulation de ces pièces.

<sup>67</sup> A.É.M., V.M.S.C., dossier 775.2, notes brouillonnes anonymes, non datées ; dossier 775.1, compte de Jean-Joseph Greuse, 1856.

## L'église Saint-Loup à Namur (1862-1867)

En 1861, l'architecte Théophile Fumière met sur pied une double étude visant la reconstruction complète ou la restauration partielle de la façade de l'église Saint-Loup à Namur, dont l'état de dégradation inquiète les autorités publiques depuis des dizaines d'années. Ces deux solutions sont respectivement chiffrées à 137.000 et 57.000 francs<sup>68</sup>. Le ministre de la justice demande alors à la Commission royale des Monuments de départager les deux projets<sup>69</sup>. L'institution opte pour le moins dispendieux, mais précise qu'il ne sera pas possible de connaître le coût exact des opérations avant de mettre la main à l'œuvre et de réaliser une expertise plus détaillée à l'aide d'un échafaudage *ad hoc*<sup>70</sup>. Ce dernier est achevé en août 1862<sup>71</sup>.

De cette structure, qui doit être *suffisamment solide pour la démolition et la reconstruction de la façade*<sup>72</sup>, peu de données émergent dans les archives : les matériaux sont fournis par le marchand de bois Jacobs-Muys, demeurant à Sainte-Croix, tandis que la construction est assurée par les entrepreneurs Victor Blanpain de Marcinelle et Nicolas Joseph Golenvaux, maître-menuisier à Namur, l'ensemble coûtant 9.661,85 francs<sup>73</sup>. La pose de cet échafaudage révèle une façade particulièrement meurtrie par le temps, si bien qu'une intervention lourde est finalement privilégiée. Le chantier ne débute toutefois qu'au printemps 1865, après plusieurs années d'âpres débats sur le financement des opérations, le choix des matériaux et les modes d'entreprise<sup>74</sup>, ainsi que de multiples plaintes de la fabrique qui voit pourrir sur place son investissement<sup>75</sup>.

À l'ouverture des hostilités, l'ouvrage est complété par l'architecte Ladislas Degreny et l'entrepreneur Isidore Evrard, ce qui porte son coût à 15.542,74 francs. Il comprend une *cheminée destinée aux manœuvres*, dont l'usage n'est pas précisé<sup>76</sup>, ainsi qu'une plateforme établie dans le prolongement de la nef centrale, à hauteur du faîte de la toiture, où est positionnée une grue à engrenage manipulée par deux hommes. L'échafaudage comprend des ferrures, garde-corps, lisses, croix de saint André, entretoises, poutrelles, etc., des éléments typiques des grands échafaudages de l'époque<sup>77</sup>. Le cahier des charges stipule que

<sup>68</sup> A.É.N., A.P.Culte, dossier 894, lettre du gouverneur de Namur à la C.R.M., 23 avril 1862 ; A.C.R.M.S.F., dossier « Namur 1.6 », notes de l'administration communale, 19 novembre 1861.

<sup>69</sup> A.C.R.M.S.F., dossier « Namur 1.6 », lettre du curé Colot à Jules Dugniolle, 8 mai 1862.

<sup>70</sup> *Idem*, lettre de la C.R.M. au gouverneur de Namur, 30 avril 1862.

<sup>71</sup> *Idem*, lettre de la C.R.M. au ministre de la justice, 12 août 1862.

<sup>72</sup> A.É.N., archives ecclésiastiques, dossier 2355, compte-rendu de la séance de la fabrique du 22 février 1861 et du 6 août 1862.

<sup>73</sup> Ces derniers attenteront d'ailleurs un procès à la fabrique d'église au cours des années suivantes en raison du non-versement des impayés, l'institution se révélant incapable de répondre financièrement à ce devoir (A.É.N., A.P.Culte, dossier 894, lettre du conseil de fabrique à un destinataire non précisé, 23 décembre 1863 ; lettre du curé Colot au gouverneur de Namur, 20 septembre 1864 ; A.É.N., archives ecclésiastiques, dossier 2355, comptes-rendus de la séance du conseil de fabrique des 31 mars 1865 et 26 août 1866).

<sup>74</sup> Nous publierons sous peu un article dédié à cet épisode de la vie de l'église.

<sup>75</sup> A.C.R.M.S.F., dossier « Namur 1.6 », lettre de la fabrique au ministre de la justice, 5 juillet 1863 ; lettre de la C.R.M. au gouverneur de Namur, 28 juillet 1863 ; lettre du curé Colot à la C.R.M., 26 janvier 1864 ; A.É.N., A.P.Culte, dossier 894, lettre du gouverneur de Namur au ministre de la justice, 17 juillet 1863.

<sup>76</sup> Peut-être s'agit-il de la même structure visible sur l'échafaudage contemporain de la façade occidentale de l'église Notre-Dame à Dinant (cf. *infra*, p. 111) ?

<sup>77</sup> A.C.R.M.S.F., dossier « Namur 1.6 », cahier des charges pour l'entreprise des travaux, 28 juin 1864 ; lettre de l'administration provinciale à la C.R.M., 21 mai 1867 ; devis du parachèvement des échafaudages, 22 juin 1864.

l'entrepreneur doit assurer lui-même la structure contre les incendies, et s'engage à racheter celle-ci à la fin des opérations pour la moitié de sa valeur d'achat, ce qui sera fait (7.771,37 francs)<sup>78</sup>.

### ***L'église Saint-Martin à Liège – la tour occidentale (1868-1871)***

Au cours de l'été 1868, un impressionnant échafaudage d'environ 37 m de haut est érigé contre les versants ouest et sud de la tour occidentale de l'église Saint-Martin à Liège. La structure doit permettre un reparalementage drastique des maçonneries jusqu'à une hauteur correspondant au faîte de la nef, ainsi qu'une reconstruction totale de la partie sommitale de la tour, démontée à cette occasion. Elle doit donc présenter *une grande solidité pour permettre la démolition du revêtement extérieur et sa reconstruction*<sup>79</sup>. L'échafaudage est déplacé peu avant ou au cours de l'hiver 1869-1870 sur le flanc nord de la tour, à en croire un rapport d'inspection de l'architecte-dirigeant Évariste Halkin (1815-1870)<sup>80</sup>. Une fois ces opérations achevées, les bois sont démontés, stockés dans un dépôt au cours de l'hiver 1870-1871 et ensuite, revendus après trois années de bons et loyaux services<sup>81</sup>. Ces échafaudages sont documentés par la comptabilité générale de la fabrique, mais surtout par le témoignage du fabricant Nicolas Rigo qui, en janvier 1872, relate son travail de long en large dans un précieux rapport adressé à ses collègues<sup>82</sup>. En outre, ils sont immortalisés sur

Fig. 6.- Les échafaudages de la tour de l'église Saint-Martin à Liège, vers 1868-1869.

© IRPA-KIK, Bruxelles.



<sup>78</sup> *Idem*, notes anonymes, non datées.

<sup>79</sup> A.G.R., M.J.Culte, dossier 3274, lettre de Nicolas Rigo au conseil de fabrique de Saint-Martin à Liège, 6 janvier 1872.

<sup>80</sup> *Idem*, rapport d'Évariste Halkin, 16 avril 1870. Sur l'architecte, consulter : BAUDRY Antoine, « Vie et mort d'un projet de tour occidentale (...) », 2019, p. 282.

<sup>81</sup> Une partie des bois est néanmoins conservée en prévision de la restauration de la nef et des collatéraux.

<sup>82</sup> A.G.R., M.J.Culte, dossier 3274, lettre de Nicolas Rigo au conseil de fabrique de Saint-Martin à Liège, 6 janvier 1872. En l'absence de référence, les données proviennent de ce document.

plusieurs photographies prises depuis le boulevard de la Sauvenière et la place de la République française (fig. 6<sup>83</sup>). On peut y apercevoir le beffroi des cloches, offert à la vue des passants suite à l'arasement des maçonneries, et protégé au cours des travaux par des planchettes, ce qui lui délivre un aspect trompeur de cabane de chantier et lui attire les moqueries des Liégeois<sup>84</sup>.

Grâce au rapport de Nicolas Rigo, les tractations préalables à la commande des échafaudages sont connues. La rareté de tels témoignages mérite d'être soulignée et invite au développement. Parallèlement à la démolition de la partie sommitale de la tour, entamée le 15 juin 1868, l'architecte Évariste Halkin dessine la structure et approche des maîtres charpentiers *connus* afin que ces derniers soumissionnent pour la main-d'œuvre. Plusieurs propositions comprises entre 8.200 et 9.000 francs sont reçues, mais sont toutefois écartées en raison de leur caractère onéreux et d'une suspicion de collusion sur les prix. Par après, un candidat émerge : le maître-charpentier Andrien, domicilié au Faubourg d'Amercœur, qui accepte la mission à raison de 25 francs le mètre cube mis en œuvre, pour une évaluation globale d'environ 3.000 francs. De son côté, Nicolas Rigo, qui se réserve le droit *de procurer le bois nécessaire, ainsi que les broches en fer, les étriers, etc.*<sup>85</sup>, contacte plusieurs négociants. Un accord est alors passé avec le plus avantageux, soit le marchand Alexandre Mercier, domicilié à Ouffet, qui peut fournir 127 à 128 m<sup>3</sup> de bois à 55 francs l'unité<sup>86</sup>. Une fois ces commandes passées et conformément aux conditions imposées aux entrepreneurs, l'ouvrage est exécuté et réceptionné en deux mois et dix jours<sup>87</sup>. Il *fait l'admiration de toutes les personnes compétentes*, précise Nicolas Rigo.

Le coût de l'ouvrage est ventilé en quatre postes principaux. Le marchand de bois Alexandre Mercier est rémunéré 6.356,54 francs et 1.784,31 francs. À cela s'ajoute la participation, nettement plus modeste, d'un certain Werson, rémunéré 243,2 francs pour avoir livré des vernes en sapin. Peut-être s'agit-il d'un sous-traitant du premier, ou bien, d'une commande d'appoint. Le sieur Andrien, quant à lui, perçoit une somme de 3.149,25 francs pour la main-d'œuvre. Enfin, les serruriers Laguesse et Warnant-Renonprez sont respectivement rétribués 387,9 et 670,83 francs pour avoir réalisé et livré des *ferailles*<sup>88</sup>. Le coût total

---

<sup>83</sup> Pour la seconde illustration, se référer au cliché n° 1113983 conservé au Musée de la Vie wallonne.

<sup>84</sup> *Cette partie [sommitale] enlevée, il fallut garantir la charpente du beffroi contre les intempéries. A cet effet on l'entoura de quatre cloisons en planches surmontées d'une toiture provisoire et recouverte en plaques de zinc, assujetties par des lattes fortement clouées. Cette construction, malgré les prévisions contraires et les plaisanteries des gens qui en jugeaient à distance, résista, pendant deux étés et trois hivers, aux orages et aux ouragans qui éclatèrent, à diverses reprises, avec une force peu commune.*

<sup>85</sup> L'intéressé précise également que *je mettrai en outre à la disposition de l'entrepreneur les échelles et notre petit cabestan avec deux manœuvres pour monter les poutres.*

<sup>86</sup> Nicolas Rigo ne précise pas le biais par lequel il entre en rapport avec les marchands. Pour Alexandre Mercier, il écrit que celui-ci *venait d'établir un chantier en cette ville*. Notons par ailleurs que l'entrepreneur se révèle d'abord frileux, *parceque, disait-il, on devait souvent attendre fort longtemps le paiement des fournitures faites aux établissements publics, mais lorsque j'eu pris l'engagement, comme je l'avais fait près des autres, de le payer dans la huitaine de la livraison dûment vérifiée et acceptée, il consentit à me fournir.*

<sup>87</sup> Les conditions imposent deux mois pour la confection.

<sup>88</sup> A.F.É.S.M.L., dossier VII.A.1, compte particulier des recettes et dépenses pour la reconstruction de la tour St Martin à Liège, entrées des 24 juillet, 4 novembre, 24 décembre et 31 décembre 1868.

de la structure comprenant matériaux et main-d'œuvre se chiffre donc *a minima* à 12.592,13 francs, soit 43,13 % des 29.162,53 francs de frais totaux cette année-là<sup>89</sup>. Comme énoncé ci-dessus, une grande partie des bois est revendue le 8 avril 1871 pour 1.841,1 francs, à un destinataire non précisé.

Notons par ailleurs que Nicolas Rigo évoque les mesures de protection déployées sur les échafaudages en vue de protéger les ouvriers : *Un plancher, formé de solides madriers, fut placé au sommet de l'échafaudage pour recevoir les ouvriers, puis un deuxième et enfin un troisième, à mesure qu'ils descendaient et cela de manière à ce qu'il y eut toujours immédiatement au dessus des travailleurs, deux planchers superposés pour les abriter contre les pierres qui pourraient se détacher de la muraille dénudée ; des madriers furent en outre relevés sur le devant de ces planchers pour y retenir ces pierres et les empêcher de venir atteindre les manœuvres travaillant au pied de l'échafaudage. Par surcroit de précaution j'avais en outre fait établir un 4me plancher au dessus de ces derniers ouvriers. Ces précautions n'ont pas été inutiles si l'on en juge par la grande quantité de pierres qui seront arrêtées, particulièrement à l'étage supérieur.*

Conformément à ce que révèlent les photographies prises pendant les travaux, les platelages ne sont pas systématiques sur l'ensemble de l'ouvrage, mais déployés uniquement aux hauteurs où la main est à l'œuvre, ce qui permet une économie d'argent et de poids bien compréhensible. Ces mêmes illustrations offrent un aperçu de la



*Fig. 7.- Vestiges de l'échafaudage dressé entre 1863 et 1865 contre le mur-pignon sud du transept de l'église Saint-Martin à Liège.  
Photographie W. Damry. © Musée Wittert ULiège.*

<sup>89</sup> Son coût pourrait par ailleurs être supérieur à cette somme. En effet, d'autres fournitures de bois sont effectuées par les sieurs Andrien et Werson au cours de cette période, mais la comptabilité générale ne précise pas leur destination, qui pourrait être multiple : échafaudages, ateliers, fermetures et toitures provisoires, couverture du beffroi, etc.

structure : un échafaudage de pied, composé de hautes perches verticales solidarisées par des moises. Ces perches sont situées en léger retrait des maçonneries et reliées à ces dernières par des boulins. Ces derniers sont plus importants à l'arase des murs, à l'instar de l'échafaudage établi contre le mur-pignon du bras sud du transept de l'église quelques années plus tôt (fig. 7), ou encore, de celui dressé contre la façade occidentale de l'ancienne abbatale de Saint-Hubert<sup>90</sup>. L'ensemble est rigidifié par d'imposantes croix de saint André couvrant systématiquement une travée et deux niveaux de platelage. Des liens diagonaux sont visibles à l'angle sud-ouest. Pour autant que le laissent supposer les clichés, des perches obliques semblent épauler les parties basses de l'ouvrage. De tels contrebutements, quoique d'une facture et d'une articulation certainement différente, s'observent également sur les échafaudages dressés contre la tour occidentale et le bras nord du transept de l'église Notre-Dame à Walcourt dans le dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle (fig. 8-9)<sup>91</sup>. Cet épaulement se justifie probablement par la hauteur imposante de l'ouvrage ainsi que par la nature des travaux qui s'y effectuent. Enfin, on notera la présence d'une plinthe de protection sur le premier platelage, mesure qui contraste avec la hardiesse de l'échelle déployée dans l'angle sud-est.



Fig. 8.- Restauration du transept nord de l'église Notre-Dame à Walcourt, dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle (vers 1889 ?).  
© IRPA-KIK, Bruxelles.



Fig. 9.- Restauration de la tour de l'église Notre-Dame à Walcourt, dernière décennie du XIX<sup>e</sup> siècle.  
© IRPA-KIK, Bruxelles.

<sup>90</sup> Cf. *supra*, p. 97.

<sup>91</sup> JOSIS-ROLAND Françoise, 1971, p. 99-103.

### ***L'église Notre-Dame à Dinant (1863-1878)***

En 1863, un fort échafaudage de 35 mètres de hauteur, qui est combiné de façon à pouvoir servir également pour la restauration des autres parties du monument, est érigé contre le flanc nord de la tour septentrionale de l'église Notre-Dame à Dinant<sup>92</sup>. À compter de cette date, l'échafaudage sera déplacé à de multiples reprises ; il fera le tour du bâtiment jusqu'à l'arrêt des restaurations vers 1893<sup>93</sup>. Si l'ouvrage est abondamment illustré par des photographies anciennes en raison de l'attrait touristique et du caractère pittoresque de la ville, il demeure cependant assez peu documenté par les sources comptables et textuelles. Ces dernières délivrent néanmoins de menues informations de première importance, notamment pour la période comprise entre 1863 et 1876.

L'auteur des plans et des dessins de cet imposant ouvrage n'est autre que Lambert Hayne<sup>94</sup>, le conducteur et surveillant des travaux du chantier de restauration<sup>95</sup>. L'identité de l'entrepreneur à qui est confiée l'exécution de l'ouvrage demeure quant à elle inconnue : *C'est un entrepreneur des plus honorables qui a fournit et construit non seulement l'échaffaudage, mais encore les ateliers et autres accessoires que le trésorier a compris sous le poste global de 9691fr91 centimes. Cet entrepreneur, habitant Dinant, a reçu ses paiements par la Banque Henry Libert*<sup>96</sup>.

Le prix avancé dans ce courrier doit être nuancé car, lors de sa séance du 10 août 1872 destinée à faire le point sur les problèmes de comptabilité du chantier, la Commission royale des Monuments déclare que les échaffaudages [ont été] payés 7000 f au lieu de 9000 f. Il est vrai que l'atelier est compris dans ce dernier chiffre<sup>97</sup>. Quoiqu'il en soit, il s'agit d'une somme importante pour un début de chantier. Les coûts liés à l'entretien et les déplacements de la structure ne sont pas renseignés par la suite, si ce n'est par un courrier de 1875, qui affirme que 12.000 francs ont été injectés dans les échafaudages depuis le début des opérations<sup>98</sup>.

Les nombreuses photographies prises entre 1863 et 1875 offrent un bel aperçu de l'ouvrage et de ses déplacements (fig. 10-16). L'échafaudage de pied comprend au moins douze niveaux et est fort similaire aux précédents : perches verticales en retrait des maçonneries, moises, boulins, platelages. On note un contreventement réalisé à l'aide

<sup>92</sup> A.É.N., A.P.Culte, ancien dossier 25039, lettre de la C.R.M. au ministre de la justice, 21 novembre 1863 ; dossier 312, lettre du bureau des marguilliers au gouverneur de Namur, 11 février 1863.

<sup>93</sup> Sur ce chantier tumultueux, consulter : BAUDRY Antoine, 2015, p. 31-72.

<sup>94</sup> Hayne ou Haine.

<sup>95</sup> A.G.R., M.J.Culte, dossier 4260, notes anonymes, non datées ; A.É.N., A.P.Culte, dossier 317, procès-verbal de la séance de la C.R.M. du 10 août 1872.

<sup>96</sup> *Idem*, lettre de Henri Pierlot au ministre de la justice, 7 mars 1873.

<sup>97</sup> A.É.N., A.P.Culte, dossier 317, procès-verbal de la séance de la C.R.M. du 10 août 1872.

<sup>98</sup> *Idem*, lettre de Henri Pierlot à Marique, 23 février 1875. Un courrier précise d'ailleurs que lors du remontage de l'échafaudage contre le portail occidental et le flanc sud de la façade au cours de l'hiver 1871-1872, l'ouvrage est renforcé et complété (A.G.R., M.J.Culte, dossier 4260, lettre de Jules Jacques Van Ysendyck à la C.R.M., 13 janvier 1873).



Fig. 10-11.- L'église Notre-Dame à Dinant, vers 1865-1868.

© IRPA-KIK, Bruxelles.



d'imposantes croix de saint André ou de liens obliques traversant plusieurs niveaux et travées. La plupart des platelages bénéficie de barrières de protection. Notons que dans l'angle de l'échafaudage enveloppant la tour sud s'observe une structure verticale qui pourrait s'apparenter à une protection spécifique ou une descente de déchets de construction (fig. 12 et 16).

L'aspect matériel de l'échafaudage ne transparait pas dans les archives du chantier. Tout au plus, des courriers de 1875 précisent que la structure est en bois de sapin<sup>99</sup> et comporte des *ferrures et ancrages*, à l'instar des autres ouvrages observés jusqu'à présent. Les ancrages boulonnés aujourd'hui situés au revers de la façade occidentale (fig. 17), dans les étages supérieurs des deux tours, alignées et régulièrement espacées d'environ 2 m, constituent manifestement un vestige de la fixation des boulins susmentionnés servant à maintenir les perches et à poser les platelages.

En réalité et ce, de manière quelque peu surprenante, il ne s'agit pas du seul vestige de ce *fort échafaudage* encore conservé dans l'église de nos jours. Un courrier au contenu excessivement précieux nous le renseigne. Le 9 février 1876, Charles Houba, curé-doyen de l'église, écrivait au directeur général des cultes que : *Nous avons absolument besoin pour les échaffaudages de l'intérieur, des poutres de sapin, qui étaient à l'extérieur et qui deviendront, vers juin ou juillet, la charpente neuve d'au dessus des basses nefs du pourtour ou ambulacre du chœur*<sup>100</sup>. *Cette partie est perdue, et doit être faite complètement neuve. Et bien nous la ferons avec ces bois qui nous serviront nécessairement pour les échaffaudages de l'intérieur, après avoir servi à l'extérieur*<sup>101</sup>.

<sup>99</sup> Cf. *infra*, p. 110.

<sup>100</sup> Déambulatoire.

<sup>101</sup> A.G.R., M.J.Culte, dossier 4260, lettre de Charles Houba au directeur des cultes, 9 février 1876.

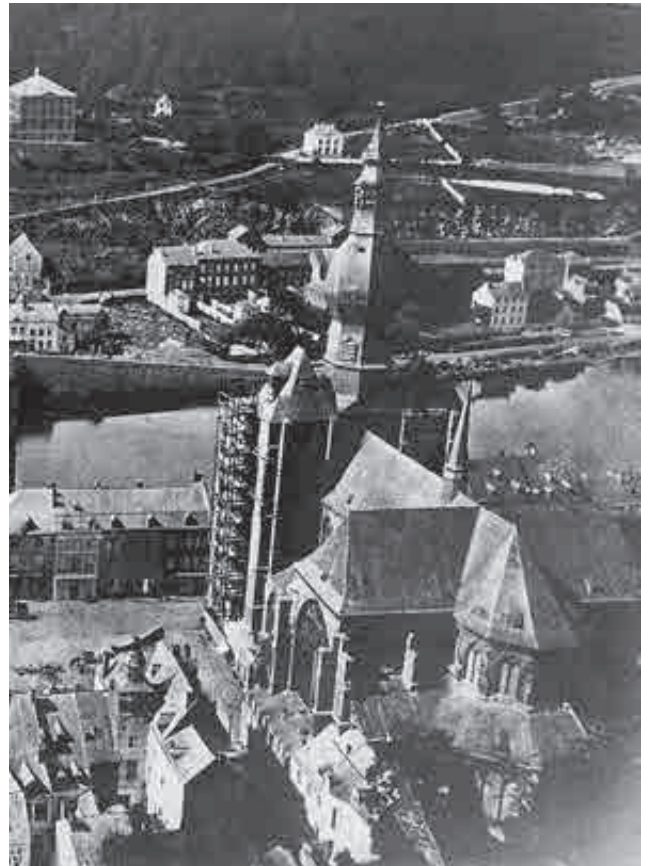


Fig. 12-14.- L'église Notre-Dame à Dinant, vers 1868-1871.  
© IRPA-KIK, Bruxelles.

Fig. 15-16.- L'église Notre-Dame à Dinant, vers 1868-1871.

Photographie Armand Dandoy. Collection privée (15). © IRPA-KIK, Bruxelles (16).

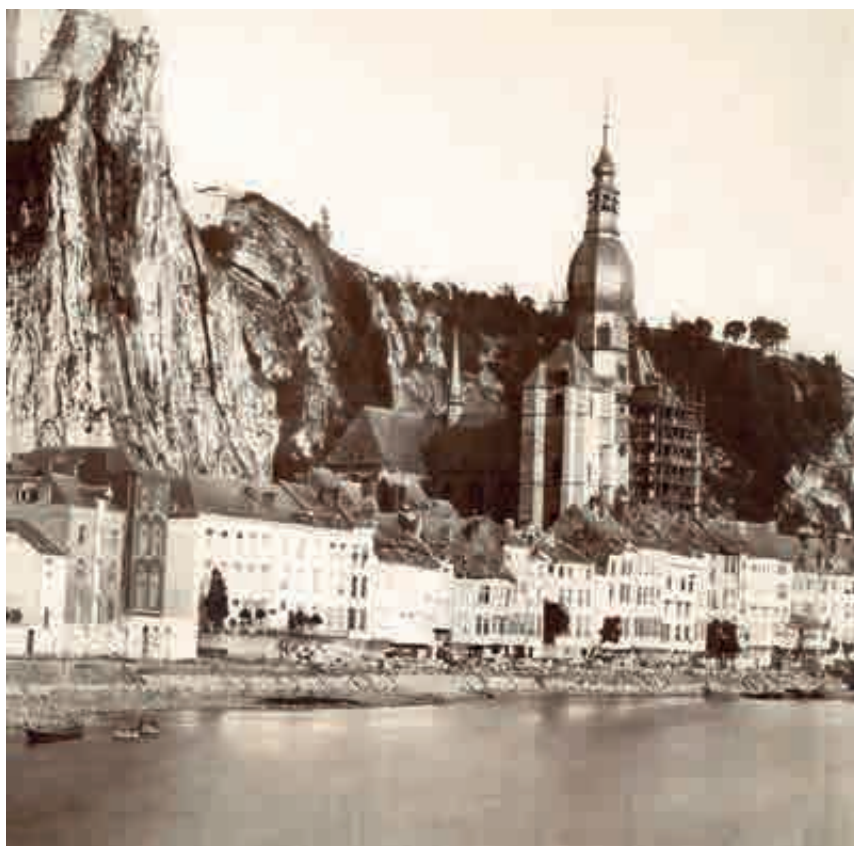


Fig. 17.- Vestiges de l'échafaudage érigé contre la façade de l'église Notre-Dame à Dinant entre 1863 et 1871 : des ancrs boulonnées dans les étages des tours. © Antoine Baudry.

Le chantier de restauration de l'église dinantaise est alors arrêté depuis plusieurs années et témoigne d'une situation économique désastreuse faisant suite à une mauvaise gestion financière des subsides octroyés. L'économie est dès lors de mise et se concrétise, comme le stipule l'architecte Auguste Van Assche (1826-1907<sup>102</sup>), par le réemploi de tous les matériaux viables<sup>103</sup>. Les échafaudages placés à l'extérieur du monument, et dont un courrier affirme en 1875 qu'ils pourrissent et subissent des dégâts<sup>104</sup>, ce que confirme par ailleurs le témoignage d'un habitant de la ville<sup>105</sup>, sont alors démontés et remontés à l'intérieur de l'édifice pour en débadigeonner les parements – sans l'accord de la Commission royale des Monuments. L'objectif avoué de la manœuvre est alors de fournir du travail aux ouvriers durant la saison rigoureuse. Mais la démarche peut également se comprendre comme une volonté de préserver les bois et, peut-être, de les sécher pendant un an en prévision de leur utilisation dans les combles du déambulatoire.

Si les charpentes de l'église ont brûlé en août 1914, les combles du déambulatoire ont néanmoins été préservés de la catastrophe, comme l'a révélé une étude archéologique de la chapelle de la compagnie des Anglais, menée par les archéologues de la Région wallonne en 2013-2014. Les nombreux réemplois signalés dans cet espace, de même que la présence de résineux<sup>106</sup>, laissent croire qu'une partie des bois mis en œuvre dans les combles du déambulatoire provient effectivement des échafaudages établis en 1863 contre la façade occidentale du monument. À l'aune de ces nouvelles données, une étude de terrain ciblée se révélerait des plus pertinentes pour appréhender la matérialité de ces (très) précieux éléments...

Notons que si ce réemploi peut paraître aussi rare que singulier, il ne demeure pas un cas isolé. Au palais des Princes-Évêques à Liège, l'idée avait déjà été avancée, en 1842, d'utiliser une partie des échafaudages *considérables & fort coûteux*<sup>107</sup> employés pour la reconstruction d'une voûte écroulée, afin de réaliser un nouveau plancher à l'intérieur du monument. Une telle pratique s'observe également en France, sur les chantiers d'Eugène Viollet-le-Duc<sup>108</sup>.

Plusieurs photographies renseignent que les échafaudages établis au cours des années suivantes peuvent présenter des compositions différentes que celle précédemment observée. Ainsi, l'ouvrage dressé contre les maçonneries supérieures des parties orientales en 1876-1878 (fig. 18) doit s'adapter à une configuration des lieux peu évidente en raison du déambulatoire et de la falaise proche<sup>109</sup>. Les perches verticales

<sup>102</sup> Sur l'architecte, consulter : MAERE René, 1936, col. 131-132 ; COOMANS Thomas, 2006, p. 374.

<sup>103</sup> BAUDRY Antoine, 2015, p. 46-58.

<sup>104</sup> A.É.N., A.P.Culte, dossier 317, lettre de Henri Pierlot à Marique, 23 février 1875.

<sup>105</sup> Cf. *infra*, p. 132.

<sup>106</sup> VERBEEK Marie, HARDY Carole, DOPERÉ Frans, FRAITURE Pascale, CREMER Sarah, DE GROOTE Estelle, STUYCK Sofie, 2015, p. 279-280 ; VERBEEK Marie, HARDY Carole, GOEMAERE Éric, DOPERÉ Frans, DE GROOTE Estelle, STUYCK Sofie, CREMER Sarah, FRAITURE Pascale, 2016, p. 148.

<sup>107</sup> A.É.L., Ponts et Chaussées, dossier 4217, lettre anonyme au directeur de l'enregistrement des domaines de Liège, 14 septembre 1842.

<sup>108</sup> TIMBERT Arnaud, 2013, p. 158.

<sup>109</sup> Plusieurs contreforts du chœur s'appuient d'ailleurs directement sur le promontoire.



*Fig. 18.- Restauration des parties orientales de l'église Notre-Dame à Dinant entre 1876 et 1878.*

*Photographie Ferdinand Massange de Louvrex. © Province de Liège – Musée de la Vie wallonne, MVW 1025842-2047.*

prennent appui dans les combles du déambulatoire (sur une sablière ?) et sont épaulées par des perches obliques elles-mêmes solidarisées. Une tour s'observe sur le flanc nord ; sans doute est-elle employée pour hisser matériels et matériaux. La sécurité, quant à elle, est moins à l'honneur qu'avant, sinon à l'intersection du chœur et du transept, où la main est peut-être à l'œuvre. Les échafaudages érigés contre le mur-gouttereau du bas-côté sud de la nef entre 1883 et 1885 (fig. 19<sup>110</sup>) ainsi que contre le flanc nord de la tour nord après cet épisode (fig. 20) arborent quant à eux une structure plus classique. On notera cependant que le premier possède un étage sommital restreint et renforcé – peut-être pour abriter un engin de levage ? – tandis que le second ne lésine pas avec les lisses de sécurité.

<sup>110</sup> Sur cette structure, voir également les clichés n° 1016141-186 et 1016235-183 au Musée de la Vie wallonne.

*Fig. 19.- Restauration des murs-gouttereaux méridionaux de la nef de l'église Notre-Dame à Dinant, vers 1883-1885.*

*Photographie Ferdinand Massange de Louvrex. © Province de Liège – Musée de la Vie wallonne, MVW 1016235-182.*



*Fig. 20.- Restauration du flanc nord de la tour nord de l'église Notre-Dame à Dinant, dernière quinzaine du XIX<sup>e</sup> siècle.*  
*Photographie Ferdinand Massange de Louvrex. © Province de Liège – Musée de la Vie wallonne, MVW 1025836-2024.*

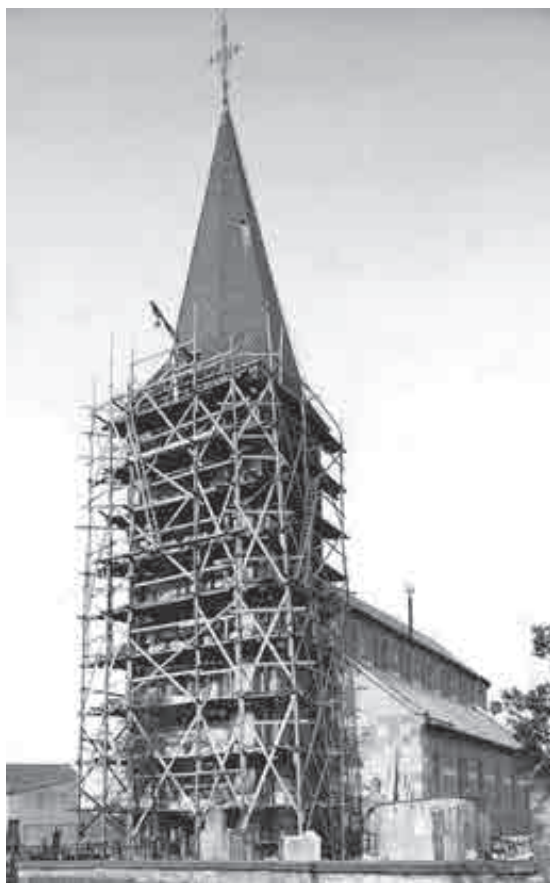


Fig. 21-22.- Restauration de la tour de l'église Notre-Dame à Fontenelle, vers 1892.  
© IRPA-KIK, Bruxelles.

### **L'église Notre-Dame à Fontenelle (1892)**

Modeste chapelle érigée durant les Temps modernes, l'église Notre-Dame à Fontenelle est intégralement reconstruite entre 1874 et 1878. Dès 1883, des courriers dénoncent des vices de construction dans la tour, infiltrée par les eaux pluviales ; il faut restaurer la flèche et rejointoyer les parements. Cette opération est réalisée en 1892<sup>111</sup>. À cette occasion, deux photographies immortalisent les échafaudages dressés contre les parties occidentales de l'église (fig. 21-22). Ces deux clichés relativement détaillés permettent d'appréhender la structure de cet ouvrage, que ne renseigne malheureusement aucune archive à ce jour.



Fig. 23.- Système de levage installé dans l'angle nord-ouest de la tour de l'église Saint-Jean-Baptiste à Namur, probablement vers 1891.

© A.É.N., A.P.S.J.B.N., dossier 291.

L'échafaudage, qui contrairement aux précédents n'est pas destiné à de lourds travaux de reappareillage, comporte plusieurs hautes perches verticales irrégulièrement espacées. Ces perches, constituées de plusieurs pièces distinctement aboutées, sont régulièrement solidarisiées aux maçonneries par des boulins et des ancrs sur lesquelles sont disposés les platelages (notamment dans l'angle sud-ouest), eux-mêmes composés de plusieurs longues planches épaisses. L'ensemble est rigidifié par des croix de saint André et des moises qui participent à la protection des ouvriers. On note l'aménagement de très longues échelles en saillie, dont l'assise consiste en une planche posée sur les boulins, ainsi que

<sup>111</sup> Pour l'histoire de cette construction, se référer à : A.C.R.M.S.F., dossier « Walcourt 1.2 » ; A.É.N., A.P.Culte, dossier 453.

l'installation d'une poulie de levage dans les combles de la tour. Cette dernière pratique est des plus courante ; déjà observée à Saint-Hubert<sup>112</sup>, elle se rencontre par exemple lors de la restauration de la tour de l'église Saint-Jean-Baptiste à Namur l'année précédente (fig. 23)<sup>113</sup> et se devine sur certains chantiers de restauration mosans des Temps modernes<sup>114</sup>.

### **La cathédrale Notre-Dame à Tournai (1895-1896)**

En 1895-1896, un important échafaudage est dressé contre la tour Marie-Pontoise de la croisée du transept de la cathédrale Notre-Dame à Tournai. La structure doit permettre la restauration des charpentes, des toitures et peut-être un reparalementage des maçonneries<sup>115</sup>. À l'instar du cas précédent, elle est documentée par plusieurs photographies très détaillées, ce qui compense partiellement le manque d'archive (fig. 24-26).



L'ouvrage diffère quelque peu des précédents, dans la mesure où il constitue un échafaudage de pied indépendant, c'est-à-dire non ancré, à double rangée de perches : une première au ras de la maçonnerie et une seconde en retrait, des boulines et des moises solidarisant l'ensemble. Les perches sont constituées de bois de section rectangulaire, aboutés à l'aide de boulons. Leurs parties basses traversent la toiture de la chapelle des prières où un système a dû être mis en place pour les soutenir – peut-être une sablière ? Des croix de saint André et des liens obliques renforcent ponctuellement les travées. Deux platelages permettent de circuler au sommet de la tour et au pied de la flèche ; ils sont dotés d'un garde-fou garni de croix de saint André et de plinthes pour éviter la chute d'ardoises. À la différence du cas précédent, les échelles sont situées à l'intérieur de la structure. On notera que la zone où un ouvrier met la main à l'œuvre est particulièrement protégée.



Fig. 24-26.- Restauration d'une des tours de la croisée du transept de la cathédrale de Tournai, vers 1895-1896.  
© IRPA-KIK, Bruxelles.

<sup>112</sup> Cf. *supra*, p. 97.

<sup>113</sup> A.C.R.M.S.F., dossier « Namur 1.3 », lettre de la C.R.M. au ministre de la justice, 9 mai 1891.

<sup>114</sup> BAUDRY Antoine, 2017, p. 458.

<sup>115</sup> Voir : A.C.R.M.S.F., dossier « Tournai 1.3 » ; DELÉHOUZÉE Laurent, 2016, p. 55-56.

# Essai de synthèse

## *Objectifs, gestion et réflexions sur l'emploi des échafaudages*

Les échafaudages employés sur les grands chantiers de restauration poursuivent plusieurs objectifs qui impactent leurs aspects aussi bien matériels, structurels, logistiques que financiers. En effet, ces structures sont mises en œuvre pour permettre aux ouvriers, architectes et experts d'accéder à tous les parements d'une maçonnerie et des toitures et ce, pour effectuer des tâches multiples : réaliser un diagnostic sanitaire plus précis que lors du devis initial<sup>116</sup>, prendre des gabarits pour reproduire à l'identique certaines pierres<sup>117</sup> et enfin, mettre la main à l'œuvre. Les échafaudages sont également conçus pour assurer le maintien des maçonneries lors des travaux délicats de reparation, probablement par le biais de renforts en bois reposant ou s'appuyant sur les platelages, les boulins et les perches. Enfin, ils doivent permettre le levage des blocs neufs et anciens, tout comme leur stockage provisoire et leur déplacement. Pour ces raisons, *ils doivent être extrêmement solides et importants, ils sont donc très coûteux*<sup>118</sup>. Cet usage se distingue des chantiers plus modestes, que pour rappel nous n'approfondissons pas, où des structures plus légères pouvaient être mobilisées (fig. 27-31)<sup>119</sup>. Par ailleurs, il contraste avec certaines traditions des architectes-restaurateurs français, à en croire quelques récentes recherches dédiées au sujet<sup>120</sup>. En effet, les grands échafaudages belges ne font pas usage des « sapines » et des « équipes » indépendantes vouées au levage des matériaux, alors que certaines photographies attestent pourtant de leur présence sur les chantiers de construction en Belgique (fig. 32). Ce choix est-il contraint par des législations communales relatives à la voirie publique ? On notera toutefois l'aménagement de « tour » servant manifestement au levage des matériaux sur les échafaudages des parties orientales de l'église Notre-Dame à Dinant en 1876-1878 (fig. 18) et de l'église Saint-Charles Borromée à Anvers dans le premier tiers

---

<sup>116</sup> Le devis initial des travaux de restauration est d'ordinaire effectué avant l'établissement des échafaudages car ces derniers doivent être budgétisés lors des négociations préliminaires. Les praticiens rappellent d'ailleurs souvent aux autorités publiques que les coûts des travaux ne pourront qu'être revus à la hausse lorsque les échafaudages seront posés. Voir : BAUDRY Antoine, *Intervenir sur les édifices historiques (...)*, 2021.

<sup>117</sup> En particulier lorsque l'ornementation est abondante, comme à Saint-Loup et Saint-Aubain à Namur (A.C.R.M.S.F., dossier « Namur 1.1 », lettre d'Emmanuel Cels au conseil de fabrique de la cathédrale de Namur, 3 août 1880).

<sup>118</sup> *Il arrive fréquemment que l'on se voit forcé de maintenir les parements extérieurs et les pierres en général pour éviter des accidents et pour empêcher les démolitions de s'étendre au-delà de la partie dont on poursuit la restauration ; les échafaudages doivent donc servir à la fois à descendre et à monter les pierres et à maintenir la construction, ils doivent être extrêmement solides et importants, ils sont donc très coûteux, la restauration ne marchant que très lentement, ils se détériorent beaucoup* (A.G.R., M.J.Culte, dossier 4260, lettre de Jules Jacques Van Ysendyck à la C.R.M., 25 juin 1872). Un discours similaire est tenu en 1861-1862 pour l'échafaudage à employer en vue de restaurer la façade de l'église Saint-Loup à Namur (A.É.N., archives ecclésiastiques, dossier 2355, séance du conseil de fabrique, 22 février 1861) et pour le grand échafaudage de la tour de l'église Saint-Martin à Liège en 1868-1870 (A.G.R., M.J.Culte, dossier 3274, lettre de Nicolas Rigo au conseil de fabrique de Saint-Martin à Liège, 6 janvier 1872).

<sup>119</sup> A.G.R., M.J.Culte, dossier 4260, lettre de Henri Pierlot au ministre de la justice, 7 mars 1873 ; A.C.R.M.S.F., dossier « Liège 1.9 », notes anonymes, non datées.

<sup>120</sup> Voir à ce sujet : TIMBERT Arnaud, 2017, p. 205-210.



Fig. 27.- Restauration de l'église de Papeleux, 1969.  
© Province de Liège – Musée de la Vie wallonne, MVW 1101198-001-01.



Fig. 30.- Restauration de l'église Saint-Vincent à Cherain, vers 1954.  
© IRPA-KIK, Bruxelles.



Fig. 28-29.- Modeste échafaudage employé pour la restauration de l'église Sacré-Cœur et Saint-Jean-Baptiste à Roloux, vers 1923.  
© IRPA-KIK, Bruxelles.



Fig. 31.- Vestiges de l'échafaudage ayant servi à démolir le mur-gouttereau du collatéral sud de la nef de l'église Saint-Christophe à Liège, vers 1875-1876.  
© Liège, Centre d'Archives et de Documentation de la C.R.M.S.F., fonds de la C.R.M.S.F., dossier « Liège 1.18 ».

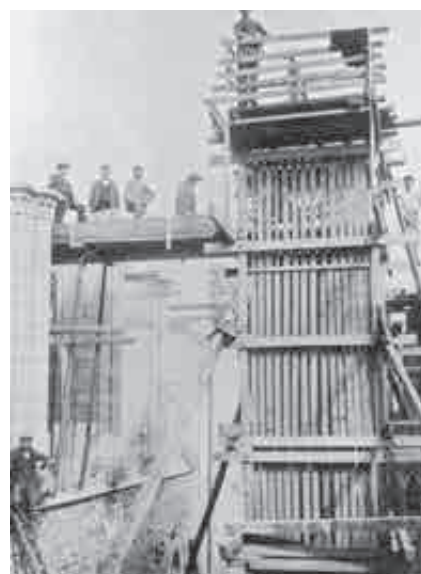


Fig. 32.- Une équipe, ou sapine, sur le chantier de construction de l'abbaye de Maredret, vers 1904.  
© IRPA-KIK, Bruxelles.

du XX<sup>e</sup> siècle<sup>121</sup>. Sans doute l'exiguïté des abords de ces édifices (îlot urbain dense, falaise proche) ainsi que la configuration des structures à restaurer (chœur à déambulatoire pour Dinant) justifient-elles le recours à de tels ouvrages.

<sup>121</sup> Cf. *infra*, fig. 39.

Le coût élevé des échafaudages et leur « ampleur restreinte »<sup>122</sup> amènent souvent les architectes-dirigeants ou les experts chargés du suivi du projet ou du chantier à opérer une réflexion sur la stratégie adéquate à adopter. Faut-il profiter des échafaudages dressés contre une partie d'un monument pour y effectuer tous les ouvrages, mêmes ceux jugés secondaires ou strictement ornementaux, pour ainsi être quitte d'une zone et opérer une économie substantielle sur les déplacements des structures ou, au contraire, se borner aux travaux confortatifs les plus urgents et reporter les travaux ne mettant pas la sécurité de l'édifice en porte-à-faux<sup>123</sup> ? Dans un contexte financier souvent constitué d'une ressource immédiate insuffisante et d'un horizon prévisionnel incertain, les vues sont partagées, en opposition et aucune doctrine ne semble être arrêtée à l'échelon national. Ce choix, bien qu'étant soumis à divers contrôles, demeure propre à la situation particulière de chaque site. La tension entre une volonté d'optimisation à long terme et un pragmatisme à court terme est de mise et se voit alimentée par des considérations économiques et sécuritaires. Notons par ailleurs que ces échafaudages sont souvent *combinés* (agencés, aménagés, articulés) pour permettre un développement utile à moindre coût, comme sur les chantiers de l'église Notre-Dame à Dinant et du beffroi de Mons.

La gestion de ces échafaudages apparaît d'autant plus délicate que leurs bois, soumis aux rudesses du climat et à l'alternance des saisons pendant des années, peuvent se détériorer rapidement, obligeant ainsi le chantier à renouveler progressivement les parties périlicantes et entraînant en corollaire une augmentation des coûts de la restauration<sup>124</sup>. Ainsi, les courriers alertent souvent les pouvoirs politiques, qui tiennent entre leurs mains les cordons de la bourse, sur le pourrissement et la dégradation des échafaudages lorsque les chantiers se sclérosent<sup>125</sup>. En 1856 par exemple, l'architecte Charles-François Sury, évoquant l'église Sainte-Waudru à Mons, précise que : *Si les travaux de restauration, actuellement en voie d'exécution doivent être interrompus pendant la campagne prochaine, il en résulterait d'abord que tout le matériel composant les échafaudages devant rester exposé à l'intempérie de l'air, se détériorera sans utilité aucune, et qu'on sera forcé, lorsqu'on devra s'en servir d'y faire des réparations dispendieuses*<sup>126</sup>. En 1872, alors

---

<sup>122</sup> En 1856, l'architecte Charles-François Sury précise que les échafaudages à dresser pour la restauration de l'église Sainte-Waudru à Mons ne peuvent avoir qu'un *développement* restreint, soit le *contour* d'un contrefort, et devront être déplacés cinq fois (A.G.R., M.J.Culte, dossier 2661, église de Ste Waudru à Mons, devis estimatif des travaux urgents et indispensables restant à faire pour la conservation de cet édifice, 8 juin 1856). La situation est analogue à Saint-Martin à Liège (cf. *supra*, p. 98).

<sup>123</sup> La question est fréquemment posée et anime certaines discussions autour des chantiers de restauration de la cathédrale des Saints-Michel-et-Gudule à Bruxelles, de la cathédrale Notre-Dame à Tournai, ainsi que des églises Notre-Dame à Dinant, Notre-Dame-et-Saint-Domitien à Huy, Saint-Pierre à Hastière, Saint-Pierre à Saint-Hubert et Saint-Jean-Baptiste à Namur. Pour les détails, se référer à : BAUDRY Antoine, *Intervenir sur les édifices historiques (...)*, 2021.

<sup>124</sup> En 1852, il faut par exemple restaurer les échafaudages de l'église Saint-Jacques à Liège (A.C.R.M.S.F., dossier « Liège 1.2 », lettre de la C.R.M. au ministre de la justice, 21 décembre 1852).

<sup>125</sup> Lors de la restauration de la cathédrale Saint-Aubain à Namur, l'architecte Emmanuel Cels fait remarquer qu'au plus les travaux se dérouleront rapidement, au moins les échafaudages perdront de leur valeur matérielle, incluant dès lors ce facteur dans sa stratégie d'intervention (A.C.R.M.S.F., dossier « Namur 1.1 », fiche signalétique des travaux, 19 janvier 1883 ; note anonyme à monsieur Rousseau, non datée ; lettre de la C.R.M. à Emmanuel Cels, 29 mai 1883 ; lettre d'Emmanuel Cels à la C.R.M., 30 mai 1883).

<sup>126</sup> A.G.R., M.J.Culte, dossier 2661, rapport de Charles-François Sury, 17 juillet 1856.

que les travaux de restauration de l'église Saint-Georges à Limbourg sont bloqués, la fabrique se plaint du pourrissement des échafaudages dressés contre le portail occidental et s'inquiète qu'il faille les renouveler après l'hiver<sup>127</sup>. Ces faits ne sont pas rares, dans la mesure où ils s'observent régulièrement sur d'autres chantiers<sup>128</sup>.

Notons que l'installation de ces échafaudages impose le dégagement des abords des monuments<sup>129</sup>, ceinturés par diverses demeures au fil des siècles, pour des raisons techniques, économiques et sécuritaires évidentes, ce qui n'est pas sans avoir de lourdes conséquences sur la bonne marche des opérations. À Dinant, le chantier de restauration de l'église Notre-Dame est régulièrement sclérosé par les longues et coûteuses procédures judiciaires visant l'expropriation des bâtisses enclavées entre les contreforts de la façade occidentale de 1855 à 1871 – la dernière expropriation d'une maison lovée contre le bras sud du transept, *l'immeuble Raulin*, ne sera effectuée qu'en 1890. Ces démarches, qui accompagnent le chantier, sont difficiles à anticiper correctement en raison des fluctuations budgétaires et entraînent inexorablement des retards. Ces derniers participent à la dégradation des échafaudages et obligent souvent les architectes à opérer des travaux improvisés. En 1871 par exemple, alors qu'une maison établie au pied de la tour sud de l'ancienne collégiale dinantaise entrave toute manœuvre, les échafaudages sont démontés et placés contre le portail occidental *pour en préparer et en étudier la restauration*<sup>130</sup>, notamment en réalisant une série de moulages<sup>131</sup>, alors que la restauration du portail ne sera effectuée qu'une vingtaine d'année plus tard. Nous l'avons vu, en 1875-1876, l'architecte Auguste Van Assche fera remonter les échafaudages à l'intérieur de l'église, pour ainsi éviter leur dégradation, confiant par la même occasion aux ouvriers le soin de débadigeonner l'édifice, alors que l'opération n'est pas avalisée par la Commission royale des Monuments<sup>132</sup>.

La gestion des échafaudages apparaît donc comme des plus délicates eu égard aux imprévus du chantier, aux contraintes techniques, aux restrictions budgétaires, aux prévisions difficiles et aux problèmes que pose leur conservation, des facteurs qui la plupart du temps s'enchevêtrent dans une même réalité. Ne l'oublions pas : c'est à l'aune de ces nombreux défis, relevés avec panache, qu'il convient en partie d'estimer les restaurations du XIX<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>127</sup> A.C.R.M.S.F., dossier « Limbourg 1.1 », lettre de Théodore-Joseph Devroye à la C.R.M., 26 mai 1872. Un courrier similaire concerne le portail occidental de l'église Sainte-Waudru à Mons en 1868, dont les échafaudages pourrissent depuis six années (A.C.R.M.S.F., dossier « Mons 1.1 », lettre de la C.R.M. au conseil de fabrique, 11 décembre 1872).

<sup>128</sup> Ainsi, à Sainte-Croix à Liège en 1846, Saint-Loup à Namur en 1863 ou encore Notre-Dame à Dinant en 1875 (A.É.N., A.P.Culte, dossier 317, lettre de Henri Pierlot à Marique, 25 février 1875 ; A.C.R.M.S.F., dossier « Liège 1.11 », lettre de la C.R.M. au ministre de la justice, 13 août 1846 ; A.C.R.M.S.F., dossier « Namur 1.6 », lettre du conseil de fabrique de Saint-Loup à Namur au ministre de la justice, 5 juillet 1863).

<sup>129</sup> D'autres raisons sont mobilisées pour dégager ces édifices. Elles touchent aux mœurs, à la sécurité publique, à la circulation ou encore à l'esthétique du site (isoler pour monumentaliser).

<sup>130</sup> A.É.N., A.P.Culte, ancien dossier 25041, rapport des membres correspondants, 12 juillet 1871.

<sup>131</sup> A.C.R.M.S.F., dossier « Dinant 1.1 », rapport de Jules Jacques Van Ysendyck, 25 novembre 1871.

<sup>132</sup> Cf. *supra*, p. 113.

## Coûts et propriété matérielle

La question de la propriété des échafaudages ne se pose pas pour les édifices communaux tels les beffrois de Mons et de Tournai, dont les restaurations sont effectuées en régie par la Ville. Pour ce qui est des églises, dans la plupart des cas observés<sup>133</sup>, les échafaudages sont achetés par la fabrique qui en demeure propriétaire. Le concours financier de la Commune, de la Province et de l'État demeure néanmoins indispensable pour assurer l'achat, dans un court délai, de structures si onéreuses<sup>134</sup>. Des exceptions existent cependant. Ainsi, les échafaudages utilisés pour la restauration de la cathédrale Saint-Aubain à Namur en 1887-1889 demeurent la propriété de l'entrepreneur, pour des raisons que nous ignorons. Déjà en 1862-1863, lorsqu'il est question de renouveler la couverture et les châssis du dôme, les courriers indiquent que l'ouvrage souhaité est si complexe qu'il serait préférable qu'il appartienne à l'entrepreneur<sup>135</sup>.

Une telle situation offre plusieurs avantages. D'une part, elle assure au chantier de disposer des structures souhaitées dans les temps les plus opportuns, les échafaudages n'étant pas inféodés au bon vouloir d'un entrepreneur ou d'un corps de métier, mais chevillés au site sur lesquels ils sont déployés. D'autre part, elle permet d'éviter des conflits si plusieurs entrepreneurs sont appelés à restaurer un édifice de manière concomitante ou successive, ou si l'ouvrage subit des dommages imprévus à la suite de travaux s'éternisant, situation habituelle au XIX<sup>e</sup> siècle. En corollaire de ces deux facteurs, des économies substantielles peuvent donc être réalisées à court, moyen et long termes, en se procurant des matériaux qui devront certes être entretenus et progressivement renouvelés au fil du temps<sup>136</sup> mais surtout, en évitant d'onéreuses locations auprès d'entrepreneurs.

Ainsi, lors de la restauration de l'église Sainte-Waudru à Mons en 1846, l'architecte tournaisien Bruno Renard, œuvrant pour la Commission royale des Monuments, se plaint du devis dressé par l'architecte de la ville et auteur de projet Charles-François Sury, car celui-ci comprend une location d'échafaudage à un entrepreneur : *nous remarquons à la première catégorie, la construction d'un échafaudage au portail de l'église<sup>137</sup> dont les bois retourneraient à l'entrepreneur ; et pour la moins value desquels il lui serait alloué une somme de huit mille francs. Plus loin article 2 des réparations au pourtour<sup>138</sup> il est dit, que l'entrepreneur pourra faire usage des bois provenant du portail de l'église, pour la moins value desquels il lui sera compté une somme de trois mille cinq cent francs. Voilà*

<sup>133</sup> Saint-Martin et Sainte-Croix à Liège, Notre-Dame à Dinant, Saint-Loup et Saint-Aubain à Namur, Saint-Pierre à Saint-Hubert.

<sup>134</sup> Cf. *infra*, p. 122-123. Cette aide entre par ailleurs dans les prérogatives de ces administrations. A.C.R.M.S.F., dossier « Dinant 1.1 », rapport de Léopold Schoonejans, 20 novembre 1863 ; dossier « Namur 1.6 », lettre du curé Colot à la C.R.M., 26 janvier 1864 ; dossier « Namur 1.1 », lettre d'Emmanuel Cels au conseil de fabrique de la cathédrale de Namur, 3 août 1880 ; lettre d'Emmanuel Cels à la C.R.M., 30 mai 1883 ; A.É.N., A.P.Culte, dossier 894, lettre du curé Colot au ministre de la justice, 3 octobre 1862 ; lettre du gouverneur de Namur au bureau des marguilliers de Saint-Loup à Namur, 30 octobre 1864.

<sup>135</sup> A.C.R.M.S.F., dossier « Namur 1.1 », lettre anonyme au gouverneur de Namur, 17 août 1863 ; lettre de Ladislav Degreny à la C.R.M., 14 octobre 1863.

<sup>136</sup> Cf. *infra*, p. 123-130.

<sup>137</sup> Le portail occidental.

<sup>138</sup> Il pourrait s'agir du déambulatoire.

*donc des échafaudages dont les matériaux appartiennent à l'entrepreneur qui couteront une somme de onze mille cinq cent francs. L'échafaudage du beffroy de Tournai à 44 mètres d'élévation, il est construit avec la plus grande solidité, ses bois et ses fers appartiennent à la ville et il n'a pas coûté six mille francs<sup>139</sup>. Si le reste du devis ressemble à cette partie que nous venons de juger par analogie, il doit s'y trouver de graves erreurs<sup>140</sup>.*

Les échafaudages constituent un coût conséquent pour le chantier, une épreuve financière particulièrement impactante, d'une part lors de l'achat initial des matériaux et de leur mise en œuvre, d'autre part, lors de leurs entretiens et de leurs déplacements ultérieurs<sup>141</sup>. Nous l'avons aperçu, la comptabilité, qu'elle soit générale ou détaillée, compte tenu de son imprécision descriptive, ne permet cependant que rarement d'en apprécier les coûts exacts ; les approximations suffisent néanmoins pour être convaincu de leur caractère dispendieux : à Tournai, l'échafaudage du beffroi constitue 24,16 % des dépenses réalisées entre 1844 et 1847 (7.372,34/30.504,04 francs). À Mons, celui du beffroi établi en 1851 constitue, pour cette année, 40 % des dépenses (8.633,46/21.580,30 francs). Un constat similaire peut être dressé pour l'échafaudage de la tour de l'église Saint-Martin à Liège en 1868, dont le coût s'élève cette année-là à 43,13 % des dépenses totales (12.592,13/29.162,53 francs). Quant à l'ouvrage déployé pour restaurer la façade de l'église Saint-Loup à Namur, il a coûté 15.542,74 francs, pour des travaux chiffrés à environ 112.840,41 francs, soit 13,77 % du coût total de la restauration<sup>142</sup>. Il n'est donc pas étonnant de constater l'existence d'un marché de seconde main et de seconde vie (réemplois, locations, reventes), par ailleurs parfois exigé par les cahiers des charges.

### **Matériaux, techniques, approvisionnements et main-d'œuvre**

À en croire les études de cas envisagées, le sapin constitue l'essence principale employée pour la confection des échafaudages en Belgique au XIX<sup>e</sup> siècle. Le bois semble majoritairement être importé des rives de la Baltique, si l'on se réfère aux nombreux qualificatifs *du nord*, *de Riga* ou encore *de Russie* présents dans les documents comptables et la correspondance administrative. Cette filière spécifique, connue depuis la fin de la période médiévale et solidement ancrée depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle dans nos régions, connaît effectivement un succès retentissant à partir des années 1850 dans le vaste domaine de la construction<sup>143</sup>. Dans son courrier daté du 9 avril 1845 (cf. annexe 1), le négociant anversois N. Josson précise d'ailleurs qu'un certain gabarit d'esparre de sapin du Nord est [celui] *que l'on emploie généralement pour échafaudages*, passage qui tend à confirmer une habitude déjà bien établie.

<sup>139</sup> Notre approche du beffroi de Tournai confirme ces dires.

<sup>140</sup> A.C.R.M.S.F., dossier « Mons 1.1 », lettre de Bruno Renard au ministre de la justice, non datée.

<sup>141</sup> Leur caractère onéreux est régulièrement évoqué dans les B.C.R.A.A., puisqu'ils englobent une partie notable des fonds alloués à certains chantiers, comme lors de la restauration de la tour de la cathédrale Saint-Bavon à Gand ou de celle de la façade de l'église Notre-Dame-Saint-Pierre à Gand (B.C.R.A.A., t. 4, p. 412 ; t. 11, p. 476).

<sup>142</sup> Le prix de revente, soit 7.771,37 francs, est décompté du total.

<sup>143</sup> VANDENABEELE Louis, BERTELS Inge, WOUTERS Ine, « Baltic shipping marks (...) », 2016, p. 159-160.



Fig. 33.- Restauration de l'église Sainte-Marie-Madeleine à Tournai durant l'entre-deux-guerres.

© IRPA-KIK, Bruxelles.

Le sapin indigène, ou du moins qualifié *du pays*, peut également être sollicité. On note également l'utilisation de *bois blanc*, terminologie désignant peut-être du peuplier destiné à des structures légères, ainsi que du chêne et du hêtre, dans des proportions toutefois plus anecdotiques<sup>144</sup>. On ignore si ces essences étaient destinées à un usage spécifique.

Les filières d'approvisionnement diffèrent quant à elles selon les chantiers. Mobilisons, pour l'exemple, trois commandes réalisées en 1844. À Saint-Hubert, les arbres sont coupés dans la commune, ce qui explique la présence de nombreux scieurs de long sur le chantier de l'église Saint-Pierre. À Sainte-Croix à Liège, les bois sont commandés aux scieries mécaniques de Sclessin, débités aux dimensions exactes à l'usine et livrés sur le chantier par le biais de la Meuse. Quant à Saint-Martin à Liège, dont la proximité géographique avec l'église précédente aurait pu faire croire à un schéma analogue, il n'en est rien : les bois sont commandés aux fournisseurs anversois Josson et acheminés à Liège par le biais du chemin de fer. Ces données laissent apparaître combien il importe de ne pas généraliser des schémas sur la base d'un cas correctement documenté, même à l'échelle d'une ville<sup>145</sup>. Quant aux essences « minoritaires », les documents font aujourd'hui défaut pour comprendre leur filière. Excepté pour Saint-Hubert, la provenance de ces bois n'est jamais précisée – on notera que ceux-ci sont toujours livrés par des acteurs locaux, ce qui ne garantit en rien une provenance locale.

Il faut également noter l'usage, bien compréhensible au demeurant, de renforts métalliques, souvent qualifiés globalement de *fer*, de *ferailles* ou encore de *ferrures* par les sources comptables. Il s'agit principalement d'ancres, de tirants, d'étriers, de clavettes et de boulons. Ces éléments métalliques poursuivent deux objectifs. D'une part, solidariser et renforcer entre elles les diverses pièces de charpenterie (fig. 33). D'autre part, encastrer l'échafaudage dans la maçonnerie du bâti pour ainsi stabiliser la structure, en proie à des vents violents et soumis à d'importantes charges. Lors d'opérations plus modestes, ces ancres peuvent directement servir à établir des platelages (fig. 34-35).

Sur les photographies prises au cours de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, souvent plus précises ou plus rapprochées, il est néanmoins fréquent de constater des bois ligaturés dans des échafaudages modestes (fig. 36). Sans doute cette pratique était-elle aussi de mise sur les grands chantiers au XIX<sup>e</sup> siècle, pratique par ailleurs courante dans l'échafaudage traditionnel. Clous et pointes demeurent quant à eux légion pour fixer le matériel.

Enfin, au moins en deux occasions, d'autres matières sont apparues dans les comptabilités, probablement à des fins protectrices envers les intempéries : le goudron et le plomb<sup>146</sup>.

<sup>144</sup> Du hêtre est présent dans la comptabilité de l'église Sainte-Croix en 1844 mais sa destination n'est pas précisée.

<sup>145</sup> L'organisation des chantiers de restauration en Belgique au XIX<sup>e</sup> siècle reste fluctuante en fonction des cas, à l'instar des chantiers médiévaux et modernes.

<sup>146</sup> Le cahier des charges de Saint-Loup stipule que les bois – mais sans préciser s'il s'agit des échafaudages – doivent être enduits avec du *goudron dit de Stockholm* appliqué bouillant.



Fig. 34.- Restauration de la tour de l'église Notre-Dame à Fontenelle, vers 1892.  
© IRPA-KIK, Bruxelles.



Fig. 35.- L'église Saint-Lambert à Beho, restauration du XX<sup>e</sup> siècle.  
© IRPA-KIK, Bruxelles.

Fig. 36.- Restauration intérieure de l'église Saint-Lambert de Bouvignes, peu après la Première Guerre mondiale.  
Archives de l'abbaye de Leffe. © Abbaye de Leffe.



La structure des grands échafaudages demeure sensiblement identique d'un site à l'autre, du moins, lorsque les travaux impliquent un reparamentage conséquent. De hautes perches de pied placées en retrait des murs, régulièrement espacées, connectées à l'aide de moises et solidarisées aux maçonneries par des ancrs et des boulins sur lesquels sont disposés des *planches praticables* (platelages). Des madriers plus importants peuvent être mis en œuvre pour rigidifier l'ouvrage. L'ensemble est contreventé par des liens obliques ou des croix de saint André qui peuvent aussi bien embrasser une travée et un niveau de platelage (fig. 37-39) qu'en traverser plusieurs (fig. 40). Des perches obliques peuvent venir épauler les parties basses de la structure, bien que cette pratique ne soit pas systématique ; peut-être dépend-t-elle des règlements communaux sur l'utilisation de la voirie ? Quant à l'ancrage au sol, il n'est visible sur aucune iconographie ancienne. Un traité de charpenterie de 1852 précise que les perches sont enfoncées dans la terre et consolidées à l'aide de pierres, de plâtre ou de mortier – en somme, une pratique usuelle dans l'échafaudage traditionnel ; des sablières peuvent également être mobilisées<sup>147</sup>. D'autres solutions ont certainement dû être mises en œuvre ; à ce titre, le traité de charpenterie stipule qu'*En bonne construction, un échafaudage doit être simple, solide et proportionné en tout à l'usage auquel on le destine (...) leurs combinaisons peuvent varier à l'infini, selon la nature des réparations à faire, le poids des matériaux, le nombre des ouvriers, et la disposition des localités.*



Fig. 37.- Restauration du flanc sud de la cathédrale Saint-Paul à Liège, début du XX<sup>e</sup> siècle.

© Province de Liège – Musée de la Vie wallonne, MVW 1030231-3107.

<sup>147</sup> BAUD Anne, BERNARDI Philippe, HARTMANN-VIRNICH Andreas et alii, 1996, p. 79-84 ; *De la charpente (...)*, 1852, p. 126-129.

Fig. 38.- Restauration de la tour de la cathédrale Saint-Paul à Liège, début du XX<sup>e</sup> siècle.  
Collection de l'auteur.



Fig. 39.- Restauration de l'église Saint-Charles Borromée à Anvers, premier tiers du XX<sup>e</sup> siècle ?  
© IRPA-KIK, Bruxelles.



Fig. 40.- La restauration de l'église Notre-Dame-de-la-Chapelle à Bruxelles, vers 1865 ?  
© IRPA-KIK, Bruxelles.

Notons qu'excepté les aboutements avérés par les iconographies anciennes, aucune archive ne précise quels assemblages étaient employés ou si le recours à des marques d'assemblages était une pratique usuelle. À ce titre, le cahier des charges de l'échafaudage du beffroi de Mons fait laconiquement appel aux habitudes du métier : *La charpente (...) sera proprement et solidement assemblée et travaillée dans toute la perfection possible, d'après les meilleurs principes de la charpenterie*<sup>148</sup>. Sur les photos détaillées de l'échafaudage de la cathédrale de Tournai, dont il faut souligner le caractère tardif et certaines évolutions pour le XIX<sup>e</sup> siècle, on constate des chevauchements boulonnés. De nombreux assemblages moisés sont également observables sur des échafaudages dressés durant l'entre-deux-guerres (fig. 41). Ces pratiques étaient-elles en vigueur au cours de la période précédente ? On notera que le traité de 1852 précise que les bois d'un échafaudage peuvent être moisés, assemblés à mi-bois ou à tenons et mortaises, mais qu'il faut éviter de *trop découper les pièces, afin qu'elles puissent servir à d'autres usages*<sup>149</sup>. Enfin, remarquons la présence de marques d'assemblages sur des pièces chevauchées et boulonnées de l'échafaudage dressé contre le mur-pignon du bras nord du transept de l'église Notre-Dame à Dinant dans l'immédiat après-guerre (fig. 42). La photographie est un témoin précieux mais on se gardera de généraliser sur ce seul et unique cas.

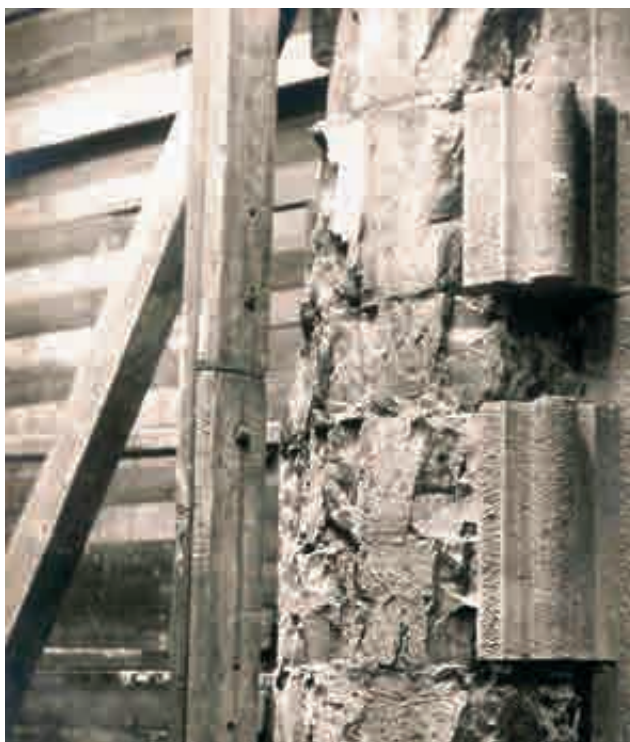


Fig. 41-42.- Détails de l'échafaudage de la restauration de l'église Notre-Dame à Dinant après la Première Guerre mondiale. © Liège, Centre d'Archives et de Documentation de la C.R.M.S.F., fonds de la C.R.M.S.F., dossier « Dinant 1.1 ».

<sup>148</sup> A.É.M., V.M.S.C., dossier 775.2, devis et cahier des charges pour la construction d'un échafaudage devant servir à la restauration de la tour du château, 8 avril 1850 (cf. annexe 2).

<sup>149</sup> *De la charpente (...)*, 1852, p. 128.

Les perches, qui constituent les éléments les plus imposants et les plus difficiles à mettre en œuvre dans un échafaudage, peuvent présenter des gabarits variés. À en croire le catalogue du négociant Josson (cf. annexe 1), les esparres habituellement employées pour ces ouvrages mesurent 50 à 55 pieds de long sur 5 à 6 pouces de diamètre, pour un poids moyen de 200 à 250 kg. Quant aux perches livrées au chantier du beffroi de Mons, leur longueur varie entre 5 et 10,1 m, pour une section de 17 x 28 cm. Le traité de charpenterie susmentionné précise que pour les échafaudages destinés à soutenir des charges considérables, il convient d'utiliser des bois de 21 à 27 cm d'équarrissage.

Les données relatives à la main-d'œuvre demeurent des plus ténues à l'heure actuelle et doivent être manipulées avec prudence. Les archives des restaurations du beffroi de Mons en 1851 et de la tour de l'église Saint-Martin à Liège en 1868 sont suffisamment explicites pour attribuer le dessin des échafaudages aux architectes-dirigeants Charles-François Sury et Évariste Halkin. Le cahier des charges réalisé par l'architecte montois précise d'ailleurs que l'entrepreneur doit se conformer *aux plans, coupes et élévations dressés à cet effet* (cf. annexe 2), preuve que de tels documents existaient<sup>150</sup>. Mais cette tâche peut également être confiée au surveillant et conducteur des travaux, à l'instar de Lambert Hayne sur le chantier de l'église Notre-Dame à Dinant en 1863 et, peut-être, à Libert Bayet et Limonier (père) sur les chantiers de Saint-Martin à Liège et Saint-Pierre à Saint-Hubert en 1844.

La manipulation des bois en vue du montage ou du démontage de la structure nécessite des équipes de manœuvres et de charpentiers rompus à cet exercice que l'on sait délicat<sup>151</sup>. À Sainte-Croix, l'échafaudage établi autour de la tour de croisée du *Westbau* en 1845 requiert la présence d'une équipe composée quotidiennement de quatre à cinq ouvriers qui travaillent sur le site du 3 mai au 14 juin, accumulant 91 journées de labeur<sup>152</sup>. Il s'agit manifestement d'une structure relativement modeste si on la compare au grand échafaudage de la façade occidentale de l'église Saint-Pierre à Saint-Hubert, établie l'année précédente sur un chantier où œuvrent 14 charpentiers et 18 scieurs de long, peut-être mobilisés à d'autres postes également. À Mons, si le montage de l'échafaudage du beffroi en 1851 ne précise ni la main-d'œuvre employée, ni la période au cours de laquelle les travaux sont effectués<sup>153</sup>, le démontage de la structure en 1860 s'effectue en quinze

---

<sup>150</sup> À Saint-Hubert, un courrier de 1843 précise qu'il faut impérativement s'occuper du dessin des échafaudages et de la livraison des bois, mais sans mentionner qui doit en être l'auteur (A.C.R.M.S.F., dossier « Saint-Hubert 1.2 », lettre de la C.R.M. au ministre de la justice, 1<sup>er</sup> décembre 1843).

<sup>151</sup> Se référer au témoignage de Charles-François Sury. Un discours similaire est tenu sur le chantier de restauration de la cathédrale de Bruxelles : *quant au bois, (...) il ne s'agit guère plus que d'échaffaudages, qui exigent des bois de différentes qualités et dimensions, qui varient d'après les échaffaudages à construire, et dont le choix doit rester au maître charpentier, qui doit être seul responsable de la solidité de ces importants travaux, dont la mauvaise construction, ou l'emploi de mauvais matériaux pourrait entrainer de grands malheurs, que nous avons évité jusqu'à présent* (A.G.R., M.J.Culte, dossier 2661, lettre du conseil de fabrique au ministre de la justice, 3 février 1841).

<sup>152</sup> A.F.É.S.C.L., factures 1845.

<sup>153</sup> Seul le cahier des charges précise que les travaux doivent débiter le 1<sup>er</sup> mai, sous peine d'une amende de 50 francs par journée de retard (A.É.M., V.M.S.C., dossier 775.1, cahier des charges pour l'entreprise de la main d'œuvre et pose d'un échaffaudage devant servir à la restauration de la tour du château, 5 juillet 1850).

semaines avec une équipe composée successivement de neuf, quatre-vingt et trois individus. Quant au grand échafaudage de la tour de l'église Saint-Martin à Liège, il est établi en moins de deux mois et dix jours. On note par ailleurs des mentions de collaboration avec d'autres corps de métier lors de la *manœuvre* des échafaudages.

Nous l'avons entraperçu, la fourniture des matériaux, la mise en forme des bois et le montage de l'échafaudage peuvent être effectués selon des schémas administratifs variés ; à Saint-Hubert, c'est la commune qui se charge elle-même de la coupe des bois, par le biais d'un négociant dont n'est connu que le nom, mais le coût relatif à la mise en forme des pièces et leur montage demeure à charge de la fabrique. À Mons, l'administration communale passe par des adjudications publiques et des travaux en régie en fonction des périodes et des opportunités qui se présentent<sup>154</sup>. À Liège, les fabriciens de Sainte-Croix et Saint-Martin, épaulés par leurs architectes, contactent eux-mêmes les entrepreneurs pour dégoter les plus avantageux d'entre eux. Contrairement aux pierres, au plomb et au fer<sup>155</sup>, ces bois ne semblent pas devoir passer obligatoirement entre les mailles d'une procédure négociée en marché public, alors que paradoxalement, ils constituent un poste financier important.

Une fois la construction de l'échafaudage achevée, on remarque que la structure est souvent inspectée par une instance de contrôle ; il peut s'agir de l'architecte communal, de l'architecte provincial, de la Commission royale des Monuments ou encore, de l'Administration des Ponts et Chaussées.

### ***Protection et mesures sécuritaires***

Compte tenu du travail effectué, certaines structures peuvent être déployées afin de garantir la sécurité du monument, des passants et de la main-d'œuvre. Il est cependant rarissime que de tels aspects soient abordés par les archives. Tout au plus peut-on noter l'installation, comme l'indique très clairement le fabricant Nicolas Rigo, de plusieurs niveaux de planchers au-dessus des ouvriers, comprenant des parois pour stopper la chute des pierres, ainsi que l'existence de *plancher[s] préserveur[s] des toitures* tels que mentionnés dans le dossier de restauration de l'église Notre-Dame à Walcourt<sup>156</sup>. Même si leur étude reste à faire, on notera des circulations verticales parfois peu évidentes, comme l'indiquent les photographies des églises Saint-Martin à Liège et Notre-Dame à Fontenelle ; les ouvriers pouvaient cependant arpenter les espaces intérieurs des édifices, moins dangereux.

---

<sup>154</sup> De telles questions se sont également posées pour Saint-Loup à Namur (A.É.N., A.P.Culte, dossier 894, lettre du conseil de fabrique à un destinataire non précisé, 23 décembre 1863).

<sup>155</sup> Pour ces aspects encore mal connus, se référer à : BAUDRY Antoine, « From the drawing to the wall (...) », 2018, p. 413-424 ; BAUDRY Antoine, « The stonemason's workshop (...) », 2019, p. 377-391 ; BAUDRY Antoine, « L'atelier des tailleurs de pierres (...) », 2020, p. 56-86.

<sup>156</sup> A.C.R.M.S.F., dossier « Walcourt 1.1 », restauration de l'église de Walcourt, façade sud, devis-détail-estimatif spécial de quelques-uns des travaux de première urgence, repris du devis de la restauration générale et exécutables en une seule année, 23 septembre 1874. Dans certains cas, comme par exemple celui de l'église Saint-Jean-Baptiste à Namur, les autorités publiques réclament l'installation pressante d'échafaudages pour garantir la sécurité publique autour du monument (A.É.N., A.P.S.J.B.N., dossier 291, lettre de l'administration communale de Namur à la fabrique d'église, 14 avril 1887).

Notons que les cahiers des charges pour une entreprise générale ou particulière (celle de l'échafaudage du beffroi de Mons, par exemple) laissent la question de la sécurité à l'appréciation de l'entrepreneur, qui demeure l'unique responsable en cas d'accident. Aussi celui-ci a-t-il tout intérêt à s'assurer que les mesures adéquates soient prises. L'iconographie ancienne nous renseigne que des plinthes, des barrières, des parois et des garde-fous peuvent être aménagés et participer au raidissement de l'ouvrage. Quant aux platelages, ils semblent relativement robustes. L'aspect sécuritaire devait être d'autant plus strict pour les édifices urbains à deux pas desquels circulent les foules.

Les accidents étaient-ils monnaie courante ou relevaient-ils de l'exception ? La réponse se fait attendre<sup>157</sup>...

### **Réemplois et reventes**

En raison de leur caractère onéreux, une fois les opérations achevées, les échafaudages briguent souvent une seconde jeunesse auprès d'entrepreneurs qui se portent acquéreurs pour leurs matériaux – citons les cas, déjà évoqués, de Saint-Martin à Liège, de Saint-Loup à Namur et du beffroi de Mons et très certainement, du beffroi de Tournai, attendu que l'ouvrage est entreposé dans un magasin. En 1865, la fabrique de l'église Sainte-Croix à Liège perçoit quant à elle une somme, certes modique (140 francs), de la fabrique de l'église Saint-Pholien *pour loyer des échaffaudages*<sup>158</sup>, preuve que de telles structures peuvent s'échanger d'un chantier à l'autre. À ce titre, notons que l'entrepreneur C. Loyens, lorsqu'il termine la restauration de la façade de la cathédrale Saint-Aubain à Namur en 1889, n'hésite pas à demander à la fabrique de l'église Saint-Jean-Baptiste en cette même ville de hâter le marché de la restauration, en précisant que s'il remporte l'adjudication, il pourra réemployer à moindre cout l'échafaudage de la cathédrale<sup>159</sup>. Nous l'avons également souligné pour l'église Notre-Dame à Dinant et le palais des Princes-Évêques à Liège, des pièces d'échafaudages peuvent également être transformées et servir une nouvelle destination – des charpentes et des planchers, le cas échéant.

Pour autant, existe-t-il un marché spécifique de réemploi des échafaudages, avec conservation de la fonction initiale ? Voilà une question qui invite à investiguer plus en détail les chantiers et le monde du bâtiment et des travaux publics au XIX<sup>e</sup> siècle...

---

<sup>157</sup> Au cours de notre recherche doctorale, nous n'avons identifié que très peu d'accidents de chantier impliquant des blessures ou la mort d'ouvriers. La question devrait néanmoins être approfondie. Voir : BAUDRY Antoine, *Intervenir sur les édifices historiques (...)*, 2021.

<sup>158</sup> A.F.É.S.C.L., registre de comptabilité 1859-1865, entrée du 1<sup>er</sup> juillet 1865.

<sup>159</sup> Dans le cas contraire, l'entrepreneur déclare devoir renvoyer son matériel *vu l'approche des mauvais temps*. Dans un courrier ultérieur, l'intéressé déclare : *Je me permets d'attirer votre sérieuse attention sur le prix exceptionnel que j'ai fait attendu que je n'ai rien compté pour l'échafaudage à ériger vu que j'avais les bois sur place et que je possède encore environ 200 mètres carrés de pierre comme il doit en être placé à la réfection de votre église*. L'adjudication n'étant pas effectuée à temps, l'entrepreneur déclinera finalement son offre en raison du coût des échafaudages (A.É.N., A.P.S.J.B.N., dossier 291, lettres de C. Loyens à l'administration communale de Namur et à la fabrique d'église, 25 novembre et 4 décembre 1889).

## Jugements

Si les échafaudages peuvent faire l'admiration des praticiens et des personnes compétentes, à l'instar du grand échafaudage de la tour de Saint-Martin à Liège en 1868-1870<sup>160</sup>, cette impression n'est pas unanimement partagée. En effet, des critiques à leur encontre émanent souvent des fabriciens ou de personnes étrangères au chantier tels que certains journalistes ou férus du patrimoine local, dont l'identité fait malheureusement souvent défaut et le profil, de ce fait, impossible à saisir<sup>161</sup>. Ces individus n'hésitent pas à souligner le caractère disgracieux des échafaudages, qui *obstruent, occultent et défigurent de si beaux et vénérables monuments* et qui, de surcroît, entravent l'exercice du culte et des cérémonies religieuses – sans oublier les bris de vitraux qu'ils provoquent à la suite de manipulations maladroites<sup>162</sup>. Aussi le souhait de les voir disparaître avec diligence est-il souvent exprimé, sinon dénoncé<sup>163</sup>.

Deux exemples sont particulièrement savoureux pour leur puissance illustratrice. Le 25 février 1875, le dénommé Didot de Bruges, las des échafaudages qui ceignent l'église Notre-Dame à Dinant depuis près de douze ans sans interruption, envoie une supplique particulièrement lyrique au gouverneur de la Province de Namur : *Cher gouverneur. J'aime beaucoup Dinant et chaque fois que je traverse son vieux marché je ne puis regarder sans pitié, laissez moi dire sans colère, ce colossal échafaudage destiné à réparer des ruines et qui lui aussi se fait ruine. Devant ces amas de poutres, de planches noircies dans l'immobilité et qui, comme un squelette sans vie étreint de ses bras décharnés, impuissants les tourelles décrépites de notre antique collégiale, les étrangers s'arrêtent et sourient de l'un de ces sourires des cruels reproches qui mettent la rage au cœur*<sup>164</sup>.

<sup>160</sup> Cf. *supra*, p. 106.

<sup>161</sup> Par exemple, les échafaudages de l'église du Sacré-Cœur de Montmartre à Paris font l'objet de moqueries (BENOIST J., 1992, p. 439, cité dans : TIMBERT Arnaud, 2017, p. 210, note 325).

<sup>162</sup> A.G.R., M.J.Culte, dossier 15, lettre de la C.R.M. au ministre de l'intérieur, 10 juillet 1834 ; A.É.N., A.P.Culte, dossier 314, compte-rendu des travaux de reconstruction exécutés à l'église collégiale, pendant l'année 1875.

<sup>163</sup> En 1841, les fabriciens de l'ancienne abbatale de Saint-Hubert, anticipant la venue prochaine du roi, écrivent que *se serait fâcheux que lors de son arrivée le maître autel soit encore obstrué par les échaffaudages qui attendent depuis près d'un an le retour des ouvriers*. En 1874, les fabriciens de l'église Notre-Dame à Dinant prient pour que des subsides soient octroyés au chantier économiquement sclérosé depuis quelques années, *Pour que nous puissions mettre sans retard, la main à l'œuvre, et faire disparaître avant l'hiver les échafaudages qui défigurent notre église et entravent l'exercice du culte*. Deux ans plus tard, ces fabriciens déclarent, à la suite de la reprise des travaux, que les échafaudages de la tour sud *qui masquaient cette partie de l'édifice ont été enlevés*. En 1885, ce sont les fabriciens de l'église Saint-Pierre d'Hastière-par-delà qui se plaignent des travaux invasifs : *cette église se trouve dans un état tout à fait indigne du culte : pas de fenêtres au chœur, pas de pavement ; a l'intérieur des échafaudages, des monceaux de briques et de mortier, des fosses ouvertes à l'emplacement de l'ancienne crypte... etc*. Enfin, lors des travaux de restauration de l'église Saint-Pierre à Huy en 1912, la fabrique d'église s'exclame *Les travaux de restauration sont absolument arrêtés et le service du culte souffre de la présence permanente d'échafaudages inutiles et encombrants* (A.C.R.M.S.F., dossier « Saint-Hubert 1.2 », lettre du conseil de fabrique au ministre de l'intérieur, 6 mai 1841 ; dossier « Huy 1.2 », lettre du conseil de fabrique à la C.R.M., 30 novembre 1912 ; A.É.N., A.P.Culte, dossier 317, lettre du conseil de fabrique de Notre-Dame à Dinant à l'administration communale de Dinant, 10 août 1874 ; dossier 573, lettre du curé de Hastière à l'évêque de Namur, 14 février 1885 ; A.G.R., M.J.Culte, dossier 4260, lettre de la C.R.M. au ministre de la justice, 12 avril 1876).

<sup>164</sup> A.É.N., A.P.Culte, dossier 317, note de Didot de Bruges au gouverneur de Namur, 25 février 1875.

Un article anonyme paru dans la revue *Journal de Namur* en date du 17 novembre 1887 au sujet des récents travaux effectués à la façade de la cathédrale Saint-Aubain à Namur, est du même acabit : *Dix à quinze ouvriers maçons et tailleurs de pierres sont occupés, depuis plusieurs semaines, à débarrasser des épaisses couches de couleur qui recouvrent la façade de notre cathédrale. Une grande quantité de belles pierres sont ainsi traitées ; la plupart pourront être conservées. Des surfaces déjà mises à nu on peut voir, jusqu'à présent, des chapiteaux, une niche et des parties de colonne aussi belles et aussi fraîches que si elles avaient été renouvelées. Ce résultat inattendu fera, nous l'espérons, qu'aucun obstacle ne viendra plus entraver la continuation du travail de restauration et que les parties à refaire, si elles sont vaillamment attaquées au printemps prochain, se termineront promptement, à la grande joie des Namurois. Combien de grands enfants déjà ne connaissent la Cathédrale que par le hideux échafaudage qui a hanté, un an durant, l'esprit fécond des rédacteurs de Namur-Revue*<sup>165</sup> !

Il ne faut cependant pas se méprendre sur la cible de ces critiques, qui demeure moins les échafaudages en eux-mêmes que la lenteur des travaux menés par les administrations concernées. Sinon, pourquoi s'en plaindre publiquement ou aux autorités compétentes ?

## Conclusions et perspectives

Appréhender les échafaudages employés sur les grands chantiers de restauration au XIX<sup>e</sup> siècle était une gageure compte tenu des maigres données qui affleuraient dans les inventaires avant le début de cette enquête. Cette dernière, en ciblant des études de cas et en interconnectant des informations éparses, permet néanmoins d'en comprendre de multiples aspects, à la fois matériels, techniques, économiques ou encore humains – la main-d'œuvre, les modes de gestion, etc. Elle révèle ainsi qu'à bien des égards, à l'heure où sonne une industrialisation croissante, ces ouvrages perpétuent dans leur grande majorité des pratiques traditionnelles tout en bénéficiant ponctuellement d'innovations certaines.

Il ne s'agit toutefois que d'une première approche, sans doute moins destinée à faire le tour de la question que de susciter l'attention des chercheurs qui seraient amenés, au fil de leurs études, à croiser des documents relatifs à ces structures, et questionner les acquis ici présentés. En effet, de nombreuses facettes de ces échafaudages restent à préciser, notamment pour ce qui retourne de leur conception structurelle, de la main-d'œuvre, de la destination des essences de bois, des accidents, des circulations et de l'usage quotidien qu'en font les ouvriers, d'un éventuel marché de reventes et de réemplois, des législations en vigueur, etc. Sans oublier une approche archéologique des vestiges, dont on soulignera vigoureusement les pistes soulevées pour l'église Notre-Dame à Dinant.

---

<sup>165</sup> A.C.R.M.S.F., dossier « Namur 1.1 », lettre du ministre de l'intérieur et de l'instruction publique à la C.R.M., 28 avril 1890.



Fig. 43.- Restauration de l'église Sainte-Marie-Madeleine à Tournai durant l'entre-deux-guerres.  
© IRPA-KIK, Bruxelles.



Fig. 44.- Restauration de l'église Saint-Nicolas à Gand, vers 1940.  
© IRPA-KIK, Bruxelles.

Fig. 45.- Restauration de la tour de l'église Sainte-Catherine à Bruxelles, XX<sup>e</sup> siècle.  
© IRPA-KIK, Bruxelles.



Il faudrait poursuivre ces recherches en investiguant d'autres chantiers de restauration, notamment les plus modestes, mais aussi en englobant les chantiers de construction, ainsi que de nouvelles typologies d'édifices ou d'infrastructures : châteaux, palais, ouvrages de génie civil, etc. Du reste, il faut s'intéresser à d'autres catégories d'échafaudages, tels les échafaudages volants ou encore les échafaudages employés par les artistes.

Confronter les usages selon les pays et les administrations apparaît également être une perspective réjouissante, qui s'inscrirait pleinement dans une meilleure connaissance de l'histoire de la construction en Europe occidentale au XIX<sup>e</sup> siècle. Il faudrait également mener une enquête plus approfondie sur les structures étroitement liées à ces échafaudages : engins de levage, échelles et petit matériel, équipes et sapines, cabanes de chantier, magasins, dépôts, ateliers, etc.

Enfin, il conviendrait de poursuivre les recherches ici entamées par une approche diachronique de l'échafaudage au cours des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, en investiguant tout particulièrement l'entre-deux-guerres et l'après-Seconde Guerre mondiale (fig. 43-45), pour ainsi saisir en nuance le crépuscule des échafaudages traditionnels et l'avènement des structures tubulaires standardisés en acier et aluminium.

## Abréviations et sigles

A.C.R.M.S.F.	Liège, Centre d'Archives et de Documentation de la C.R.M.S.F., fonds de la C.R.M.S.F.
A.É.L.	Archives de l'État à Liège
A.É.M.	Archives de l'État à Mons
A.É.N.	Archives de l'État à Namur
A.É.S.H.	Archives de l'État à Saint-Hubert (désormais à Arlon)
A.É.T.	Archives de l'État à Tournai
A.F.É.S.C.L.	Archives de la Fabrique d'Église de Sainte-Croix à Liège
A.F.É.S.M.L.	Archives de la Fabrique d'Église de Saint-Martin à Liège
A.F.É.S.P.S.H.	Archives de la Fabrique d'Église de Saint-Pierre à Saint-Hubert
A.G.R.	Archives générales du Royaume
A.P.Culte	Administration provinciale, Culte catholique, Édifices du Culte
A.P.S.J.B.N.	Archives de la Paroisse de Saint-Jean-Baptiste à Namur
B.C.R.A.A.	Bulletin des Commissions royales d'Art et d'Archéologie
C.R.M.	Commission royale des Monuments
C.R.M.S.F.	Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles
M.J.Culte	Ministère de la Justice, Culte, Bâtiments du Culte
T.P.V.T.	Travaux publics de la Ville de Tournai
V.M.S.C.	Ville de Mons, Section contemporaine

## Bibliographie

### Sources

#### *Fonds d'archives*

A.C.R.M.S.F., dossiers « Dinant 1.1 », « Hastière 1.3 », « Huy 1.1 », « Huy 1.2 », « Liège 1.2 », « Liège 1.9 », « Liège 1.11 », « Liège 1.19 », « Limbourg 1.1 », « Mons 1.1 », « Mons 2.71 », « Namur 1.1 », « Namur 1.3 », « Namur 1.6 », « Saint-Hubert 1.2 », « Tournai 1.3 », « Walcourt 1.1 », « Walcourt 1.2 ».

A.F.É.S.M.L., dossiers VII.A.1 à 3.

A.F.É.S.C.L., factures et registres de comptabilité.

A.É.L., Ponts et Chaussées, dossier 4217.

A.É.M., V.M.S.C., dossiers 775.1 et 775.2.

A.É.M., registre des résolutions du conseil communal de la Ville de Mons.

A.É.N., A.P.Culte, dossiers 312 à 317, 453, 573 et 894.

A.É.N., A.P.S.J.B.N., dossier 291.

A.É.N., archives ecclésiastiques, dossier 2355.

A.É.S.H., A.F.É.S.P.S.H., registre des délibérations 1842-1878.

A.É.T., T.P.V.T., dossier 1298.

A.G.R., M.J.Culte, dossiers 15, 2661, 3274 et 4260.

### *Ouvrages*

B.C.R.A.A., t. 1-18, Bruxelles, 1862-1879.

*De la charpente comprenant les assemblages, les poutres armées, les pans de bois, les planchers, les combles, les escaliers, les cintres, les ponts, les échafaudages, etc., etc. et la manière d'exécuter ces ouvrages*, Bruxelles, 1852.

### **Travaux**

BAUD Anne, BERNARDI Philippe, HARTMANN-VIRNICH Andreas *et alii*, *L'échafaudage dans le chantier médiéval*, Lyon, 1996 (= Documents d'archéologie en Rhône-Alpes, 13).

BAUDEZ B., « La représentation du chantier urbain à l'époque moderne. Quelques pistes de réflexion » dans *Ligeia. Dossiers sur l'art*, vol. 23, n° 101-104, 2010, p. 88-95.

BAUDRY Antoine, « Mémoires et déboires de trois architectes : la restauration de la collégiale Notre-Dame de Dinant par Léopold Schoonejans, Jules Jacques Van Ysendyck et Auguste Van Assche. Chronique d'un chantier de longue haleine (1855-1903) » dans *Bulletin de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles*, t. 26, 2015, p. 31-72.

BAUDRY Antoine, « Les marques de levage dans les constructions du bassin de la Meuse moyenne entre le XIII<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle » dans *Actes du XX<sup>e</sup> Colloque international de Glyptographie de Joyeuse (France, Ardèche)*, s.l., 2017, p. 447-490.

BAUDRY Antoine, « From the drawing to the wall : the operational chain of building stone on the restoration worksite of St. Martin's church in Liège during the nineteenth century » dans *Studies in the History of Services and Construction. The Proceedings of the fifth Conference of the Construction History Society*, actes col. [Cambridge, Queen's College, 06.04.2018-08.04.2018], Cambridge, 2018, p. 413-424.

- BAUDRY Antoine, « La restauration de l'abbatiale de Saint-Hubert au XIX<sup>e</sup> siècle : architectes, conducteurs des travaux et ouvriers (1839-1884) » dans *Saint-Hubert d'Ardenne. Cahiers d'Histoire*, t. XIII, actes col. [Saint-Hubert, 24.11.2017], Saint-Hubert, 2018, p. 141-156.
- BAUDRY Antoine, « The stonecutter's workshop on the restoration worksite of the Collegiate church of the Holy Cross in Liège (1845-1859) » dans *Waters, Doors and Buildings. Studies in the History of Construction. The Proceedings of the sixth Conference of the Construction History Society*, actes col. [Cambridge, Queen's College, 05.04.2019-07.04.2019], Cambridge, 2019, p. 377-391.
- BAUDRY Antoine, « Vie et mort d'un projet de tour occidentale pour l'église Saint-Christophe à Liège (1853-1865) » dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. CXXIII, 2019, p. 257-283.
- BAUDRY Antoine, « L'atelier des tailleurs de pierres sur le chantier de restauration de la collégiale Sainte-Croix à Liège au XIX<sup>e</sup> siècle : organisation et aspects socio-économiques (1845-1859) » dans *La Pierre et les Carrières du Moyen Âge à nos jours*, actes de la journée d'étude [Maffle, Musée de la Pierre de Maffle, 27.09.2019], Ath, 2020, p. 56-86 (= Études et Documents du Cercle royal d'Histoire et d'Archéologie d'Ath et de la région et Musées athois, t. XXXI).
- BAUDRY Antoine, « La restauration de l'église Saint-Martin à Liège au XIX<sup>e</sup> siècle (1804-1877) : des acteurs, des projets, un chantier » dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. CXXV, 2021, p. 143-234 (à paraître).
- BAUDRY Antoine, *Intervenir sur les édifices historiques en Belgique au XIX<sup>e</sup> siècle*, thèse de doctorat inédite en histoire, histoire de l'art et archéologie, Université de Liège, 2021.
- BENOIST J., *Le Sacré-Cœur de Montmartre de 1870 à nos jours*, vol. 1, Paris, 1992.
- COOMANS Thomas, « Saint-Christophe à Liège : la plus ancienne église médiévale du mouvement béguinal » dans *Bulletin monumental*, t. 164-4, 2006, p. 359-376.
- DEGRAEVE Matthijs, VANDYCK Frederik, BERTELS Inge, DENEWETH Heidi, VAN DE VOORDE Stephanie, « Spatial analysis of timber construction SMEs in Brussels (1880-1980) » dans *Studies in the History of Services and Construction. The Proceedings of the fifth Conference of the Construction History Society*, actes col. [Cambridge, Queen's College, 06.04.2018-08.04.2018], Cambridge, 2018, p. 427-442.
- DELÉHOUZÉE Laurent, *Tournai, cathédrale Notre-Dame. Études préalables à la restauration. Étude archéologique des charpentes du transept. 2003-2006*, Namur, 2016 (= Rapports, Archéologie, 4).

- DUPONT-BOUCHAT Marie-Sylvie, « Le pénitencier de Saint-Hubert » dans *Saint-Hubert d'Ardenne. Cahiers d'Histoire*, t. V, 1981, p. 161-182.
- JOSIS-ROLAND Françoise, « La basilique Notre-Dame de Walcourt » dans *Bulletin de la Commission royale des Monuments et des Sites*, t. 1, 1971, p. 63-106.
- LEFÈVRE Gaston, *Biographies tournaisiennes XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Tournai, 1990.
- LEFÈVRE Patrick, *Intérêts économiques et idéologiques dans l'arrondissement de Mons de 1830 à 1870*, thèse de doctorat en philosophie et lettres, Université libre de Bruxelles, 1989.
- MAERE René, « Van Assche (Auguste) » dans *Biographie nationale*, t. 26, Bruxelles, 1936, col. 131-132.
- MATTHIEU Ernest, « Sury (Charles-François) » dans *Biographie nationale*, t. 24, Bruxelles, 1929, col. 277-279.
- PILLET E., « Protéger les ouvriers ? Deux inventions relatives aux échafaudages dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle » dans *Documents d'histoire parisienne*, t. 17, 2015, p. 87-100.
- PITTIE Véronique, « Historique des restaurations des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles » dans DIERKENS Alain, DUVOSQUEL Jean-Marie, NYST Nathalie (dir.), *L'ancienne église abbatiale de Saint-Hubert*, Namur, 1999, p. 67-78 (= Études et Documents. Monuments et Sites, 7).
- SOIL E. J., « Payen (Antoine-Marie-Joseph), Payen (Auguste), Payen (Auguste) » dans *Biographie nationale*, t. 16, Bruxelles, 1901, col. 773-776.
- TIMBERT Arnaud, *Restaurer et bâtir. Viollet-le-Duc en Bourgogne*, Villeneuve d'Ascq, 2013 (= Architecture et urbanisme, 1414).
- TIMBERT Arnaud, *Viollet-le-Duc et Pierrefonds. Histoire d'un chantier*, Villeneuve d'Ascq, 2017 (= Documents et témoignages, 1749).
- VANDENABEELE Louis, *Roofs with roots. The historical developments of timber roof structures in 19th- and early 20th-century Belgium*, thèse de doctorat en ingénierie, Université libre de Bruxelles, 2018.
- VANDENABEELE Louis, BERTELS Inge, WOUTERS Ine, « Baltic shipping marks on nineteenth-century timber : their deciphering and a proposal for classifying old timber » dans *Construction History. International Journal of the Construction History Society*, vol. 31, n° 2, Cambridge, 2016, p. 157-175.
- VANDENABEELE Louis, BERTELS Inge, WOUTERS Ine, « Designing timber trusses in Belgium during the age of iron engineering » dans VERSTRYNGE E., VAN BALEN K. (dir.), *Proceedings of the 10<sup>th</sup> International Conference on Structural Analysis of Historical Constructions*, Leiden, 2016, p. 612-619.

VANDENABEELE Louis, BERTELS Inge, WOUTERS Ine, « Le savoir-faire des constructeurs de charpentes en bois en Belgique au XIX<sup>e</sup> siècle » dans BIENVENU Gilles, MONTEIL Martial, ROUSTEAU-CHAMBON Hélène (dir.), *Construire ! Entre Antiquité et Époque moderne*, actes du 3<sup>e</sup> congrès francophone d'histoire de la construction [Nantes, 21.06.2017-23.06.2017], Paris, 2019, p. 819-830.

VERBEEK Marie, HARDY Carole, DOPERÉ Frans, FRAITURE Pascale, CREMER Sarah, DE GROOTE Estelle, STUYCK Sofie, « Dinant/ Dinant : archéologie préventive au chevet de la collégiale. Périodes anciennes et chapelle de la compagnie d'Angleterre » dans *Chronique de l'Archéologie wallonne*, t. 23, Namur, 2015, p. 277-280.

VERBEEK Marie, HARDY Carole, GOEMAERE Éric, DOPERÉ Frans, DE GROOTE Estelle, STUYCK Sofie, CREMER Sarah, FRAITURE Pascale, « La collégiale Notre-Dame de Dinant à l'époque du sac de 1466 : la chapelle de la Compagnie d'Angleterre » dans SAINT-AMAND Pascal, TIXHON Axel (dir.), « *Ici fut Dinant* ». *Autour du sac de 1466*, Dinant, 2016, p. 139-150 (numéro spécial de la revue *Les Échos de Crèvecœur*, 44).

## Annexes

### **Annexe 1 : lettre du négociant Josson à Lavalleye, 9 avril 1845<sup>166</sup>**

*Monsieur Lavalleye,*

*Secrétaire du conseil de fabrique de l'église primaire de St Martin à Liège*

*Je m'empresse de répondre à votre honorée du 8 courant. J'ai dans mes chantiers des esparres de toutes dimensions propres aux échafaudages. En voici les prix*

*Esparres de 50 à 55 pieds de longueur 5 à 6 pouces de diamètre au petit bout Frs 30. Pièce*

*Esparres de 30 à 32 pieds de longueur 1 à 2 pouces de diamètre au petit bout Frs 2. Pièce*

*Esparres de 65 à 75 pieds de longueur 10 à 14 pouces de diamètre au petit bout Frs 120. Pièce*

*Esparres de 40 à 45 pieds de longueur 10 à 14 pouces de diamètre au petit bout Frs 55. Pièce*

*Les esparres cotées en premier sont celles que l'on employe généralement pour échafaudages. Le transport par chemin de fer d'Anvers à Liège est de Frs 1.25 par 100 Kilogrammes ces esparres pèsent environ 200 à 250 Killogrammes.*

*Ci joint j'ai l'avantage de vous envoyer un prix courant des bois de sapin, je me recommande à votre souvenir l'orsque vous pourrez en faire usage*

*Agréez l'assurance de ma considération parfaite*

*[illisible] N. Josson*

*C. Josson*

<sup>166</sup> A.F.É.S.M.L., dossier VII.A.2.

**Annexe 2 : extrait du devis et cahier des charges pour la construction d'un échaffaudage devant servir à la restauration de la tour du château<sup>167</sup>**

(...)

*Les 89 mc 862 au prix de 85 frs y compris toute main d'œuvre et fourniture des clous nécessaires... 7468 frs 27.*

*Planchers en planches de bois blanc ou sapin de 0,05 d'épaisseur (dites de 2 francs) une surface de 94 m2 au prix de 5 francs y compris toutes fournitures de clous et main d'œuvre... 270,00*

*Il sera livré et posé, aux endroits à indiquer à l'entrepreneur, des planches en bois blanc de 0,025 d'épaisseur sur 0,27 de largeur d'une longueur développée de 600 m2 au prix de 0,34 centimes... 204,00*

*Ferrures*

*700 boulons à vis à écroux pour l'assemblage de la charpente un poids ens. 350 kilog au prix de 0,60... 210,00*

*Molles bandes et ancrs pour fixer l'échaffaudage à la tour, un poids de 750 kilog<sup>es</sup>, au prix de 0,40 centimes... 300,00*

(...)

*Article 3<sup>e</sup>*

*Les bois à fournir en sapin rouge du Nord seront de 1<sup>ère</sup> qualité, de droit fil, bien secs, coupés en bonne saison et d'un an au moins de débit, fermes de pores, bien serrés et à vives arêtes, dégagés de tout aubier, sans gélivures, malandres, roulures ou autres défauts quelconques.*

*Les planchers de bois blanc ou sapin à [illisible] seront également de 1<sup>e</sup> qualité, exemptés de tout défaut quelconques.*

*La charpente de l'échaffaudage sera proprement et solidement assemblée et travaillée dans toute la perfection possible, d'après les meilleurs principes de la charpenterie ».*

*Article 4<sup>e</sup>*

*Le fer forgé à employer pour ancrs, molles bandes, boulons, etc sera de 1<sup>er</sup> qualité doux, nerveux, sans pailles ou autres défauts quelconques, non cassant à chaud ni à froid il sera bien battu, façonné, et travaillé proprement.*

<sup>167</sup> A.É.M., V.M.S.C., dossier 775.2.

***Nicolas SOUGNEZ***

*Titulaire d'un Master en Architecture, Université de Liège*

# **L'habitat bourgeois à Liège : le lotissement de l'Île de Commerce (1879-1914)**



## Liège au XIX<sup>e</sup> siècle, métamorphose urbaine<sup>1</sup>

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, la ville de Liège présente encore l'aspect d'une cité épiscopale du Moyen-Âge, traversée par des bras d'eau, cloaques à ciel ouvert, et dont la circulation s'effectue par une multitude de rues étroites et tortueuses.

Cette période voit la création et le développement de grandes industries sidérurgiques et minières, dont la demande croissante de main-d'œuvre provoque un exode des habitants des campagnes vers la ville. Entre 1830 et 1910, la population triple, atteignant 180.000 âmes à la veille de la Première Guerre mondiale<sup>2</sup>. L'adaptation de la ville à cette explosion démographique se fait selon trois principes : l'amélioration de la circulation grâce à l'élargissement des rues des anciens quartiers, l'assainissement de la ville avec la constitution progressive d'un réseau d'égouttage et de distribution d'eau, et l'embellissement des espaces publics par la création d'une série de parcs et de monuments publics. Finalement, de nouveaux quartiers résidentiels bâtis autour du centre historique répondent à l'augmentation de la population.

Cependant, les grands chantiers urbains trouvent leur essor sous Hubert-Guillaume Blonden, ingénieur-directeur du Bureau des Travaux publics de la Ville de Liège entre 1857 et 1880 et instigateur des changements les plus importants dans la morphologie de la ville. Aux travaux de canalisation de la Meuse et la création de la Dérivation, dans les années 1850, succède le remaniement du quartier d'Outremeuse à partir de 1871. En 1876, le nouveau pont des Arches reconstruit en 1862 est prolongé par une large voie rectiligne, la rue Léopold, à travers le dense et insalubre quartier de la Madeleine. Elle offre une voie de communication directe vers la place Saint-Lambert. Les premiers immeubles sont achevés en 1877 et marquent une rupture de gabarit par rapport aux constructions antérieures. Ces nouveaux bâtiments, inspirés du modèle parisien développé depuis la décennie précédente sous le préfet Haussmann, alignent trois niveaux d'appartements sur un entresol et un rez-de-chaussée commercial.

Parallèlement à ces interventions, la ville s'équipe d'un réseau de distribution d'eau potable, constitué à partir de 1863, en puisant dans des réserves d'eau souterraines en Hesbaye. Indispensable à l'hygiène urbaine, un réseau d'égouttage est progressivement construit suite à l'épidémie de choléra de 1849<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Cet article est basé sur notre mémoire : *L'essor de la bourgeoisie liégeoise à travers l'architecture privée du quartier de l'île de Commerce. 1879-1914* (SOUGNEZ Nicolas, 2019), lauréat du « prix du mémoire de l'AWaP 2019 ». Ce travail comprend un inventaire qui n'a pas pu être repris dans le cadre de cette publication.

<sup>2</sup> FRANKIGNOULLE Pierre, 1984, p. 41.

<sup>3</sup> *Idem*, p. 136.

## D'un bassin de commerce à un quartier paysager

Suite à la canalisation du fleuve dans les années 1850, des terrains libres et un bras d'eau situés au sud de l'ancienne cité sont réaménagés en un bassin de 80 m de largeur, séparé du cours principal de la Meuse par une île non-aménagée d'environ 155.000 m<sup>2</sup> (fig. 1). Ce bassin destiné à une activité commerciale est relié à la Meuse par deux écluses situées le long de l'ancien quai Cockerill (actuel boulevard Piercot) et au bout du quai d'Avroy (actuelle avenue Blonden). Les barges et péniches y déchargent leur cargaison et il sert également de débarcadère pour les navettes fluviales reliant Liège aux autres cités mosanes (fig. 2). Le bassin pouvant également être complètement isolé de la Meuse, il est utilisé comme refuge lors des fréquentes crues du fleuve.

Le bassin est simplement nommé Bassin de Commerce et l'île attenante adopte la même dénomination. Cette dernière est reliée par quatre ponts tournants au reste de la ville et un pont enjambe la Meuse pour déboucher au Jardin d'Acclimatation. Les ponts tournants, en position ouverte la majeure partie de la journée, limitent l'accès vers l'île et en freinent l'urbanisation.

Au fil de l'augmentation du tonnage des bateaux, le bassin devient de moins en moins praticable, les manœuvres dans ses angles sont périlleuses et il commence à se charger de déchets. Un débat anime alors la vie politique liégeoise durant une dizaine d'années sur la question



Fig. 1.- KUMMER, Nouveau plan de la Ville de Liège indiquant l'amélioration du régime de la Meuse d'après le projet de Mr. l'ingénieur en chef Kummer, 1852, détail du Bassin de Commerce.

© Université de Liège, cartes et plans anciens, cote 117F.

Fig. 2.- VUIDAR Joseph, Le débarcadère du Bassin de Commerce en 1877, plume et lavis, 1877.

© Musée Wittert ULiège.



de son comblement et de l'exploitation de l'île. Différents ingénieurs, architectes et géomètres se positionnent en proposant des projets d'aménagement<sup>4</sup>. Dans la perspective d'une utilisation de l'espace disponible sur l'île, la Ville achète les terrains de l'Île de Commerce à l'État en 1867 pour un million de francs<sup>5</sup>. La même année, Blondin propose trois projets d'appropriation de l'île en quartier résidentiel : le premier conserve le bassin et ne concerne que l'affectation de l'île<sup>6</sup> ; le second reconstruit le Bassin de Commerce le long de la Meuse et supprime les chenaux<sup>7</sup> ; le troisième supprime totalement le bassin et établit deux écluses le long du fleuve<sup>8</sup>. L'argumentation de Blondin favorise un comblement du bassin.

Selon lui, les problèmes de communication vers la ville, induits par la position ouverte la majeure partie de la journée des quatre ponts tournants, provoqueraient une perte lors de la vente des terrains si ceux-ci ne sont pas rattachés à la terre ferme<sup>9</sup>. Finalement, le plan de Blondin optant pour un comblement du bassin est adopté en 1868. Les travaux sont adjugés à l'entrepreneur Prévost en 1872. Ce dernier entre en conflit avec la Ville en 1874, au sujet d'un cahier des charges obsolète<sup>10</sup>. La Ville perd le procès et la mise à l'arrêt du chantier relance le débat sur la question du comblement du bassin.

En 1876, le projet final réaménage le site en le raccrochant aux grands axes urbains existants (fig. 3). La rue des Guillemains est reliée au boulevard d'Avroy par une grande avenue élégamment incurvée (avenue Rogier). Le quai de Fragnée (actuel quai de Rome) est prolongé jusqu'au

<sup>4</sup> WATTIEZ René, 1976, p. 15.

<sup>5</sup> FRANKIGNOUILLE Pierre, 1984, p. 139.

<sup>6</sup> ULiège, C.P.A., BLONDIN Hubert-Guillaume, *Ville de Liège. Travaux publics. Projet pour l'appropriation des Terrains de l'Île dite de commerce. Litt.a.A*, 1867, cote : 137F.

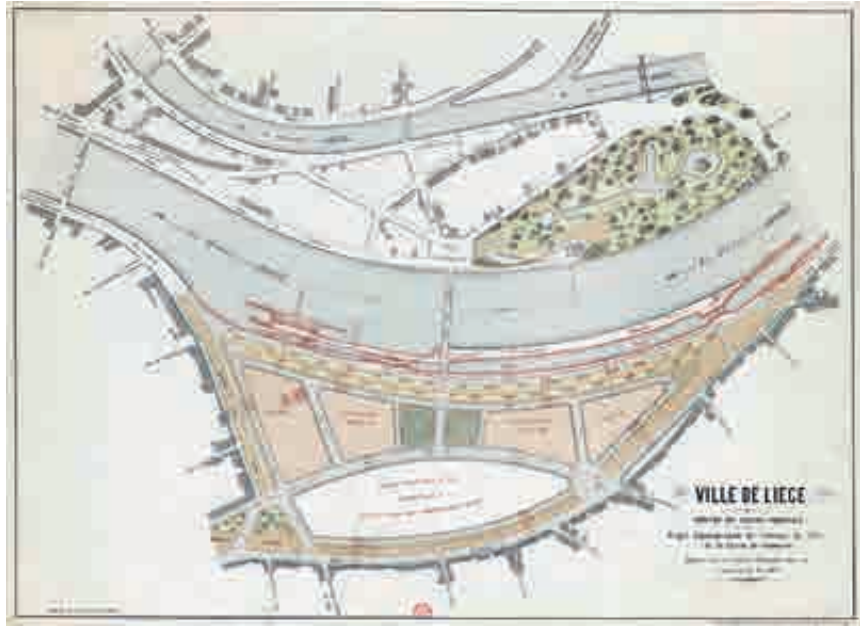
<sup>7</sup> *Idem*, BLONDIN Hubert-Guillaume, *Projet pour l'appropriation des Terrains de l'Île et du Bassin dits de commerce. Litt.a.B*, 1867, cote : 139F.

<sup>8</sup> *Idem*, BLONDIN Hubert-Guillaume, *Projet pour l'appropriation des Terrains de l'Île et du Bassin dits de commerce. Litt.a.C*, 1867, cote : 141F.

<sup>9</sup> FRANKIGNOUILLE Pierre, 1984, p. 139.

<sup>10</sup> *Idem*, p. 143.

Fig. 3.- *BLONDEN* Hubert-Guillaume, Ville de Liège. Direction des Travaux communaux. Projet d'appropriation des terrains de l'île et du bassin de commerce, 1876.  
© Université de Liège, cartes et plans anciens, cote 147F.



quai Cockerill par un très large boulevard arboré (boulevard Frère-Orban) le long duquel se trouvent de nouvelles écluses et un débarcadère. La fluidité et la continuité des nouvelles voiries par rapport aux axes existants participent à l'intégration du nouveau quartier dans le tissu urbain antérieur. Depuis le centre du boulevard Frère-Orban et menant à la place de l'Acclimatation, l'ancien pont de Commerce est conservé. Le nouveau quartier vient pallier un manque de communication entre le centre ancien et les quartiers sud. Au nord, le quai Cockerill est transformé en un boulevard arboré (boulevard Piercot) tandis que le boulevard d'Avroy est prolongé vers le sud (avenue Blonden). Des rues secondaires (rue Forgeur dans la partie nord et rue Raikem dans la partie sud) viennent compléter les circulations entre l'avenue Rogier et le boulevard Frère-Orban.

Ce chantier, le plus vaste et le plus prestigieux du siècle à Liège, est le chant du cygne de Blonden, qui prend sa retraite en 1880 et décède en 1881<sup>11</sup>.

### ***Parc, boulevards, îlots, parcelles et monuments***

La majeure partie de la surface autrefois occupée par le Bassin de Commerce est aménagée en 1880 en un vaste parc romantique de forme oblongue d'environ 45.000 m<sup>2</sup> entourant une pièce d'eau centrale<sup>12</sup> (fig. 4). Le parc d'Avroy vient compléter un système d'espaces verts à l'échelle de la ville, mettant en relation le Jardin Botanique et le parc de la Boverie. Deux terrasses symétriques dégagent la perspective vers le Jardin d'Acclimatation depuis le nouveau parc d'Avroy.

<sup>11</sup> YANS M., 1961, col. 96-97.

<sup>12</sup> GOBERT Théodore, 1977, t. I, p. 201.

Fig. 4.- L'étang du parc d'Avroy et sa fontaine de rocaille : au fond, les immeubles de la rue Paul Devaux et de l'avenue Rogier, vers 1890.

Photographie de Jules Martiny. © Province de Liège – Musée de la Vie wallonne, MVW 1006223-185.



Le parc est une composante essentielle dans l'urbanisme du XIX<sup>e</sup> siècle. En plus d'être un élément d'embellissement de la ville et de mise en valeur des habitations proches, les espaces verts font partie intégrante de la vie bourgeoise. Ils incitent à la promenade, rituel hygiéniste et social, permettent un contact avec la nature et donnent à la bourgeoisie une visibilité dans l'espace public<sup>13</sup>. Les promenades de ce nouveau quartier sont étudiées pour former une boucle périphérique arborée d'environ 2 km autour des îlots d'habitation, reliant les deux extrémités du parc par le boulevard Piercot, le boulevard Frère-Orban et l'avenue Blondin. Ces itinéraires se prolongent jusqu'au centre-ville par les boulevards d'Avroy et de la Sauvenière. Le parcours offre un cadre idéal pour les promenades en véhicule hippomobile, symbole de la hiérarchisation sociale au sein même de la promenade mondaine.

Le dessin du parc, réalisé dans la mode des jardins romantiques anglais, est dû à Édouard Keilig, architecte paysagiste d'origine allemande qui doit notamment sa notoriété à l'aménagement du Bois de la Cambre et des Étangs d'Ixelles<sup>14</sup>. Le relief du site, en pente douce vers la pièce d'eau centrale, place les maisons et hôtels de l'avenue Rogier dans une position avantageuse par leur visibilité depuis l'espace public. L'ensemble du parc est mis à distance de l'ancien quai d'Avroy par le prolongement des voies de circulation et des alignements d'arbres depuis le boulevard d'Avroy vers l'avenue Blondin. Les allées qui serpentent entre les arbres sont ponctuées de sculptures sur

<sup>13</sup> Ce phénomène bourgeois de la promenade est décrit par : LOIR Christophe, 2013, p. 44-61. Cette mode de socialisation et de mise en scène dans l'espace public est hérité de la noblesse et copié par les classes sociales inférieures, jusqu'aux ouvriers. Le phénomène de la promenade urbaine apparaît dès le XVII<sup>e</sup> siècle pour trouver son essor aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles.

<sup>14</sup> DUQUENNE Xavier, 1994, p. 207-208.

Fig. 5.- Le Trinck-Hall du square d'Avroy en 1881.  
© Musée Wittert ULiège.



piédestal exécutées dans le goût antique. Un Trinck-Hall<sup>15</sup> d'inspiration turco-mauresque est inauguré au nord de l'étang du parc en 1880 (fig. 5). L'ensemble de verre, de fer et de cuivre, qui revêt un caractère orientaliste fantasmé, se présente comme un bâtiment rectangulaire de deux niveaux flanqué de tours carrées couronnées de toitures bulbeuses en cuivre. Le rez-de-chaussée est marqué, en façade avant, par une grande salle vitrée surmontée d'une terrasse. Un espace extérieur gravillonné et un kiosque à musique complètent le lieu. L'endroit sert des rafraichissements et dispose de tables de billard dans la salle du rez-de-chaussée. Le dépaysement exotique de la décoration plait à la bourgeoisie du quartier, devenant un endroit à la mode et un lieu de pause lors des promenades dans le parc. Ce goût pour l'orientalisme se développe tout au long du siècle, influencé par les expéditions au Moyen-Orient et en Asie et par la colonisation, il se manifeste dans la peinture, la mode, l'architecture et la musique (notamment *Aïda* de Verdi en 1871 et *Shéhérazade* composé par Rimski-Korsakov en 1888 et mis en scène par Fokine en 1910). L'opéra et les ballets russes, dont le public est majoritairement constitué des classes dominantes, imaginent des décors et costumes qui auront une influence importante sur les intérieurs, sur la mode et sur l'architecture<sup>16</sup>.

Alors que les plans du Trinck-Hall sont *salués avec grand éloge par l'architecte de la ville d'Aix-la-Chapelle, M. Stubben*<sup>17</sup>, *L'Émulation* publie en 1885 un avis critique sur l'ensemble du quartier. Le Trinck-Hall y est qualifié de *grande machine orientale au milieu du parc*<sup>18</sup>.

<sup>15</sup> Mot d'origine germanique désignant initialement une salle de dégustation dans une station thermale.

<sup>16</sup> LARCHER Pierre, 2009, p. 345-360.

<sup>17</sup> *La Meuse*, 18 avril 1881, p. 1.

<sup>18</sup> *L'Émulation*, 1885, col. 105-107.

Fig. 6.- Le boulevard Frère-Orban et le chenal, vers 1890, photographie publiée dans JUMPERTZ Jh. et P., Monuments et sites de la Belgique : recueil de vues présentant plusieurs villes de Belgique, [Bruxelles], [1900 ?], pl. 28.

© Ville de Liège - Bibliothèque Ulysse Capitaine.



Le long du fleuve, le boulevard Frère-Orban, large de 54 m, devient la plus large voie de circulation de la cité lors de sa création. Son centre rencontre le pont de Commerce, prolongé vers l'avenue Rogier par une courte voie de circulation encadrée par deux terrasses. La pente hydraulique de la Meuse impose la construction, parallèles au boulevard, de deux écluses<sup>19</sup>, couplées à un chenal de débarquement pour passagers (fig. 6).

Blonden y a créé une intelligente hiérarchisation des circulations en éloignant des habitations le bruit du trafic hippomobile de la route principale pour ne garder qu'une voie à usage local devant les immeubles. Un terre-plein planté d'arbres et de gazon est consacré à la promenade à pied ou à cheval et sépare les deux voies. Le même type de division de l'espace, en fonction des usagers, se retrouve en périphérie du quartier, sur les boulevards Piercot et d'Avroy et sur l'avenue Blonden.

Pendant symétrique du boulevard Frère-Orban, dont la courbure relie élégamment la rue des Guillemins et le boulevard d'Avroy, l'avenue Rogier est quant à elle entièrement pavée et encadrée par deux trottoirs (fig. 7). Cette artère large et aérée bénéficie de vues dégagées sur le parc. Comme sur le boulevard Frère-Orban, l'alignement bâti de l'avenue est interrompu en son centre par les terrasses à la française (fig. 8). Ces deux espaces quadrangulaires surélevés sont encadrés par la rue Lebeau au nord et par la rue Paul Devaux au sud. Chacun des deux parterres dessinés par Blonden est organisé autour d'une pièce d'eau à jets, entourée d'une pelouse délimitée par des plates-bandes et des balustres. Quatre escaliers dans les angles donnent accès à des chemins réguliers à travers les jardins. Quatre groupes de sculptures animalières en bronze, orientés vers le parc et vers la Meuse, sont érigés entre 1881 et 1886. Elles sont l'œuvre des sculpteurs Léon Mignon,

<sup>19</sup> WATTIEZ René, 1976, p. 9.



Fig. 7.- L'avenue Rogier vue depuis l'angle de la rue des Guillemins et de l'avenue Blonden, vers 1885.  
Photographie de Léon Jacques. © Province de Liège – Musée de la Vie wallonne, MVW 1030765-346.



Fig. 8.- Les Terrasses, phototypie publiée dans la Revue de l'Architecture en Belgique, 1883, pl. 58. Remarquons au fond la présence du Dompteur de taureau, unique sculpture déjà placée.  
© Musée Wittert ULiège.

Alphonse de Tombay et Jules Haskin. Leur réalisme vivant, en exposant des scènes de labeur où l'homme domine l'animal, diffère de l'art public urbain préexistant, majoritairement exécuté dans un goût antiquisant<sup>20</sup>.

Ces Terrasses sont l'objet de critiques dès 1885, comme l'écrit *L'Émulation* : *Il est cependant à regretter que l'on ait intercalé inutilement deux terrasses dans le vaste espace de 230 mètres de longueur qui sépare les deux divisions principales du quartier, lorsqu'il aurait été si rationnel d'ajouter de plain-pied, cette vaste superficie à celle du Parc, qui parait long et étroit. Ces terrasses masquent la vue d'une partie du rez-de-chaussée des maisons sises rue Paul Devaux et rue Lebeau ; par elles-mêmes, elles n'ont aucun mérite architectural, ni aucune utilité ; leurs jardins sans ombre, circonscrits par des balustrades d'un dessin vulgaire, sont absolument déserts*<sup>21</sup>.

Deux autres rues, la rue Forgeur entre les deux îlots nord et la rue Raikem entre les deux îlots sud, sont destinées à être bâties sur leurs deux côtés. Elles communiquent avec l'avenue Rogier et le boulevard Frère-Orban. Leur largeur plus réduite leur confère un caractère moins exceptionnel que les autres artères du quartier.

Idéalement situé en bordure de fleuve, à proximité d'un parc et le long d'une suite de grands boulevards prestigieux permettant une circulation directe et aisée vers le centre-ville, le site est assuré de devenir le lieu d'élection de la haute bourgeoisie.

En choisissant des références laïques rappelant la mémoire d'hommes politiques belges à tendance libérale pour dénommer ses rues, la Ville marque une rupture par rapport aux dénominations des voies de l'ancienne cité épiscopale. La neutralité des noms choisis s'assure de satisfaire tant une bourgeoisie libérale que catholique.

<sup>20</sup> CREUSEN Alexia, 2000, p. 26-33.

<sup>21</sup> *L'Émulation*, 1886, col. 93-94.



Fig. 9.- DUYCK Édouard, Conservatoire royal de Musique à Liège, encre de Chine, entre 1887 et 1897.

© Musée Wittert ULiège.

Le découpage des 159 parcelles s'effectue en quatre lots, deux de chaque côté des Terrasses. Parmi ces parcelles, la Ville réserve une importante superficie sur le boulevard Piercot pour la construction de son nouveau Conservatoire de Musique. Cet édifice entamé d'après les plans de Louis Boonen et terminé par Laurent Demany en 1886<sup>22</sup> abrite, en plus des locaux de cours, une vaste salle de concert à l'italienne (fig. 9) avec une cage de scène basée sur les modèles de salles philharmoniques germaniques<sup>23</sup>. À l'image du Théâtre royal, cette salle est complétée par tous les espaces de représentation inhérents aux grandes salles de spectacle du XIX<sup>e</sup> siècle : vaste hall d'accueil, escaliers monumentaux et grand foyer. De plus, l'architecture assume pleinement son rôle de hiérarchisation sociale dans le microcosme de la salle de concert, séparant les cheminements des occupants du parterre, des loges et du pigeonier. Ce monument urbain remarquable est un attrait considérable pour la bourgeoisie qui cherche à se mettre en avant par des sorties mondaines et culturelles. Le bâtiment ne fait cependant pas l'unanimité. En 1885, alors que le monument est toujours en construction, *L'Émulation* le qualifie d'*œuvre horrible, suffisante pour perdre la réputation artistique d'une administration et connue sous le nom de Conservatoire de Musique*<sup>24</sup>.

Les terrains sont vendus dès la fin de novembre 1877<sup>25</sup>. D'une superficie moyenne de 280 m<sup>2</sup>, les parcelles sont modifiables au gré des acheteurs. Le prix de vente varie également en fonction de la situation. Situés plus proches du centre-ville, le prix a été plus important pour les deux îlots du nord que pour les deux îlots du sud, en moyenne 112 francs/m<sup>2</sup> pour la partie entre les Terrasses et le boulevard Piercot, contre 62 francs/m<sup>2</sup> pour la partie allant des Terrasses à l'avenue Blonden<sup>26</sup>.

Toutes les parcelles disposent d'un accès en eau courante potable et en gaz d'éclairage, améliorant considérablement le confort des habitations. L'ensemble du lotissement est également éclairé par 440 candélabres au gaz installés en 1880<sup>27</sup>. La construction des parcelles privées est autorisée à partir du 1<sup>er</sup> mars 1879<sup>28</sup>. Les conditions posées par la Ville pour les bâtisses à construire s'assurent d'obtenir une certaine cohérence formelle du bâti. Dès le mois de juillet 1879, une soixantaine de maisons sont en cours d'exécution<sup>29</sup>. Le premier bâtiment achevé est l'hôtel de l'Administration des Ponts et Chaussées, construit entre 1877 et 1879, à l'extrémité de la rue Forgeur, face aux écluses. Les quatre dernières parcelles sont vendues au début de la décennie 1890. Les terrains formant l'angle entre le boulevard Frère-Orban et la rue Forgeur et une parcelle de la rue Raikem sont adjugés en 1893<sup>30</sup>. La dernière parcelle du lotissement est vendue en 1894, à l'angle des boulevards Frère-Orban et Piercot<sup>31</sup>.

<sup>22</sup> VAN LOO Anne, 2003, p. 126.

<sup>23</sup> MAILOT Éric, 1995, p. 106.

<sup>24</sup> *L'Émulation*, 1885, col. 105-107.

<sup>25</sup> *La Meuse*, 22 novembre 1877, p. 1.

<sup>26</sup> GOBERT Théodore, 1977, t. V, p. 295.

<sup>27</sup> FRANKIGNOULLE Pierre, de HARLEZ de DEULIN Nathalie, DELLOUE Sylvie, 2005, p. 10.

<sup>28</sup> WATTIEZ René, 1976, p. 15.

<sup>29</sup> FRANKIGNOULLE Pierre, de HARLEZ de DEULIN Nathalie, DELLOUE Sylvie, 2005, p. 10.

<sup>30</sup> *La Meuse*, 3 août 1893, p. 2.

<sup>31</sup> *La Meuse*, 5 novembre 1894, p. 3.

L'ensemble bâti ne tarde pas à être l'objet d'éloges. Il est décrit comme un *beau fleuron ajouté à la couronne murale de la vieille cité de Notger*<sup>32</sup> ou comme le *riche décor d'une petite capitale de province amoureuse du faste et alimentée par une certaine fortune publique. (...) À un pas des Guillemins, une cité magnifique a poussé par enchantement, une floraison d'architectures somptueuses et surchargées dont les minarets, les coupoles, les loggias, les colonnades et les frontons font défiler en une vision confuse les monuments de l'orient et de l'occident*<sup>33</sup>. Cependant, certains avis sont plus critiques concernant la qualité architecturale des immeubles qui y ont été bâtis : *Quoi qu'il en soit, l'ensemble du quartier a du pittoresque et de la grandeur ; c'est une entrée de ville qui vaut bien, ma foi, l'arc de triomphe classique de nos vieux conquérants romains. Nos confrères liégeois (rendons leur cette justice) ont cherché à profiter de cet ensemble si bien disposé, plus par la nature que par les hommes, en donnant du jeu, de l'imprévu, du mouvement aux constructions qu'ils étaient chargés d'y élever. Nous regrettons de devoir dire qu'ils n'ont pas toujours réussi et que si certaines œuvres témoignent du goût et du talent de leurs auteurs, d'autres constructions, au contraire, sous prétexte de richesse et d'originalité, ne nous montrent que des façades surchargées d'ornements lourds et de mauvais goût, de formes architecturales anti-artistiques*<sup>34</sup>.

## Habitations privées, entre réception et vie familiale

Mis à part les immeubles du XX<sup>e</sup> siècle, le Conservatoire de Musique et l'hôtel des Ponts et Chaussées, nous rencontrons trois typologies générales d'immeubles sur le site, déterminées par l'emplacement de la parcelle, son prix et surtout, sa superficie. Les parcelles les plus larges sont orientées vers les vues dégagées sur la Meuse, les Terrasses et le parc d'Avroy, tandis que les parcelles plus étroites bordent les rues Raikem et Forger.

Avant 1939, l'intervention d'un architecte n'est pas obligatoire pour la construction d'un immeuble<sup>35</sup>. Cependant, contrairement à certains quartiers plus populaires où la construction unifamiliale est effectuée par le biais d'un entrepreneur, les immeubles de l'Île de Commerce sont quasi exclusivement conçus par un architecte. Pour les commanditaires, faire appel à un architecte est l'assurance d'une construction de qualité. De plus, ces architectes ont déjà, pour la plupart, une réputation établie et leur choix récurrent par les propriétaires de parcelles à bâtir est le signe d'une production répondant à leur goût. En effet, les architectes, bourgeois, connaissent avec précision les modes de vie de leurs clients. L'évolution du goût est influencée à la fois par les grandes Expositions internationales et industrielles et par l'enseignement de l'architecture dans les Académies des Beaux-Arts du royaume.

<sup>32</sup> *L'Émulation*, 1885, col. 105-107.

<sup>33</sup> LEMONNIER Camille, 1888, p. 635.

<sup>34</sup> *L'Émulation*, 1885, col. 105-107.

<sup>35</sup> La loi du 20 février 1939 assure la protection du titre et de la profession d'architecte.



Fig. 10.- Rue Forgeur n° 20 : plans.  
© Nicolas Sougnez, 2019.

### ***L'habitation bourgeoise entre mitoyens, maille de base du tissu urbain***

Le type de la maison entre mitoyens est bien connue dans les quartiers XIX<sup>e</sup> de nos villes belges. L'habitation bourgeoise de 5 à 8 m de façade et de trois niveaux principaux sur hautes caves est conçue selon un plan type, variant de manière limitée entre les différentes habitations.

L'organisation en enfilade de toute la maison est induite par la profondeur de la parcelle, héritage de la ville du Moyen-Âge mais dont le découpage dans la ville du XIX<sup>e</sup> siècle s'effectue avec plus de rigueur<sup>36</sup>.

Louis Cloquet décrit ces maisons comme *caractérisant parfaitement les mœurs du petit bourgeois, qui tient à avoir à sa disposition, comme le riche particulier, tous les services d'un hôtel, mais en réduction et à bon marché*<sup>37</sup>.

Le plan est divisé en une bande de pièces de vie et de réception, occupant approximativement les deux-tiers de la largeur tandis que l'espace restant est dévolu aux circulations (fig. 10). La largeur de la parcelle ne permet pas d'envisager d'autres solutions de distribution, à moins d'amputer les pièces de vie d'une largeur déjà limitée. Cependant, quelques bâtisses de dimensions similaires sont dotées d'une porte cochère et d'un porche, attestant de la présence d'écuries et augmentent le prestige de la demeure<sup>38</sup>.

<sup>36</sup> HEYMANS Vincent, 1994, p. 64.

<sup>37</sup> CLOQUET Louis, 1900, p. 40.

<sup>38</sup> Cf. *infra*, fig. 19.



Fig. 11.- Rue Forgeur n° 20 : vestibule. L'entrée de service est visible dans la partie basse, sur la droite.  
© Nicolas Sougnez, 2019.

Fig. 12.- Rue Forgeur n° 15 : vestibule. À la différence du n° 20 de la même rue, cette habitation possède un jeu de portes vitrées au sommet des escaliers du vestibule, barrière supplémentaire entre l'extérieur et l'intimité de la demeure.  
© Nicolas Sougnez, 2019.



L'entrée à rue de la maison s'effectue dans l'espace de circulation. La porte est généralement de deux vantaux surmontés d'une imposte vitrée, rendue nécessaire par la hauteur du rez-de-chaussée. Une fois la porte principale franchie, le vestibule est le lieu de transition entre la sphère publique et privée, permettant de dissocier les différents flux à travers la maison. Les domestiques accèdent directement aux locaux de service du sous-sol par une petite porte dans la partie basse du vestibule (fig. 11). Les invités sont reçus dans le vestibule par une bonne et s'y débarrassent de leur chapeau et manteau avant de pénétrer dans les espaces de réception, non sans avoir gravi quelques marches de marbre, ouvert la double porte vitrée à leur sommet (fig. 12) et franchi la porte du salon. Au sommet des escaliers du vestibule, l'unique cage d'escalier de la maison est uniquement destinée aux habitants et aux domestiques, et donne accès aux appartements privés aux étages.

La surélévation du rez-de-chaussée par rapport à la rue protège l'intimité de la cellule familiale des vues indiscrettes et permet d'éclairer les espaces de service semi-enterrés. Cette différence de niveau se retrouve dans le vestibule, marqué par son volume important et son aspect étiré. Ces proportions sont induites par l'intériorisation du perron, que l'alignement de la rue empêche de placer à l'extérieur. Le déplacement de la cage d'escalier au centre de la maison, entre les deux pièces du rez-de-chaussée, s'impose lors de la présence d'un porche. Le grand hall qui abrite la cage d'escalier s'insère alors dans l'enfilade des pièces de réception. Une double porte vitrée au sommet de quelques marches de marbre sépare le porche du hall d'entrée. La différence de niveau y est moins marquée. L'escalier principal peut alors revêtir un caractère plus majestueux, en se développant autour d'un vide central.

Les parcelles étroites ne permettent que difficilement la création d'une cage d'escalier de service. L'escalier principal se prolonge alors discrètement vers les cuisines en sous-sol et vers les chambres des domestiques, logés sous les toits. Les escaliers de ces maisons sont assez simples. Mis à part l'escalier du vestibule en marbre, la cage d'escalier principale est en bois. Une colonnette en bois posée sur une ou deux marches en marbre marque le départ de l'escalier depuis le rez-de-chaussée (fig. 13). La rampe est en bois, avec des balustres tournés.

#### *Salon et salle à manger, apparat et réception*

L'organisation spatiale de la maison se plie aux fonctions de réception, sacrifiant parfois une utilisation rationnelle et confortable. Chaque habitation dispose au minimum de deux pièces en enfilade au rez-de-chaussée : un salon à rue de forme plus au moins carrée qui communique avec une salle à manger rectangulaire (fig. 14). Lorsque la taille de la parcelle le permet, cette dernière est doublée d'un jardin d'hiver construit en annexe vers le jardin extérieur. Le salon et la salle à manger se retrouvent dans toutes les constructions du quartier.



*Fig. 13.- Boulevard Piercot n° 17 : escalier. Une colonnette en bois sculpté et une marche de marbre marquent le départ d'escalier.*

© Nicolas Sougnez, 2018.

Des doubles ou quadruples portes, placées dans l'axe des pièces, offrent une perspective en enfilade à travers les trois pièces principales du rez-de-chaussée. Elles modulent les pièces : fermées avant le repas, elles séparent le salon de la salle à manger afin de ne pas dévoiler les domestiques qui s'affairent dans l'espace destiné au festin ; elles peuvent également s'ouvrir pour créer un vaste espace de réception si les invités sont nombreux ; enfin, après le repas, elles se referment laissant la gent masculine dans la salle à manger tandis que les dames retournent au salon<sup>39</sup>.

Le salon, de forme plus ou moins carrée, laisse entrevoir à travers les rideaux une partie de son plafond et du haut de ses murs depuis la rue, tout en préservant l'intimité familiale. L'élément central de sa composition est la cheminée, généralement exécutée en marbre clair et s'inspirant des modèles aristocratiques du siècle précédent. La décoration du salon est presque systématiquement traitée avec des éléments néoclassiques ou néo-rocaille (fig. 15). L'abondance de textiles, bibelots et autres objets de décoration est permise par l'industrialisation de leur production. Maintes couches de velours, soieries, dentelles et tapisseries se retrouvent à la fois sur les fenêtres, le sol et toute surface horizontale de mobilier, mais également dans les toilettes de la maîtresse de maison, dont la surcharge de drapés et de broderies, combinée aux tournures et corsets, est particulièrement marquée durant les dernières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle. Cette présence

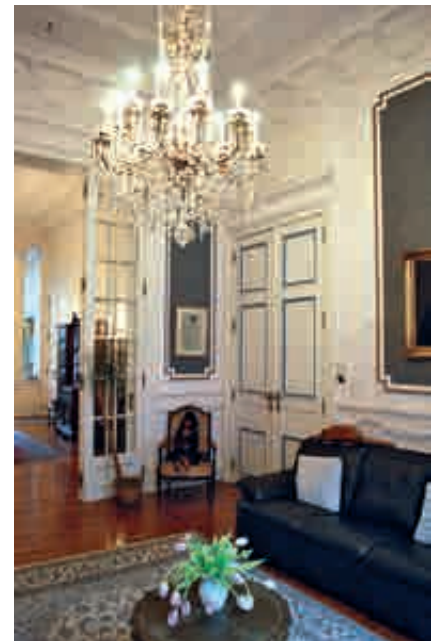
*Fig. 14.- Boulevard Frère-Orban n° 23 : enfilade des pièces du rez-de-chaussée vue du salon.*

© Nicolas Sougnez, 2019.



*Fig. 15.- Rue Forgeur n° 20 : salon.*

© Nicolas Sougnez, 2018.



<sup>39</sup> HEYMANS Vincent, 1998, p. 91.



Fig. 16.- Avenue Rogier n° 28 : salon, vers 1910.  
Photographie de Louise Magis. © Province de Liège – Musée de la Vie wallonne, MVW 1063550-56.



Fig. 17.- Quai de Fragnée n° 29 : salle à manger avec perspective sur la véranda, vers 1910.  
Photographie de Louise Magis. © Province de Liège – Musée de la Vie wallonne, MVW 1063565-98.

de textiles et de bibelots en bronze et en porcelaine à outrance dans les intérieurs de la fin du XIX<sup>e</sup> contribue à l'opulente et étouffante atmosphère démonstrative des intérieurs bourgeois (fig. 16). Un piano à queue peut compléter l'ensemble et à la fois souligner les moyens financiers des habitants et leur intérêt pour la musique.

La salle à manger, rectangulaire, est au centre de la maison, dans le prolongement du salon. Lors de la présence d'une véranda, la salle à manger ne jouit de la lumière du jour que par l'intermédiaire du salon et de l'annexe vitrée. L'atmosphère, plus austère que le salon, est souvent teintée de néo-Renaissance flamande<sup>40</sup>. L'espace adopte des couleurs foncées et patinées conférant une ambiance plus masculine et donnant l'impression aux habitants et aux invités de dîner dans un décor de l'âge d'or du développement intellectuel des Pays-Bas espagnols (fig. 17). Nous avons également visité certaines habitations dans lesquelles l'atmosphère de la salle à manger est plus éclectique, seuls l'imposante cheminée en marbre foncé et certains emprunts à un vocabulaire de la Renaissance marquent une différence par rapport au salon. L'aménagement est mis en place autour de la table, centre de la pièce. Des buffets et meubles d'ostentation en bois foncé peuvent être placés de part et d'autre de la cheminée ou au milieu du mur qui lui fait face.

Les sols de ces espaces de réception sont souvent destinés à recevoir un tapis ornemental. Une frise en marqueterie d'ébène encadre les tapis et peut venir souligner la périphérie des pièces de réception (fig. 14).

<sup>40</sup> La néo-Renaissance flamande reflète l'âge d'or des anciennes provinces qui constituaient la Belgique aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. La Renaissance flamande mêle des éléments inspirés de la Renaissance italienne à l'héritage médiéval local. Ce style, en affichant des valeurs laïques et nationales, vient également en réponse au néogothique privilégié par l'Église. La néo-Renaissance flamande est surtout populaire durant la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle à Bruxelles et Anvers, où elle trouve ses plus beaux exemples (PRINA Daniela N., 2018, p. 262-275).

Comme évoqué précédemment, quand la taille de la parcelle le permet, les deux pièces principales sont prolongées vers le jardin par une véranda, inspirée par les résidences de villégiature. Parfois sans réelle fermeture depuis la salle manger, la pièce largement vitrée est garnie de plantes et de mobilier léger, intériorisant une partie du jardin. La fascination pour l'orient, qui s'affiche dans l'architecture du Trinck-Hall du parc d'Avroy, peut également se manifester dans les intérieurs privés, tant à travers le choix de meubles en rotin faisant écho au mobilier colonial, que par la présence d'un canari, d'un perroquet ou d'une perruche, soulignant l'exotisme de la pièce<sup>41</sup>.

Nous pouvons remarquer que la variété dans les décors de ces architectures privées du XIX<sup>e</sup> siècle découle d'un intérêt plus scientifique pour l'histoire de l'art et les styles de différentes époques. De plus, l'abondance d'objets décoratifs et d'étoffes est directement liée à l'essor des arts décoratifs. L'industrialisation de la production autrefois artisanale permet une diffusion d'objets plus accessibles, dont le style et la qualité artistique découlent des expositions des produits de l'industrie nationale organisées par le Ministère de l'Intérieur<sup>42</sup>.

### *Les appartements privés*

Aux étages, l'emplacement du salon, de la salle à manger et du vestibule d'entrée est occupé par l'appartement des maîtres de maison. La chambre à coucher est généralement du côté du jardin, isolée de l'animation de l'espace public. Une deuxième chambre, un salon privé ou un bureau est situé à rue, tandis qu'un cabinet de toilette est au-dessus du vestibule. Dans certaines habitations, un large salon à rue occupe toute la largeur de la parcelle. La grande pièce à rue bénéficie du balcon ou du *bow-window*, placé au centre de la façade. Ce dernier permet d'intérioriser un fragment d'extérieur tout en captant des vues sur l'espace public.

Chaque pièce communique à la fois avec le palier et la pièce voisine, permettant une utilisation en appartement tout en préservant l'intimité des maîtres. Ce principe d'appartement privé est directement inspiré des appartements des grandes résidences du siècle précédent. Il place toute une série de pièces satellites autour de la chambre à coucher, créant une enfilade de vastes espaces connectés à des cabinets plus intimes.

### *Personnel et service*

La présence d'au moins une bonne, souvent complétée d'une cuisinière, est indispensable à la bourgeoise, pour qui les tâches domestiques et le travail manuel sont inconcevables. Signe de statut social, la bonne libère la maîtresse de l'asservissement aux tâches domestiques manuelles, lui autorisant le luxe de dépenser son temps à incarner l'oisiveté des classes supérieures, héritage de l'aristocratie<sup>43</sup>. En jouant son rôle d'épouse et de mère, elle est le faire-valoir de son mari en société et la gardienne de la réputation familiale et domestique. S'ils sont

<sup>41</sup> HEYMANS Vincent, 1998, p. 119.

<sup>42</sup> PRINA Daniela N., 2016, p. 66.

<sup>43</sup> MARTIN-FUGIER Anne, 1983, p. 12.



Fig. 18.- Rue Forgeur n° 20 : entrée de service vue depuis la cuisine.  
© Nicolas Sougnez, 2019.

essentiels au statut social du bourgeois, la notion d'intimité qui se développe tout au long du siècle tend cependant à éviter une proximité trop importante avec les domestiques<sup>44</sup>. Cette ségrégation se retrouve dans l'organisation spatiale de la maison, plaçant les locaux de service éloignés des espaces de vie.

La majorité des immeubles dont les espaces de réception sont au rez-de-chaussée disposent de cuisines en cave (fig. 18). Le besoin de lumière et d'air implante ces locaux à moitié enterrés, remontant le rez-de-chaussée par rapport à la rue. La cuisine s'organise autour du fourneau et dessert une série d'autres pièces comme la laverie, la cave à vin, la cave à provisions, etc.

Depuis la cuisine, un potentiel monte-plat débouche dans un office accessible directement depuis la salle à manger. L'office joue le rôle de zone tampon entre la cuisine, espace considéré comme peu hygiénique et que les maîtres de maison dissimulent, et la salle à manger, espace de réception et d'apparat. L'office est également le lieu où sont entreposés l'argenterie et la porcelaine destinées à être utilisées dans la salle à manger.

#### *La façade, opulence et décor*

Contrairement aux compositions urbanistiques des quartiers du Jardin Botanique et de la place de Bronckart, constitués durant le deuxième tiers du siècle, où des édifices similaires en taille et en style se fondent dans un front bâti homogène, les maisons du lotissement de l'Île de Commerce s'expriment individuellement, chacune avec son propre gabarit et ses propres caractéristiques décoratives qui permettent de la différencier de sa voisine. L'ensemble obtenu possède néanmoins une certaine homogénéité formelle.

Les façades présentent plus de variété et d'originalité que les plans. De manière générale, elle est divisée en deux ou trois travées reflétant l'organisation interne (fig. 19). Elle peut dégager un certain relief par des avant-corps. Un balcon, souvent remplacé par un *bow-window* au tournant du siècle, souligne la travée centrale ou principale au niveau du premier étage (fig. 20). Mises à part les compositions à pignon, plus fréquentes dans les habitations néo-Renaissance ou néogothiques, la façade est toujours couronnée par une corniche sur laquelle reposent parfois des lucarnes ou des frontons (fig. 21).

Comme le stipulent les conditions imposées par la Ville, le rez-de-chaussée, de même que les cordons, montants, seuils et linteaux de portes et de fenêtres, doivent entièrement être en pierre de taille. En plus d'apporter prestige à la façade, l'utilisation de la pierre, en particulier le calcaire de Meuse, assure le rappel de la tradition de la construction en pierre en vallée mosane, riche en carrières. L'industrialisation a facilité son extraction et sa taille, réduisant les coûts et permettant d'obtenir un quartier aux façades plus ornementées que les compositions de la

<sup>44</sup> DIERKENS-AUBRY Françoise, VANDENBREEDEN Jos, 1994, p. 12



Fig. 19.- Rue Forgeur n°13 : façade avant.  
© Nicolas Sougnez, 2019.

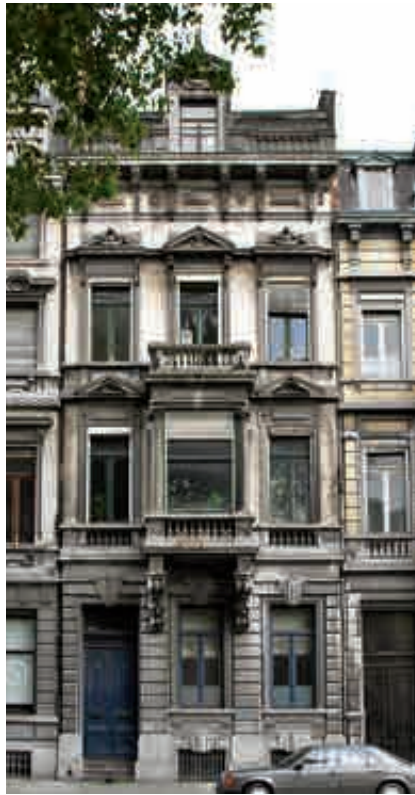


Fig. 20.- Avenue Rogier n°22 : façade avant.  
© Nicolas Sougnez, 2019.



Fig. 21.- Rue Raikem n°15 : façade avant.  
© Nicolas Sougnez, 2021.

Fig. 22.- Avenue Rogier n°27 : façade arrière.  
© Nicolas Sougnez, 2019.



première moitié du siècle. Le fond de la façade, sur lequel se détachent les éléments cités ci-dessus, est généralement exécuté dans une pierre de teinte plus claire que le calcaire de Meuse, en briques apparentes ou recouvertes d'un enduit clair.

Alors que la façade avant est l'objet d'une composition régulière et d'une riche ornementation, la façade arrière est une réponse rationnelle au fonctionnement interne de l'habitation. Simplement traitée en briques apparentes avec des seuils et linteaux en pierre, la façade est généralement dominée par le volume de la véranda, dont le travail délicat des châssis et de la structure contraste avec le dépouillement des autres volumes arrière. L'expression des espaces intérieurs en façade implique le décalage des ouvertures au niveau de la cage d'escalier, qui place ses fenêtres sur les paliers intermédiaires (fig. 22).

Dans les rues au sud des Terrasses, il n'est pas rare de rencontrer des maisons jumelles aux façades similaires ou identiques, elles sont construites groupées et probablement destinées à être mises en location ou vendues. Dans ces deux îlots sud, le léger décalage dans la conception des habitations et les prix moins élevés des terrains ont contribué à donner un aspect général moins opulent que dans le reste du lotissement. Les façades à rue troquent leurs fonds en pierre pour de la brique apparente ou enduite et la décoration se fait plus sobre.



Fig. 23.- Rue Forgeur n°18: façade avant.  
© Nicolas Sougnez, 2021.



Fig. 24.- Idem: cheminée néo-gothique  
du salon du rez-de-chaussée.  
© Nicolas Sougnez, 2019.



Fig. 25.- Rue Forgeur n°20: façade avant.  
© Nicolas Sougnez, 2019.

Fig. 26.- Maisons du boulevard Frère-Orban, phototypie publiée dans la Revue de l'Architecture en Belgique, 1883, pl. 38 (le n° 41 est à droite).  
© Coll. CIVA, Brussels.



Majoritairement éclectiques ou néoclassiques, certaines réalisations se distinguent néanmoins de leurs voisines. Une façade néogothique au n° 18 de la rue Forgeur a été réalisée par Edmond Jamar en 1882 pour l'avocat Gustave Francotte<sup>45</sup> (fig. 23). Le style néogothique, appliqué également aux espaces de réception du rez-de-chaussée (fig. 24), correspond aux idées politiques de l'avocat, qui sera député catholique, bourgmestre de Sougné-Remouchamps et ministre de l'Industrie et du Travail<sup>46</sup>. Cette habitation, bien que composée selon le même plan que ses voisines, s'affiche sobrement par rapport à l'habitation mitoyenne éclectique richement décorée (rue Forgeur n° 20, architecte Lambert Gaspard) (fig. 25). La division de la façade en deux travées asymétriques dégage de grandes fenêtres à croisées, garnies de vitraux. La façade, en faisant écho à l'architecture gothique, reflète les valeurs et idées du commanditaire.

Une seconde façade à épingle est le n° 41 du boulevard Frère-Orban, bâtie au début des années 1880 (fig. 26). La façade néo-Renaissance flamande en briques, pierre calcaire et boiseries présente une ressemblance troublante avec la maison personnelle de l'architecte Pierre-Victor Jamaer, construite entre 1874 et 1876 sur l'avenue du Midi (actuelle avenue de Stalingrad) à Bruxelles<sup>47</sup> (fig. 27-28).

<sup>45</sup> IPIC, code 62063-INV-2374-01.

<sup>46</sup> HENRY René, 2006, p. 54.

<sup>47</sup> HEYMANS Vincent, 2017, p. 217-244.

Si la construction est intéressante pour son apparence atypique par rapport aux autres maisons édifiées sur des parcelles semblables, elle illustre également la migration des idées et modèles depuis la capitale. La revue d'architecture *L'Émulation*, qui publie la bâtisse de Jamaer en 1879 a sans aucun doute été l'élément à la base de l'inspiration de l'architecte pour la demeure de Liège. Les deux bâtisses sont de dimensions comparables, construites sur des parcelles de 7 à 8 m de largeur et présentant une élévation d'une vingtaine de mètres. Le choix de la néo-Renaissance utilisé avec autant d'homogénéité est assez rare dans le quartier liégeois. Il est cependant difficile de cerner si le choix de ce style à Liège a été influencé par l'aspect général du modèle bruxellois ou par les idées du commanditaire.

Fig. 27-28.- Maison Jamaer, avenue du Midi à Bruxelles : chromolithographies publiées dans *La Brique et la Terre Cuite*, 1881, pl. 112 et 113.

© Ville de Bruxelles – OPP – CPH.





Fig. 29.- Maison du boulevard Piercot n° 44 : élévation et plans dans *L'Émulation*, 1891, pl. 46.  
© GAR – Archives d'architecture (ULiège).

## De la maison à l'hôtel, variantes et originalités

Si nous avons pu tenter de dégager des principes généraux d'organisation pour la maison bourgeoise entre mitoyens, l'augmentation de la superficie de la parcelle et les moyens plus élevés du commanditaire permettent des variantes propres à chaque habitation. Trois immeubles seront abordés.

### Néo-Renaissance italienne, élégance et homogénéité

En 1890, Charles Soubre dresse les plans d'une habitation pour une personne vivant seule sur une parcelle de 10 m de large sur le boulevard Piercot (fig. 29). Le plan reprend les caractéristiques du plan d'une maison plus étroite, en ajoutant une série de pièces plus petites dans une travée à gauche du hall et de même largeur que celui-ci. Le vestibule, dont les marches sont à l'extérieur dans une niche formée par le décalage de la porte vers l'intérieur, dessert un cabinet en vis-à-vis du salon. Un vestiaire, le salon et la salle à manger sont également accessibles depuis le vestibule. La séparation du petit cabinet de travail par rapport à la traditionnelle enfilade du salon et de la salle à manger ne l'inclut pas dans l'enfilade de réception. Ce cabinet est donc un petit espace isolé, destiné au confort plus intime du maître de maison. Nous remarquons également que la maison est conçue sans véranda malgré la superficie généreuse du jardin.

L'entrée de service du vestibule est rendue inutile par le déplacement de la cuisine en annexe, au niveau du rez-de-chaussée. Elle est à proximité de la salle à manger, connectée à l'office. Les autres espaces de service sont installés dans un sous-sol enterré. Ce déplacement rationnel de la cuisine atténue la stricte hiérarchie des flux de circulation que l'on retrouve dans des maisons plus modestes.

Fig. 30.- Boulevard Piercot n° 44 : départ de la rampe d'escalier.  
© Nicolas Sougnez, 2018.



Au premier étage, la largeur permet d'aménager deux grandes pièces à rue. Au-dessus de l'entrée, un salon privé communique avec une *loggia*, celui-ci s'ouvre sur la chambre principale par une large porte percée dans le centre du mur. Une deuxième chambre en façade arrière, moins vaste, est séparée de la première par une penderie commune. Les deux chambres et le salon sont accessibles depuis le vestibule. Le cabinet des bains se superpose à l'office.

Une élévation en couleur est reproduite dans *L'Émulation*<sup>48</sup>, accompagnée d'un court texte concernant les intérieurs. Le cabinet du rez-de-chaussée, plus confortable et mieux chauffé que les pièces plus vastes, semble dévolu à la fonction de travail. Les décors intérieurs ont été particulièrement soignés par l'architecte, qui a conçu le dessin de la rampe d'escalier en fonte, exécutée par la fonderie Requilé et Fils à Liège (fig. 30). Les plafonds des salons de réception ont été dessinés par le sculpteur liégeois Jean Herman<sup>49</sup>. Les salons du rez-de-chaussée sont décorés dans l'élégante continuité néo-Renaissance italienne de la façade, formant une enfilade au décor homogène (fig. 31).

<sup>48</sup> *L'Émulation*, 1891, pl. 46.

<sup>49</sup> *Idem*, col. 190.



Fig. 31.- Idem : cheminée de la salle à manger.

© Nicolas Sougnez, 2018.

L'habitation se démarque par l'élégance de la façade et par ses proportions harmonieuses, formant un ensemble homogène inspiré de la Renaissance italienne. Des mosaïques au premier étage et sous la corniche complètent le décor de façade. La superposition des ordres (dorique au rez-de-chaussée, ionique au premier étage et corinthien au deuxième étage) est respectée et discrètement exprimée. Le dépouillement et le décor homogène de l'ensemble de l'habitation ne semblent pas vouloir démontrer le statut social du commanditaire de manière aussi affirmée que certaines façades plus lourdement décorées. La distribution interne privilégie également le confort à la hiérarchisation sociale généralement rencontrée dans les habitations de cette taille. Ces caractéristiques semblent tracer le portrait d'un commanditaire moins démonstratif qu'une partie de la bourgeoisie habitant l'Île de Commerce.

*L'Émulation* conclut en indiquant que cette habitation, sans grand luxe, est construite généralement avec des matériaux de première qualité ; elle comporte tout le confort que peut donner une bonne installation des eaux, gaz, porte-voix, chaufferie, etc. ; Son prix de revient est d'environ 55.000 francs<sup>50</sup>. À titre de comparaison, la construction du Conservatoire a coûté 1.300.000 francs<sup>51</sup> tandis qu'un ouvrier liégeois gagnait en moyenne 3,40 francs par jour en 1896<sup>52</sup>.

#### *Maison Buissonnet, le savoir-faire de l'architecte*

C'est sur une parcelle d'environ 9 m de largeur, au n° 3 de l'avenue Rogier, proche de l'angle avec le boulevard Piercot que l'architecte Armand Buissonnet dresse les plans de son habitation personnelle, bâtie à partir de 1880. La maison est documentée dans la revue *La Semaine des Constructeurs*<sup>53</sup> qui en décrit le fonctionnement (fig. 32).

Fig. 32.- Maison avenue Rogier n° 3 dans *La Semaine des Constructeurs*, 1891, p. 391.

© GAR – Archives d'architecture (ULiège).



Le plan se divise en deux. Au rez-de-chaussée, la partie droite est dévolue à la traditionnelle enfilade salon, salle à manger, tandis que dans la partie gauche sont aménagés les espaces de circulation et de service (fig. 33). L'entrée se fait à l'extrémité gauche de la façade, débouchant dans un vestibule profond duquel on accède aux espaces de service au sous-sol. Dans le fond du vestibule, une double porte vitrée au sommet de deux marches de marbre débouche dans un hall dans lequel est aménagée la cage d'escalier. Dans ce hall, face au vestibule, une porte distribue le vestiaire, l'escalier de service, l'office et un bureau/fumoir. Sur la droite, quatre marches de marbre achèvent de rattraper la différence de niveau entre la rue et le niveau du rez-de-chaussée. Deux hautes portes à doubles vantaux débouchent dans le salon et dans la salle à manger (fig. 34), une porte de dimensions plus modestes fait face à l'escalier et mène dans une antichambre, connectée au salon. Le grand escalier tournant avec trois paliers mène au premier étage.

<sup>50</sup> *Ibidem*.

<sup>51</sup> GOBERT Théodore, 1977, t. IX, p. 311.

<sup>52</sup> MARCH Lucien, 1902, p. 262.

<sup>53</sup> *La Semaine des Constructeurs*, 1891, p. 391 et 426.

Fig. 33.- Plans de la maison avenue Rogier n° 3 dans La Semaine des Constructeurs, 1891, p. 486.

© GAR – Archives d'architecture (ULiège).

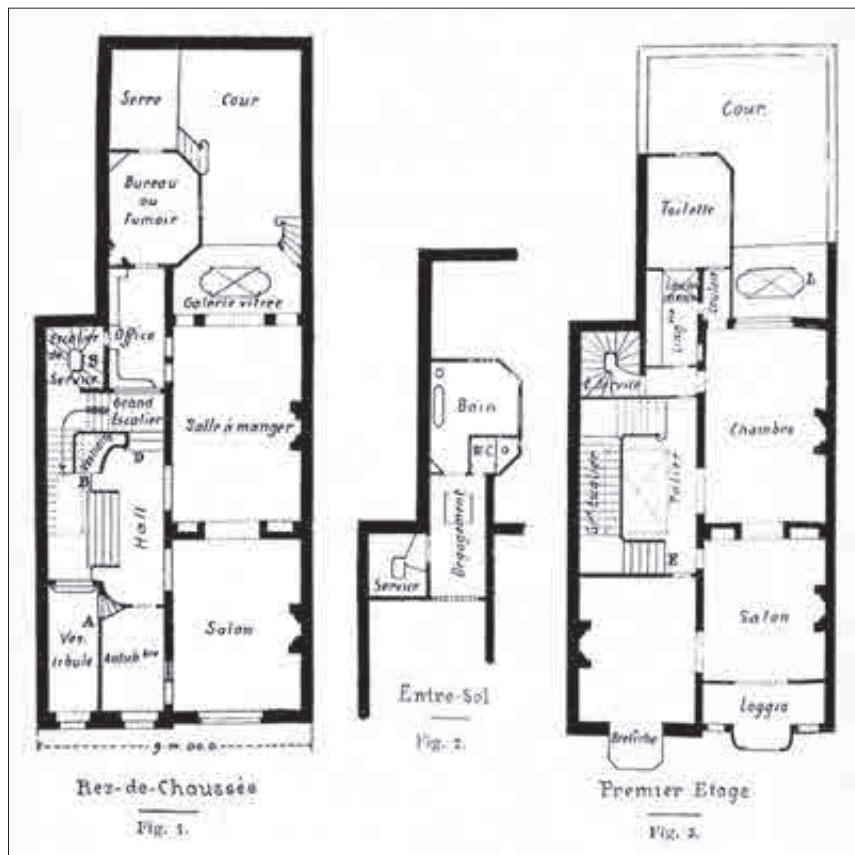


Fig. 34.- Avenue Rogier n° 3 : hall avec les portes du salon et de l'antichambre, vers 1989.

© Liège, Centre d'Archives et de Documentation de la C.R.M.S.F., fonds de la C.R.M.S.F., dossier « Liège 2.681 ».



Deux salons et une grande chambre occupent le premier étage. Cependant, comme l'indique la revue, l'aménagement de la chambre permet de l'utiliser comme deuxième salle à manger, le monte-plats débouchant dans un cabinet de toilette pouvant être réaménagé en office. Le grand escalier autrefois éclairé d'une verrière dessert également le deuxième étage. Le choix de l'étage de réception semble rester à l'appréciation des maîtres de maison. Nous pouvons cependant imaginer l'occupant exercer sa profession d'architecte avec des espaces de travail situés au rez-de-chaussée, accessibles facilement depuis l'extérieur, tandis que les espaces de réception occupent les trois grandes pièces du premier étage, agrémentées d'un *bow-window* et d'une *loggia*.

Les décors intérieurs, dont des photographies du hall et du salon du rez-de-chaussée donnent un aperçu de leur polychromie originelle<sup>54</sup>, sont exécutés avec soin. Les sols du vestibule et du hall sont entièrement recouverts de marbre blanc. Les murs y sont sobres, peints en beige et rehaussé d'éléments dorés ; les portes prolongent la gamme chromatique des murs en y ajoutant un décor de pointes de diamants entourées de volutes et de palmettes sur les panneaux supérieurs et inférieurs.

Le salon du rez-de-chaussée offre un cadre néoclassique (fig. 35). Sur les murs vert menthe, un bas lambris à panneaux court sur leur partie inférieure, tandis qu'un papier peint rouge à guirlandes et médaillons

<sup>54</sup> A.C.R.M.S.F., dossier « Liège 2.681 ».



Fig. 35.- Idem : salon du rez-de-chaussée présentant probablement sa polychromie et son mobilier d'origine, vers 1989.  
© Liège, Centre d'Archives et de Documentation de la C.R.M.S.F., fonds de la C.R.M.S.F., dossier « Liège 2.681 ».



Fig. 36.- Idem : salle à manger ne présentant plus sa polychromie originelle.  
© Nicolas Sougnez, 2019.

d'inspiration Empire imitant la soie tendue garnit leur partie supérieure. La corniche est ornée de feuilles d'acanthe, le plafond est dominé par une peinture florale circulaire en son centre. La cheminée en marbre clair veiné est surmontée d'une glace dorée à fronton circulaire rehaussé de feuilles de laurier. Le même marbre est utilisé dans le mobilier d'inspiration Louis XVI, qui adopte les mêmes teintes que le plafond.

Dans la salle à manger, le plafond à caissons, la cheminée en marbre de Theux et les vitraux avec des verres en cul de bouteille confèrent à la pièce un décor plus nationaliste en s'inspirant de la néo-Renaissance (fig. 36).

La façade est une des plus emblématiques du quartier. À l'image du plan, l'élévation de quatre niveaux est divisée en deux travées égales, celle de gauche est mise en avant et est couronnée par un pignon en escalier surmonté d'une cigogne en zinc<sup>55</sup>. Le rez-de-chaussée est entièrement en calcaire. La brique apparaît aux étages supérieurs, contrastant avec les bâtiments mitoyens en pierre claire ou recouverts d'un enduit blanc. Les ouvertures présentent l'originalité d'être toutes uniques dans leur forme et dans leur ornementation. Les *loggias* donnent du pittoresque à l'ensemble, tout en offrant un point de vue privilégié sur le parc d'Avroy et ses promeneurs. L'utilisation d'un vocabulaire varié se veut comme un exemple de la maîtrise du vocabulaire décoratif et des styles historicistes par l'architecte. La façade donne donc l'apparence d'une carte de visite témoignant de l'expertise d'Armand Buissonnet dans ses réalisations. La hauteur de l'élévation et l'élément métallique qui la surmonte permettent de l'établir comme un repère dans le quartier, la différenciant de ses voisines, dont les corniches horizontales les fondent dans la continuité formelle des façades de l'avenue.

<sup>55</sup> Ce couronnement en zinc n'est plus en place aujourd'hui.



Fig. 37.- Avenue Rogier n°27 : façade avant.  
© Nicolas Sougnez, 2019.



Fig. 38.- L'avenue Rogier, vers 1880, détail présentant le n° 27.

Photographie de Joseph Kirsch. © Province de Liège – Musée de la Vie wallonne, MVW 1033230-144.

### *Entre néo-Renaissance et Beaux-Arts*

Cet hôtel, au n° 27 de l'avenue Rogier, est peu documenté mais une visite complète a permis d'en apprécier les caractéristiques. Aucun permis ne nous indique la date de construction ou l'architecte. Nous pouvons cependant remarquer que les intérieurs ont été modifiés et qu'un étage a été ajouté dans les années 1910<sup>56</sup> (fig. 37-38). Mis à part le bureau et le vestiaire du rez-de-chaussée, les décors présentent un

<sup>56</sup> Des photographies de la Joyeuse Entrée du roi et de la reine, le 13 juillet 1913, exposent l'immeuble dans son état primitif, tandis qu'une carte postale de 1922 montre le bâtiment transformé.



Fig. 39.- Avenue Rogier n° 27 : plans.  
© Nicolas Sougnez, 2019.

aspect Beaux-Arts homogène<sup>57</sup>. L'intégration de luminaires électriques dans les décors du porche et dans le hall nous confirme que ces intérieurs ne datent pas des années 1880. Les Expositions universelles de 1905 à Liège et de 1910 à Bruxelles, où le classicisme français du XVIII<sup>e</sup> siècle a été largement utilisé pour la conception de divers pavillons et bâtiments<sup>58</sup>, ont probablement influencé les changements de goût dans les décors intérieurs du début du siècle.

Le porche, situé du côté gauche de la parcelle, est complètement recouvert de simili-pierre blanche. Au-dessus de six marches en marbre de Carrare, une double porte vitrée en fer forgé s'inscrit dans une large ouverture menant au hall d'entrée. De part et d'autre de cette ouverture se trouvent deux portes plus modestes en bois, conduisant au sous-sol et à l'escalier de service. Le hall occupe la largeur restante de la parcelle rejetant des espaces de service à l'arrière (vestiaire, escalier de service, peut-être également les cuisines) et desservant un bureau (ou une petite salle à manger) et un salon d'attente à rue (fig. 39). Son ambiance prolonge celle du porche, reprenant le même matériau sur les murs et le même vocabulaire décoratif. Le volume du hall, occupant deux niveaux,

<sup>57</sup> Au début du XX<sup>e</sup> siècle, l'architecture belge est lassée de la néo-Renaissance flamande et de l'Art nouveau. L'Exposition universelle de Paris en 1900 remet l'architecture française du XVIII<sup>e</sup> siècle au goût du jour. L'académisme français enseigné aux Beaux-Arts de Paris se popularise en Belgique après l'Exposition universelle de 1910 à Bruxelles et reste en vogue jusqu'aux années 1930. Le style Beaux-Arts est caractérisé par un retour au classicisme traité de manière monumentale en façade. Souvent étiquetés comme éclectiques, les intérieurs reproduisent cependant les décors rococos ou néoclassiques du XVIII<sup>e</sup> siècle avec une grande homogénéité dans le répertoire ornemental (PANGE Isabelle de, 2008, p. 16-19).

<sup>58</sup> RENARDY Christine (dir.), 2005, p. 192-199.



Fig. 40.- Idem : cheminée du bureau du rez-de-chaussée.  
© Nicolas Sougnez, 2019.

est marqué par une verrière au plafond. Un vaste escalier à deux quarts tournants agrémenté d'une rampe en fer forgé, mène uniquement au premier étage où se trouvent les quatre grandes pièces de réception. Une enfilade à trois pièces se situe au-dessus du porche. Une quatrième pièce, marquée par un imposant *bow-window*, vient se placer en façade. Toutes ces pièces sont accessibles indépendamment depuis le palier. Face à la porte du salon à rue se trouve l'accès vers un escalier plus discret reliant tous les étages entre eux.

Les espaces du rez-de-chaussée sont clairement identifiables, par les hautes cheminées et le décor néo-Renaissance en bois sombre, comme un espace à l'atmosphère masculine (fig. 40). Leur aménagement date probablement de la construction de l'hôtel vers 1880. La disposition de ces pièces se prête à une utilisation comme espaces de travail pour le maître de maison, permettant de recevoir des visiteurs sans déranger la vie familiale aux étages supérieurs. Le bureau se situe en façade à rue, doublé d'une salle d'attente. Ces deux espaces disposent d'un accès indépendant vers le hall (fig. 41). De l'autre côté de celui-ci, faisant pendant à la salle d'attente, un vestiaire éclairé par un vitrail en façade arrière prolonge l'ambiance des salles de travail.

Arrivé au palier du premier étage, le visiteur accède aux espaces de réception par trois grandes portes à doubles vantaux. La hauteur importante du premier étage, presque 5 m, s'accorde avec leur ambiance aristocratique. Les trois grandes pièces en enfilade offrent un aspect Beaux-Arts homogène (fig. 42). Le salon à rue présente un décor néoclassique agrémenté d'éléments rocaille. Les angles sont adoucis par des pilastres ioniques. La corniche est discrète, diluant la frontière entre le haut des murs et le plafond. La salle à manger est marquée par deux niches en vis-à-vis, abritant la cheminée et une peinture d'un paysage romantique. Une corniche garnie de consoles marque la division avec le plafond.

Fig. 41.- Idem : grand escalier et verrière.  
© Nicolas Sougnez, 2019.



Une pièce annexe, pouvant être isolée de la salle à manger par des portes vitrées, offre un décor dans le même goût que les deux précédentes, complété par des baies garnies de vitraux et une verrière au plafond. Donnant sur l'avenue et accessible à la fois par le grand salon et par le palier, un élégant petit salon néo-rocaille, dont les lambris intègrent un ensemble de peintures dans le style de Watteau ou Fragonard présente une ambiance de boudoir féminin (fig. 43). Le *bow-window* permet l'observation des promeneurs du parc et de l'activité de l'avenue.

Le fonctionnement de ces espaces s'envisage comme un appartement d'apparat, de la même manière que les grands principes de distribution du siècle précédent, en faisant communiquer les pièces entre elles. Le grand salon est la pièce principale de l'étage de réception, celle où les invités se retrouvent avant le dîner. La salle à manger est joutée à l'office qui dispose d'un accès direct depuis les cuisines. Après le repas, les genres se divisent : les dames se retrouvent dans le petit salon à l'atmosphère plus délicate. Les hommes restent dans la salle à manger ou peuvent occuper le jardin d'hiver en façade arrière dont l'utilisation en fumoir ne semble pas improbable. Le grand salon et la salle à manger offrent un cadre neutre tandis que le fumoir et le petit salon sont donc des espaces plus genrés.

Fig. 42.- Idem: enfilade du grand salon, de la salle à manger et du jardin d'hiver, luminaires et polychromie contemporains.  
© Allen Keapler, 2019.



Fig. 43.- Idem: petit salon.  
© Allen Keapler, 2019.



Cet exemple expose l'adaptation des décors intérieurs à l'évolution du goût durant la période étudiée. La structure, la façade et la distribution intérieure datent certainement de la construction vers 1880 mais les décors intérieurs se plient à l'évolution du goût et aux nouvelles tendances décoratives du début du XX<sup>e</sup> siècle. Le vaste appartement de réception et le grand escalier forment un ensemble au décor homogène, calqué sur les intérieurs aristocratiques français du XVIII<sup>e</sup> siècle.



Fig. 44. - L'hôtel Jamar sis rue Paul Devaux n° 6, phototypie publiée dans la Revue de l'Architecture en Belgique, 1883, pl. 37. © Musée Wittert ULiège.

### **L'hôtel d'angle, la mise en vedette d'un statut social**

S'il est laborieux de dégager des principes communs à des plans s'adaptant de manière unique à chaque parcelle, quelques aspects extérieurs communs à quelques immeubles d'angle peuvent être pointés. La situation d'angle d'une parcelle permet une grande visibilité depuis l'espace public et la présence presque systématique d'une tourelle donne aux bâtiments le statut privilégié de repère urbain. Ces parcelles ne permettent cependant pas l'installation d'un jardin d'agrément ou d'une serre et encore moins de posséder des écuries.

L'hôtel Jamar est un témoin privilégié de l'architecture du quartier de l'Île de Commerce (fig. 44). Il est l'un des plus vastes hôtels du quartier, occupant un emplacement stratégique, à l'angle des Terrasses et de l'avenue Rogier, il est rendu visible à la fois depuis la gare des Guillemins et depuis l'extrémité nord de l'avenue Rogier.

Son histoire nous est entièrement connue. Le commanditaire, Philippe Léonard Joseph Jamar (Liège, 1824-1887), est un personnage important à Liège. Il est président de la Chambre des Notaires et de la Commission des Hospices civils<sup>59</sup>. Il acquiert la parcelle de 16,10 m de façade sur les Terrasses, de 17 m de façade sur l'avenue et de 269,74 m<sup>2</sup> de superficie le 21 octobre 1878 pour 35.066,20 francs<sup>60</sup>. Il charge Lambert Gaspard de la construction de son hôtel. Il y est domicilié le 11 décembre 1881<sup>61</sup>. Maître Jamar décède le 19 janvier 1887, il lègue l'hôtel à son héritier, Laurent Clément Joseph Mestreit (Arlon, 1845 - Liège, 1902)<sup>62</sup>. Laurent Mestreit est un éminent avocat, marié à Gabrielle Orban (Liège, 1848-1923), issue d'une dynastie de riches industriels liégeois et nièce du ministre Walthère Frère-Orban. Après la mort de Laurent Mestreit en 1902, le baron Victor (Malines, 1857 - Seraing-le-Château, 1923) et la baronne Fanny de Radzitzky d'Ostrowick (née de Laminne de Bex, Liège, 1859-1938) acquièrent la demeure le 5 janvier 1906<sup>63</sup>.

La famille de Radzitzky d'Ostrowick est issue de la noblesse polonaise, installée en Belgique depuis la moitié du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>64</sup>. Vivant selon les codes de l'aristocratie et de la grande bourgeoisie, la famille se partage entre leur château de Seraing-le-Château, héritage de la famille de Laminne de Bex, où ils passent l'été, et l'hôtel de Liège, qu'ils occupent le reste de l'année<sup>65</sup>. Réfugiés dans leur château durant la Première Guerre mondiale, l'occupant allemand réquisitionne l'hôtel en août 1915, comme beaucoup d'autres dans le quartier, pour y installer le siège du président de l'administration civile allemande pour la province de Liège. La famille reprend possession de son bien à l'armistice de 1918<sup>66</sup>. Victor de Radzitzky décède en 1923 et son épouse

<sup>59</sup> DI CAMPLI Flavio, 2005, p. 19.

<sup>60</sup> A.É.L., notaire Léon Dubois (Liège), acte n° 102/112 du 10 juillet 1902, *Inventaire après décès de Joseph Mestreit-Orban*.

<sup>61</sup> A.V.L., *Recensement de la population de 1880*, D3, vol. 10, folio 81.

<sup>62</sup> DI CAMPLI Flavio, 2005, p. 19.

<sup>63</sup> MISSON Christopher, de RADZITZKY d'OSTROWICK Philippe, 2014, p. 40.

<sup>64</sup> *Idem*, p. 13.

<sup>65</sup> *Idem*, p. 63.

<sup>66</sup> GOBERT Théodore, 1977, t. IX, p. 234.

continue d'occuper l'hôtel jusqu'à sa mort en 1938<sup>67</sup>. Inoccupé durant la Seconde Guerre mondiale, il est loué à l'armée belge qui y installe son état-major pour la province de Liège en 1949 avant qu'elle ne l'achète, avec la maison voisine de l'avenue Rogier, en 1956<sup>68</sup>.

Les frais d'entretien trop importants débouchent sur la vente de l'immeuble en 2006, maintenu en parfait état pendant plus de 50 ans par l'armée<sup>69</sup>. Différents propriétaires se succèdent alors, sans jamais trouver d'affectation au bâtiment, vide depuis 2006.

L'ensemble de la composition est dominé par une tour d'angle surmontée d'un dôme et d'un petit campanile, donnant à l'ensemble un caractère monumental et assurant une visibilité forte. La tour articule deux façades : une de quatre travées sur l'avenue Rogier et une seconde de trois travées sur la rue Paul Devaux. Le rez-de-chaussée, les pilastres, balcons, piédroits, linteaux et cordons sont entièrement en pierre calcaire, se détachant des fonds en pierre jaune-beige de Savonnière. Des balcons aux premier et second étages des travées centrales des façades et de la tour sont reliés entre eux par des pilastres et par des cariatides en gaine. Sur les façades, d'imposantes lucarnes sculptées couronnent les travées centrales. En 1886, *L'Émulation* critique l'aspect extérieur de l'édifice : *L'hôtel construit par M. Gaspard à l'angle de la rue Paul Devaux et de l'avenue Rogier est certes sa plus importante construction et celle qu'il a le plus soignée : il a cherché à donner de l'intérêt à ses façades en les mouvementant par des avant-corps décorés de pilastres et se terminant par des fenêtres mansardées ; l'angle est atténué par une partie en rotonde surmontée d'une toiture en forme de dôme. Ce parti était bon et pouvait donner du pittoresque à la construction, mais la composition des divers détails est d'un mauvais goût déplorable, et le caractère Louis XIII, qui paraît ressortir de certaines formes, n'est pas atteint ; tout cela n'est pas sérieusement étudié et rien n'est soutenu dans cette façade. Le dôme allongé, surmonté d'une sorte de petit campanile très disgracieux, se relie mal aux toitures fuyantes des faces latérales*<sup>70</sup>.

Annoncé en façade par le puissant soubassement, l'hôtel s'organise en *piano nobile* avec un grand appartement de réception au premier étage et l'étude notariale au rez-de-chaussée. Les maîtres logent au deuxième étage et les domestiques sont sous les toits.

L'entrée cochère s'effectue dans la travée extrême de la rue Paul Devaux (fig. 45), au-delà du porche, une cour trop exiguë empêche toute manœuvre de véhicule hippomobile. Depuis le porche, un escalier de huit marches en marbre blanc encadré par deux colonnes composites marque l'entrée du bâtiment. À son sommet deux petites portes dans les murs latéraux permettent un accès discret des domestiques vers l'escalier de service et font rentrer les employés de l'étude vers les bureaux sans les faire pénétrer dans la demeure privée. Une grande

<sup>67</sup> MISSON Christopher, de RADZITZKY d'OSTROWICK Philippe, 2014, p. 40.

<sup>68</sup> DI CAMPLI Flavio, 2005, p. 21.

<sup>69</sup> BÉART Olivier, 21 avril 2006.

<sup>70</sup> *L'Émulation*, 1886, col. 25.



Fig. 45.- Rue Paul Devaux n° 6 : plans.  
© Nicolas Sougnez, 2019.

porte à doubles vantaux vitrés est à nouveau encadrée par deux colonnes composites et donne accès au hall du rez-de-chaussée, qui distribue l'enfilade des pièces de l'étude et qui loge le grand escalier.

L'étude notariale au rez-de-chaussée comprend quatre pièces : une étude, un salon d'attente dans la rotonde, le bureau du notaire et une petite salle à manger. Cette dernière était une demande du commanditaire afin qu'il puisse *dîner en gardant un œil sur ses affaires*<sup>71</sup>. La salle à manger mise à part, toutes les pièces de l'étude présentent un décor similaire, un lambris bas cour le long des murs et une moulure souligne le plafond. Les portes, lambris et moulures sont blancs, rehaussés d'éléments dorés et les murs sont garnis d'un papier peint. Chaque pièce dispose de sa cheminée conservant sa glace dorée. La salle à manger est décorée dans le style de la néo-Renaissance flamande (fig. 46). Un plafond à caissons richement décoré en bois et or fait écho aux lambris bas en bois, malheureusement repeints en blanc. La cheminée à colonnettes est en marbre de Theux et conserve sa glace dorée d'origine. Sur le mur commun avec le hall, une fausse porte rétabli la symétrie de la pièce et dissimule un rangement et un monte-plat. L'ambiance du rez-de-chaussée, en restant neutre et sobre dans la majorité des pièces, signale son utilisation professionnelle par le commanditaire. La salle à manger est particulièrement représentative de l'austérité et de la formalité qui devaient régner au sein de l'étude.

Au premier étage, d'une hauteur de 5,50 m sous plafond, une enfilade de pièces de réception forme un grand appartement d'apparat, composé d'une chambre/grand salon, d'un petit salon, d'une antichambre et d'une grande salle à manger. Des portes-fenêtres prolongent les pièces vers les balcons, captant des vues exceptionnelles sur tout le quartier. Le décor de toutes ces pièces, avec les châssis, luminaires et ferronneries, présentait encore son état d'origine lors de la dernière vente du bâtiment, en 2012. Comme au rez-de-chaussée, toutes les pièces communiquent entre elles et vers le palier par des portes à doubles vantaux.

<sup>71</sup> *La Semaine des Constructeurs*, 1891, p. 606-607.

Le grand salon est également renseigné comme chambre à coucher sur les plans publiés dans *La Semaine des Constructeurs*<sup>72</sup>. Une alcôve, héritage du XVIII<sup>e</sup> siècle, devait abriter un lit ou un canapé. Deux portes de chaque côté assurent la symétrie de l'espace et dissimulent des rangements tout en donnant accès à un cabinet de toilette. Communiquant avec le cabinet, une salle de bain et des sanitaires sont accessibles depuis le hall du premier étage. L'ambiance de la pièce rappelle les réalisations du Second Empire, teintée d'éléments du XVII<sup>e</sup> siècle français. La polychromie des lambris et des portes en bois est dans les tons vert d'eau, bleu ciel et or. La cheminée en marbre rouge conserve sa glace dorée.

Le petit salon est la pièce charnière de l'enfilade de réception (fig. 47). Placé dans la tour, il est de forme semi-circulaire. La pièce est de dimensions plus réduites, environ 4,50 m de diamètre et est dominée par une petite cheminée en marbre blanc surmontée de sa glace. De chaque côté de la glace se trouve une applique d'éclairage. La mise en lumière est complétée par un lustre en cristal, semblable à ceux de l'antichambre et de la grande salle à manger. Les deux portes à double vantaux peints imitent les compositions d'André-Charles Boulle, un fond en faux-bois d'acajou et d'ébène est rehaussé d'un décor symétrique bronzé (fig. 48). Ces portes s'accordent avec le décor blanc et or de la pièce. Le plafond conserve ses peintures plus foncées, nécessaires avec les salissures que provoquaient l'éclairage au gaz.



Fig. 46.- Idem: petite salle à manger.  
Photo Flavio Di Campli, 2004 ©SPW-AWaP.



Fig. 47.- Idem: petit salon.  
Photo Flavio Di Campli, 2004 ©SPW-AWaP.

<sup>72</sup> *Ibidem*.



Fig. 48.- Idem : portes du petit salon.  
Photo Flavio Di Campli, 2004 ©SPW-AWaP.



Fig. 49.- Idem : portes de l'antichambre.  
Photo Flavio Di Campli, 2004 ©SPW-AWaP.

L'antichambre est la plus petite pièce de l'enfilade. Les portes, vert clair, blanches et or sont soulignées par des peintures polychromes rappelant le classicisme du XVII<sup>e</sup> siècle (fig. 49). Un lambris bas, blanc et or, s'accorde avec les portes. La cheminée en marbre noir conserve une glace dorée à guirlandes.

La grande salle à manger, mesure 5,10 m par 8,60 m et est la plus vaste pièce de l'hôtel (fig. 50). Elle offre un cadre néoclassique dans les tons blanc et or. Sur les trumeaux des fenêtres et sur le mur en face, des pilastres ioniques soutiennent une corniche. Entre les pilastres court un lambris bas en marbre blanc assorti à la cheminée qui conserve son poêle. Le trumeau de la cheminée est décoré de pilastres composites encadrant une glace. Un imposant lustre à pendants de cristal présentait toujours son tuyau en cuivre en 2012, vestige de son alimentation au gaz. Des appliques à six bougies dans le même goût sont placées sur chaque pilastre. Une photo de famille prise en 1935 dans cette pièce<sup>73</sup> nous confirme que le décor est d'origine mais nous renseigne également sur le mobilier et sur l'aménagement de la pièce. De part et d'autre de la cheminée, deux meubles vitrés jumeaux exposent de la vaisselle précieuse. Deux portraits en médaillon dans un cadre doré sont accrochés au-dessus de ces deux meubles. Assortis aux vaisseliers, une série de chaises et de fauteuils Louis XVI s'intègrent au décor. Sur la cheminée, une garniture de deux chandeliers électriques soutenus par des chérubins sont disposés de chaque côté d'une horloge surmontée d'un buste féminin. Un grand tapis oriental recouvre le sol. Les trois portes à doubles vantaux sont ornées de chutes néoclassiques. Dans un souci de symétrie, la porte de service, proche de la cheminée, est dérobée dans une porte à deux grands vantaux (fig. 51).

<sup>73</sup> MISSON Christopher, de RADZITZKY d'OSTROWICK Philippe, 2014, p. 13.

Fig. 50.- Idem: grande salle à manger.  
© Optimum, 2012.



Le deuxième étage, accessible par le même grand escalier est consacré aux appartements privés. Deux grandes chambres, aux deux extrémités du plan, communiquent avec une garde-robe et un cabinet de toilette. Une chambre plus petite partage un boudoir avec la grande chambre donnant sur les Terrasses. Une salle de bain est accessible depuis le hall. Le décor des pièces est beaucoup plus simple. Un papier peint recouvre les murs, le plafond est marqué par une moulure tirée et une plinthe court sur le bas des murs. Les cheminées de marbre sont chacune surmontées d'une glace.

Fig. 51.- Idem: portes de la grande salle à manger.  
Photo Flavio Di Campli, 2004 ©SPW-AWaP.



Les sous-sols et les combles sont réservés au personnel de maison. Ces deux étages sont uniquement accessibles par l'escalier de service. Les familles Mestreit et de Radzitzky d'Ostrowick ayant chacune quatre enfants, il est probable que ceux-ci logeaient dans les grandes chambres des combles, à proximité des domestiques. Les employés de maison étaient au nombre de trois ou quatre et comprenaient par exemple une cuisinière, une femme de chambre, un domestique et une tailleuse<sup>74</sup>. L'absence de cocher ou de chauffeur confirme l'impossibilité d'avoir des écuries ou un garage sur cette parcelle d'angle peu profonde.

Les sous-sols abritent la cuisine, située sous les deux salles à manger, une buanderie, un lavoir, un calorifère, une cave à charbon, une cave à vin, une citerne d'eau de pluie et des sanitaires. L'installation d'une cuisine équipée dans le cabinet de toilette du premier étage a autorisé la conservation des plans de travail en bois et des carreaux dans le goût de Delft de la cuisine originelle.

<sup>74</sup> A.V.L., *Recensement de la population de 1900*, D3, vol. 1, folio 194.

L'hôtel Jamar est représentatif des idéaux bourgeois de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Il est placé de manière stratégique, jouissant d'une visibilité maximale depuis le parc, les Terrasses et l'avenue Rogier. Sa tourelle et ses larges façades donnent au bâtiment l'aspect d'un monument urbain, mais la relative étroitesse de la parcelle n'autorise pas tous les éléments nécessaires au confort de la haute bourgeoisie, notamment les écuries et la remise à véhicules. La visibilité et la démonstration du statut social priment sur le confort général, privant cet hôtel particulier d'éléments, comme la véranda ou le jardin, présents dans des maisons de taille bien plus modeste. L'organisation en *piano nobile* fait référence aux palais des siècles précédents tout en accommodant la nécessaire fonction de travail, caractéristique de la bourgeoisie. Placer les espaces de vie et de réception au premier étage détache les maîtres de maison d'un contact trop proche avec la rue et induit une position de supériorité. La claire séparation entre maîtres et domestiques est visible dans toute l'habitation. Deux entités, les espaces servis et les espaces servants, sont presque totalement indépendantes avec seulement quelques contacts ponctuels entre elles. Le statut des espaces est exprimé dans la décoration : espaces de travail austères dont l'atmosphère masculine se veut un rappel de l'élan intellectuel de la Renaissance, espaces d'apparat richement décorés dans le goût du Second Empire, en faisant écho aux styles aristocratiques du passé et espaces privés sobres et décorés avec retenue.

### **Une façade monumentale, plusieurs habitations distinctes**

Le goût bourgeois, légèrement tapageur, trouve écho dans la mise en place d'une façade monumentale devant plusieurs habitations indépendantes. La façade dissimule généralement une maison bourgeoise et un hôtel plus cossu avec une porte cochère. Depuis l'espace public, l'ensemble donne l'illusion d'un palais et marque le prestige des familles qui y habitent.

Les n° 16 et 17 du boulevard Frère-Orban (démolis à la fin des années 1950 et au début des années 1960<sup>75</sup>), construits par Charles Soubre en 1881, sont deux habitations distinctes dissimulées sous une seule façade monumentale (fig. 52). À dominante néo-Renaissance et animée par des oriels, *bow-window* et *loggia*, l'ensemble adopte un aspect harmonieusement pittoresque permettant de profiter des vues dégagées sur le fleuve. La planche publiée dans la revue *L'Émulation*<sup>76</sup> permet d'apprécier tous les détails de l'élévation et d'avoir un aperçu de la distribution intérieure. L'habitation de gauche est un hôtel particulier à porte cochère disposant de vastes espaces de réception, tandis que l'habitation de droite est une maison bourgeoise type, probablement destinée à la location. *L'Émulation* décrit l'ensemble comme ceci : *Le soin apporté dans l'aménagement des locaux en vue d'obtenir tout le confort qu'exigent nos mœurs actuelles, ainsi que leur décoration intérieure, sobre et de bon goût, font de ces habitations des séjours pleins de charme et d'agrément et qu'augmente encore leur situation dans la partie la plus agréable de ce nouveau quartier. (...) Notre confrère liégeois, M. Soubre, a parfaitement compris le parti qu'il y avait à tirer d'une situation aussi*

Fig. 52.- Maisons boulevard Frère-Orban à Liège : élévation, coupe et plans dans *L'Émulation*, 1885, pl. 25.

© GAR – Archives d'architecture (ULiège).



<sup>75</sup> L'évolution du quartier et le remplacement progressif des immeubles durant les Trente Glorieuses est documenté par des photographies aux Archives de la Ville de Liège.

<sup>76</sup> *L'Émulation*, 1885, pl. 25.

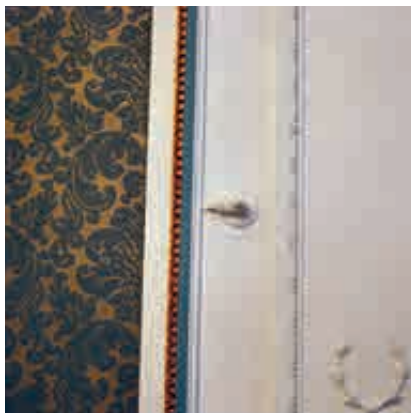


Fig. 53.- Rue Forgeur n° 20 : ancien tuyau de gaz d'éclairage pour une applique murale datant des années 1880.  
© Nicolas Sougnez, 2019.

privilegiée. De là, ces bretèches posées en encorbellement ; à un ou deux étages, polygonales ou rectangulaires ; ces galeries couvertes ou découvertes qui donnent tant de pittoresque, tant de mouvement à ces façades sans rien enlever à leur grandeur<sup>77</sup>. M. Soubre a produit une œuvre incontestablement bien personnelle et d'une certaine valeur artistique ; il a donné le premier l'exemple d'une répudiation complète des errements de nos devanciers. Cet exemple aura, nous en sommes persuadés, une heureuse influence sur l'avenir de l'architecture<sup>78</sup>.

### **Eau, lumière et chaleur**

L'ensemble des constructions dispose de l'eau courante, d'un accès aux égouts et du gaz d'éclairage. La plupart des habitations visitées présentaient les traces d'une citerne d'eau de pluie, alimentant une pompe dans le lavoir et servant au ménage.

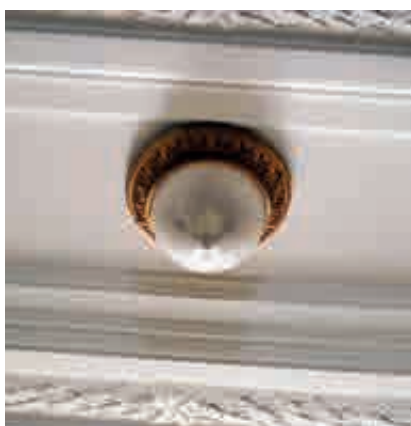


Fig. 54.- Avenue Rogier n° 27 : plafonnier du porche installé vers 1910.  
© Nicolas Sougnez, 2019.

Le gaz d'éclairage, dont les tuyaux sont encore visibles dans quelques bâtiments (fig. 53), noircit les plafonds, chauffe l'air et rend l'atmosphère étouffante. Ce qui justifie la hauteur importante des plafonds, pouvant dépasser 4,50 m dans certains espaces de réception. La palette chromatique des décors, en adoptant des tons plus foncés qui ne doivent pas être repeints trop régulièrement, s'accorde avec les défauts de ce moyen d'éclairage<sup>79</sup>. Le gaz d'éclairage est utilisé quasi systématiquement dans les zones d'apparat, mais le coup important de l'installation tend à utiliser la lampe à huile ou à pétrole dans les autres espaces de la maison<sup>80</sup>. Il est difficile de dater la conversion des systèmes d'éclairage au gaz vers l'électricité (fig. 54-55). Mais, à titre d'exemple, le Conservatoire de Musique du boulevard Piercot est équipé, dès son inauguration en 1887, d'un système d'éclairage électrique fonctionnant avec deux dynamos. Ce système coûteux n'était utilisé que pour les soirs de concert. Un système traditionnel au gaz éclairait le bâtiment en temps normal<sup>81</sup>. Les années 1890 voient l'installation progressive de l'éclairage au gaz dans les habitations privées de la bourgeoisie bruxelloise<sup>82</sup>. À Liège, certains exemples d'hôtel construits plus tardivement indiquent approximativement l'apparition de l'électricité dans les foyers. Par exemple, l'hôtel Braconnier (1905) de Paul Jaspar sur le boulevard d'Avroy est probablement équipé de l'électricité dès sa construction<sup>83</sup> tandis que son voisin, l'hôtel Ruhl-Hauzeur (Charles Toussaint, 1896), semble avoir fait l'objet d'une conversion à l'électricité avant 1912<sup>84</sup>.



Fig. 55.- Idem : interrupteur du petit salon installé vers 1910.  
© Nicolas Sougnez, 2019.

Si la source de chaleur principale reste le traditionnel poêle au charbon, chauffant individuellement chaque pièce, certaines habitations ont été construites avec un système de chauffage central à air chaud. Un calorifère fonctionnant à la houille ou au charbon est placé dans les sous-sols, généralement proche de la cave à combustible<sup>85</sup>.

<sup>77</sup> *Idem*, col. 119.

<sup>78</sup> *Idem*, 1886, col. 25.

<sup>79</sup> HEYMANS Vincent, 2020, p. 11.

<sup>80</sup> *Ibidem*.

<sup>81</sup> MAIRLOT Éric, 1995, p. 103-117.

<sup>82</sup> HEYMANS Vincent, 2020, p. 16.

<sup>83</sup> CHARLIER Sébastien (dir.), 2009, p. 126.

<sup>84</sup> Des photographies des salons prises en 1912 montrent des luminaires fonctionnant originellement au gaz ou au pétrole mais ayant été adaptés à l'électricité.

<sup>85</sup> HEYMANS Vincent, 2020, p. 22.



Fig. 56.- Rue Paul Devaux n° 6 : bouche de pulsion d'air chaud du grand salon datant des années 1880. Photo Flavio Di Campli, 2004 ©SPW-AWaP.



Fig. 57.- Boulevard Frère-Orban n° 23 : poêle du salon datant des années 1880. © Nicolas Sougnez, 2018.



Fig. 58.- Boulevard Piercot n° 44 : radiateur en fonte du salon datant des années 1900. © Nicolas Sougnez, 2018.

Les bouches de ventilation sont encore visibles dans les pièces de réception de quelques hôtels et maisons (fig. 56). Dans les années 1880, il existe déjà des poêles fonctionnant au gaz d'éclairage<sup>86</sup>, mais le prix élevé de ce combustible ne permet pas d'envisager son utilisation pour des systèmes de chauffage central<sup>87</sup>. Les cheminées restent dotées de poêles ou de feux ouverts en cuivre, système plus efficace et plus facile à régler (fig. 57). Les systèmes de chauffage à thermosiphons et à radiateurs modernes font leur apparition au tournant du siècle<sup>88</sup> (fig. 58). Les sous-sols sont chauffés avec la cuisinière, fonctionnant généralement au charbon et étant allumée dès le matin.

Quand les salles de bains ne disposent pas de leur poêle chauffe-eau, il revient à *un domestique de faire chauffer l'eau sur la cuisinière et de l'acheminer jusqu'à la baignoire. La bourgeoisie ne se lave complètement qu'une à deux fois par semaine en moyenne, parfois moins. Elle se frictionne à l'eau froide les autres jours*<sup>89</sup>. La mentalité influencée par les interdits catholiques induit une pudeur vis-à-vis de son propre corps, considérant les plaisirs de la toilette comme immoraux et les rapprochant de la luxure<sup>90</sup>.

### **Aspects constructifs**

La démolition partielle de trois immeubles sur le boulevard Frère-Orban (n° 45, 46 et 47) permet de se rendre compte des principes et techniques de construction de l'architecture privée urbaine à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

<sup>86</sup> PUTZEYS Félix, 1885, p. 159.

<sup>87</sup> *Idem*, p. 124.

<sup>88</sup> HEYMANS Vincent, 2020, p. 22.

<sup>89</sup> CSERGO Julia, 1988, p. 78.

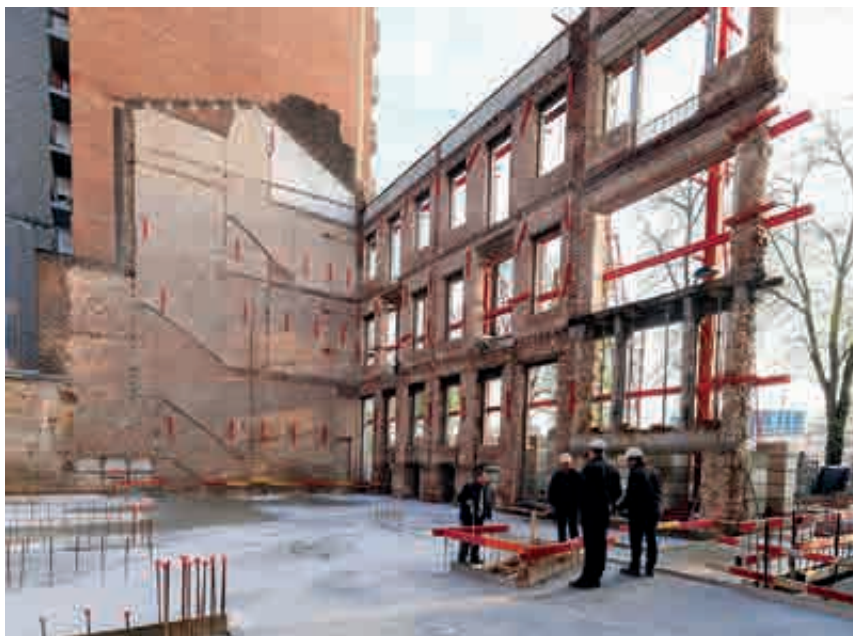
<sup>90</sup> *Idem*, p. 45-46.

Les fondations sont réalisées avec des pierres irrégulières sur une épaisseur de plus de 2 m depuis le niveau du sous-sol. Les pierres maintenues entre elles par du mortier soutiennent la structure en briques du bâtiment.

D'un point de vue structurel, le plancher du rez-de-chaussée, constitué de voussettes de briques ou de béton sur des poutrelles métalliques, s'accroche dans les murs mitoyens. Aux étages, les solives des planchers en bois sont espacées d'une trentaine de centimètres et prennent appui dans les façades et dans le mur séparant les deux pièces principales de chaque étage. Cette disposition permet aux solives de ne pas traverser le conduit de cheminée et réduit le risque de transmission des incendies aux immeubles mitoyens. La toiture est faite de chevrons sur des pannes. Ces dernières sont fixées dans les pignons.

La structure des murs est en briques. Le règlement sur les bâtisses de 1879 fixe l'épaisseur minimale de la façade à 60 cm au rez-de-chaussée, 48 cm au premier étage et 36 cm au deuxième étage. Les murs mitoyens sont établis sur la limite et font au minimum 36 cm d'épaisseur, soit une brique plus une demi-brique<sup>91</sup>. La façade est triangulée par les murs mitoyens. Nous constatons aussi que tout le parement en pierre claire et les éléments en pierre calcaire de façade, tous deux d'une profondeur d'une vingtaine de centimètres, viennent se fixer contre la structure de briques (fig. 59). Les corbeaux soutenant les balcons et autres saillies s'ancrent directement dans la structure de briques. Alors que des linteaux en pierre semblent soutenir la façade depuis l'extérieur, des linteaux en bois surmontés d'arcs de décharge en briques soutiennent la structure de briques aux étages (fig. 60). Les linteaux des soupiraux sont en arcs de briques.

Fig. 59-60.- Boulevard Frère-Orban n° 45, 46 et 47 : chantier de démolition partielle. © Diade, 2018. © Imorban, 2018.



<sup>91</sup> A.V.L., *Règlement sur les bâtisses et les logements*, 1879.

Les châssis s'insèrent entre la structure de briques et les pierres de parement, afin de camoufler les dormants depuis l'extérieur et de ne pas révéler la brique de structure. Toujours réalisés en bois pour la façade à rue, ils adoptent un dessin simple dans l'ensemble du quartier : deux ouvrants d'une seule glace sont surmontés d'une imposte. Certaines compositions néo-Renaissance ou néogothiques remplacent les grands verres par des vitraux. Les quincailleries, réalisées en bronze, ont des poignées particulièrement soignées (fig. 61-62), s'accordant généralement avec le décor de la pièce. Un bouton placé plus bas que la poignée facilite l'ouverture des ouvrants. Ces éléments en bronze sont réalisés en série et issus de la production industrielle. Les linteaux de la structure peuvent venir se placer une trentaine de centimètres plus haut que les linteaux visibles depuis l'extérieur afin d'y camoufler un enrouleur pour volets.

Les cloisons intérieures des étages sont réalisées en structure de bois et n'excèdent pas une dizaine de centimètres d'épaisseur. Les faces sont recouvertes de lattis et plafonnées. Une fois enduite d'une couche de plâtre, la structure peut recevoir ses éléments de décor. Un lattis appliqué sur la face inférieure des solives servira de support aux stucs et moulures des plafonds. Ces dernières sont généralement un mélange de moulures tirées et d'éléments moulés produits en série, autorisant un bas prix.

La cuisine est carrelée sur le sol et sur la moitié des murs. Les sols du rez-de-chaussée sont recouverts de marbre ou de carrelage dans la zone de circulation et de parquet dans les salons. La structure en voussettes du plancher autorise cependant l'utilisation de marbre ou de mosaïques dans les espaces du rez-de-chaussée. Les autres étages ont des sols en parquet.

*Fig. 61.- Rue Forgeur n° 20 : crémone à pompe d'une fenêtre du salon.*  
© Nicolas Sougnez, 2019.



*Fig. 62.- Rue Paul Devaux n° 6 : crémone à pompe d'une fenêtre de la salle à manger.*  
Photo Flavio Di Campi, 2004 ©SPW-AWaP.



## Première Guerre mondiale, changements sociaux et manque d'adaptabilité

Si les qualités du lotissement de l'Île de Commerce séduisent la majeure partie de la population, le prix de vente des terrains, et ultérieurement des immeubles, s'assure de ne faire appel qu'aux classes les plus aisées. Un lotissement de ces dimensions au cadre aussi fastueux n'a encore jamais été vu à Liège. En la plaçant au centre de l'organisation spatiale de la ville du XIX<sup>e</sup> siècle, il établit la bourgeoisie comme classe sociale dominante, lui offrant le point culminant de son ascension.

Le lotissement rencontre toutes les demandes de la bourgeoisie de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle : parc et parcours de promenades, vues exceptionnelles, lieux de sorties mondaines, mise en vedette des habitations et profusion d'art public permettent un épanouissement des habitants. Le développement de la ville vers le sud, notamment après l'Exposition universelle de 1905, rend le quartier de l'Île de Commerce plus central.

L'adaptation de l'ensemble du quartier à l'évolution des modes de vie se fait tout au long du XX<sup>e</sup> siècle. Les transformations d'habitations avant 1914 ne concernent presque exclusivement des modifications de balcons en *bow-windows*, la conversion des écuries en garages ou l'agrandissement de serres. Ces modifications sont exécutées pour s'homogénéiser à l'ensemble de l'habitation, toujours occupée selon sa fonction première.

Les changements sociaux qui apparaissent après la Première Guerre mondiale vont profondément changer la société. Les salaires des classes prolétaires vont augmenter, rendant l'indispensable domesticité de plus en plus coûteuse et revendicatrice<sup>92</sup>. Durant les années 1920, les premiers changements d'affectation d'hôtels vont apparaître, progressivement adaptés en bureaux. À la veille de la Seconde Guerre mondiale, des compagnies d'assurances, des sièges sociaux de banques, des caisses de retraites et des bureaux d'associations ont pris possession de plusieurs vastes hôtels de l'avenue Rogier et du boulevard Frère-Orban. L'interbellum est le témoin de quelques modifications mineures d'immeubles, comme l'ajout d'un ascenseur, le changement d'une porte d'entrée en bois par une porte en fer forgé, l'ajout d'une salle de bain ou la création d'un garage dans le soubassement des maisons.

Les années 1930 voient également la construction d'immeubles à appartements qui plaisent à la bourgeoisie par leur confort général, le besoin limité de domestiques et les vues que permettent l'habitat en hauteur. La Résidence d'Italie (Camille Damman, 1937), construite au bout du pont de Commerce, et la Résidence du Petit Paradis (Louis Rahier, 1937), au bout de l'avenue Blonden, sont deux des exemples les plus représentatifs des grands immeubles Art déco de l'interbellum. Idéalement situés à proximité des sites bourgeois, ces immeubles répondent aussi à un mode de vie basé sur la représentation

---

<sup>92</sup> CHARLIER Sébastien, FRANKIGNOULLE Pierre, 2012, p. 41-46.

en proposant de grands appartements transposant à l'horizontale le plan de l'hôtel de maître. Les logements sont organisés autour de pièces de réception en enfilade, bénéficiant des vues les plus avantageuses. Une cuisine et une chambre de bonne sont maintenues à l'écart des espaces de vie.

Les immeubles de l'Île de Commerce, témoins d'un mode de vie dépassé, ne répondent plus aux critères de confort exigés par les classes aisées. Leur architecture historiciste obsolète ne faisant pas l'objet d'un intérêt patrimonial et la valeur foncière importante de leur terrain vont déboucher sur les premières démolitions au début des années 1940.

En 1942, les deux immeubles à l'angle de la rue Lebeau et du boulevard Frère-Orban sont démolis. Ils feront place à un immeuble à tourelle d'angle terminé en 1950. Les six appartements tout confort de 250 m<sup>2</sup>, occupant chacun un étage complet, comprennent, en plus de la réception et des deux chambres, un chambre de bonne, une cuisine, un office, un bureau, une terrasse et un garage<sup>93</sup>. Ces espaces de service sont un héritage direct des habitations bourgeoises du siècle précédent. Les premiers immeubles construits adoptent une façade et des gabarits en continuité avec l'architecture du site.

Les constructions des années 1950 jusqu'aux années 1990 vont créer une rupture brutale dans l'aspect homogène du quartier (fig. 63). À part les rues Forgeur et Raikem et aux abords du Conservatoire, les constructions de dix étages sont autorisées dans l'ensemble du lotissement. Au total, plus de la moitié des édifices sera démolie jusqu'à début des années 1990. L'avenue Rogier et les boulevards Frère-Orban et d'Avroy sont adaptés à la croissance rapide du flux automobile, isolant le parc d'Avroy dans une ceinture de voies rapides. Une trémie mettant en relation l'avenue Rogier et le boulevard d'Avroy est creusée au niveau du boulevard Piercot. Une seconde est créée sur le boulevard Frère-Orban, passant sous le prolongement pont de Commerce. En 1965, l'échevin Jean Lejeune propose de prolonger la trémie de la rue Sainte-Marie vers les Terrasses en éventrant le parc, en asséchant l'étang et en abattant des arbres. En 1972, un comité se constitue contre le projet et ce dernier est abandonné<sup>94</sup>.

Dans les rues Raikem et Forgeur, relativement préservées, quelques maisons bourgeoises sont toujours utilisées selon leur fonction première. Les grands hôtels restants, quand ils n'ont pas été divisés en logements, sont utilisés comme bureaux ou locaux de cours. Quelques immeubles anciens inoccupés attendent une nouvelle affectation, qui nous l'espérons respectera l'intégrité du bien.

Les travaux d'aménagements urbains du quai de Rome et du boulevard Frère-Orban entre 2012 et 2015 ont rétabli les circulations hiérarchisées imaginées par Blondin. Le remplacement de l'autoroute urbaine des Trente Glorieuses par des voies de circulation cohabitant avec piétons

<sup>93</sup> *La Meuse*, 14 avril 1949, p. 3.

<sup>94</sup> FRANKIGNOULLE Pierre, de HARLEZ de DEULIN Nathalie, DELLOUE Sylvie, 2005, p. 7.

Fig. 63.- L'avenue Rogier, vers 1965.  
Photographie d'Edouard Remouchamps.  
© Province de Liège – Musée de la Vie wallonne, MVW 1068487-12236.



et cyclistes dans un site vert a permis une remise en valeur des qualités paysagères du boulevard Frère-Orban. Les travaux préparant la venue du tram sur l'avenue Rogier devraient s'inscrire dans une logique similaire à ceux du boulevard.

Les propriétaires et occupants sont conscients de la valeur de leur bien, comme en témoignent notamment les diverses opérations de rénovation et de nettoyage de façades d'immeubles, fruits de démarches privées individuelles, qui ont été effectuées sur plusieurs bâtiments depuis une vingtaine d'années. Le classement de la rue Raikem en tant qu'ensemble en 1998 et le nombre de biens inscrits à l'*Inventaire du Patrimoine immobilier culturel* ou faisant l'objet d'une attention particulière pouvant aller jusqu'au classement indiquent également l'intérêt grandissant pour le patrimoine privé de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Les parcelles, qui figurent parmi les plus chères de la cité mosane, restent cependant assez convoitées, comme en témoignent les diverses opérations de spéculation immobilière que le quartier a connues ces dernières années.

Si la ville conserve quelques importants témoins d'architecture bourgeoise contemporaine à la période étudiée, aucun n'est le résultat d'une opération urbanistique aussi ambitieuse que le quartier de l'Île de Commerce. Malgré l'aspect actuel hétérogène que présente le lotissement, les qualités paysagères du site et l'ensemble des constructions conservées symbolisent la vaste opération urbaine imaginée par Blondin et témoignent de l'organisation révolue de la société de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

## Abréviations et sigles

A.C.R.M.S.F.	Liège, Centre d'Archives et de Documentation de la C.R.M.S.F., fonds de la C.R.M.S.F.
A.É.L.	Archives de l'État à Liège
A.V.L.	Archives de la Ville de Liège
C.R.M.S.F.	Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles
C.P.A.	Cartes et plans anciens
IPIC	<i>Inventaire du Patrimoine immobilier culturel</i>
ULiège	Université de Liège

## Bibliographie

### **Fonds d'archives**

A.C.R.M.S.F., dossier « Liège 2.681 ».

A.É.L., notaire Léon Dubois (Liège), acte n° 102/112 du 10 juillet 1902, *Inventaire après décès de Joseph Mestreit-Orban*.

A.V.L., *Recensement de la population de 1880*, D3, vol. 10, folio 81.

A.V.L., *Recensement de la population de 1900*, D3, vol. 1, folio 194.

A.V.L., *Règlement sur les bâtisses et les logements*, 1879.

ULiège, C.P.A., BLONDEN Hubert-Guillaume, *Ville de Liège. Travaux publics. Projet pour l'appropriation des Terrains de l'Île dite de commerce. Litt.a.A*, 1867, cote : 137F.

ULiège, C.P.A., BLONDEN Hubert-Guillaume, *Projet pour l'appropriation des Terrains de l'Île et du Bassin dits de commerce. Litt.a.B*, 1867, cote : 139F.

ULiège, C.P.A., BLONDEN Hubert-Guillaume, *Projet pour l'appropriation des Terrains de l'Île et du Bassin dits de commerce. Litt.a.C*, 1867, cote : 141F.

## **Périodiques**

*L'Émulation.*

*La Meuse.*

*La Semaine des Constructeurs.*

*Revue de l'Architecture en Belgique.*

## **Ouvrages et articles**

BAILBÉ Joseph-Marc, « Le bourgeois et la musique au XIX<sup>e</sup> siècle » dans *Romantisme*, 17-18, 1977, p. 123-136.

BÉART Olivier, « L'armée se sépare de l'hôtel Jamar » dans *La Libre Belgique. Gazette de Liège*, 21 avril 2006 (URL : <https://www.lalibre.be/regions/liege/l-armee-se-separe-de-l-hotel-jamar-51b88e55e4b0de6db9add588> [dernière consultation le 26/01/2021]).

BLONDEN Hubert-Guillaume, *Notice sur l'origine de Liège, ses agrandissements et ses transformations principalement depuis 1830*, Liège, de Thier, 1881.

BURNIAT Patrick, « Architecture et construction. Le type de la maison urbaine Bruxelloise » dans *Bruxelles Patrimoine*, 3/4, septembre 2012, p. 39-55.

CARRE Anne, « Le bronze dans la décoration intérieure » dans LEMAIRE Guy, *Fabrique d'art : la Compagnie des bronzes de Bruxelles, 1854-1979*, Bruxelles, La Fonderie, 2003, p. 23-24 (= Les cahiers de La Fonderie, 28/29).

CHARLIER Sébastien (dir.), *Paul Jaspar Architecte 1859-1945*, cat. exp. [Liège, Grand Curtius, 05/09/2009-25/10/2009], Liège, C.R.M.S.F., 2009.

CHARLIER Sébastien, FRANKIGNOULLE Pierre, « Vers une architecture verticale, le cas de Liège » dans *Les Cahiers nouveaux*, 81, 2012, p. 41-46.

CLOQUET Louis, *Traité d'Architecture*, Liège, Ch. Béranger, 1900.

CREUSEN Alexia, « Les sculptures monumentales érigées entre 1881 et 1886 aux Terrasses d'Avroy : quatre bronzes associant l'homme et l'animal » dans *Art&Fact, L'art et la ville*, 19, 2000, p. 26-33.

CSERGO Julia, *Liberté, égalité, propreté. La morale de l'hygiène au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Albin Michel, 1988.

DELVOYE Colette, *L'architecture éclectique dans l'habitation bourgeoise à Bruxelles. 1863-1914*, mémoire de maîtrise en Histoire de l'Art et Archéologie, Université Libre de Bruxelles, 1974-1975.

DI CAMPLI Flavio, « L'hôtel du notaire Jamar à Liège » dans *Demeures historiques et Jardins*, 148, 2005, p. 18-23.

- DIERKENS-AUBRY Françoise, VANDENBREEDEN Jos, *Le XIX<sup>e</sup> siècle en Belgique : architecture et intérieurs*, Bruxelles, Racine, 1994.
- DUQUENNE Xavier, « KEILIG, Frédéric, Edouard » dans *Nouvelle Biographie nationale*, vol. 3, 1994, p. 207-208.
- ELEB-VIDAL Monique, DEBARRE-BLANCHARD Anne, *Architectures de la vie privée, XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*, Bruxelles, Archives d'Architecture moderne, 1989.
- ELEB-VIDAL Monique, DEBARRE-BLANCHARD Anne, *L'invention de l'habitation moderne : Paris, 1880-1914*, Paris, Hazan, 1995.
- ÉPRON Jean-Pierre, *Comprendre l'Éclectisme*, Paris, Norma éditions - Institut Français d'Architecture, 1997.
- FRANKIGNOULLE Pierre (dir.), *Visages urbains de Liège depuis 1830*, Bruxelles, Crédit Communal de Belgique, 1984.
- FRANKIGNOULLE Pierre, de HARLEZ de DEULIN Nathalie, DELLOUE Sylvie, *Historique du parc d'Avroy (Liège)*, Liège, Échevinat de l'Urbanisme, service Plantations, 2005.
- GOBERT Théodore, *Liège à travers les âges. Les rues de Liège (1924-1929)*, Bruxelles, Culture et Civilisation, 1977.
- HENRY René, *AYWAILLE - Chronique illustrée du XX<sup>e</sup> siècle*, Liège, Dricot, 2006.
- HEYMANS Vincent, *Architecture et habitants. Les intérieurs privés de la bourgeoisie à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle (Bruxelles, quartier Léopold - extension nord-est)*, thèse de doctorat en Histoire de l'Art et Archéologie, Université Libre de Bruxelles, 1994.
- HEYMANS Vincent, *Les dimensions de l'ordinaire*, Paris, L'Harmattan, 1998.
- HEYMANS Vincent, « Une vie, une maison, un siècle. L'hôtel Jamaer, 62 avenue de Stalingrad à Bruxelles » dans *Cahiers Bruxellois - Brusselse Cahiers*, 49, 2017, p. 217-244.
- HEYMANS Vincent, « Éclairage et chauffage, la quête du confort domestique » dans *Bruxelles Patrimoines*, 33, 2020, p. 7-27.
- KUBJAK Aude, *Un ensemble architectural éclectique à Liège : la rue Pont d'Avroy et ses façades (1884-1914)*, mémoire de maîtrise en Histoire de l'Art et Archéologie, Université de Liège, 2011-2012.
- KUBJAK Aude, « Les façades de la rue Pont d'Avroy. Analyse architecturale et ornementale d'un ensemble éclectique à Liège » dans *Bulletin de la C.R.M.S.F.*, 26, 2015, p. 85-117.
- LARCHER Pierre, « Orientalisme et opéra » dans ALLEAUME Ghislaine, DENOIX Sylvie, TUCHSCHERER Michel, *Histoires, archéologies, littérature du monde musulman, Mélanges en l'honneur d'André Raymond*, Le Caire, Institut français d'Archéologie orientale, 2009, p. 345-360.

- LEMONNIER Camille, *La Belgique*, Paris, Librairie Hachette et Cie, 1888.
- LOIR Christophe, « Voir et être vu, se promener à Bruxelles aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles » dans *Bruxelles Patrimoines*, 6/7, 2013, p. 44-61.
- MAIROLT Éric, « Liège. Le Conservatoire royal de Musique. La salle de concert » dans *Musique et Patrimoine*, Liège, C.R.M.S.F., 1995, p. 103-117 (= Dossier de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles, 2).
- MARCH Lucien, « Le recensement des industries de Belgique en 1896 » dans *Journal de la société statistique de Paris*, t. 43, 1902, p. 262.
- MARTIN-FUGIER Anne, *La place des bonnes, la domesticité féminine à Paris en 1900*, Paris, Crasset & Fasquelles, 1979.
- MARTIN-FUGIER Anne, *La bourgeoise*, Paris, Crasset & Fasquelles, 1983.
- MISSON Christopher, de RADZITZKY d'OSTROWICK Philippe, *Sur les pas de Charles de Radzitzky*, Christopher Misson et Philippe de Radzitzky d'Ostrowick éditeurs, 2014.
- PANGE Isabelle de, « Le Beaux-Arts à Bruxelles, genèse d'un style méconnu » dans *Les Nouvelles du Patrimoine*, 119, 2008, p. 16-19.
- PRINA Daniela N., « La néo-Renaissance flamande et les arts décoratifs. Entre modifications du goût et enjeux didactiques, idéologiques et industriels » dans *Bruxelles Patrimoines*, 19/20, 2016, p. 66-77.
- PRINA Daniela N., « La néo-Renaissance flamande et la recherche d'une culture de l'habiter belge moderne et rationnelle » dans *Dix-Neuf. Journal of the Society of Dix-Neuviémistes*, 3/4, 2018, p. 262-275.
- PUTZEYS Félix, *L'hygiène dans la construction des habitations privées*, Liège, E. Decq & M. Nierstrasz, 1885.
- RASCHEVITCH-GEORGE Sonia, *Hubert-Guillaume Blonden, ingénieur-directeur de la Ville et les travaux publics à Liège de 1857 à 1880*, mémoire de maîtrise en Histoire, Université de Liège, 1991.
- RENARDY Christine (dir.), *Liège et l'Exposition universelle de 1905*, Bruxelles, Renaissance du Livre, 2005.
- SOUGNEZ Nicolas, *L'essor de la bourgeoisie liégeoise à travers l'architecture privée du quartier de l'Île de Commerce. 1879-1914*, mémoire de maîtrise en Architecture, Université de Liège, 2019.
- VAN LOO Anne (dir.), *Dictionnaire de l'architecture en Belgique, de 1830 à nos jours*, Anvers, Fonds Mercator, 2003.
- WATTIEZ René, « L'Île de Commerce » dans *La vie liégeoise*, 6, 1976, p. 3-15.
- YANS M., « Blonden (Hubert-Guillaume) » dans *Biographie nationale*, t. 31, supplément t. III (fascicule 1<sup>er</sup>), 1961, col. 96-97.



***Mathilde BADOUX***

*Titulaire d'un Master en Architecture, Université de Liège*

**La villa mosane,  
résidence de villégiature  
en Haute-Meuse  
à la Belle Époque.  
Analyse typologique**



## Introduction

La villégiature est un phénomène socio-culturel qui implique de résider de manière récurrente et pour une période plus ou moins longue dans un lieu déjà connu. On peut donc qualifier les résidences de villégiature de résidences secondaires ou de campagne<sup>1</sup>. Le villégiateur vient y chercher le calme de la campagne et le repos qu'il ne peut trouver en ville. À l'inverse, le touriste voyage par curiosité, pour découvrir de nouvelles régions et ne reste qu'un temps limité dans un même endroit<sup>2</sup>.

Les villas mosanes font partie du phénomène de villégiature qui se répand largement en Europe dès le XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>. À cette époque, cette pratique sociale s'organise de façon saisonnière et procure une certaine distinction à ses pratiquants. La villégiature est dans un premier temps réservée à l'aristocratie et à la haute classe de la société<sup>4</sup>. Puis, victime de son succès, elle se généralise parmi la classe bourgeoise et les stations de villégiature deviennent le rendez-vous obligatoire de la société<sup>5</sup>.

La pratique de la villégiature se poursuit et se développe pendant tout le XIX<sup>e</sup> siècle, qui est sujet à un discours hygiéniste favorisant le développement de résidences à la campagne. En effet, la révolution industrielle va bouleverser les conditions sociales et économiques dans les grands centres urbains et élargir la sphère des privilégiés ayant la chance de pouvoir s'offrir des séjours à la campagne, fuyant ainsi les désagréments de la ville industrielle, son bruit, sa pollution, sa foule<sup>6</sup>. La villégiature permet donc de se ressourcer.

À cette époque où l'oisiveté et les loisirs sont de mise, il est aussi recommandé de se distraire. Ainsi, les stations de villégiature offrent une multitude de divertissements possibles. Bals, fêtes et soirées dansantes y sont très courants, toutes ces mondanités permettant de se montrer dans la société et d'y entretenir ses relations. De nombreuses stations sont également pourvues de leur propre casino ou théâtre<sup>7</sup>.

Enfin, l'apparition du chemin de fer dans un premier temps et de l'automobile plus tard va également grandement favoriser le développement de la villégiature, les déplacements étant facilités, rendus plus confortables et écourtés. Cela permettra en outre de desservir de plus en plus de lieux à des fréquences plus élevées.

C'est dans ce contexte de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle que se développe la villégiature dans la vallée de la Meuse avec, comme période d'apogée, celle allant de 1900 jusqu'à la Première Guerre mondiale. En effet, l'observation des cartes postales anciennes montre qu'un grand nombre

---

<sup>1</sup> BOYER Marc, 2007, p. 15.

<sup>2</sup> *Idem*, p. 14.

<sup>3</sup> Cet article est basé sur notre mémoire : *La villa mosane, résidence de villégiature en Haute-Meuse à la Belle Époque. Une analyse typologique, un diagnostic et une vision prospective* (BADOUX Mathilde, 2019). Ce travail comprend un inventaire non exhaustif des villas mosanes situées dans la zone d'étude, qui n'a pas pu être repris dans le cadre de cette publication.

<sup>4</sup> BOYER Marc, 2007, p. 16-17.

<sup>5</sup> *Idem*, p. 29-31.

<sup>6</sup> BALTHAZAR Herman, BOTERBERGE Robert, CAESTECKER Franck, CLYBOUW Karel, 1980, p. 199.

<sup>7</sup> BONNEAU Michel, 1977, p. 18.

de villas ont été construites sur une période assez courte. Parfois, en l'espace de deux à trois années, le paysage s'est complètement modifié. De plus, nombreuses sont les villas qui ont été modifiées ou agrandies très vite après leur de construction, ce qui démontre toute l'effervescence qui entourait ce mode de vie. Ainsi, des constructions plus modestes connues en tant que chalets sont agrandies et affublées d'une tourelle, et prennent alors l'appellation de villa.

## Les attraits de la vallée mosane

Au XIX<sup>e</sup> siècle, les villes industrielles se développent et les populations aisées tentent de fuir, le temps d'un séjour, ces espaces urbains pollués et bruyants, pour se réfugier dans le calme de la campagne. Les paysages pittoresques sont recherchés, caractérisés par une rupture avec l'esthétique classique et privilégiant ce qui est irrégulier et asymétrique. Ruines, châteaux perchés et cours d'eaux ondulants sont appréciés<sup>8</sup>. La vallée de la Meuse située à proximité de la ville de Namur répond à ce besoin et offre de nombreux avantages. Elle présente une qualité paysagère importante par sa nature sauvage intacte, ses falaises, ses collines et son cours d'eau. Elle propose également de nombreux plaisirs liés à la Meuse, comme la baignade, la pêche, le canotage ou les sports nautiques. Les différentes îles ponctuant ce tronçon de la Haute-Meuse sont à l'époque accessibles et procurent aux touristes de nombreuses plages où venir se prélasser et jouir du plaisir de la baignade, comme l'attestent nombre de cartes postales anciennes. Cette contrée offre donc un dépaysement facile d'accès.

En outre, cette région est toute proche de Namur et de Dinant, villes de province bourgeoises et tranquilles, offrant à proximité toutes les commodités nécessaires. Les villégiateurs y trouvent également de nombreuses possibilités de loisirs. Namur fit l'objet de plans d'aménagements pour son site de la Citadelle, qui aboutiront en 1910 à la construction par Georges Hobé d'un théâtre en plein air, le théâtre « de Verdure », ainsi que d'un stade de jeux. Quatre ans plus tard, le nouveau Kursaal en bordure de Meuse est inauguré<sup>9</sup>. De même, Dinant possède son casino, détruit en 1914 puis reconstruit entre 1923 et 1932<sup>10</sup>.

Les nombreux villages bordants la Haute-Meuse sont eux aussi dotés de commodités attrayantes pour les voyageurs : cafés, restaurants, hôtels, commerces, gares... Outre cela, l'installation de ces bourgeois dans les campagnes est facteur de progrès pour la vallée car bien que ceux-ci viennent chercher le repos loin des villes, ils ne veulent pas pour autant être totalement coupés de celles-ci et des industries ou bureaux qu'ils dirigent. Ainsi, à Wépion, en 1905, on fait installer un réseau téléphonique et on améliore le service postal pour éviter aux villégiateurs de se déplacer jusqu'à Namur pour ces services<sup>11</sup>.

<sup>8</sup> CASTIAU Étienne, HAINE Michèle, PONS Thais, QUÉRIAT Stéphanie, 2016, p. 90.

<sup>9</sup> BALAU Raymond, mai 2010, p. 51-64.

<sup>10</sup> SCIEUR Stéphanie, 2010, p. 55-59.

<sup>11</sup> BOUCHAT Sylvette, DETRY Philippe-Edgard, DUPONT Pierre-Paul, FRANQUIEN Daniel, 2007, p. 15-16.



Fig. 1.- La gare de Namur, permettant aux touristes de rejoindre les stations de villégiature de la vallée mosane.  
Carte postale ancienne. Collection privée Yves Dubois.



Fig. 2.- Le pont à Lustin. Au fond, la rue Frappe-cul avec la Villa Rustica avant sa transformation.  
Carte postale ancienne (cachet postal : 1911). © Liège, Centre d'Archives et de Documentation de la C.R.M.S.F., fonds Arthur Snyers, dossier « AS 373 ».

L'installation en 1862 de la ligne de chemin de fer reliant Namur à Dinant n'est également pas étrangère à l'attrait des citadins pour la région, leur permettant de se rendre rapidement et confortablement dans n'importe quel village de la vallée. Ainsi, les gares situées entre Namur et Dinant sont construites en 1862, sur un même modèle. En 1863, la ligne se poursuit après Dinant, vers Waulsort. Cette ligne constitue une artère importante car elle est reliée au réseau des Ardennes françaises. Elle dessert les villages de la rive droite de la Meuse : Dave, Lustin, Godinne et Yvoir. Une halte fut également construite à Tailfer en 1886<sup>12</sup>.

Le train constitue à cette époque le moyen de transport privilégié car il est rapide, sûr et le nombre de navettes est relativement fréquent. Une correspondance entre un propriétaire de villa, Arthur Puel, et son architecte, Arthur Snyers, atteste de sa facilité ; il écrit : *En partant à 7h20 aux Guillemins tu changes à Namur pour arriver à Lustin à 8h40, c'est le meilleur train (...)*<sup>13</sup>. Il fallait donc à l'époque à peine plus d'une heure de trajet pour arriver dans la vallée depuis Liège. Les autres grandes villes industrielles sont, elles aussi, facilement accessibles depuis Namur (fig. 1), cette dernière constituant une plaque tournante dans les déplacements des villégiateurs. De même, si la villégiature impliquait généralement un séjour relativement long, il n'était pas rare que les occupants des villas multiplient les allers-retours entre les villes et la vallée pour de courtes durées. C'est le cas du propriétaire du Clos Marguerite à Godinne, qui n'hésitait pas à retourner régulièrement à Bruxelles pour gérer son entreprise pendant ses séjours<sup>14</sup>.

L'autre rive est desservie par une ligne de tram depuis Namur. Celle-ci représente la troisième ligne vicinale namuroise. Établie en 1892 d'abord jusqu'à Wépion, elle est ensuite prolongée jusqu'à Profondeville<sup>15</sup>.

<sup>12</sup> DE BOT Hugo, 2002, p. 38-39.

<sup>13</sup> A.C.R.M.S.F., fonds Arthur Snyers, dossier « AS 373 », lettre d'Arthur Puel à Arthur Snyers, 1<sup>er</sup> août 1911.

<sup>14</sup> Information tirée du témoignage du petit-fils du propriétaire.

<sup>15</sup> DELOOZ Roger, 1992, p. 87.

À cette époque, peu de ponts permettaient la liaison entre les deux rives. Entre Namur et Dinant, on en retrouve uniquement un à Lustin (fig. 2) et un à Yvoir<sup>16</sup>. Cependant, d'autres moyens sont mis en place pour permettre cette traversée. Ça et là, des passeurs d'eau offraient la possibilité de traverser la Meuse en bac. C'était le cas entre autres à Dave et à Profondeville (fig. 3).

Outre les diverses activités liées à la Meuse mentionnées précédemment, très vite, la vallée offre des excursions en bateau à vapeur pour ses visiteurs. Celles-ci, très largement mentionnées dans les guides d'époques dès 1895<sup>17</sup>, conduisent les touristes dans les diverses stations de villégiature mosane et offrent une autre manière de découvrir le paysage (fig. 4). Le bateau-mouche dénommé « Le Touriste » apparaît pour la première fois sur la Meuse en 1892. Encore aujourd'hui, nous pouvons apercevoir, de temps en temps, sur le fleuve, le « Touriste 4 » construit en 1907<sup>18</sup>.

Aux alentours de 1900, la bicyclette fait son apparition et offre aux villégiateurs un moyen de parcourir les berges de la Meuse et de sortir des chemins tout tracés pour découvrir les autres merveilles dont regorge la région. À cette époque, posséder un vélo était assez rare vu son prix plutôt élevé, l'équivalent d'un salaire annuel pour un ouvrier. Il était donc réservé aux classes aisées. Cet engouement pour la bicyclette va conduire au développement dès le début du XX<sup>e</sup> siècle du cyclotourisme. L'automobile fait son apparition en même temps. Cependant, vu son prix d'achat exorbitant, elle est alors réservée à une classe supérieure, devenant de ce fait un engin d'extrême distinction<sup>19</sup>.

Fig. 3.- Le passeur d'eau à Profondeville.  
Carte postale ancienne. Collection privée Yves Dubois.



Fig. 4.- Le débarcadère du bateau à touristes à Wépion.  
Carte postale ancienne. © Musée de la Fraise à Wépion.



<sup>16</sup> Environs 11 km séparent ces deux points.

<sup>17</sup> SCIEUR Stéphanie, 2010, p. 10.

<sup>18</sup> DUBOIS Yves, FRANQUIEN Daniel, 2013, p. 13.

<sup>19</sup> BOYER Marc, 2007, p. 45-53.

## La concentration des villas à certains endroits

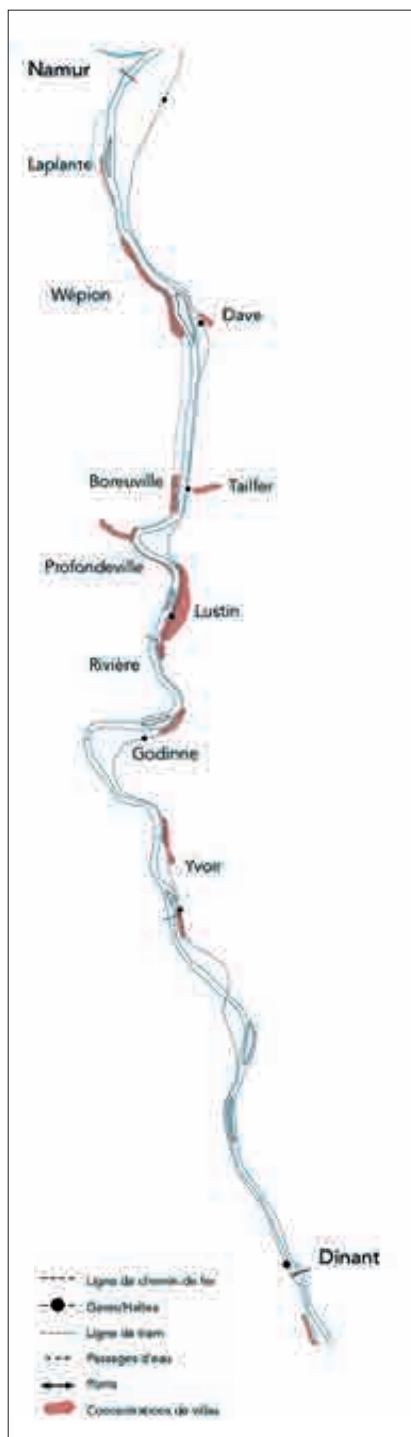


Fig. 5.- Schéma de localisation des concentrations de villas.  
© Mathilde Badoux.

Différents facteurs peuvent expliquer la concentration d'un nombre plus élevé de villas à certains endroits plutôt qu'à d'autres (fig. 5). Le premier est celui de la disponibilité des parcelles. Les villages disposant de grandes parcelles vierges à proximité de la Meuse et dont l'accès est aisé sont privilégiés à ceux dont les terrains sont isolés en matière de transport. Le deuxième facteur évident est donc la présence du train ou d'un moyen de transport permettant de rejoindre facilement et rapidement les villes<sup>20</sup>. Ainsi, on remarque une forte concentration de villas à Wépion qui, tout proche de Namur, y est relié par le tram plus tôt que Profondeville. Cette dernière commune de bord de Meuse présente un noyau villageois ancien plus dense que Wépion et fut un peu moins sujette au développement de la villégiature que sa voisine. De même, Rivière possède très peu de résidences de villégiature. Si l'on remonte le cours de la Meuse vers Dinant, Freÿr ou Bouvignes n'en possèdent pas du tout car ces lieux ne disposent pas de terrains à bâtir adéquats, ni de gares et de commerces<sup>21</sup>. Les villas sont beaucoup plus présentes sur la rive droite de la Meuse, particulièrement à proximité directe des gares. Sur cette rive, Lustin et Yvoir sont les villages qui présentent la plus forte concentration de résidences de villégiature (fig. 6).

Enfin, la concentration des villas à certains endroits peut également s'expliquer par le fait que certains propriétaires vont en faire construire plusieurs, soit pour des membres de leur famille, soit pour les louer ou les revendre, afin de faire du profit grâce au marché du tourisme. Il y a toute une stratégie immobilière qui va alors se développer. De très grandes parcelles sont alors divisées en plusieurs lots pouvant accueillir chacun une villa. Ce fut le cas à Lustin où les terrains des villas voisines Mon Souhait et Des Frênes, appartenant à l'époque à la même famille, furent subdivisés pour constituer une troisième parcelle centrale destinée à accueillir la Villa Quinet.

Ces différentes concentrations de villas vont avoir un impact considérable sur le paysage de la vallée mosane, lui donnant l'aspect proche de celui qu'on lui connaît à l'heure actuelle. On peut donc dire que ces ensembles possèdent une qualité paysagère indéniable. Ils participent à l'urbanisation de la vallée, tout en lui préservant son caractère aéré. En effet, toujours implantées sur de grandes parcelles, les villas permettent de conserver un maximum de zones végétales non construites, bien qu'aujourd'hui elles soient beaucoup plus arborées qu'à l'époque de la villégiature. Aujourd'hui, ce sont ces caractères qui sont menacés par le marché immobilier et l'urbanisation croissante. C'est tout particulièrement le cas à Wépion qui devient la zone périurbaine de Namur.

<sup>20</sup> CASTIAU Étienne, HAINE Michèle, PONS Thaïs, QUÉRIAT Stéphanie, 2016, p. 86.

<sup>21</sup> GUILLAUME Étienne, mars 2008, p. 86.

Fig. 6.- Le panorama des villas près de la gare à Lustin.  
Carte postale ancienne. Collection privée Yves Dubois.



## Qui sont les occupants de ces maisons ?

Une grande majorité des occupants des villas font partie de la classe bourgeoise. Parmi ceux-ci, on retrouve des professions libérales, des rentiers et de riches négociants provenant de grandes villes industrielles telles que Bruxelles, Charleroi ou encore Liège. Les villas sont alors un moyen d'afficher leur statut social. Outre celles-ci, la région recèle également quelques petits castels. La différence entre les deux est parfois très mince, les châteaux les plus modestes pouvant être confondus avec des villas et inversement. Cependant, le castel reste l'habitat de villégiature privilégié des nobles. On constate donc une certaine aversion de la noblesse vis-à-vis de la villa, symbole de la bourgeoisie<sup>22</sup>.

Si dans un premier temps les villas sont principalement occupées par des gens ne provenant pas de la région, les choses changent au moment de la Première Guerre mondiale. Les Namurois désireux de fuir les bombardements des villes, mais aussi de profiter du calme et des avantages de la campagne aux portes de la ville, viennent s'installer dans les villages prisés par la villégiature et se font construire leur propre villa. C'est donc une nouvelle population de commerçants et notables namurois qui viennent s'installer avec leur famille, formant ainsi une nouvelle classe bourgeoise<sup>23</sup>.

La villégiature est par essence une pratique relativement éphémère. Ainsi, les propriétaires des villas changent régulièrement car ils se lassent. Cependant, tous les villégiateurs ne sont pas propriétaires, ce qui n'est pas forcément à la portée de tous. La location de villas est également chose courante, permettant un accès plus facile à ce mode de vie ou encore d'en profiter sans avoir à investir dans l'immobilier. Se met alors en place un marché de la location promu par les différents guides et par la circulation de cartes postales représentant des villas à louer<sup>24</sup>.

<sup>22</sup> JANSSENS Paul, 2011, p. 387-388.

<sup>23</sup> BOUCHAT Sylvette, DETRY Philippe-Edgard, DUPONT Pierre-Paul, FRANQUIEN Daniel, 2007, p. 4.

<sup>24</sup> SCIEUR Stéphanie, 2010, p. 12.

Fig. 7.- Villa Les Arondes à Dave.  
© Mathilde Badoux, 2019.



## L'intervention d'un architecte

Sauf quelques rares exceptions, on ne retrouve pas de trace de l'intervention d'un architecte dans la conception des villas en Haute-Meuse. Quelques noms ont pu ressortir de l'examen de certains fonds d'archives : Georges Hobé, actif dans le domaine de la villégiature, a réalisé la Villa Les Arondes pour le docteur Swolfs à Dave (fig. 7) ; Arthur Snyers s'est occupé de deux villas à Lustin. Paul Hankar aurait pour sa part conçu les plans de transformation de la Villa Pery Bonni d'Armand Dandoy. Cependant, rien n'atteste qu'il en soit l'architecte de départ. Certains encore ont laissé leur nom sur leurs réalisations : Émile Stassin signe la Villa Joyeuse, de même qu'Achille Simon et un certain Diaz, respectivement pour les villas Les Pommiers et La Potinière (fig. 8).

Fig. 8 : Villa La Potinière à Dave.  
© Mathilde Badoux, 2019.



Hormis ces cas, on peut se demander si les commanditaires avaient réellement recours à un architecte pour construire leur villa. Il faut savoir qu'à l'époque, il n'était pas obligatoire de faire appel à un architecte pour une nouvelle construction, leur statut n'étant pas encore protégé<sup>25</sup>. En revanche, l'intervention d'un entrepreneur était nécessaire et même conseillée afin de construire « convenablement » sa villa. Quelques devis retrouvés<sup>26</sup> attestent de la méticulosité dont l'entrepreneur faisait preuve dans l'établissement des métrés et devis pour chaque poste de la construction.

Au XIX<sup>e</sup> siècle et au début XX<sup>e</sup>, de nombreux catalogues de modèles circulaient, présentant des exemples de villas construites, avec un devis détaillé décrivant tous les postes de la construction ainsi que leur coût de revient et reprenant leurs plans, coupes et élévations. Les titres de ces publications affirment leur vocation d'inspiration et leur volonté de

<sup>25</sup> Il ne le sera qu'à partir de 1939.

<sup>26</sup> Musée de la Fraîse à Wépion, BOUCHAT WARLIN E., *Devis pour une villa à construire*, 1911.



Fig. 9.- La maison pour tous. Petites villas (...), n.d, p. 7.

© Musée de la Fraise à Wépion.

faire de ces constructions de campagne des ouvrages relativement économiques : *La maison pour tous. Petites villas de 3.000 à 10.000 fr édifiées récemment par divers architectes* (fig. 9) ou encore *Le Cottage pour tous. Maisons de campagne, villas et cottages*. Des périodiques tels que *Le Cottage*, *Le Home* ou *L'Émulation* avaient aussi pour vocation de faire connaître ce qui se faisait à travers le pays en terme de résidences de villégiature, afin d'inspirer leurs lecteurs. Ainsi, on peut lire dans la revue *Le Home* : *Ces clichés témoignent tout au moins de l'extrême variété que nos architectes déploient dans la construction des villas et maisons de campagne. Notre but est simplement de donner des exemples à nos lecteurs. Puissent-ils y trouver le « home » de leurs rêves*<sup>27</sup>. La revue *L'Émulation*, quant à elle, publie des planches illustrant plans, coupes et élévation de villas construites, concentrées pour la plupart à la côte belge, à Bruxelles, à Liège et dans le Brabant. La présence de toutes ces publications atteste de l'intérêt du particulier pour la construction de sa demeure : il aime se renseigner sur les styles en vogue, faire lui-même ses choix et s'investir dans la conception de sa villa.

## Analyse des éléments d'architecture

### *La composition et l'expression globale* (fig. 10)

De manière générale, la villa mosane présente une volumétrie assez compacte. Sa forme de base quadrangulaire, au départ plutôt géométrique et symétrique, est agrémentée par de nombreux ressauts et appendices, qui la rendent asymétrique. La silhouette générale de ces habitations est plutôt élancée et privilégie la verticalité. Celle-ci est d'autant plus renforcée lorsque que la maison possède une tourelle ou met en avant la façade pignon.

On peut remarquer une disparité entre les villas datant de la période phare de la villégiature mosane (entre 1890 et 1914) et celles construites plus tardivement, aux alentours des années 20. Ces dernières, représentatives d'un essoufflement du modèle, sont beaucoup moins élancées. Cela s'explique par l'absence d'éléments verticaux qui agrémentent le volume et une assise bien plus large donnant à la villa une allure massive et plus simple. La forme de la toiture joue également un rôle dans cette perception. En effet, une toiture mansardée est privilégiée au détriment d'une toiture à plusieurs versants et amplement ouvragée. La sobriété et la simplicité sont donc de mise dans la période d'après-guerre, dénotant un appauvrissement du modèle, ainsi qu'un changement des mentalités.

<sup>27</sup> « Quelques villas et maisons de campagne », mai 1908, p. 8.

Fig. 10.- Planche typologique : la volumétrie générale.  
© Mathilde Badoux, 2018.



Lorsque l'on analyse la volumétrie d'une villa dans son ensemble, il est judicieux de se demander s'il existe une hiérarchie entre les différentes façades qui la composent. Sauf de rares exceptions en zone suburbaine, toutes les villas de la vallée possèdent au minimum quatre façades. Le fait que ces résidences ne soient pas comprises entre mitoyen autorise l'architecte à composer les façades de manière autonomes les unes des autres. Cependant, force est de constater que le traitement de chacune de ces façades n'est pas égal. Dans le cas par exemple des villas situées à proximité directe de la Meuse, une grande disparité s'observe entre la façade tournée vers le fleuve et celle côté rue. Étant donné que la principale préoccupation lors de la conception de ces villas est de chercher les meilleures vues et de se tourner vers le paysage de la vallée, il n'est pas surprenant que la façade orientée coté Meuse soit bien souvent celle qui est la plus travaillée et celle que l'on peut considérer comme la façade principale du bien. C'est là que sont concentrés balcons, galeries, terrasses, *bow-windows* et larges baies, bénéficiant ainsi des meilleures vues et ouvertures sur la nature environnante. Cette différence dans le traitement des façades est parfois flagrante : par exemple, la Villa Quinet à Lustin est très travaillée sur la façade orientée vers la Meuse (fig. 11) et beaucoup moins sur celle donnant sur la colline (fig. 12). Quelquefois, certaines façades peuvent même être totalement dépourvues d'ouvertures, leur concepteur ayant sans doute jugé que cette orientation ne présentait pas d'intérêt.



Fig. 11.- Villa Quinet à Lustin : façade avant.  
© Mathilde Badoux, 2019.



Fig. 12.- Idem : façade arrière.  
© Mathilde Badoux, 2019.

Cependant, peut-on vraiment faire une généralité de ces observations ? Les villas de Laplante, situées en zone suburbaine, ne possèdent parfois que deux, voire trois façades. Dans ce cas, le schéma traditionnel de l'habitation de ville est respecté, privilégiant la façade à rue à celle de l'arrière.

Le phénomène de la villégiature a eu une large influence dans la vallée. De nombreuses villas s'inspirant de ce phénomène sont également construites en retrait par rapport à la vallée. C'est le cas de la rue Gémenne à Profondeville, qui présente une grande concentration de villas. Cette rue, relativement plate, n'ouvre aucune perspective sur la vallée, bien que située à proximité de la Meuse. Là-bas, on constate que c'est toujours la façade jouxtant la rue qui est la plus travaillée, ce qui semble logique puisque les vues sur la vallée sont inexistantes.

### **Les articulations générales de la volumétrie**

Afin de comprendre les mécanismes de composition de ces villas, il est possible de décomposer leur volumétrie en plusieurs éléments (fig. 13).

Tout d'abord, si l'on se concentre sur son élévation, la villa peut se décomposer en une articulation tripartite. En premier, on retrouve le socle. Cet élément confère l'assise du bâtiment sur le site. Il facilite également la prise en compte du dénivelé qu'offre le terrain. Ensuite vient s'y déposer le corps du bâtiment, constitué du rez-de-chaussée, du premier étage et éventuellement pour les plus importantes, d'un second étage. Enfin, les combles ainsi que la toiture constituent le couronnement de la villa. Cette lecture de la composition constitue l'un des éléments qui montrent la volonté de verticalité présente dans les villas.

Ensuite, la villa se compose toujours d'un volume principal sur lequel viennent se greffer des volumes secondaires permettant d'agrémenter cette volumétrie et surtout de déployer des vues dans diverses directions. Ces volumes secondaires peuvent être soit une déformation du volume principal – par exemple l'avancée du mur pignon –, soit simplement des éléments juxtant le volume principal – par exemple la tourelle.

Dans leur implantation, les villas prennent en compte la topographie des lieux. À cette fin, elles sont construites sur un haut-soubassement, généralement en pierre, qui se distingue clairement du reste du volume bâti. Celui-ci a différentes vocations selon la configuration du site. En ce qui concerne les villas situées en fond de vallée, sur un terrain relativement plat, il permet principalement d'élever l'habitation afin de bénéficier d'une meilleure vue sur la nature. Mais il a également un rôle fonctionnel primordial, qui est de protéger l'habitation des aléas des inondations et de la préserver de l'humidité. En effet, ces villas sont construites à proximité directe de la Meuse et il n'est pas rare que celle-ci sorte de son lit<sup>28</sup>. Pour le cas des villas situées à flanc de versant, le soubassement permet de rattraper le dénivelé important de la parcelle, afin d'asseoir l'habitation et de bénéficier d'un jardin à l'arrière au même niveau que les pièces de vies.

La présence quasi systématique de ces soubassements engendre un ensemble de dispositifs surélevés qui permettent une connexion avec le niveau du sol. Galeries, terrasses, perrons ponctuent le volume général de la bâtisse. Leur localisation n'est pas non plus anodine. Alors que les galeries et terrasses agrémentent la façade dite « principale », les mécanismes d'entrée tels les perrons et escaliers extérieurs viennent s'intégrer dans les creux de la volumétrie ou encore, constituent eux-mêmes un élément rapporté sur la façade.

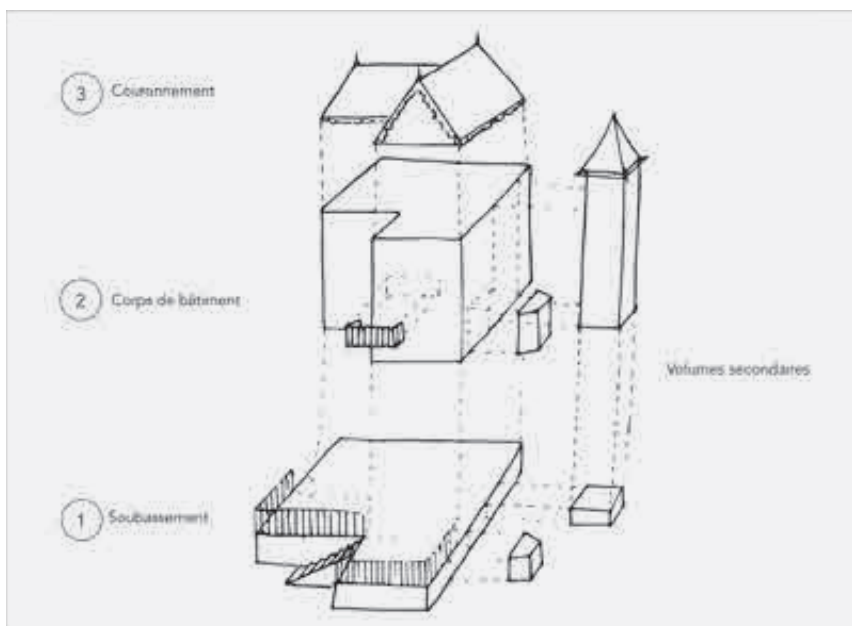


Fig. 13.- Schéma de composition d'une villa type.  
© Mathilde Badoux, 2019.

<sup>28</sup> Deux inondations particulièrement importantes ont eu lieu en 1910 et 1920.

## Les composants du vocabulaire constructif

### *Le soubassement* (fig. 14)

Le soubassement se démarque généralement du reste du bâtiment par une matérialité différente. Souvent, il est composé de moellons, principalement du calcaire de Meuse ou du grès, dont la taille est plus brute. Ces pierres sont extraites dans les carrières de la vallée, il est donc tout naturel de les retrouver dans les constructions de villégiature.

Le soubassement est la partie la moins travaillée de la villa, mais il est néanmoins construit avec la plus grande solidité. Il rappelle les constructions traditionnelles de la région. Une attention particulière y est apportée au niveau du raccord avec le corps du bâtiment, fait d'un cordon plus travaillé. En revanche, il y a peu de travail de finition pour le raccord avec le sol. Le soubassement est généralement en légère saillie par rapport au reste de la villa.

Le contour des baies présentes dans le soubassement fait également l'objet d'un travail particulier. Piédroits, linteaux et seuils se démarquent généralement du reste du socle soit par une autre matérialité (de la brique par exemple), soit par un travail et une taille plus soignée de la pierre et dans certains cas, un chaînage dans les piédroits. Les baies sont généralement assez étroites et de petites dimensions, régulièrement



Fig. 14.- Planche typologique : les soubassements.

© Mathilde Badoux, 2018.

ornées de grilles. Le soubassement étant souvent un espace habité, il est plutôt rare d'y retrouver des soupiraux. L'anglée du soubassement peut, dans certains cas, être travaillée, se parant de chaînages d'angles ou se terminant en glacis ou contreforts.

**Les phénomènes d'entrée : perrons, porches et escaliers** (fig. 15)

L'entrée dans la villa est un élément très important, marqué architecturalement par une série d'éléments tels que des porches, des perrons, des auvents, des volées de marches... De manière générale, le phénomène d'entrée est assez bien marqué et crée une transition spatiale entre la rue et la maison, l'intérieur et l'extérieur.

Généralement, l'entrée est couverte par un porche, un perron ou un auvent. Ces éléments peuvent être soit intégrés directement dans le volume global du bâtiment (dans ce cas, ils présentent la même matérialité que la façade) ou être juxtaposés sur la façade (dans ce cas, ils s'en distinguent par leur matérialité). À l'étage supérieur, la structure couvrant l'entrée peut être surmontée par un balcon, soulignant ainsi la monumentalité de la façade principale.



Fig. 15.- Planche typologique : les entrées.  
© Mathilde Badoux, 2018.

### **Le traitement des baies** (fig. 16)

La forme des baies est très variable et semble influencée par divers courants. Les châssis à petits bois sont assez bien utilisés, sans doute pour rappeler l'image régionaliste du modèle. De même, on constate parfois la présence de traverses et meneaux en pierre, plutôt archaïques pour la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, mais qui rappellent l'architecture du Moyen Âge jusqu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. On peut aussi reconnaître l'influence de l'Art nouveau dans le dessin de certaines baies.

Malgré les disparités, quelques principes de compositions semblent récurrents. Tout d'abord, la forme générale des baies est assez élancée. Ensuite, leurs proportions varient suivant le niveau auquel elles appartiennent, créant ainsi une hiérarchie verticale : cela va de la haute et large baie dans les niveaux principaux jusqu'au petit percement des combles. En outre, les baies se superposent au fil des niveaux, en respectant un axe de symétrie. Enfin, bien plus qu'un simple percement, l'écriture de la baie est assez complexe : elle est structurée, subdivisée par une menuiserie plus ou moins ouvragée qui crée la partition des surfaces vitrées. Lorsqu'ils sont présents, ferronneries et garde-corps créent un avant-plan, qui accentue encore la complexité de l'écriture.

La forme et le positionnement des baies dans la façade traduisent la fonction des pièces qu'elles ponctuent. De larges et hautes baies juxtaposées sont souvent le reflet de pièces de vie principales (salon ou salle à manger), qui sont placées de sorte à bénéficier de la meilleure



Fig. 16.- Planche typologique : les baies.  
© Mathilde Badoux, 2018.

vue de la maison sur l'espace extérieur et le paysage. Ces larges baies peuvent être prolongées par un système de balcon ou galerie qui permettent de poursuivre l'espace de vie à l'extérieur. C'est aussi bien souvent dans ces pièces que sont placés les *bow-windows* qui offrent des angles de vue variés. La cage d'escalier est elle aussi assez facilement repérable depuis l'extérieur. Si elle peut se situer dans la tourelle, ce n'est pas toujours le cas. Ainsi, une série de baies très étroites, décalées les unes des autres, peuvent traduire la présence de cet escalier. Le fait qu'elles ne soient pas alignées au reste des baies prouvent qu'elles sont situées sur un palier intermédiaire. Or, généralement, les baies d'un même niveau sont toutes alignées sur une même ligne horizontale. Des baies isolées peuvent aussi exprimer une pièce de moindre importance comme un espace de salle-de-bain ou de circulation, un couloir par exemple.

Vitraux et carreaux colorés sont aussi beaucoup utilisés. Situés généralement au niveau des impostes des baies, ils présentent des motifs colorés d'inspiration végétale ou géométrique, ou plus simplement un verre très coloré à la texture travaillée. À l'heure actuelle, peu de ces vitraux et carreaux subsistent encore, les propriétaires préférant les remplacer à cause de leur fragilité ou du coût de leur restauration.

Pour satisfaire des besoins en terme de protection contre le froid, le vent ou contre l'intrusion et les regards indiscrets, les baies peuvent se doter de volets. Plusieurs dispositifs peuvent être mis en place. Le volet à battants fixé directement dans la façade opte pour un dessin traditionnel, généralement à persiennes. Ce dernier confère à l'ensemble une touche supplémentaire afin d'atteindre l'aspect pittoresque recherché. L'autre dispositif est celui du volet déroulant intégré directement à l'intérieur du mur, témoignant d'une certaine modernité.

### ***Les bow-windows, oriels et éléments proéminents*** (fig. 17)

Les façades des villas mosanes sont agrémentées de nombreux décrochements et éléments débordants. Parmi ceux-ci, oriels, *bow-windows*, *loggias* et échauquettes revêtent les formes les plus variées et diverses. Se présentant sur un ou deux niveaux, on les retrouve soit en façade principale, soit comme éléments de décor sur des façades secondaires. Ils peuvent revêtir des formes diverses : rectangulaires, arrondies ou en demi-hexagone. Ils sont soit un élément rajouté sur la façade ou bien c'est la façade elle-même qui se décroche. Ils sont soit fixés sur une structure de corbeaux ou bien reposent sur un soubassement. Dans ce dernier cas, assez fréquent, le *bow-window* fait partie d'une composition sur toute la hauteur de la façade, où se succèdent le soubassement, l'élément de *bow-window* au bel-étage qui peut aussi se prolonger sur l'étage supérieur (dans ce cas, on a affaire à un oriel) et enfin, le couronnement : une petite toiture ou un balcon.

L'avantage de ces éléments d'ouverture est qu'ils offrent une diversité d'angles de vue que ne permettent pas de simples baies. Leur forme arrondie ou facettée offre des vues obliques sur le paysage. Si pour les villas côtières décrites par Dominique Rouillard, le *bow-window* a pour vocation d'embrasser l'horizon de la mer afin d'en percevoir l'immensité, pour la villa de campagne, il permet principalement de diversifier les vues

Fig. 17.- Planche typologique : les bow-windows.  
© Mathilde Badoux, 2018.



et d'avoir, pour un observateur immobile, un point de vue à 180°<sup>29</sup>. De plus, c'est un excellent système pour amener de la lumière à l'intérieur d'une pièce.

De même, spatialement, le *bow-window* est assez intéressant car il se positionne en saillie du reste du corps du bâtiment, offrant de ce fait une extension de l'habitation sur le paysage avoisinant et l'espace extérieur.

### **Les balcons** (fig. 18)

Tout comme pour les autres éléments qui composent la villa, il existe une grande diversité de balcons. Ils varient tout d'abord par leur matérialité, souvent en bois, parfois en pierre calcaire. Quelques rares exceptions dénotent l'influence des techniques modernes de l'époque dans le choix du matériau de garde-corps, comme l'utilisation du béton sur armature métallique afin d'imiter la forme d'une branche d'arbre ou même parfois, l'utilisation du fer forgé. Leurs formes sont également fort variables, allant de l'inspiration géométrique ou pittoresque, jusqu'à des variantes plutôt « classiques ».

Le balcon joue également un rôle dans la composition d'ensemble de la villa. De manière ponctuelle, il vient agrémenter les différentes façades. Le choix du dessin du garde-corps et de sa matérialité n'est pas anodin quant au style de villa que l'on veut atteindre. Par exemple, l'utilisation

<sup>29</sup> ROUILLARD Dominique, 1995, p. 311-316.

Fig. 18.- Planche typologique : les balcons.  
© Mathilde Badoux, 2018.



des fausses boiseries en ciment participe pleinement au caractère pittoresque de l'ensemble. De même, le type chalet est toujours accompagné de balustrades en bois au dessin rustique.

La structure de fixation de ces éléments est variable : soit ce sont des éléments ponctuels indépendants, reposant sur des corbeaux, en bois ou en pierre, très rarement en fer forgé, soit ils rentrent dans un système compositionnel vertical se déployant sur plusieurs niveaux et couronnent *bow-windows*, galeries ou même porches. Dans certains cas, les balcons sont eux-mêmes surmontés d'un élément couvert leur conférant alors plutôt l'apparence d'une *loggia*.

Les villas les plus anciennes possèdent des boiseries de garde-corps très ouvragées et sculptées puis, au fil des années, leur style évolue selon l'influence des courants en vigueur et l'esthétique souhaitée pour la villa : balustrades à croisées pour l'inspiration chalet, dessin Art déco pour d'autres ou encore, balustres massives en pierre pour un retour aux traditions classiques. Malheureusement, bon nombre des balustrades d'origine ont été remplacées par leurs propriétaires. Cela est dû au mauvais état des boiseries, mal entretenues au cours des années. Les propriétaires préfèrent changer complètement l'ensemble de celles-ci plutôt que de tenter de les réparer. Cette décision aura pour effet l'appauvrissement de la lecture d'ensemble. Fort heureusement, certains propriétaires conscients de l'importance de préserver la valeur d'ensemble de la villa, décident de remplacer les balustrades en bois abimées par un équivalent en métal au dessin identique.

### **Les tourelles** (fig. 19)

La tour ou tourelle est l'un des nombreux éléments qui permettent de distinguer la villa mosane. Bien que fréquente, la présence de celle-ci n'est pas systématique. Elle accompagne principalement les villas de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et du début du XX<sup>e</sup>, se faisant plus rare après la guerre 1914-1918<sup>30</sup>. Cette tour a surtout un rôle symbolique dans l'imaginaire des villégiateurs. Ceux-ci récupèrent le symbole de la tour moyenâgeuse comme élément « anoblissant », afin d'afficher leur importance dans la société. L'adjonction d'une tourelle à une bâtisse afin de prétendre l'élever au rang de villa n'est pas rare. Cependant, cela n'en fait pas pour autant une véritable villa mosane. Si l'on peut croire que cette tourelle est le reflet de l'organisation spatiale en abritant un escalier, ce n'est en réalité que très rarement le cas. Citons tout de même les exemples de la Villa Rustica à Lustin, où la circulation verticale est localisée dans la tourelle ajoutée par l'architecte Arthur Snyers en 1912, et de la Villa Mon Souhait, toujours à Lustin, où la tourelle abrite un escalier de service. En réalité, la tourelle n'occupe qu'un rôle décoratif abritant le plus souvent un salon ou une bibliothèque pour les plus importantes d'entre elles, ou ne participant qu'à l'extension de l'espace.

L'emplacement de la tourelle par rapport au reste du corps du logis est assez variable. Elle s'intègre de façon relativement harmonieuse au



Fig. 19.- Planche typologique : les tourelles.  
© Mathilde Badoux, 2018.

<sup>30</sup> GUILLAUME Étienne, mars 2008, p. 89.

reste du bâtiment par sa matérialité, ses proportions, ainsi que par son ornementation. Elle peut aussi s'exprimer de manière plus subtile par un clocheton émergeant de la toiture, simulant l'effet d'une tour.

En ce qui concerne sa forme, elle se manifeste de diverses manières. Généralement quadrangulaire, elle peut aussi être polygonale ou circulaire. Tout dépend de l'effet de style recherché par l'ensemble : les constructions de type chalet ou normandes la préfèrent carrée ou polygonale tandis que l'influence médiévale la veut circulaire.

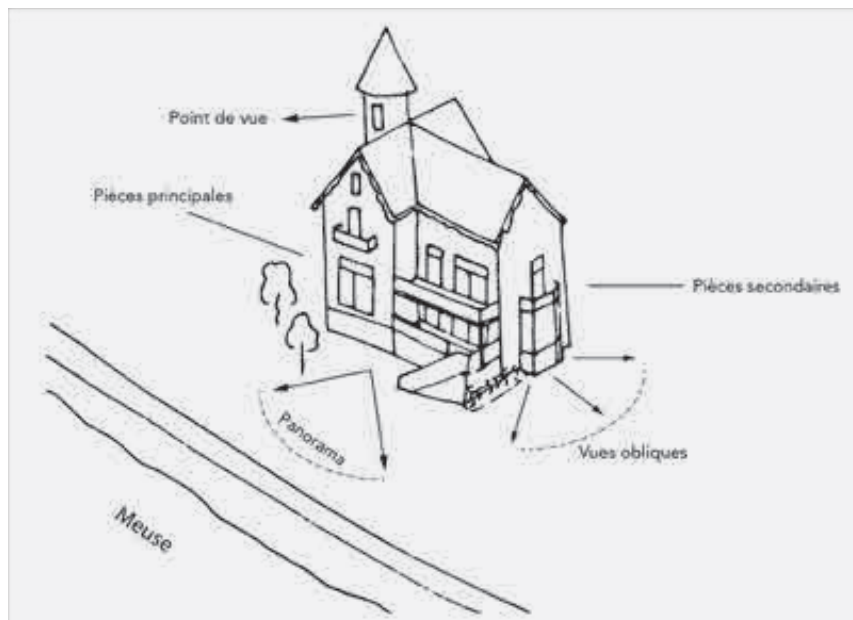
La tour est aussi l'un des éléments accentuant l'effet de verticalité recherché dans les villas. Si la hauteur des maçonneries de la tourelle ne dépasse que rarement et de peu celle du reste de la villa, c'est sa toiture qui permet de faire la différence. Cette dernière est souvent très effilée et parfois surmontée d'un lanterneau afin de dépasser le reste de la construction. Elle est agrémentée de décorations telles que des girouettes et épis. Ces tourelles cherchent à monter toujours plus haut et à être les plus complexes, traduisant ainsi la vanité de leurs propriétaires. Les concepteurs font preuve d'inventivité quant à la forme de leurs toitures, très variables : allant de la plus simple forme pyramidale ou conique jusqu'à la forme en cloche ou bulbeuse, couronnée par un lanterneau ou finissant en flèche et agrémentée de coyaux.

### ***L'importance de la vue vers l'extérieur*** (fig. 20)

L'architecture de villégiature entretient un lien très étroit avec la nature. La proximité avec celle-ci est donc primordiale depuis l'intérieur de la villa. Afin de conserver cette nature à portée de regard, les percements dans les façades et les dispositifs destinés à l'extension des espaces de vie à l'extérieur sont multipliés. L'éclatement de la volumétrie et les pans coupés de la villa permettent facilement de diversifier les points de vues. De plus, l'utilisation des dispositifs architecturaux décrits précédemment permettent de développer une variété de points de vue. À chacun de ceux-ci correspond une expérience particulière : la baie propose un large panorama mais se limite à une vue perpendiculaire, tandis que *bow-windows* et oriels disposant de plusieurs facettes ou surfaces courbes autorisent une vision à 180° pour des vues obliques et latérales. L'échauguette, petit appendice circulaire situé dans l'angle du bâtiment, propose le même type d'expérience mais orientée en oblique par rapport à celui-ci. Les tourelles sont abondamment percées et proposent, via leurs nombreuses faces, une multitude de points de vue pour observer à la dérobée. Plus on monte dans la villa, plus le regard peut porter loin. Balcons et *loggias* proposent eux aussi des vues de face et de part et d'autre de la villa, mais le meilleur point de vue est lorsque la tourelle est surmontée d'un *look-out*, ce petit dispositif permet une vue à 360°, un peu dans l'idée des tours de guets du Moyen Âge.

Les différentes ouvertures ne sont pas percées en suivant l'orientation du soleil, mais localisées en fonction des plus belles et des plus intéressantes vues. Si les constructions urbaines de l'époque commencent à se doter de façades largement vitrées, grâce à l'utilisation d'une structure métallique, il n'en va pas de même pour les constructions de villégiature, ce dispositif étant trop coûteux.

Fig. 20.- Schéma des vues.  
© Mathilde Badoux, 2019.



Rappelons que l'architecture de villégiature, bien que destinée à une classe aisée, est souhaitée comme une architecture bon marché, comme l'attestent les nombreux recueils proposant des devis pour ce type de constructions<sup>31</sup>.

La situation des villas dans le paysage a un impact sur la diversification de leurs vues et traduit une hiérarchie sociale. Les terrains situés en amont de la vallée sont ceux qui jouissent des meilleures vues tant du côté du fleuve que des versants environnants, tandis que ceux situés en rive de Meuse, bien qu'à proximité directe de celle-ci et dénués de tout obstacle, voient leurs perspectives limitées : le regard se porte perpétuellement sur le même décor. La position haute est considérée comme celle qui domine, elle est occupée par les mieux nantis, premiers villégiateurs de cette vallée<sup>32</sup>. Ils seront rapidement imités par d'autres qui s'installeront en bordure de Meuse.

### **Le traitement du pignon** (fig. 21)

Généralement, la villa mosane se présente sur son pignon. Ce dernier se distingue souvent du corps de bâtiment par un changement de matérialité (brique ou faux colombage en ciment). Le décor du pignon par des boiseries décoratives, gâbles, frises de rives ouvragées et éléments débordants est très fréquent. On peut remarquer qu'au fil des années, ces décors très fragiles sont les premiers touchés par l'appauvrissement du modèle, en raison du soin et de l'entretien particulier qu'ils nécessitent.

<sup>31</sup> *La maison pour tous. Petites villas (...)*, n.d.

<sup>32</sup> ROUILLARD Dominique, 1995, p. 142-148.

Fig. 21.- Planche typologique: les pignons.  
© Mathilde Badoux, 2018.



Le pignon participe à la composition verticale de l'ensemble de la villa. Sa proportion, en considération de l'ensemble de la composition, est importante. Il fait partie de ce que l'on appelle le couronnement de la villa. Sa hauteur est suffisante pour y intégrer des pièces bénéficiant d'une hauteur sous-plafond raisonnable. Les chambres secondaires ainsi que les appartements des domestiques y sont situés.

La façade pignon respecte la hiérarchie verticale des baies qui se superposent et dont la taille varie selon l'importance de la pièce à éclairer. Le haut du pignon, renfermant les espaces de moindre importance, est toujours percé par une ou deux petites baies complétées par des lucarnes dans la toiture afin d'apporter de la lumière supplémentaire.

Le pignon se distingue presque toujours du reste de la villa par sa matérialité. Souvent, il est décoré par des colombages. Ceux-ci, très rarement en bois, sont en réalité réalisés avec un enduit de ciment peint. L'interstice entre ces colombages est soit comblé par un enduit, soit par un matériau dur, tel que la brique ou la pierre. Par exemple, si le corps de bâtiment est en pierre calcaire, le pignon sera pour sa part en brique. De manière générale, les pignons arborent des teintes très colorées, constituant l'identité des villas mosanes.



Fig. 22.- Villa Des Lys à Yvoir : composition de toitures complexes.  
© Mathilde Badoux, 2018.

### **La toiture**

La villa se dote toujours d'un jeu de toitures complexes et s'enchevêtrant qui participe à la perception d'ensemble de la composition (fig. 22). Il est évident que si la toiture est simplifiée, la villa perd par la même occasion tout son caractère.

Cette toiture est toujours amplement débordante : de cette manière, elle protège les murs contre les dégradations liées aux intempéries et confère une impression naturelle de protection<sup>33</sup>. Cette toiture repose sur des aisseliers en bois souvent finement travaillés, complexifiant d'autant plus la composition d'ensemble. La toiture est complétée par une série de lucarnes apportant de la lumière à l'intérieur des combles. Ces dernières peuvent revêtir des formes très diverses : lucarnes en pavillon, pignons, rampantes ou même, en œil-de-bœuf. De même, de nombreux épis, girouettes, crêtes et hautes souches de cheminées participent au caractère de la toiture<sup>34</sup>.

Dans la majorité des cas, la couverture des toitures est en ardoises naturelles ou en tuiles de couleur rouge-orangé. L'utilisation de matériaux locaux est prônée, ce qui explique que l'on ne retrouve aucun exemple de toiture en chaume. Encore aujourd'hui, il semblerait que les toitures aient conservé leur couverture d'origine, sans doute à cause du coût conséquent qu'engendrerait leur remplacement pour le propriétaire.

## **Les composants secondaires du vocabulaire constructif : la matérialité et la polychromie des matériaux extérieurs** (fig. 23)

La construction des villas dans la vallée mosane prend en considération les techniques de construction et la palette de matériaux présents localement. Bien souvent, les avancées modernes utilisées en ville sont délaissées au profit de l'architecture locale. Cependant, les architectes et concepteurs de l'époque ne tombent pas dans le mimétisme, ils se réapproprient ces techniques afin de créer de nouvelles formes d'architecture<sup>35</sup>.

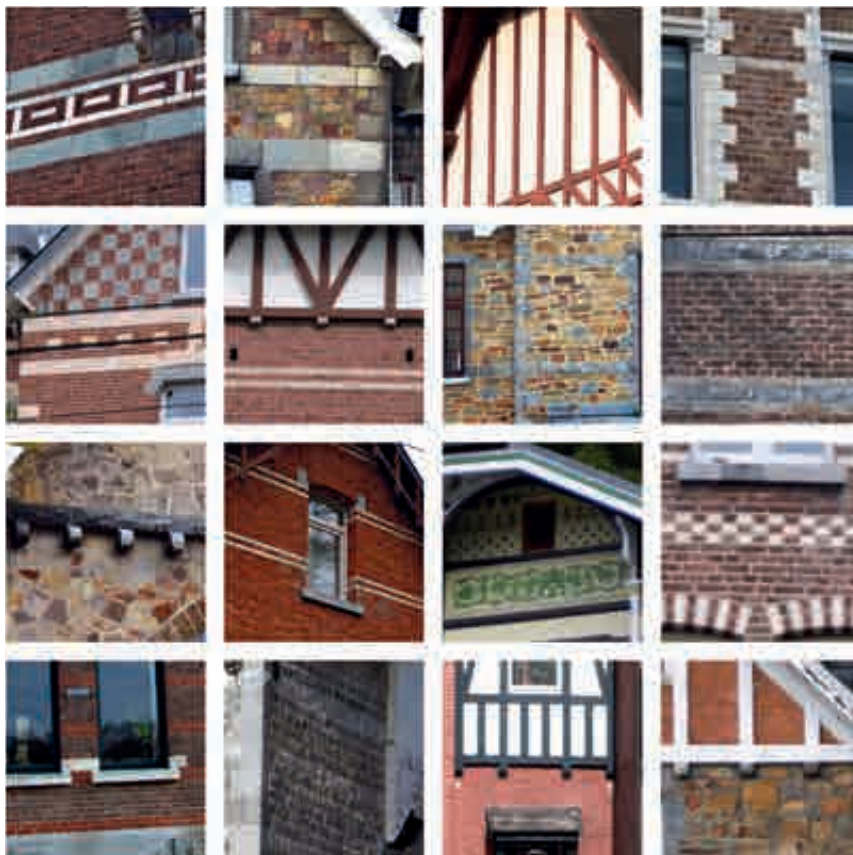
L'un des caractères essentiels de la villa mosane est la polychromie de ses matériaux. Le corps de la villa se pare d'un matériau principal : soit la brique, soit la pierre. Les façades sont très souvent agrémentées par des bandeaux horizontaux faits d'un autre matériau ; les jeux de briques sont aussi très fréquents. Comme évoqué précédemment, le changement de matérialité permet de discerner les différentes parties de la composition verticale de la façade.

<sup>33</sup> GUILLAUME Étienne, mars 2008, p. 88-89.

<sup>34</sup> PÉROUSE DE MONTCLOS Jean-Marie, 2011, p. 341-347.

<sup>35</sup> ROUILLARD Dominique, 1995, p. 289.

Fig. 23.- Planche typologique : la polychromie des matériaux.  
© Mathilde Badoux, 2018.



De manière générale, la composition des façades se fait dans une certaine dualité. En effet, on retrouve bien souvent un matériau dont l'utilisation est majoritaire et un autre qui passe au plan secondaire et permet de souligner certains éléments de la composition. Cette dualité peut se manifester par différents couples : brique/pierre calcaire ; brique rouge/brique claire ; pierre de taille/moellon ; brique/« pan-de-bois » ; pierre/« pan-de-bois »... L'architecture de villégiature est ainsi caractérisée par un éclectisme dans le choix de ses matériaux : même si un couple de matériaux principaux est présent, toute une série d'autres matériaux viennent compléter la composition. En observant l'évolution du choix des matériaux au fil des décennies, on constate que les villas les plus anciennes choisissent de se munir d'une gamme de matériaux très variés puis, petit à petit, on tend vers une palette moins extravagante et plus rationnelle. (fig. 24-26). Cependant, il ne faut pas pour autant en faire une généralité : même si le vocabulaire architectural a évolué en fonction des moyens, des influences et des modes de vies, il n'est pas rare de retrouver à une même époque des vocabulaires architecturaux très différents.



Fig. 24.- Villa Maurice à Yvoir, 1897.  
© Mathilde Badoux, 2018.



Fig. 25.- Villa Les Charmettes à Lustin, 1912.  
© Mathilde Badoux, 2017.



Fig. 26.- Villa Saintmont à Wépion, 1925.  
© Mathilde Badoux, 2017.

### La pierre

Les types de pierres utilisées en Haute-Meuse sont la pierre calcaire et le grès. L'utilisation de celles-ci s'explique par la présence de carrières locales à proximité des villas. Si Lustin est doté d'une carrière importante à Tailfer<sup>36</sup>, il était aussi fréquent que certains propriétaires possèdent une petite carrière à proximité de leur terrain qu'ils exploitaient pour la construction de leurs villas. C'est le cas de certains propriétaires de Lustin exploitant de petites carrières dans la colline. À Profondeville, on peut encore voir aujourd'hui dans le bois de la petite Hulle, les traces d'anciens site d'extraction<sup>37</sup>.

On retrouve principalement la pierre dans le soubassement de la villa, sous la forme de moellons. Le calcaire est traité en gros appareil de manière assez grossière ou plus ou moins travaillée, tandis que le grès revêt la forme de moellons assisés ou en règle<sup>38</sup>. L'un et l'autre peuvent également être utilisés comme matériau principal de l'élévation. Dans ce cas, ils sont bien souvent combinés avec de la brique pour les encadrements de baies et les frises, égayant ainsi la façade. Lorsque la pierre est utilisée comme matériau principal, cela a pour effet d'accentuer l'image régionale de l'ensemble. On peut aussi l'utiliser comme matériau secondaire afin d'agrémenter la composition, en soulignant les contours de baies sous forme de harpes ou de piédroits, linteaux, arcs de décharges et seuils, ou, de manière encore plus ponctuelle, comme élément d'anglée du linteau en brique.

<sup>36</sup> Lieu-dit de Tailfer, situé à Lustin, en direction de Dave, qui doit son nom au ruisseau qui s'y écoule.

<sup>37</sup> Information récoltée au cours d'un entretien avec Étienne Guillaume et confirmée par un propriétaire de Lustin.

<sup>38</sup> SCIEUR Stéphanie, 2010, p. 67-68.

## **La brique**

La brique industrialisée fait son apparition au XIX<sup>e</sup> siècle, il n'est donc pas étonnant de la retrouver abondamment dans la construction des villas mosanes, la présence de la Meuse facilitant son acheminement.

Contrairement à la pierre, elle permet une grande flexibilité dans son utilisation et une liberté dans la création. Son rouge se décline en plusieurs nuances et il est possible d'en retrouver dans des coloris clairs, tel le jaune. L'alternance de briques de teintes et de textures différentes, et la variation de l'appareillage permet des jeux de polychromie et de décors. La brique est généralement laissée apparente. Les bandeaux de couleur différente sont créés par des briques teintées dans la masse ou par un enduit appliqué.

On retrouve la brique à plusieurs niveaux de la composition : dans le corps de bâtiment, en tant que matériau principal, ou en matériau secondaire, sous la forme de bandeaux, de frises décoratives ou d'arcs de décharges, alternant ou non deux teintes. Sa maniabilité permet une grande diversité des motifs ornementaux : frise en damier, à redents, en briques vernissées, en créneaux... Les bandeaux sont généralement disposés régulièrement sur toute la hauteur de l'élévation tandis que les frises couronnent la façade juste avant la toiture.

## **Les boiseries**

Le bois est largement utilisé dans les résidences de villégiature : on le retrouve au niveau des châssis et huisseries mais également dans la décoration des villas. Il participe amplement à l'aspect bucolique des bâtiments. Balcons, galeries, rampes, balustrades et structures des porches d'entrée rivalisent d'inventivité dans leurs décors et leurs formes. Le bois est aussi très présent dans la constitution des toitures. Tout d'abord, sous son aspect structurel, il constitue la charpente qui soutient la couverture de toiture. Cette large toiture débordante est à son tour soutenue par des aisseliers. Ces derniers, ainsi que les planches de rives de toitures, frises et gâbles sculptés et travaillés, permettent une décoration expressive de la villa. Sous toutes leurs formes, les boiseries sont toujours peintes dans des couleurs vives uniformes ou polychromes, accentuant l'éclectisme des matériaux utilisés.

Fig. 27.- Villa Maria à Wépion : balcon en fonte.

© Mathilde Badoux, 2017.



## **Le fer forgé et la fonte**

Le villégiateur étant très attaché à l'utilisation des matériaux locaux et rustiques, le fer forgé et la fonte sont assez peu fréquents. Leur présence limitée peut aussi s'expliquer par le prix élevé de ces matériaux modernes<sup>39</sup>. Ils sont exceptionnellement employés pour des garde-corps ou auvents.

La Villa Maria à Wépion, montre un exemple intéressant de l'utilisation de la fonte : reposant sur des colonnes, son balcon présente une balustrade très travaillée à motif de libellules (fig. 27).

<sup>39</sup> DIERKENS-AUBRY Françoise, VANDENBREEDEN Jos, 1994, p. 102-103.

Fig. 28.- Clos Marguerite à Godinne : balustrade en béton imitant des branches d'arbres.

© Mathilde Badoux, 2019.



### **Le béton**

Le béton armé fait son apparition dans la construction dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Ce « matériau » nouveau présente bien des avantages : inaltérabilité sous l'action des agents atmosphériques, incombustibilité, salubrité, solidité et résistance apportée par une armature intérieure<sup>40</sup>. Bien qu'à l'époque de nombreux exemples de villas soient construits entièrement en béton, cela ne semble pas être le cas dans la vallée mosane, qui continue à préconiser l'utilisation des techniques de construction traditionnelles. Cependant, le béton y est tout de même présent ponctuellement. Par exemple, la Villa Mon Souhait de Lustin possède une terrasse dont le plancher et la structure sont en béton.

Le béton offre également une opportunité pour reproduire de manière plus aisée des éléments typiques de l'architecture rurale. Ainsi, les colombages et pans-de-bois dans l'architecture de villégiature sont en réalité majoritairement conçus en cimentage peint, réalisé en relief sur la maçonnerie. L'observation de la disposition des pans-de-bois révèle qu'ils ne correspondent nullement aux exigences structurelles de cette technique et prouve qu'ils ne sont utilisés que dans un but ornemental.

La grande maniabilité du béton est également mise à profit afin de créer l'illusion de balustrades réalisées en branches d'arbre. Dans ce cas, une armature en fer donne la forme souhaitée et est ensuite recouverte par du béton (fig. 28). À cette époque, le béton est privilégié car d'une part il est économique et d'autre part, il apporte une alternative plus résistante aux bois apparents, qui s'abiment et pourrissent facilement, demandent un entretien régulier et coûteux<sup>41</sup>.

Enfin, le cas de la Villa Quinet à Lustin est intéressant : le béton y est utilisé comme enduit de façade avec un faux-joint et donne l'illusion d'un gros appareillage en pierre (fig. 11).

<sup>40</sup> « Béton armé », octobre 1903, p. 308-313.

<sup>41</sup> « Architecture de cottage », décembre 1909, p. 5-6.



Fig. 29.- Villa Le Vignoble à Profondeville : cadran solaire.  
© Mathilde Badoux, 2018.



Fig. 30.- Villa Maurice à Yvoir : décor en stuc ornant l'imposte d'une baie.  
© Mathilde Badoux, 2017.

## Les décors

Les décors rapportés ou appliqués sont plutôt rares, la composition de la façade constituant déjà un décor en elle-même par sa gamme de couleurs et de matériaux variés<sup>42</sup>. Cependant, quelques éléments décoratifs sont parfois présents : cadrans solaires (fig. 29), sgraffites, dalles gravées du nom de la maison ou encore, décors en stuc. Quelques exemples de ces décors en stucs ont été repérés, souvent dans l'arc de décharge au-dessus de certaines baies ou portes d'entrée. Leur répertoire iconographique est plutôt classique, contrairement au reste du vocabulaire utilisé pour la villégiature<sup>43</sup> (fig. 30). Tous ces éléments de décor rajoutés participent à l'identité de la villa, ils sont donc souvent situés sur la façade visible depuis l'espace public.

Nombre des éléments qui caractérisaient cette diversité de matériaux et de couleurs se sont altérés avec le temps. Si les couleurs vives et chatoyantes étaient chose courante à l'époque de la villégiature, elles sont aujourd'hui jugées « kitsch ». Bien souvent, les propriétaires actuels décident de repeindre ces éléments dans une couleur sobre, uniformisant l'ensemble. Pour des raisons d'entretien, d'économie ou toujours une volonté de sobriété, de nombreux décors, principalement ceux en bois, sont modifiés ou enlevés, appauvrissant ainsi la décoration de la villa. L'exemple le plus fréquent est celui des gâbles des pignons ou des garde-corps, qui disparaissent faute d'entretien.

## Les noms des villas (fig. 31)

Bien souvent, les propriétaires de villas affublaient celles-ci d'un nom. Cette pratique démontre l'imaginaire et le contexte de dépaysement et de tranquillité recherché par les villégiateurs.

La référence à la nature est alors fort fréquente : Villa Les Glycines, Des Roses, Le Ruisseau, Coteaux Fleuris... De même, les noms évoquant le séjour à la villégiature avaient beaucoup de succès : Villa Beau Séjour, Sans Soucis, La Source, Le Chalet Suisse, Le Castel, Primerose Cottage. Afin d'être identifiables, les villas pouvaient aussi porter le nom de lieux-dits : Villa d'Amée, Pery-Bonni, Le pôle Nord. Enfin, elles peuvent être désignées par le nom ou prénom de leurs propriétaires : Villa Marie, Daisy, Dandoy-Jamar, Materne. Cette dernière catégorie correspond bien à l'esprit de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, où l'individualisme est croissant.

Ces noms de villas peuvent aussi évoluer suivant la succession de propriétaires ou un changement d'affectation : à Wépion, la Villa Maria est ainsi devenue l'hôtel Le Brochet ou la Villa Welkom est renommée Villa Jacqueline.

<sup>42</sup> GUILLAUME Étienne, mars 2008, p. 90.

<sup>43</sup> SCIEUR Stéphanie, 2010, p. 80.

Fig. 31.- Planche typologique : les noms des villas.  
© Mathilde Badoux, 2018.



Lorsque le nom de la villa est matérialisé, il est localisé là où le visiteur pourra facilement le voir à son arrivée, c'est-à-dire au portail d'entrée ou bien au-dessus ou à côté de la porte d'entrée. Cet élément a alors un caractère signalétique propre à la villa.

## Mise en évidence des types d'influence

L'observation des villas permet de comprendre que des « styles » variés ont influencé leur création. Nous tenterons de distinguer ces diverses influences, en les illustrant par des exemples concrets. Cependant, il ne faut pas perdre de vue que le fondement de l'architecture de villégiature est un éclectisme exacerbé des formes reprises. Il est donc assez difficile de ne pas retrouver plusieurs influences dans une même villa. Il va de soi que les « styles » qui seront présentés ne sont pas totalement imperméables les uns par rapport aux autres.

Rappelons qu'au XIX<sup>e</sup> siècle, la pratique de la villégiature résulte d'un désir de la classe bourgeoise d'échapper aux contrariétés liées à la vie en ville : puanteur, bruit, agitation, tracas financiers<sup>44</sup>... Ainsi, outre la recherche d'une atmosphère saine et tonique, la villégiature est une idéalisation de la vie à la campagne et un moyen de trouver le repos<sup>45</sup>. Cette vie éloignée de la réalité et caractérisée par le plaisir et les loisirs, se concrétise autour d'une architecture nourrie par un imaginaire qui prolonge les rêves de voyage, le dépaysement, voire même l'exotisme<sup>46</sup>. On a ici affaire à une architecture de sentiments, nourrie par l'art et la littérature de l'époque qui véhicule des images pittoresques aux paysages enchanteurs<sup>47</sup>. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le courant romantique entraîne un regain d'intérêt pour les formes du passé national et la tradition. Ce courant promeut également une relation nouvelle avec la nature. Cette idée influencera considérablement la conception des résidences de villégiature du XIX<sup>e</sup> siècle, qui s'inspirent du cottage anglais, habitation typique de l'Angleterre qui représente dans l'imaginaire l'idéal de la demeure de campagne mêlant intimité, calme et vie familiale<sup>48</sup>.

L'historicisme et l'éclectisme apparaissent dans le courant du XIX<sup>e</sup> siècle. Le premier prône non pas un retour au passé, mais plutôt une réutilisation des formes du passé dans un contexte moderne. Son but est de répondre aux bouleversements de la société industrielle de l'époque et à sa perte de valeurs, tout en prônant un respect des traditions, le tout dans une unité de style<sup>49</sup>. Au contraire, l'éclectisme puise ses sources d'inspiration dans différents styles en les mélangeant. Le tout est d'arriver à conserver l'identité de chaque élément créant ainsi de grands contrastes à l'intérieur d'une même composition<sup>50</sup>. L'éclectisme de l'époque n'est pas le seul fait de l'architecture urbaine, il trouve aussi sa place dans l'architecture de villégiature, où il pourra atteindre une manifestation des plus variées et poussées. Ainsi, les architectes de la villégiature rivalisent d'inventivité et de reprise du vocabulaire historique afin d'obtenir des compositions originales et fantaisistes.

Il faut insister sur le fait que la perception d'un style passe par l'« effet de silhouette » induit par la villa : il est perceptible lorsque l'on prend de la distance par rapport à celle-ci, il comprend à la fois l'effet de masse de la villa ainsi que les détails la composant. Cet effet de silhouette est discernable par l'observateur depuis certains points de vue et changent en fonction de ceux-ci. Ainsi, les architectes peuvent décider de mettre en avant différentes silhouettes suivant les façades, ne faisant alors pas référence à la même tendance pour toutes les élévations de la villa<sup>51</sup>.

---

<sup>44</sup> BALTHAZAR Herman, BOTERBERGE Robert, CAESTECKER Franck, CLYBOUW Karel, 1980, p. 199.

<sup>45</sup> DIERKENS-AUBRY Françoise, VANDENBREEDEN Jos, 1994, p. 208-209.

<sup>46</sup> *Idem*, p. 210.

<sup>47</sup> ACKERMAN James S., 1997, p. 132.

<sup>48</sup> SCIEUR Stéphanie, 2010, p. 34-35.

<sup>49</sup> MIHAIL Benoît, septembre 2016, p. 81.

<sup>50</sup> DIERKENS-AUBRY Françoise, VANDENBREEDEN Jos, 1994, p. 87.

<sup>51</sup> ROUILLARD Dominique, 1995, p. 277-280.

Fig. 32.- Clos Marguerite à Godinne.  
© Mathilde Badoux, 2019.



### ***Le style cottage***

Ce style fait référence à l'architecture rurale en s'inspirant du cottage anglais. Il possède de grands pignons ornés de pans-de-bois et son côté rustique est souligné par l'utilisation des matériaux locaux, tels les moellons de grès ou le calcaire de Meuse. Le bois est lui aussi mis à l'honneur par son utilisation pour les menuiseries (châssis de portes et fenêtres) et les structures des porches couverts ou les balcons<sup>52</sup>.

Un parfait exemple de ce style est le Clos Marguerite à Godinne (fig. 32) : construit sur une parcelle en amont de la Meuse, il arbore fièrement un corps de bâtiment en briques sur un soubassement en calcaire de Meuse. L'étage est largement décoré par de faux colombages. L'entrée de la demeure est située sous une large galerie couverte.

### ***Le style chalet normand***

L'influence du chalet traditionnel normand est indéniable dans l'architecture de villégiature. En effet, cette construction traditionnelle normande inspira nombre de stations balnéaires de Normandie qui reprirent ce vocabulaire pour leurs résidences de villégiature. Les stations de Trouville, Houlgate ou Dinard en sont de parfaits exemples. Dans la vallée mosane, on s'est contenté de reprendre certains éléments de ce vocabulaire architectural allant de la reprise totale à un emprunt plus subtil de certains éléments caractéristiques. Un volume compact, de nombreux toits à pans variés et très inclinés, et des colombages en sont les principaux caractères. À cela vient souvent s'ajouter l'adjonction d'une tourelle ou la suggestion de celle-ci par un volume vertical ressortant de la toiture, ainsi que des porches d'entrée, de hautes cheminées et de nombreuses lucarnes en toiture.

<sup>52</sup> JANSSENS Julie, 2013, p. 38.

Fig. 33.- Chalet Normand à Lustin.  
Carte postale ancienne. Collection privée  
Yves Dubois.



On ne peut évoquer cette influence sans citer le Chalet Normand de Lustin (fig. 33). Il est une parfaite reprise de l'archétype du même nom : tourelle, toiture large et débordante, ainsi que motifs de pans-de-bois variés y sont bien présents.

### **Le style chalet suisse**

Cette catégorie se caractérise par un volume relativement simple et surmonté d'une toiture en bâtière à faible pente et largement débordante soulignée par une rive de toiture fantaisiste<sup>53</sup>. Boiseries et galeries y sont omniprésentes, offrant nombre de points de vue sur la vallée. Cette influence s'explique par le succès rencontré par les stations de villégiature de montagne. Ainsi, le villégiateur de la vallée de la Meuse a pu rencontrer ce type d'architecture lors d'un voyage ou tout simplement dans l'une des revues de l'époque consacrée aux maisons de campagne. Il souhaite alors faire référence à cette imaginaire, qui rencontre toutes les exigences d'un dépaysement total. De plus, l'appellation de chalet était originellement donnée aux résidences secondaires de campagne qui renouaient avec la simplicité de la vie. C'est donc naturel de retrouver cette influence dans la vallée de la Meuse.

Fig. 34.- Chalet Suisse à Lustin.  
© Mathilde Badoux, 2017.



Plusieurs exemples de ce type de constructions ont été trouvés. Le plus caractéristique est le Chalet Suisse à Lustin (fig. 34). Outre sa dénomination, il correspond en tous points à la typologie : toiture à deux versants relativement plates et amplement débordante. Grandes galeries occupant toute la largeur de la façade. L'ornementation de la façade ainsi que le graphisme des garde-corps sont eux aussi caractéristiques de cette influence. La Villa La Florentine, aujourd'hui disparue, était aussi représentative de cette influence (fig. 35).

<sup>53</sup> ROUILLARD Dominique, 1995, p. 291.

Fig. 35.- Villa Florentine à Boreuville, aujourd'hui disparue.  
Carte postale ancienne (cachet postal : 1913). Collection privée Yves Dubois.



### **Le style médiéval**

Les styles historicistes remettent à l'honneur les formes du passé national et c'est le cas du passé moyenâgeux de notre pays. Ce médiévalisme s'inspire principalement de la forteresse en employant tout un vocabulaire architectural qui y est lié : verticalité, tourelles d'angles aux formes rondes ou octogonales surmontées d'un clocheton ou de créneaux, petite baies verticales rappelant les meurtrières... Cette référence à une architecture depuis toujours liée à la noblesse permet au propriétaire de la villa d'asseoir sa position sociale importante dans le paysage. Même si cette architecture prend des allures de forteresse, elle est amplement percée de baies puisque le but du villégiateur est de profiter des meilleures vues et de se rapprocher de la nature.

Quelques biens reprennent ce vocabulaire en région mosane ; leur dénomination à elle seule est assez évocatrice. La Villa La Tourelle à Wépion ou Le Castel à Lustin (fig. 36) en sont deux exemples phares.



Fig. 36.- Villa Le Castel à Lustin.  
© Mathilde Badoux, 2017.

Fig. 37.- Villa Des Fleurs à Wépion.  
Carte postale ancienne. © Musée de la  
Fraise à Wépion.



Fig. 38.- Villa Alfred à Wépion, aujourd'hui  
méconnaissable.  
Carte postale ancienne. © Musée de la  
Fraise à Wépion.



### **Le style italianisant**

Ce style se caractérise par un volume asymétrique aux formes géométriques simples avec une aile formant une tour surmontée d'un belvédère, des toitures à faibles pentes et larges débords, une horizontalité fortement marquée par des terrasses à balustrades sur toute la largeur de la façade<sup>54</sup>.

Contrairement aux stations de villégiature balnéaires, ce type d'architecture est assez peu répandu dans la vallée mosane. Cependant, même si cette influence est assez rare, quelques villas laissent poindre une touche italianisante dans leur vocabulaire architectural. C'est le cas de la Villa Des Fleurs à Wépion (fig. 37) : richement ornementée, elle présente une haute tourelle d'angle surmontée par un belvédère à toiture de faible pente et laisse apparaître çà et là des colonnes dans le dessin de ses baies.

### **Le style néo-Renaissance flamande**

L'influence flamande apparaît, elle aussi, de manière ponctuelle. Celle-ci se manifeste généralement par un pignon à redents ou baroque caractéristique des villes du Nord de notre pays.

Quelques exemples sont à citer, comme la Villa Alfred à Wépion (fig. 38) ou encore la Villa Marcel, située également à Wépion et dont le demi-pignon est assez particulier. Divisée très tôt en deux parties, cette villa arbore deux influences différentes pour chacune de ses moitiés : l'une plutôt flamande et l'autre, médiévale. Encore une fois, ces styles hybrides montrent bien qu'à cette époque, au plus le vocabulaire emprunté aux styles du passé était diversifié, au plus la villa se démarquait des autres par ses particularités, exacerbant de la sorte l'individualisme du villégiateur.

<sup>54</sup> ROUILLARD Dominique, 1995, p. 287-288.



Fig. 39.- Villa Stampe à Wépion.  
© Mathilde Badoux, 2017.

### **Le style mosan**

Sans aucune surprise, le style local est également présent dans l'architecture de villégiature de la vallée. Celui-ci se caractérise par une architecture plus sobre, mariant les matériaux locaux que sont la brique, le calcaire de Meuse et le grès. Les fenêtres adoptent l'allure du style mosan traditionnel par l'utilisation de croisées et meneaux en pierre, tandis que les toitures sont couvertes par de l'ardoise, matériau privilégié à la tuile dans les constructions mosanes.

Un bel exemple est la Villa Stampe à Wépion (fig. 39).

### **Le style « Renaissance française »**

Quelques rares exemples de villas rappellent l'architecture française de style Renaissance. Celle-ci se caractérise par l'utilisation de la brique, de la pierre et de l'ardoise en toiture. La pierre est généralement utilisée pour les chaînages d'angles, les contours de baies ainsi que les souches de cheminées, tandis que la brique constitue un élément de remplissage. Les proportions sont symétriques et rigoureuses. Une haute toiture couronne le tout<sup>55</sup>.

Les exemples de ce style présents dans la vallée mosane reprennent ces caractéristiques architecturales en les appliquant aux matériaux et techniques locales. La brique est majoritairement présente en façade. Cette dernière est aussi utilisée pour souligner les chaînages d'angle par un changement de type de brique ou par une autre mise en œuvre de celle-ci. Les soubassements sont pour leur part généralement en moellons de pierre. La haute toiture est localisée sur l'avancée du corps de bâtiment et non pas sur l'ensemble comme il était de vigueur pour le style « Renaissance française ». Cette manœuvre a pour conséquence de suggérer la présence d'une tourelle, élément si cher aux bourgeois de la vallée. La Villa Rosalie à Yvoir illustre très bien cette influence (fig. 40).



Fig. 40.- Villa Rosalie à Yvoir.  
© Mathilde Badoux, 2018.

<sup>55</sup> MILLERET Guénolée, 2014, p. 102.

## **Le style « suburbain »**



Fig. 41.- Villa Stella-Maria à Wépion.  
© Mathilde Badoux, 2017.

Les villas suburbaines trouvent leur place à proximité directe de la ville, comme le laisse sous-entendre leur nom. Ces dernières revêtent un aspect bien plus sage que les autres villas de villégiature. Constructions verticales, elles sont généralement en briques et affichent un pignon qui s'étend parfois sur toute la largeur de la façade. Ce dernier peut être agrémenté d'un gâble décoratif relativement travaillé, caractéristique de l'architecture de villégiature. Quelquefois, elles sont complétées par une tourelle ou la suggestion de celle-ci dans la façade, leur conférant un aspect « plus noble ». Cette tendance ne se retrouve pas uniquement en périphérie directe de Namur ou de Dinant, mais un peu partout à Wépion, Profondeville, Lustin, Yvoir... C'est donc bien la preuve qu'à l'époque, l'influence et l'appropriation des styles est très forte, moyennant certaines adaptations bien sûr.

L'avenue Félicien Rops à La Plante recèle quelques villas suburbaines. D'autres exemples, à quatre façades cette fois, sont présents dans les villages. Les villas jumelles Cahen et Stella-Maria à Wépion (fig. 41) en sont assez représentatives.

## **L'intérieur des villas**

### ***L'organisation interne***

Bien qu'ils fassent appel à toute leur créativité pour la conception des façades, les architectes du XIX<sup>e</sup> siècle pensent avant tout à la fonctionnalité de l'espace. Dans la conception d'une architecture domestique bourgeoise, on observe toujours une tripartition entre espaces de service, pièces de réception et chambres. Les architectes éclectiques vont réussir à se défaire des règles académiques de l'architecture classique afin de concevoir des plans plus innovants<sup>56</sup>.

De manière générale, on remarque que le programme de la maison de villégiature diverge de celui de la maison bourgeoise urbaine. En effet, si la recherche d'une habitation confortable est bien présente, la vie privée est simplifiée. Cela a pour conséquence une simplification du plan qui ne comporte alors que très rarement des espaces de circulation uniquement dédiés aux domestiques<sup>57</sup> et cela, au profit d'espaces beaucoup plus amples et plus grands<sup>58</sup>. Quelques rares exemples comportent tout de même cette organisation traditionnelle, sans doute une manière pour le propriétaire de marquer son rang social dans la société. L'espace de circulation est donc unique. Très souvent, il occupe une situation centrale ou en périphérie et permet une distribution entre les différentes pièces. Celles-ci sont toujours placées en enfilade, même si elles peuvent bénéficier d'un accès privatif depuis l'espace de circulation.

<sup>56</sup> *Idem*, p. 106.

<sup>57</sup> DIERKENS-AUBRY Françoise, VANDENBREEDEN Jos, 1994, p. 211-212.

<sup>58</sup> COMBLEN Paul, novembre 1903, p. 265-266.

Cette disposition entraîne l'occupant à déambuler librement à travers la maison et multiplie les expériences de déplacement. La disposition des pièces doit être pratique, facile à vivre, tout en privilégiant le confort. Ainsi, la symétrie n'entre pas en compte dans la conception de ces demeures.

L'organisation des niveaux reste classique. Un sous-sol comprend tous les locaux de service, à savoir une cuisine, une buanderie et quelquefois une chambre de domestique. Des locaux de réserve permettent également d'y emmagasiner les matériaux et denrées encombrantes nécessitant une température fraîche pour leur conservation (comme le vin, la bière, les aliments) et surtout, de stocker le bois ou le charbon nécessaires au chauffage. C'est donc aussi au sous-sol que l'on retrouve la chaudière. Celle-ci, qui doit se situer au point le plus bas de la maison<sup>59</sup>, permet une distribution de la chaleur dans toute la demeure par le biais d'un système de chauffage central. Effectivement, si le villégiateur vient rechercher un dépaysement et une vie simple à la campagne, il ne se dépouille pas pour autant de tout le confort moderne possible.

Le bel étage comprend tous les espaces de vie : salon, salle à manger, véranda, fumoir, salle de billard et parfois même, un bureau. Quelquefois, une cuisine ou du moins un office est également présent à ce niveau, évitant de la sorte de devoir faire des aller-retours compliqués entre le rez-de-chaussée et le sous-sol. Ce niveau est très largement ouvert sur l'extérieur, permettant ainsi au villégiateur d'avoir l'impression de profiter de la nature qui l'entoure tout en restant confortablement installé dans sa demeure.

Le premier niveau comprend les chambres principales et celles des invités, tandis qu'enfants et bonnes sont logés dans le dernier niveau.

En ville, la maison bourgeoise est le reflet du statut social du propriétaire et son organisation reflète la coexistence entre une vie publique et une vie privée à l'intérieur de la maison, ce qui engendre une double circulation complexe tandis que chaque pièce a une fonction bien déterminée par rapport au protocole. À la campagne, la disposition des pièces est un peu moins précise et doit avant tout refléter le charme des loisirs, des rassemblements entre famille et amis, qui sont les principales préoccupations du séjour<sup>60</sup>.

Ce qui diverge réellement entre la maison de ville et la résidence de villégiature, c'est le principe de l'orientation des pièces en fonction de la vue. En effet, les pièces les plus importantes sont toujours localisées là où l'on peut bénéficier des meilleures vues, c'est-à-dire en direction de la Meuse. Au rez-de-chaussée, salon, salle à manger et véranda sont localisés sur la façade principale, face à la vallée, et à l'étage, c'est la chambre du maître de maison et les chambres d'amis qui sont privilégiées<sup>61</sup>. Du coup, l'organisation de la villa rompt quelque peu avec l'ordonnance conventionnelle qui veut que les pièces les plus importantes bénéficient de la meilleure orientation du soleil. Ainsi, il peut arriver que les domestiques soient logés au sud ou à l'ouest, situation pourtant privilégiée, tandis que les propriétaires occupent une chambre au nord<sup>62</sup>.

---

<sup>59</sup> « Une villa moderne », août 1924, p. 91-94.

<sup>60</sup> DIERKENS-AUBRY Françoise, VANDENBREEDEEN Jos, 1994, p. 197-209.

<sup>61</sup> ROUILLARD Dominique, 1995, p. 318.

<sup>62</sup> *Ibidem*.

Fig. 42.- Villa La Potinière à Dave : portes à quatre vantaux permettant d'agrandir l'espace des pièces de vie.  
© Mathilde Badoux, 2019.



Les discours hygiénistes qui circulent fin du XIX<sup>e</sup> siècle ne sont pas non plus étrangers à cette organisation. En effet, les bienfaits de la lumière naturelle ainsi que d'un air frais et pur sont mis en avant pour lutter entre autres contre l'anémie, le développement de certaines maladies contagieuses, la déprime et la baisse de moral<sup>63</sup>. Ainsi, les nombreuses et larges ouvertures présentes de tous les côtés des villas permettent de bénéficier d'une lumière généreuse à tout moment de la journée.

Le principe même de la villégiature est qu'elle est temporaire et changeante. Il en va de même pour l'organisation des pièces de la maison, qui doit revêtir une certaine adaptabilité et souplesse d'utilisation. Ainsi, la maison n'est pas occupée pareillement à chacune des saisons : en haute saison, du mois de mai au mois de septembre<sup>64</sup>, elle est pratiquement occupée en permanence, tandis qu'en hiver, elle l'est beaucoup moins. On privilégiera des pièces plus petites et moins ouvertes sur l'extérieur en hiver, au contraire de ce qu'il se passe en été, où terrasse et véranda sont occupées en permanence. Afin de remédier à ces différences d'utilisation entre les saisons, des dispositifs sont mis en place : par exemple, des volets intérieurs permettent d'isoler un *bow-window* trop sensible au froid en hiver. À la belle saison, la maison fait également l'objet de nombreuses mondantités, nécessitant de grandes pièces pour accueillir aisément les invités lors de fêtes ou réceptions. Les « cloisons mobiles », dispositif d'ouverture à quatre vantaux qui s'ouvre complètement, permettent alors de donner l'impression que deux pièces ne font plus qu'une<sup>65</sup> (fig. 42).

<sup>63</sup> JUILLERAT Paul, octobre 1909, p. 15-16.

<sup>64</sup> Information tirée du témoignage du petit-fils du propriétaire du Clos Marguerite à Godinne à partir de 1922.

<sup>65</sup> ROUILLARD Dominique, 1995, p. 229-230.



Fig. 43.- Villa Marie à Lustin : mosaïques colorées ornant les sols.  
© Mathilde Badoux, 2019.



Fig. 44.- Idem : pilastre et moulures décoratives.  
© Mathilde Badoux, 2019.

## La décoration intérieure

Les matériaux et décors présents dans les villas sont également dignes d'intérêt. Ceux-ci sont très variés et sont constitués, pour la plupart, de matériaux nobles. Même si ces habitations se veulent relativement bon marché, n'oublions pas que les riches bourgeois qui les occupent veulent mettre en avant leur place dans la société. Quoi de mieux pour cela que l'utilisation de beaux matériaux.

Les sols peuvent revêtir des formes diverses. Généralement, le bel étage se parera de carrelages, mosaïques (fig. 43) ou granitos, tandis que les étages seront couverts de planchers. Les cheminées présentes dans pratiquement toutes les pièces seront principalement en marbre ou en pierre. Il va de soi qu'elles seront beaucoup plus travaillées dans les pièces principales que dans les chambres. Le bois est lui aussi largement présent à l'intérieur, sous la forme de lambris au mur, de huisseries ou encore au plafond. Tout dépend de l'ambiance qui est souhaitée dans la maison : la structure du plancher supérieur peut être laissée apparente pour apporter un côté rustique tandis que d'autres villas s'offrent des plafonds richement décorés et moulurés (fig. 44).

## L'implantation dans la parcelle et le jardin

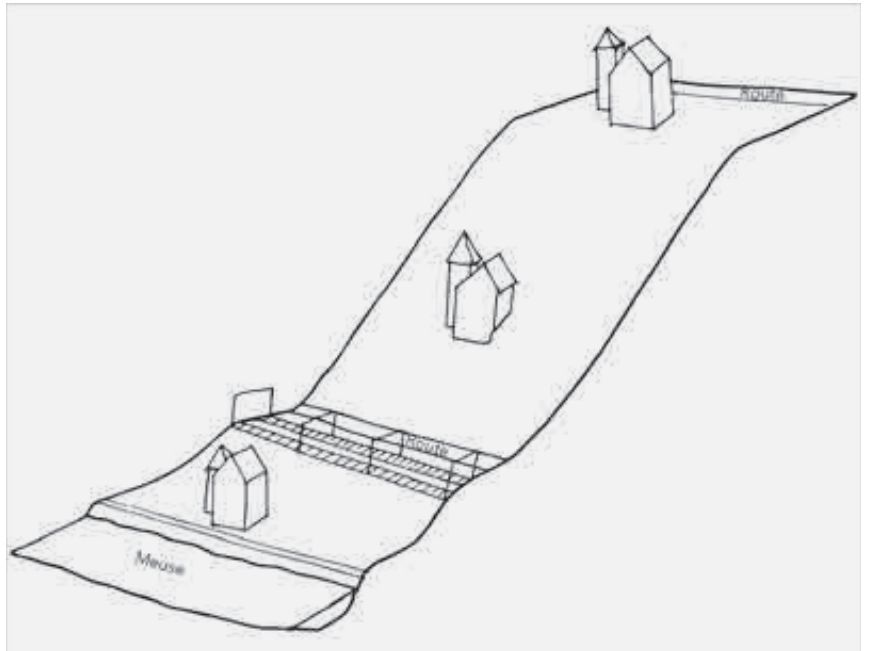
L'attrait premier de la villégiature est le contact avec la nature. Celui-ci est d'abord mis en avant par la pensée anglaise du XVIII<sup>e</sup> siècle selon laquelle il est primordial. Ce discours est ensuite repris par les hygiénistes du XIX<sup>e</sup> siècle, qui voient dans le retour à la nature un moyen de s'extirper du mal-être et des maladies provoquées par la vie à la ville. Ainsi, la présence d'un jardin est primordiale pour les résidences de villégiature, bien que celles-ci bénéficient déjà directement du paysage verdoyant de la vallée.

Les parcelles occupées par les villas sont généralement grandes, offrant un vaste jardin ou même un petit parc à la propriété. Diverses implantations sont choisies par les propriétaires, allant du terrain plat situé directement en bord de Meuse, d'une situation à flanc de coteaux offrant des vues plus vastes, jusqu'au point de vue imprenable tout en haute de la colline (fig. 45). Comme signalé précédemment, cette variété d'implantations dans le paysage exprime avant tout une hiérarchie sociale : au plus on monte, au plus on retrouve un propriétaire de rang social élevé.

En bord de Meuse, les villas cherchent à avoir la meilleure proximité avec le fleuve : si le terrain est plat comme à Wépion, elles seront situées relativement proches du chemin de halage, séparées uniquement par un petit jardin. Plus loin, à Boreuville, la légère déclivité du terrain est mise à profit : la villa se dresse sur la partie haute de la parcelle, devant la rue, surplombant ainsi un long jardin rejoignant la Meuse (fig. 46). En ce qui concerne les villas situées à flanc de colline, elles sont localisées au cœur de la parcelle afin de prendre le recul nécessaire pour bénéficier de la meilleure vue, tout en conservant de la place pour un jardin à l'arrière.

Fig. 45.- Schéma des implantations des villas.

© Mathilde Badoux, 2019.



Ces jardins sont de pur agrément, ils participent complètement à la perception pittoresque de l'ensemble qu'il forme avec la villa. Ainsi, les jardins des villégiateurs seront composés à l'anglaise. Sentiers sinueux, parterres de fleurs parsemés et composition asymétrique apportent un charme naturel à l'ensemble. Le jardin est en fait un coin de nature apprivoisé pour le grand bonheur du villégiateur. L'utilisation de rocailles pour souligner les nombreux sentiers est chose courante, elles contribuent à l'effet sauvage souhaité (fig. 47). La nature présente dans le jardin doit être très diversifiée et stimuler le regard du villégiateur. Ainsi, les variétés de fleurs présentes sont très larges : rosiers, marguerites ou encore fleurs sauvages ornent ces jardins. Les plantes grimpantes ont beaucoup de succès : sinuant sur les galeries et façades, elles apportent un charme supplémentaire à la composition.



Fig. 46.- Les villas du beau vallon à Profondeville, avec leur grand jardin aménagé de nombreux parterres et sentiers. Carte postale ancienne. Collection privée Yves Dubois.



Fig. 47.- Villa La Potinière à Dave : sentier rocailloux serpissant.  
© Mathilde Badoux, 2019.



Fig. 48.- Villa Quinet à Lustin : petit étang artificiel agrémenté de rocailles.  
© Mathilde Badoux, 2019.

L'eau est, elle aussi, utilisée afin d'agrémenter le jardin, elle est d'ailleurs décrite tel un *puissant élément de décoration*<sup>66</sup> dans une revue d'époque. Bassins et étangs artificiels viennent alors ça et là compléter la composition. Les concepteurs regorgent d'ailleurs d'inventivité pour amener l'eau dans ces dispositifs. En effet, il ne faudrait pas qu'elle soit grouillante ou malodorante, on lui préfère une eau limpide agrémentée de nénuphars et autres variétés aquatiques. Il faut donc qu'elle soit renouvelée régulièrement<sup>67</sup>. L'exemple de la Villa Quinet de Lustin est particulièrement intéressant : elle possède un petit bassin sur deux niveaux (fig. 48) et l'eau y est amenée par un système de canalisations, qui puise sa source dans une nappe phréatique de la colline. Ce système alimente plusieurs villas situées en contre-bas et permet un écoulement continu des eaux.

Enfin, d'autres dispositifs permettent aussi d'agrémenter le jardin : bancs, pavillons, kiosques et petits ponts créent des lieux où venir se ressourcer en toute intimité au cœur de la végétation.

L'image de la vie à la campagne et de la simplicité de la vie rurale idéalisée est mise en avant dans la villégiature. Ainsi, les villégiateurs s'adonnent souvent au plaisir simple de cultiver un potager ou de cueillir des fruits dans le verger. Il n'est donc pas rare de retrouver un potager dans le domaine de la villa.

La conception du jardin ayant toute son importance, elle n'est pas laissée aux mains de n'importe qui. Bien souvent, c'est l'architecte ou le concepteur de la villa qui s'en occupe. Afin de ne pas trop entraver les vues depuis la villa, une végétation basse est privilégiée en cœur de jardin et les arbres et arbustes plus imposants sont relégués en périphérie de la parcelle.

Le plan du jardin du Clos Marguerite à Godinne, conçu par l'architecte Eggericx en 1948, montre bien que l'aménagement des jardins est resté une préoccupation importante bien après le XIX<sup>e</sup> siècle, conservant

<sup>66</sup> « Au jardin », décembre 1909, p. 26-27.

<sup>67</sup> *Ibidem*.

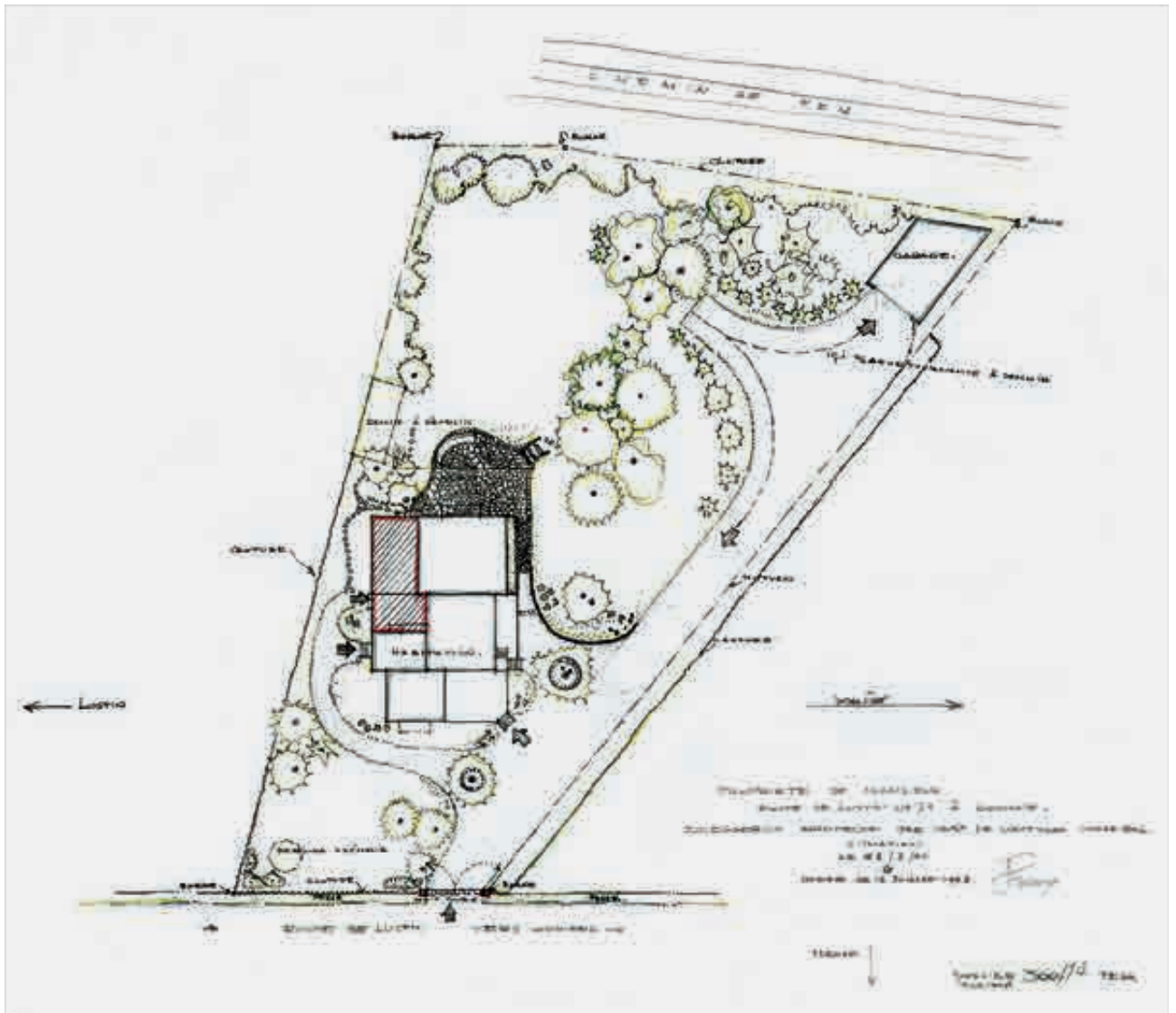


Fig. 49.- EGGERICX J.J., Route de Lustin n° 71 à Godinne, daté et signé : situation le 23/03/1948 modifié le 18 juillet 1948. Collection privée.

toujours cette volonté d'une nature sauvage organisée (fig. 49). La villa est située au cœur du terrain légèrement vers l'avant, ce qui laisse la place pour un jardin conséquent à l'arrière et un petit jardin à l'avant, face à la Meuse. Une série de sentiers sinueux bordés de rocailles entourent la maison. À l'arrière, un espace plus large est laissé pour une terrasse extérieure, accédant par un petit escalier au jardin arrière. Celui-ci est agrémenté de nombreux parterres et arbustes. En fond de parcelle, on retrouve un garage accessible depuis la rue par une longue allée<sup>68</sup>.

Le jardin est donc le pendant naturel de la villa. Il participe à juste titre, tout autant que les dispositifs architecturaux, à l'élaboration d'un univers bucolique et pittoresque auquel aspirent les villégiateurs.

<sup>68</sup> Sur ce plan, la mention *plaque tournante à démolir* démontre encore une fois l'attrait pour la modernité dont faisaient preuve certains villégiateurs.

## Bilan et perspectives d'avenir

Au fil des années, de nombreuses villas se sont vues démolir au profit de constructions plus récentes ou encore lourdement transformées, à tel point d'être pratiquement méconnaissables. Cependant, aujourd'hui, même si une série de villas a disparu, bon nombre d'entre elles se dressent encore fièrement sur les bords de Meuse, témoins du passé de villégiature de la vallée. Elles font partie intégrante du patrimoine local. La reprise récente de certaines d'entre elles à l'*Inventaire du Patrimoine immobilier culturel* leur confère une légitimité supplémentaire en tant que bâtiments de grande valeur. Souvenirs d'une autre époque, elles participent aujourd'hui à déterminer le cadre paysager qui fait l'attraction de la vallée, cadre qui doit être préservé. Malheureusement, ce patrimoine se retrouve menacé par l'expansion urbaine d'une part et une demande croissante en logements d'autre part. Il serait donc dommage de les voir disparaître au fil des années, de même que cette qualité paysagère.

Actuellement, la majorité d'entre elles sont encore occupée en tant qu'habitation principale. Le coût d'achat et d'entretien de ce type d'habitation étant relativement élevé, les villas les plus cossues en subissent les conséquences. L'une des principales problématiques de ces maisons est leur état inadapté à la vie actuelle. En effet, le fait que ces villas, par leurs dimensions et leur organisation spatiale, ne concordent plus avec nos modes et confort de vie, engendre une problématique liée à leur reconversion.

Actuellement, seule une partie du territoire regroupant des villas est concerné par des mesures législatives favorisant leur préservation, à savoir *Le guide communal d'urbanisme relatif aux biens mosans*<sup>69</sup>. L'éventualité du développement de tels documents sur le reste du territoire de la Haute-Meuse aurait le mérite de pouvoir être étudié.

Enfin, une rénovation ou transformation de la villa sans aucune sensibilité pour les éléments qui caractérisent son architecture pourrait être très néfaste et engendrer des pertes et appauvrissements architecturaux considérables pour celle-ci. L'étude typologique qui a été menée permet d'explicitier les mécanismes de composition de la villa à tous les niveaux : inscription dans le paysage, volumétrie, écriture et vocabulaire architectural caractéristique et la palette de matériaux mise en place. Ainsi, une bonne compréhension du modèle de la villa permettrait de proposer des projets de transformation et reconversion de celle-ci dans le respect de ses caractères et par la même occasion, de préserver le paysage de la vallée de la Meuse.

---

<sup>69</sup> VILLE DE NAMUR, juin 2018.

## Abréviations et sigles

A.C.R.M.S.F.	Liège, Centre d'Archives et de Documentation de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles
GAR	Groupe d'Ateliers de Recherche
ULiège	Université de Liège

## Bibliographie

### *Fonds d'archives*

A.C.R.M.S.F., fonds Arthur Snyers, dossier « AS 373 ».

GAR – Archives d'architecture (ULiège).

Musée de la Fraise à Wépion.

### *Ouvrages et articles*

ACKERMAN James S., *La villa : de la Rome antique à Le Corbusier*, Paris, Hazan, 1997.

« Architecture de cottage » dans *Le Home*, décembre 1909, n° 12, p. 5-6.

« Au jardin » dans *Le Home*, décembre 1909, n° 12, p. 26-27.

BADOUX Mathilde, *La villa mosane, résidence de villégiature en Haute-Meuse à la Belle Époque. Une analyse typologique, un diagnostic et une vision prospective*, mémoire de master en architecture, Université de Liège, 2019.

BALAU Raymond, « Urbanisation de Namur-Citadelle de Laîné à Hobé : œuvre inachevée, potentiel sous-estimé » dans *Les Cahiers de l'Urbanisme*, n° 74, mai 2010, p. 51-64.

BALTHAZAR Herman, BOTERBERGE Robert, CAESTECKER Franck, CLYBOUW Karel, *Histoire d'eaux : stations thermale et balnéaires en Belgique, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Bruxelles, C.G.E.R., 1980.

« Béton armé » dans *Le Cottage*, n° 7, octobre 1903, p. 308-313.

BONNEAU Michel, « Tourisme et villégiature balnéaire en France et en Belgique vers 1850 » dans *Hommes et Terres du Nord*, n° 2, 1977, p. 13-22.

- BOUCHAT Sylvette, DETRY Philippe-Edgard, DUPONT Pierre-Paul, FRANQUIEN Daniel, *Villas mosanes et tourisme à Wépion. 1900-1950*, Bruxelles, Studio Real Print, 2007.
- BOYER Marc, *La maison de campagne. Une histoire culturelle de la résidence de villégiature. XVIII<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Autrement, 2007 (= Mémoires/culture, n° 129).
- CASTIAU Étienne, HAINE Michèle, PONS Thaïs, QUÉRIAT Stéphanie, *Atlas des paysages de Wallonie : La vallée de la Meuse*, Namur, C.P.D.T., 2016.
- COMBLEN Paul, « Une villa mosane » dans *Le Cottage*, n° 6, novembre 1903, p. 265-266.
- DE BOT Hugo, *Architecture des gares en Belgique. Tome 1 : 1835-1914*, Turnout, Brepols, 2002.
- DELOOZ Roger, *Les villages de Profondeville et du sud-ouest de Namur*, s.l., 1992.
- DIERKENS-AUBRY Françoise, VANDENBREEDEN Jos, *Le XIX<sup>e</sup> siècle en Belgique. Architecture et intérieurs*, Bruxelles, Racines, 1994 (= Architecture en Belgique).
- DUBOIS Yves, FRANQUIEN Daniel, *En descendant la Meuse de Profondeville à Namur en photos cartes « MOSA » de 1935 à 1960*, Jambes, Studio Real Print, 2013.
- GUILLAUME Étienne, « La villa mosane, une maison de villégiature... » dans *Les Cahiers de l'Urbanisme*, n° 67, mars 2008, p. 82-91.
- GUILLAUME Étienne, « La villa des Lys à Yvoir » dans *La Lettre du Patrimoine*, n° 49, janvier-février-mars 2018, p. 7.
- JANSSENS Julie, *Les résidences de villégiature à Tilff (1895-1930)*, mémoire de master en architecture, Université de Liège, 2013.
- JANSSENS Paul, « Entre villes et campagne. Les résidences des élites belges à la Belle Époque » dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. 89, 2011, p. 375-390.
- JUILLERAT Paul, « L'hygiène du logement » dans *Le Home*, n° 10, octobre 1909, p. 15-16.
- La maison pour tous. Petites villas de 3.000 à 10.000 fr édifiées récemment par divers architectes*, Dourdan, Émile Thézard, Librairie spéciale d'architecture, n.d.
- MIHAIL Benoît, « Jules Jacques Van Ysendyck. Les formes du passé au service du progrès de la nation belge » dans *Bruxelles patrimoines*, n°°19-20, septembre 2016, p. 79-91.

MILLERET Guérolée, *Dessin d'architecture et habitat moderne. 1850-1920*, Paris, Eyrolles, 2014.

PÉROUSE DE MONTCLOS Jean-Marie, *Architecture. Description et vocabulaire méthodique*, Paris, Éditions du Patrimoine, 2011 (= Vocabulaires).

« Quelques villas et maisons de campagne » dans *Le Home*, mai 1908, p. 5-8.

ROUILLARD Dominique, *Le site balnéaire*, Bruxelles, Mardaga, 1995.

SCIEUR Stéphanie, *Trente kilomètres de contes de fées. Les villas mosanes Belle-Époque entre Namur et Dinant de 1875 à 1925*, mémoire de master en histoire de l'art et archéologie, Université Libre de Bruxelles, 2010.

« Une villa moderne » dans *Le Home*, n° 6, août 1924, p. 91-94.

VILLE DE NAMUR, *Le guide communal d'urbanisme relatif aux biens mosans*, Namur, juin 2018 (URL : [https://www.le-nid.be/sites/default/files/201806\\_-\\_gcu\\_biens\\_mosans\\_pour\\_le\\_web\\_0.pdf](https://www.le-nid.be/sites/default/files/201806_-_gcu_biens_mosans_pour_le_web_0.pdf) [dernière consultation le 10/02/2021]).



ISBN : 978-2-9601866-7-3



9 782960 186673